SCOT
BASSIN ANNECIEN
SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE

Suivi
du SCoT du Bassin Annécien

Rapport 2017 sur les années 2015 et 2016

Sommaire :

Suivi du SCoT du Bassin Annécien 1
Rapport 2017 sur les années 2015 et 2016 1
Sommaire : 2
Présentation du suivi du SCoT du Bassin Annécien 3
Suivi du SCoT du Bassin Annécien selon la structuration du DOO 4
AVANT PROPOS 7
OBJECTIF 1 : STRUCTURER LE TERRITOIRE 10
OBJECTIF 2 : AMELIORER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE 63
OBJECTIF 3 : DEVELOPPER UN SYSTEME DE TRANSPORTS PERFORMANT ET ATTRACTIF 70
OBJECTIF 4 : PRESERVER ET VALORISER LES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES 85
OBJECTIF 5 : ORGANISER UNE VILLE DE LA PROXIMITE 131
OBJECTIF 6 : PRESERVER ET VALORISER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE 133

Présentation du suivi du SCoT du Bassin Annécien

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du SCOT, l'établissement public procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. (…) A défaut d'une telle délibération, le SCOT est caduc. » (Article L143-28 du code de l'urbanisme)

Le Syndicat mixte du SCoT du bassin annécien a initié le suivi du SCoT approuvé en janvier 2014, sur la base du calendrier suivant :

2015 : création du dispositif partagé d'observatoire de suivi du SCoT

2016 et 2017 : Analyse des indicateurs 2014, 2015 et 2016

>> Rapport de synthèse annuel

2018 et 2019 : Analyse des indicateurs 2017 et 2018

>> Rapport de synthèse annuel

>> Rapport de synthèse des 5 années d'application du SCOT

L'outil de suivi du SCoT fait appel à 25 indicateurs décomposés en 58 variables au total.

Suivi du SCoT du Bassin Annécien selon la structuration du DOO

OBJECTIF 1 : STRUCTURER LE TERRITOIRE

1.1. Accueil d'environ 40 000 habitants

1.1.1 Nombre d'habitants et évolution
1.1.2 Part de l'évolution démographique liée au solde migratoire

1.2. Production d'environ 30 400 logements

1.2.1 Evolution du parc de logements par EPCI et au regard des objectifs par rang de l'armature urbaine
1.2.2 Evolution du nombre moyen de personnes par ménage
1.2.3 Suivi de la programmation de logements pour personnes âgées
1.2.5a Evolution des prix des logements
1.2.5b Evolution des prix du foncier
1.2.6a Evolution de l'offre de logements sociaux
1.2.6b Evolution de la programmation de logements locatifs sociaux
1.2.6c Suivi du parc de logements sociaux répondant aux objectifs de l'article 55 de la loi SRU

1.3. Maîtrise de la consommation foncière

1.3.1 Consommation foncière liée au développement résidentiel dans chaque EPCI et au regard des objectifs par rang de l'armature urbaine
1.3.2 Consommation foncière liée au développement économique dans chaque EPCI et au regard des objectifs par types de ZAE
1.3.4 Donner la priorité au développement dans l'enveloppe urbaine
1.3.5 Densité moyenne des nouvelles opérations au regard des objectifs fixés par rang de l'armature urbaine
1.3.6 Suivi de la part des logements collectifs dans l'ensemble du parc de logements

OBJECTIF 2 : AMELIORER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

2.1. Offre d'espaces dédiés et diversifiés, sur la base d'une offre de ZAE hiérarchisée

2.1.1. Évolution de l'occupation des zones d'activités économiques
2.1.2. Élaboration d'un schéma d'implantation des zones activités du SCoT à l'échelle du SCoT ou des EPCI

2.2. Création d'emploi

2.2.1. Evolution de l'emploi salarié privé
2.2.2. Evolution du taux de couverture des emplois par commune
2.2.3. Évolution du nombre total d'établissements et du nombre d'établissements de plus de 1 salarié par commune

2.4. Dynamisme et renforcement de l'économie touristique

2.4.1. Évolution du nombre et du type de lits touristiques
2.4.2. Évolution de la fréquentation par commune

2.5. Accès au TIC

2.5.1 Évolution de l'accès au THD dans les ZAE et les zones d'habitations

OBJECTIF 3 : DEVELOPPER UN SYSTEME DE TRANSPORTS PERFORMANT ET ATTRACTIF

3.1. Mise en place d'un réseau de transports collectifs performants

3.1.1. Réalisation des projets de nouvelles lignes
3.1.2. Évolution de la fréquentation des transports urbains
3.1.3a Évolution de la fréquentation des lignes interurbaines (car)
3.1.3b Évolution de la fréquentation des TER
3.1.4 Articulation entre urbanisation et desserte en transports en commun
3.1.5 Mise en accessibilité PMR des arrêts de bus

3.2. Coordination des projets routiers et des projets TC

3.2.1 Réalisation des projets routiers
3.2.2 Réalisation des aménagements de priorité bus
3.2.3 Réalisation des parcs relais

3.3. Développement des modes doux dans une logique d'intermodalité

3.3.1 Organisation d'un réseau d'itinéraires cyclables lisible et bien maillé
3.3.2 Mise en place des services pour les modes doux

OBJECTIF 4 : PRESERVER ET VALORISER LES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES

4.1. Préservation et valorisation des milieux naturels

4.1.1 Evolution de la surface de l'armature écologique (1A, 1B, 2) et des corridors
4.1.2 Evolution des intentions d'aménagements dans les espaces 1A, 1B et 2 de la trame écologique
4.1.3 Etat des traductions réglementaires des corridors identifiés dans la carte trame écologique du DOO du SCoT

4.2. Maintien et préservation de l'agriculture

4.2.1 Evolution de la consommation des terres agricoles
4.2.2 Protection des espaces agricoles et évolution

4.3. Pérennisation des grands paysages et des fenêtres paysagères

4.3.1 Qualité paysagère des "entrées de villes et de bourgs" et évolution paysagère de "coteaux habités" localisés sur la carte "trame paysagère"
4.3.2 Qualité des "ouvertures de vues lointaines depuis les fenêtres paysagères" et "des espaces ouverts stratégiques de bords de routes" localisées sur la carte "trame paysagère"

OBJECTIF 5 : ORGANISER UNE VILLE DE LA PROXIMITE

5.1. Développement d'une offre en services et équipements

5.1.1 Réalisation ou extension des projets d'équipements structurants (Centre d'expositions, de séminaires et congrès, « centre nautique d'agglomération », extension centre hospitalier ou centre universitaire)
5.1.2 Réalisation d'équipements de proximité (école, collège, lycée …)

5.2. Développement commercial au service des centralités

5.2.1 Évolution du nombre de m² de surface commerciale de proximité et de non proximité, dans les ZACom, les centralités et hors des centralités

5.3. Intégration de la dimension logistique dans les projets urbains

5.3.1 Espaces nécessaires à la réalisation d'espaces logistiques urbains pour la distribution de marchandises dans les centres villes

OBJECTIF 6 : PRESERVER ET VALORISER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE

6.2. Maîtrise des consommations énergétiques et amélioration de la qualité de l'air en particulier par l'évolution des modes et des flux de déplacements

6.2.1a Consommations énergétiques
6.2.1b Qualité de l'air
6.2.1c Production d'énergies renouvelables

6.3. Réduction des quantités d'Ordures Ménagères Assimilées (OMA) produites par habitant

6.3.1 Evolution des quantités d'OMA collectées par habitant

6.4. Amélioration de la gestion des déchets inertes

6.4.1 Evolution de la quantité de déchets inertes traités par an

AVANT PROPOS

Le suivi du SCoT du Bassin Annécien est effectué à différentes échelles en fonction des indicateurs (par EPCI, par rang de communes…). Certains changements territoriaux se sont opérés (fusions d'EPCI ou de communes) entre le début de l'application du SCoT et aujourd'hui :

Anciens territoires	Nouveaux périmètres	Année de fusion/mutation
Epagny Metz-Tessy	Epagny Metz-Tessy	2016
Talloires Montmin	Talloires – Montmin	2016
Faverges Seythenex	Faverges – Seythenex	2016
Cons Ste Colombe Marlens	Val de Chaise	2016
Évires Thorens-Glières Aviernoz Les Ollières Saint-Martin-Bellevue	Fillière	2017
Annecy Annecy-le-vieux Seynod Pringy Meythet Cran-Gevrier	Annecy	2017
CC du Pays de Faverges	CC des Sources du Lac d'Annecy	2016
CA d'Annecy CC du Pays d'Alby CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy CC de la Tournette CC du Pays de Fillière	CA du Grand Annecy	2017

Les bases de données utilisées pour le suivi du SCoT suivent ces évolutions territoriales et présentent, au fil des mises à jour, les données suivant les nouveaux périmètres.

Les fusions au 1er Janvier 2017 sont encore trop récentes pour être intégrées, cependant, celles de 2016 apparaissent d'ores et déjà.

Ainsi, il n'est plus possible de présenter le suivi du SCoT du Bassin Annécien de manière strictement identique au rapport 2014/2015 :

- pour tous les indicateurs : à l'échelle des EPCI, la CC des Sources du Lac d'Annecy ne comprendra plus la commune de Montmin suite à sa fusion avec Talloires.
- quand la donnée n'est disponible que par commune nouvelle 2016 : Epagny et Metz-Tessy ne seront plus distinguées, de même pour Cons-Ste-Colombe et Marlens. Les communes de Faverges et Seythenex ne faisant pas partie du même rang de l'armature du SCoT, les résultats des indicateurs 2016 présentés par rang sépareront les données de cette commune nouvelle afin de ne pas fausser leur interprétation.

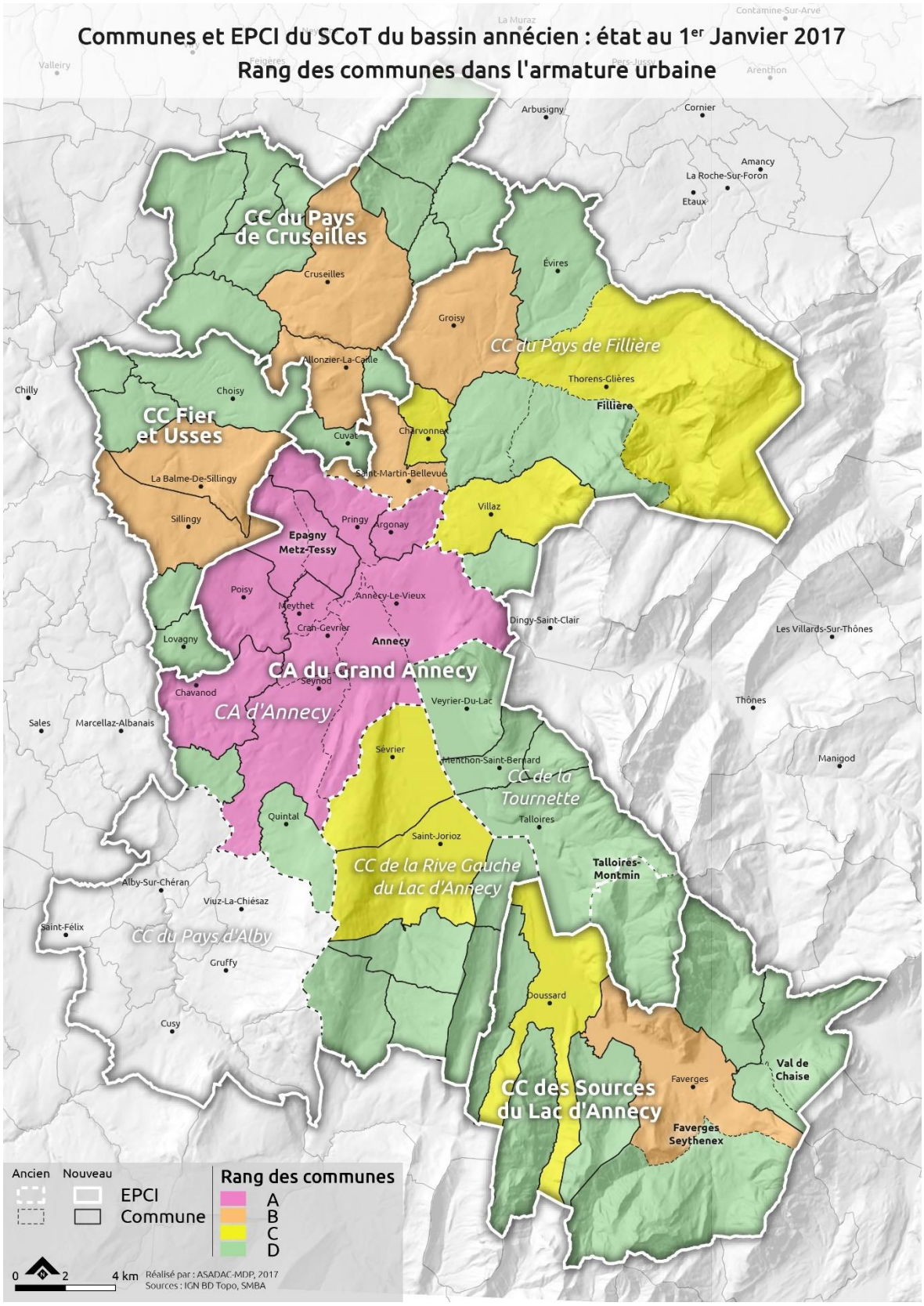
Communes et EPCI du SCoT du bassin annécien : état au 1er Janvier 2017
Rang des communes dans l'armature urbaine
CC du Pays de Cruseilles
CC du Pays de Fillière
CC Fier et Usses
CA du Grand Annecy
CA d'Annecy
CC de la Tournette
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy
CC du Pays d'Alby
CC des Sources du Lac d'Annecy
Arbusigny
Cornier
Amancy
La Roche-Sur-Foron
Etaux
Évires
Cruseilles
Groisy
Allonzier-La-Caille
Thorens-Glières
Fillière
Chilly
Choisy
Cuvat
Charvonnex
La Balme-De-Sillingy
Saint-Martin-Bellevue
Villaz
Sillingy
Pringy
Argonay
Epagny Metz-Tessy
Poisy
Annecy-Le-Vieux
Meythet
Dingy-Saint-Clair
Les Villards-Sur-Thônes
Cran-Gevrier
Annecy
Lovagny
Seynod
Chavanod
Veyrier-Du-Lac
Thônes
Sales
Marcellaz-Albanais
Sévrier
Menthon-Saint-Bernard
Manigod
Quintal
Talloires
Saint-Jorioz
Talloires-Montmin
Alby-Sur-Chéran
Viuz-La-Chiésaz
Saint-Félix
Gruffy
Doussard
Cusy
Faverges
Val de Chaise
Faverges Seythenex
Ancien
Nouveau
EPCI
Commune
Rang des communes
A
B
C
D
0
2
4 km
Réalisé par : ASADAC-MDP, 2017
Sources : IGN BD Topo, SMBA

Note :

Le syndicat mixte n'a été informé que très récemment de l'annulation du PLU de Saint-Eustache. Ainsi, des données relatives à ce PLU annulé apparaissent dans plusieurs chapitres de ce rapport.

La commune de Saint-Eustache est actuellement régie par le RNU, et fait partie des 7 communes qui formaient l'ancienne CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy, et sur lesquelles un PLUi est aujourd'hui en cours d'élaboration.

Il convient de préciser deux éléments en particulier :

- *D'une part, page 87, concernant l'évolution des intentions d'aménagement dans les espaces majeurs de la trame écologique, on rappellera que le plan de zonage pris en compte sur la commune ne comportait que très peu d'emprises classées AU.*
- *D'autre part, page 119, concernant la traduction dans les PLU des zones agricoles à enjeux forts (ZAEF), on rappellera que le plan de zonage pris en compte ne prévoyait pas de zonage A « renforcé ».*

Sur ces deux problématiques importantes, le fait que le PLU de Saint-Eustache ait été annulé n'a donc aucun impact significatif, ni sur les résultats globaux annoncés, ni sur les tendances observées.

OBJECTIF 1 : STRUCTURER LE TERRITOIRE

1.1 Accueil d'environ 40 000 habitants

1.1.1 Suivi du nombre d'habitants et de son évolution

En 2014, le SCoT du Bassin Annécien accueillait 227 106 habitants, ce qui représente une croissance de +1,6% par an depuis 2009 (soit 3 400 habitants supplémentaires par an). Ce territoire a une dynamique légèrement supérieure à celle du département de la Haute-Savoie (+1,5% par an).

A l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les SCoT ayant une dynamique démographique forte se retrouvent selon un axe Genève – Annecy – Chambéry, puis Chambéry – Lyon :

- SCoT du Genevois : +3,7% par an
- SCoT du Pays de Gex : +3,3% par an
- SCoT du Bassin Annécien : +1,6% par an
- Métropole Savoie +1,2% par an
- SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné : +1,7% par an.

Evolution démographique des SCoT de la Région Auvergne Rhône-Alpes

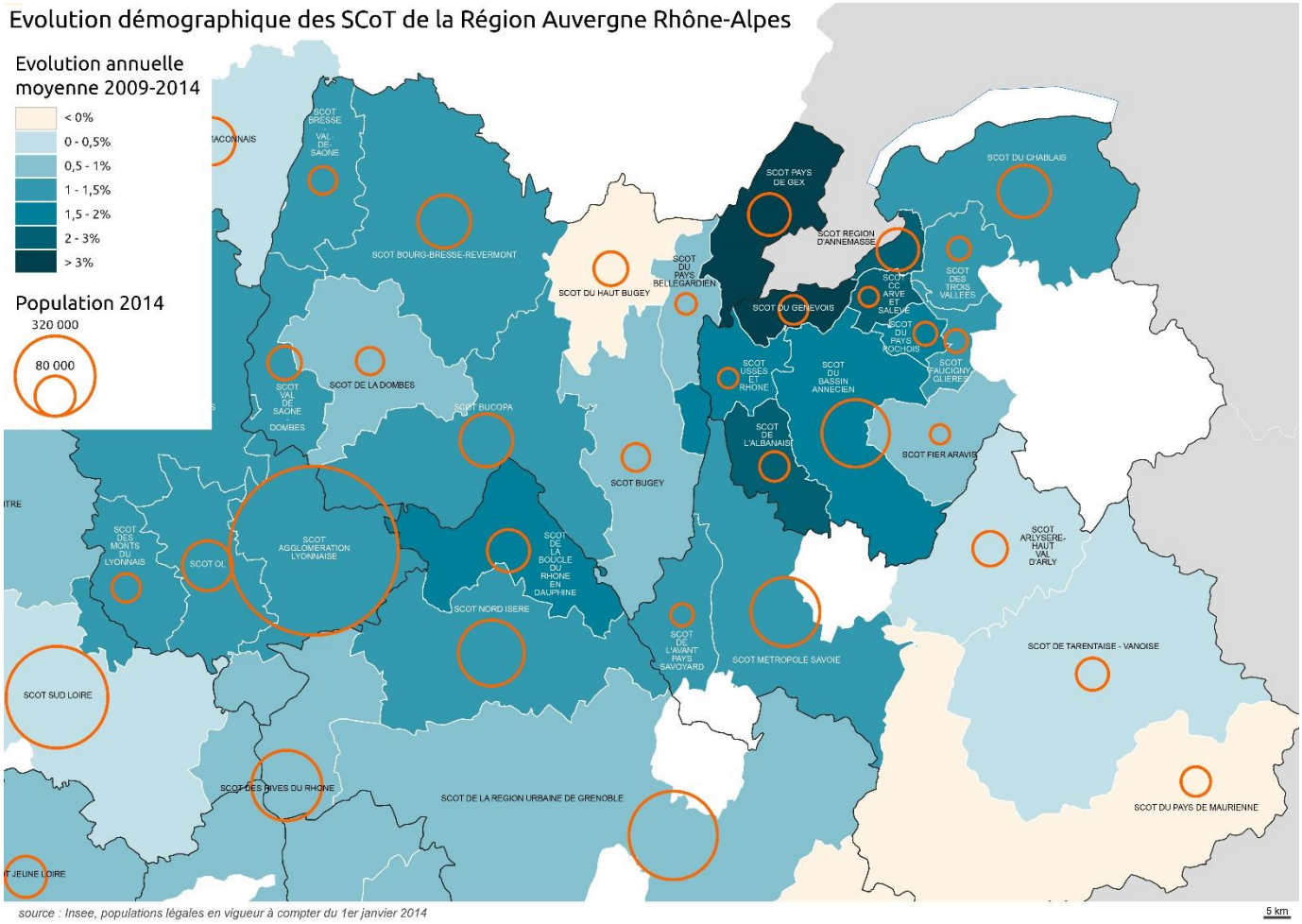

source : Insee, populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2014

Forte dynamique au nord du territoire, sous influence genevoise.

Au sein du Bassin Annécien, les EPCI ayant les plus forts taux de croissance sont tous situés sur la partie nord du territoire. La différence de dynamique est importante entre le nord et le sud du territoire (2,6% d'écart entre le Pays de Cruseilles et les Sources du Lac d'Annecy par exemple).

	Population 2014	Densité de population	Evolution annuelle moyenne de la population entre 2009 et 2014	
			Valeur absolue	Taux de croissance
CC du Pays de Cruseilles	14 512	124 hab./km²	444	3,4%
CC du Pays de Fillière	17 929	108 hab./km²	416	2,5%
CC Fier et Usses	14 738	218 hab./km²	259	1,9%
CA d'Annecy	146 154	1169 hab./km²	2039	1,5%
CC de la Tournette	6 700	102 hab./km²	77	1,2%
CC des Sources du Lac d'Annecy	15 114	99 hab./km²	115	0,8%
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	11 959	141 hab./km²	91	0,8%
SCoT du Bassin Annécien	227 106	292 hab./km²	3441	1,6%

Source : RGP INSEE 2014

Les plus fortes évolutions démographiques à l'échelle communale :

	Evolution annuelle moyenne de la population entre 2009 et 2014
Villy-le-Pelloux	7,85 %
Saint-Blaise	5,35 %
Villaz	5,11 %
Copponex	4,66 %
Montagny-les-Lanches	4,51 %
Sillingy	4,17 %
Menthonnex-en-Bornes	4,02 %
Vovray-en-Bornes	3,98 %
Bluffy	3,65 %
Allonzier-la-Caille	3,54 %

Si l'on observe la dynamique interne au Bassin Annécien, il est nécessaire d'examiner le cas particulier de la ville d'Annecy (ancien périmètre).

En effet, après une stagnation, voire une perte de population entre 1999 et 2009 (-0,02% par an), cette commune connait une croissance importante : +1,2% par an entre 2009 et 2014. Cela représente l'accueil de 600 habitants supplémentaires par an sur la seule ville d'Annecy, du fait notamment de nombreuses opérations immobilières. Ainsi, la ville d'Annecy concentre à elle seule 17,6% de la croissance annuelle moyenne du SCoT.

A proximité du SCoT du Bassin Annécien, on peut noter que sur la ville de Chambéry on observe une inflexion équivalente : après une période entre 1999 et 2009 avec une croissance démographique de +0,12% par an, celle-ci passe à +1,1% par an entre 2009 et 2014, mais sur un territoire plus vaste et avec des secteurs moins urbains.

Population et densité de population en 2014

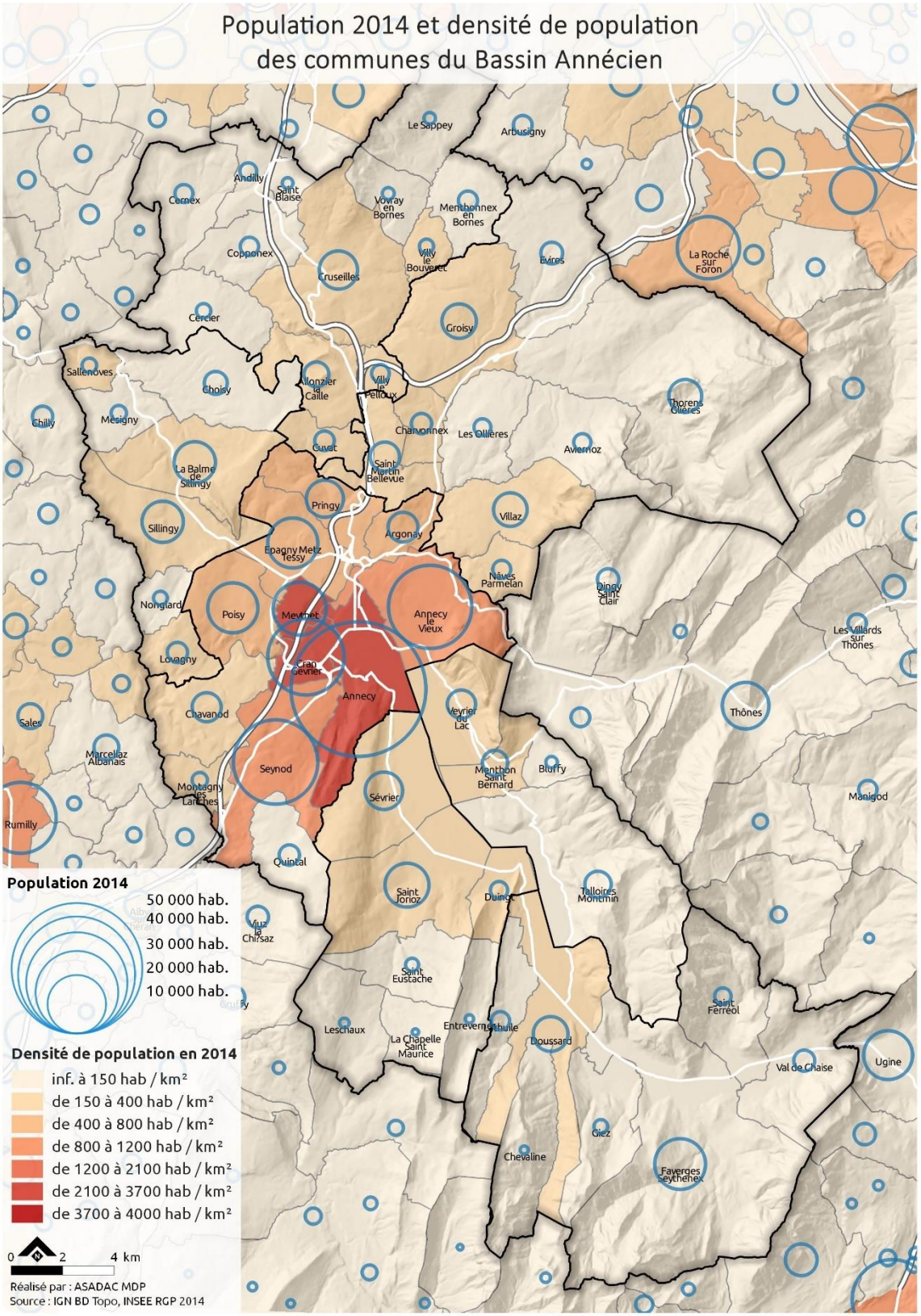

Evolution de la population de 2009 à 2014

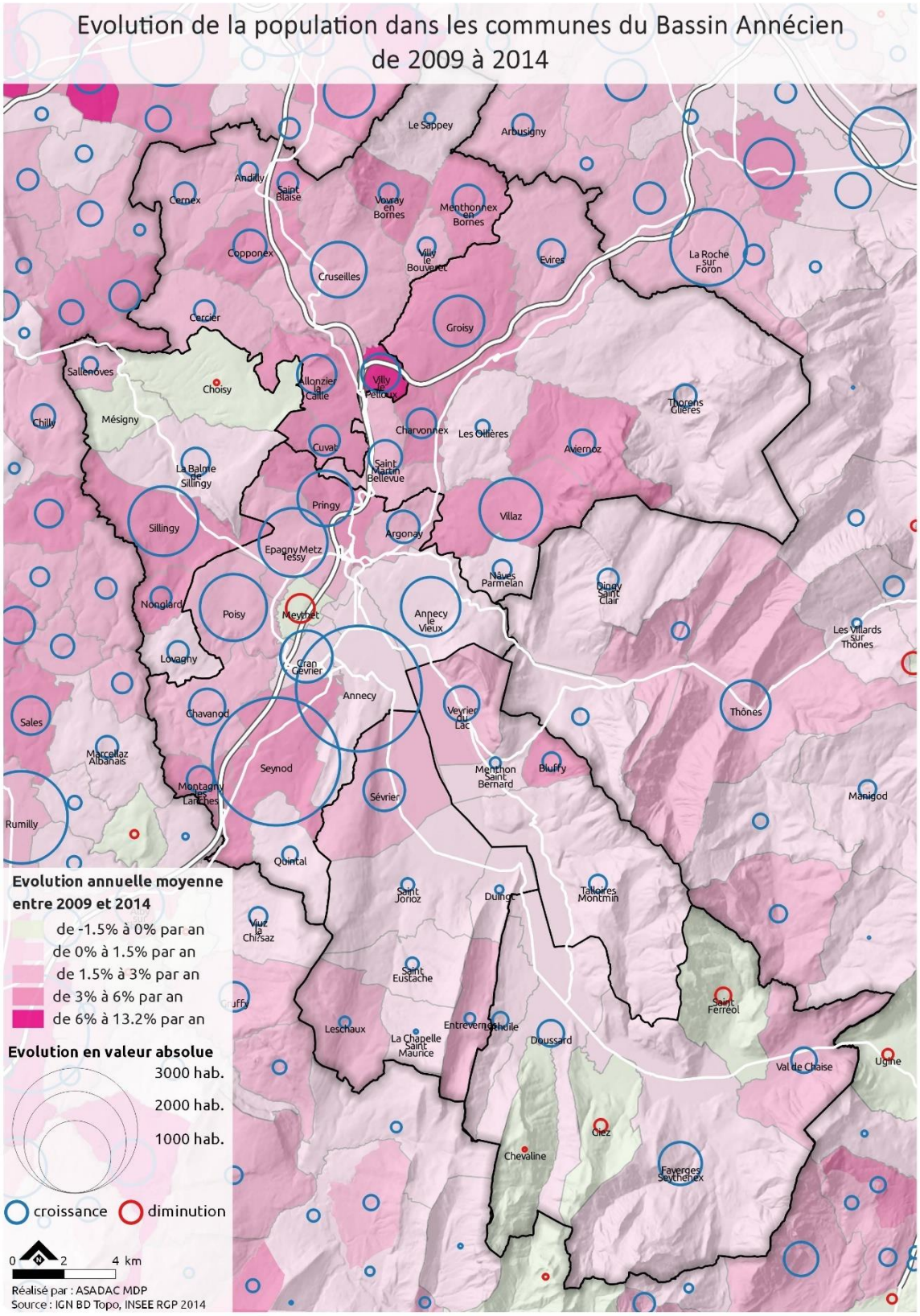

Evolution démographique des jeunes et des personnes âgées

Une démographie en perte de vitesse chez les jeunes et les personnes en âges de travailler.

La répartition de la population au sein du SCoT du Bassin Annécien est assez similaire à celle du SCoT du Chablais ou de Métropole Savoie avec une part des jeunes (- de 29 ans) autour de 36% et celles des plus de 60 ans autour de 23%.

Au sein des SCoT voisins, ceux de l'Albanais, du Genevois et de la Région d'Annemasse possèdent une part des jeunes un peu plus importante (autour de 39%), tandis que celle des plus âgés ne représente qu'environ 18% de la population.

Enfin le SCoT de la Région Grenobloise lui, combine ces deux types de profils avec une part importante des jeunes (28,5%) et des plus âgés (22,9%).

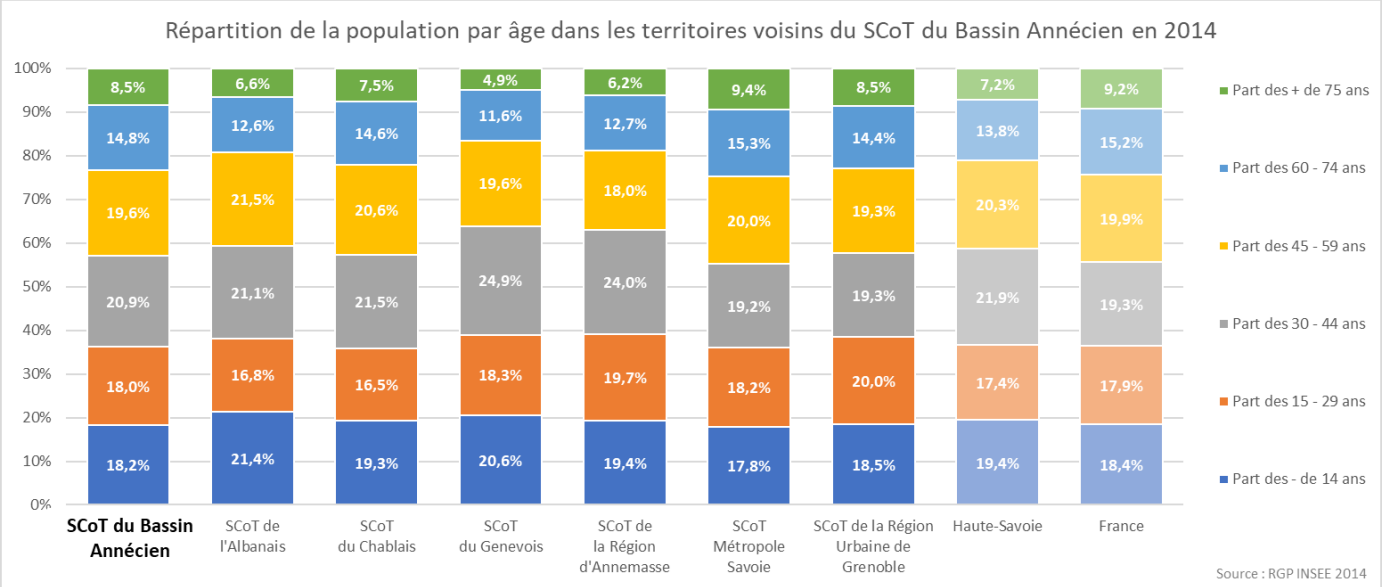

A l'intérieur même du SCoT du Bassin Annécien, plusieurs situations existent :

- Au sein des Communautés de Communes du Pays de Fillière, du Pays de Cruseilles et Fier et Usses, les parts des jeunes et des personnes en âge de travailler priment sur celle des personnes âgées.
- Pour les CC de la Tournette et de la Rive Gauche de Lac d'Annecy la situation est inversée
- Sur la CA d'Annecy et la CC des Sources du Lac d'Annecy, la répartition de la population est plus équilibrée.

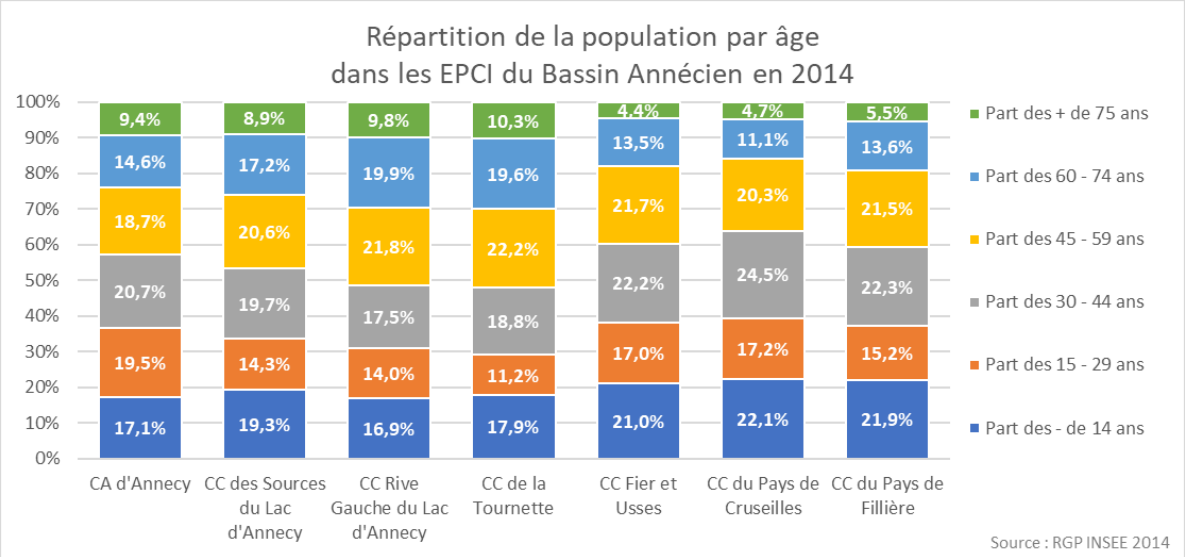

Lorsque l'on observe la population par tranche d'âge au sein du SCoT, on remarque différentes dynamiques.

En effet, par rapport à une évolution annuelle moyenne (tous âges confondus) de + 1.6%, les jeunes de moins de 14 ans se distinguent par une croissance forte (+2% par an entre 2009 et 2014), encore bien inférieure cependant avec celle des plus de 75 ans (+3,2% par an).

	Population 2009	Population 2014	Evolution annuelle moyenne 2009 - 2014	Tendance par rapport à l'évolution annuelle moyenne tous âges confondus
Moins de 14 ans	37 605	41 437	2%	+
15 – 29 ans	39 580	40 852	0,6%	--
30 – 59 ans	44 806	47 378	1,1%	-
60 – 74 ans	42 871	44 575	0,8%	--
75 ans et plus	28 733	33 657	3,2%	++
SCoT du Bassin Annécien	209 903	227 106	1,6%	

Source : RGP INSEE 2014

En parallèle, la répartition des différentes tranches d'âge au sein de la population du SCOT montre de véritables changements. Si la part des très jeunes (moins de 14 ans) reste stable, celles des 15-29 ans, 30-44 ans et 45-59 ans diminuent, et ce, au profit des plus de 60 ans.

On note donc une diminution relative de la part de la population en âge de travailler et un vieillissement de la population sur le Bassin Annécien, malgré la croissance observée chez les très jeunes.

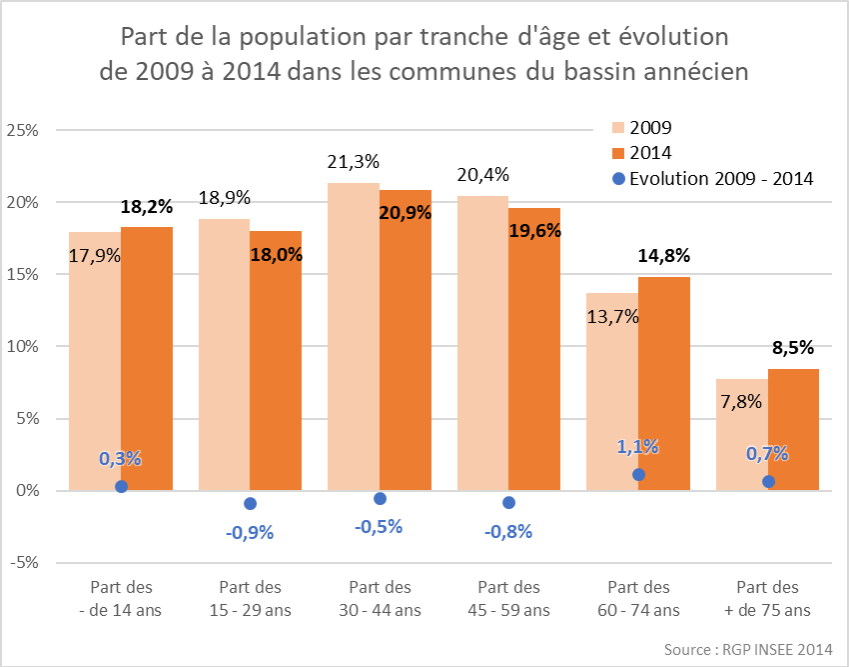

Détail de la répartition par tranche d'âge par EPCI :

Population 2014	< 14 ans	15 - 29 ans	30 - 44 ans	45 - 59 ans	60 - 74 ans	> 75 ans
CA d'Annecy : 146 154 habitants dont	25 053	28 523	30 231	27 373	21 295	13 679
Répartition par tranche d'âge	17,1%	19,5%	20,7%	18,7%	14,6%	9,4%
Evolution de cette répartition entre 2009 et 2014	↗ 0,8%	↘ -1,2%	↗ 0,1%	↘ -0,9%	↗ 0,7%	↗ 0,6%
CC des Sources du Lac d'Annecy : 15 114 habitants dont	2 921	2 163	2 971	3 108	2 605	1 346
Répartition par tranche d'âge	19,3%	14,3%	19,7%	20,6%	17,2%	8,9%
Evolution de cette répartition entre 2009 et 2014	= 0%	↘ -1,3%	↘ -1,6%	↘ -0,5%	↗ 2,7%	↗ 0,7%
CC Rive Gauche du Lac d'Annecy : 11 959 habitants dont	2 024	1 680	2 092	2 605	2 384	1 173
Répartition par tranche d'âge	16,9%	14,0%	17,5%	21,8%	19,9%	9,8%
Evolution de cette répartition entre 2009 et 2014	↘ -0,8%	↗ 0,3%	↘ -1,5%	↘ -1,4%	↗ 2%	↗ 1,4%
CC de la Tournette : 6 700 habitants dont	1 196	753	1 258	1 488	1 313	691
Répartition par tranche d'âge	17,9%	11,2%	18,8%	22,2%	19,6%	10,3%
Evolution de cette répartition entre 2009 et 2014	↘ -0,1%	↘ -0,7%	↘ -1,5%	↗ 0,1%	↗ 1,8%	↗ 0,5%
CC Fier et Usses : 14 738 habitants dont	3 102	2 511	3 277	3 203	1 996	648
Répartition par tranche d'âge	21,0%	17%	22,2%	21,7%	13,5%	4,4%
Evolution de cette répartition entre 2009 et 2014	↘ -1,2%	= 0%	↘ -1,7%	↘ -0,1%	↗ 2%	↗ 1%
CC du Pays de Cruseilles : 14 512 habitants dont	3 212	2 499	3 553	2 951	1 618	680
Répartition par tranche d'âge	22,1%	17,2%	24,5%	20,3%	11,1%	4,7%
Evolution de cette répartition entre 2009 et 2014	↘ -0,4%	↗ 0,4%	↘ -0,6%	↘ -0,4%	↗ 0,8%	↗ 0,3%
CC du Pays de Fillière : 17 929 habitants dont	3 929	2 723	3 996	3 846	2 447	989
Répartition par tranche d'âge	21,9%	15,2%	22,3%	21,5%	13,6%	5,5%
Evolution de cette répartition entre 2009 et 2014	↗ 0,1%	↘ -0,5%	↘ -1,4%	↘ -0,7%	↗ 1,7%	↗ 0,7%
SCoT du Bassin Annécien : 227 106 habitants dont	41 437	40 852	47 378	44 575	33 657	19 206
Répartition par tranche d'âge	18,2%	18%	20,9%	19,6%	14,8%	8,5%
Evolution de cette répartition entre 2009 et 2014	↗ 0,4%	↘ -0,9%	↘ -0,4%	↘ -0,8%	↗ 1,1%	↗ 0,6%
CC du Canton de Rumilly : 30 032 habitants dont	6 366	5 185	6 304	6 225	3 858	2 090
Répartition par tranche d'âge	21,2%	17,3%	21%	20,7%	12,8%	7%
Evolution de cette répartition entre 2009 et 2014	↘ -0,2%	↗ 0,2%	↘ -1,9%	↘ -0,2%	↗ 1%	↗ 1,1%
CC du Pays d'Alby : 13 590 habitants dont	2 958	2 147	2 888	3 169	1 642	783
Répartition par tranche d'âge	21,8%	15,8%	21,3%	23,3%	12,1%	5,8%
Evolution de cette répartition entre 2009 et 2014	↘ -1,6%	↗ 0,2%	↘ -2,4%	↗ 1,6%	↗ 1,8%	↗ 0,4%
CC des Vallées de Thônes 18 791 habitants dont	3610	3088	3871	4113	2726	1386
Répartition par tranche d'âge	19,2%	16,4%	20,6%	21,9%	14,5%	7,4%
Evolution de cette répartition entre 2009 et 2014	↘ -1,1%	↘ -0,9%	↘ -1,7%	↗ 1,1%	↗ 1,8%	↗ 0,9%

Source : RGP INSEE 2014

1.1.2 Part de l'évolution démographique liée au solde migratoire

Le solde migratoire constitue le principal moteur de la dynamique démographique.

La croissance démographique du SCoT du Bassin Annécien est passée de + 1% par an sur la période 1999-2009, à + 1,6% par an sur la période récente 2009-2014.

En détaillant cette évolution, on remarque que la croissance démographique due au solde naturel reste stable d'une période à l'autre (+0,6% par an de 1999 à 2014), tandis que la croissance due au solde migratoire augmente et passe de +0,4% par an avant 2009 à +1% par an entre 2009 et 2014.

Enfin, en replaçant le SCoT du Bassin Annécien dans un contexte plus large, la forte dynamique observée dans les EPCI du nord du territoire s'explique par l'influence genevoise. En effet, le SCoT du Genevois possède une croissance démographique de + 3,7% par an, dont + 2,9% dû au solde migratoire.

A l'inverse, il est intéressant de remarquer la dynamique différente du SCoT de la Région Urbaine Grenobloise : un solde naturel identique à celui du Bassin Annécien, mais avec un solde migratoire nul, ce qui interroge sur l'attractivité du territoire grenoblois.

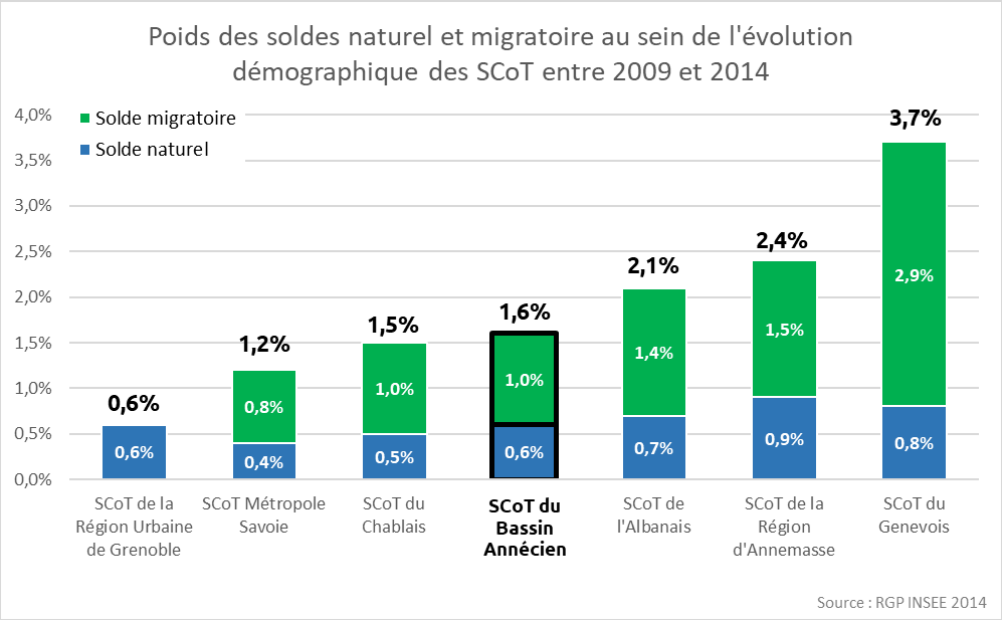

En observant cette évolution à l'échelle des EPCI du territoire, on remarque une nette différence entre les collectivités situées au nord, où la part de la croissance démographique due au solde migratoire est la plus importante, et celles du sud moins dynamiques démographiquement, avec à la fois des soldes migratoire et naturel plus faibles.

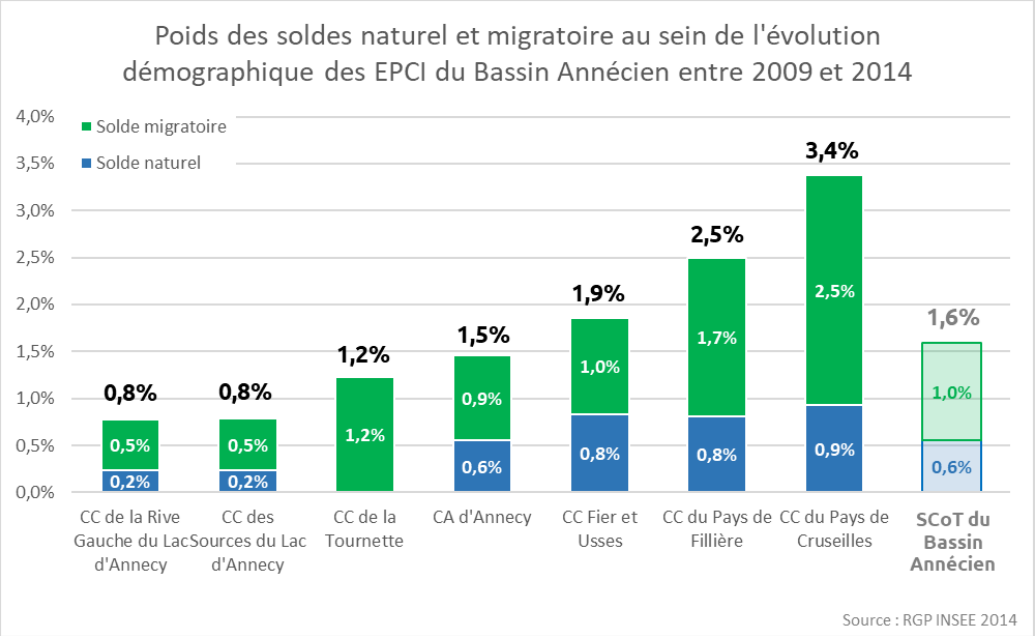

Concernant la commune d'Annecy, pour laquelle l'évolution démographique a été particulièrement importante entre les deux périodes étudiées (celle-ci était nulle entre 1999-2009 et passait à +1,2% par an entre 2009-2014), comme pour l'ensemble du SCoT, le solde naturel reste inchangé (+0,4% par an) entre 1999 et 2014 ; par contre le solde migratoire, négatif jusqu'en 2009 (-0,4% par an) repart en forte hausse sur la période récente 2009-2014 (+0,8% par an) et explique à lui seul la croissance démographique.

Taux de croissance lié au solde naturel dans les communes du Bassin Annécien de 2009 à 2014

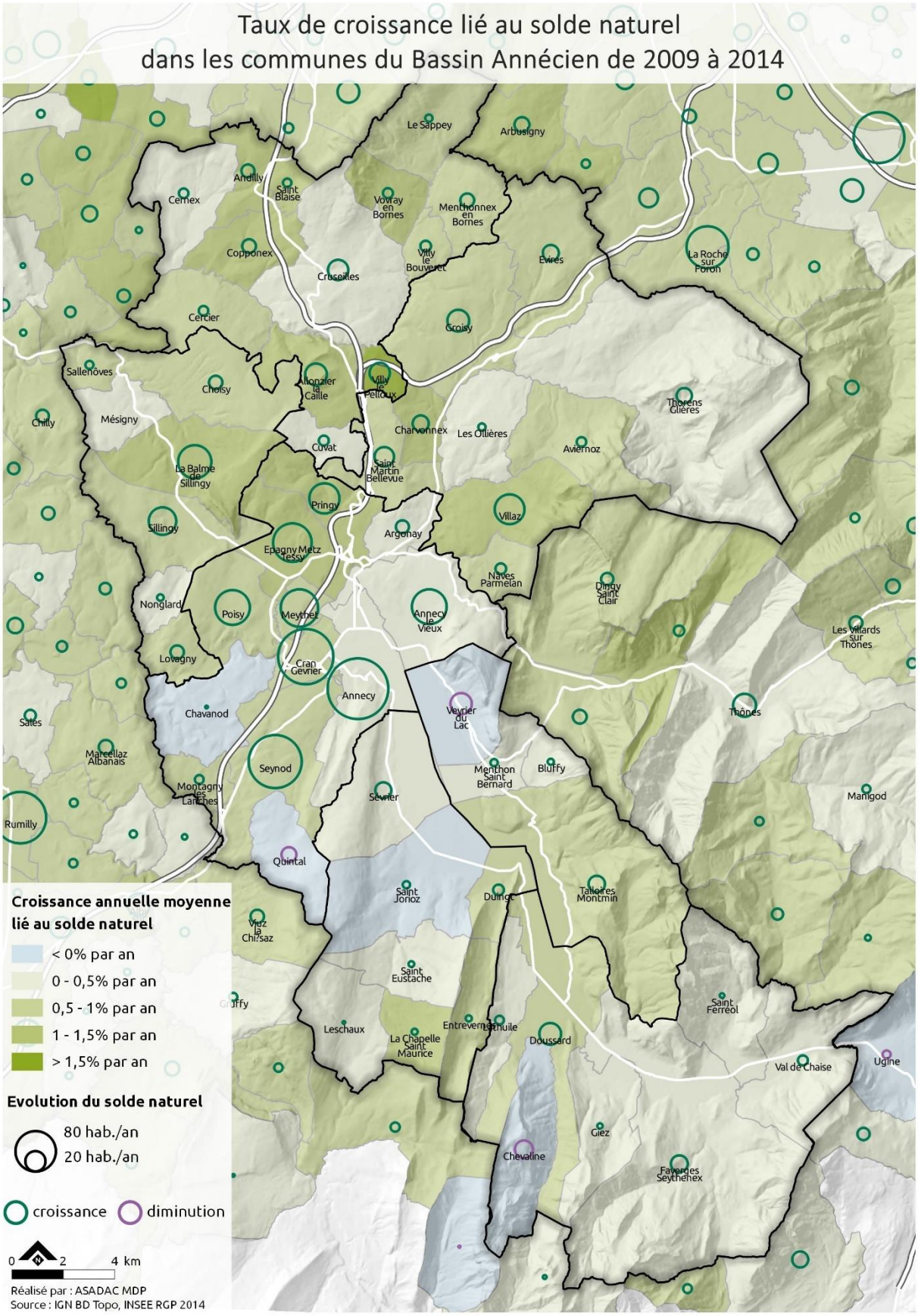

Taux de croissance lié au solde migratoire dans les communes du Bassin Annécien de 2009 à 2014

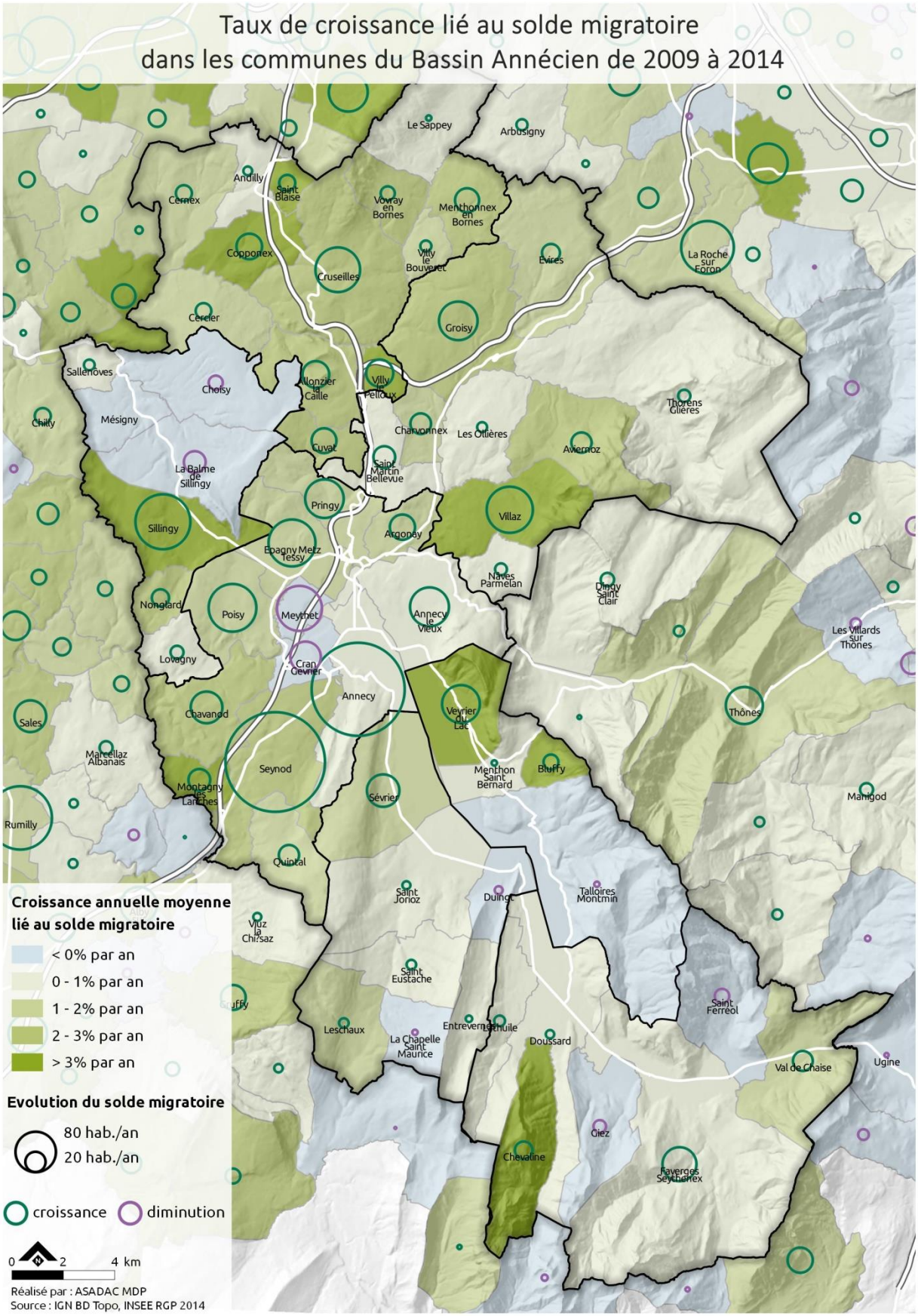

1.2 Production d'environ 30 400 logements

1.2.1 Evolution du parc de logements au regard des objectifs par rang de l'armature urbaine

Le parc de logements du SCoT du bassin annécien compte 119 788 logements en 2015, soit 2 016 logements supplémentaires par an, par rapport à 2013. L'évolution du parc reste stable sur la période 2003 – 2015 : +1,7% par an. Cette progression est identique à celle du département de la Haute-Savoie sur la même période.

La répartition des différents types de logements reste également stable d'une période à l'autre.

En effet, la part des résidences principales oscille entre 85 et 87 %, tandis que celles des résidences secondaires se trouve entre 7 et 8%. Le taux de de logements vacants reste quant à lui toujours inférieur à 6%.

Le parc de logements est principalement situé au sein de la Communauté d'Agglomération d'Annecy qui concentre 65,4% de l'ensemble du parc.

Un parc de logements surtout localisé dans le cœur d'agglomération en croissance toujours très dynamique au nord du territoire.

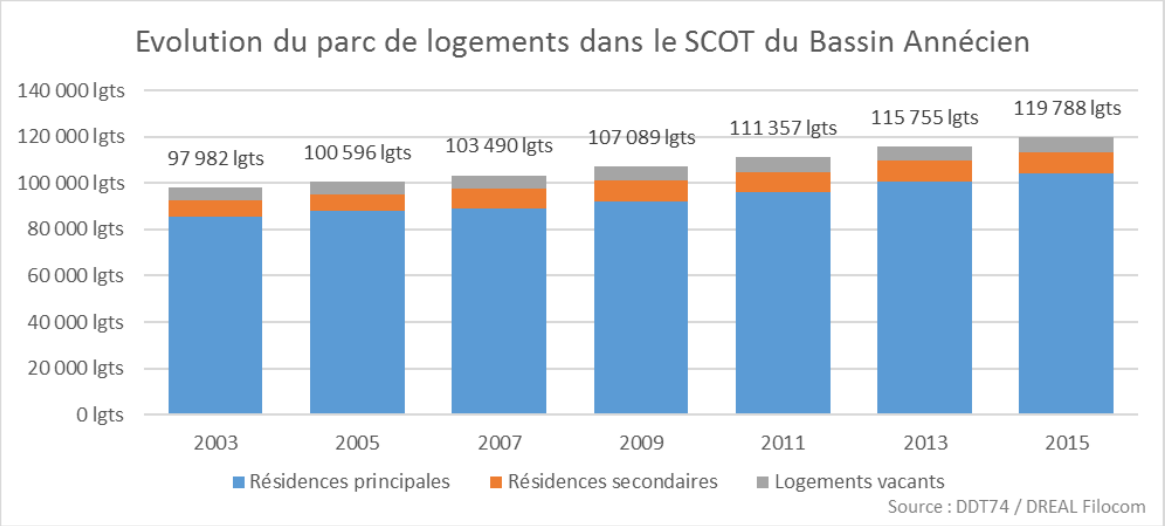

Répartition du parc de logements en 2015

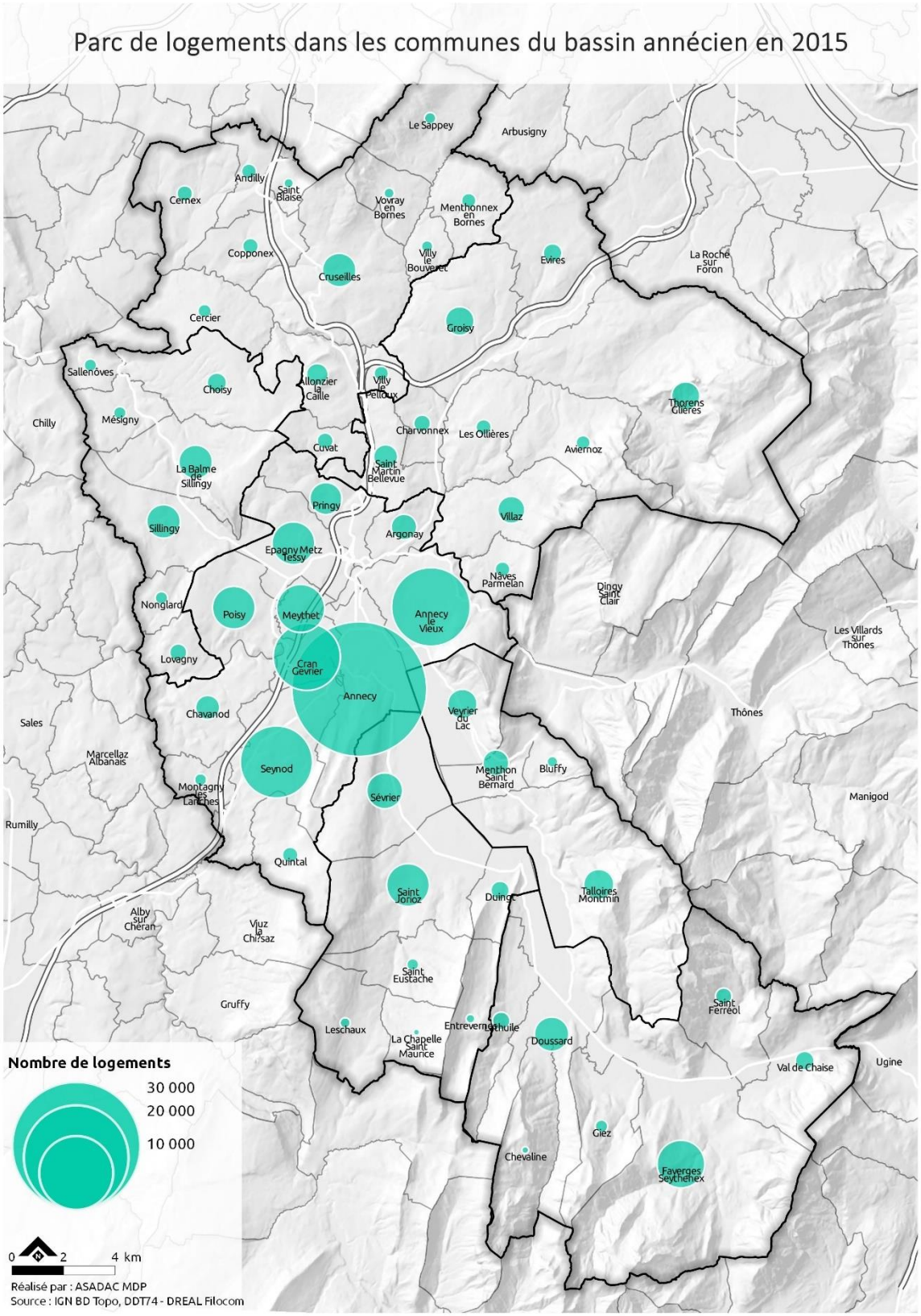

Evolution du parc de logements de 2013 à 2015

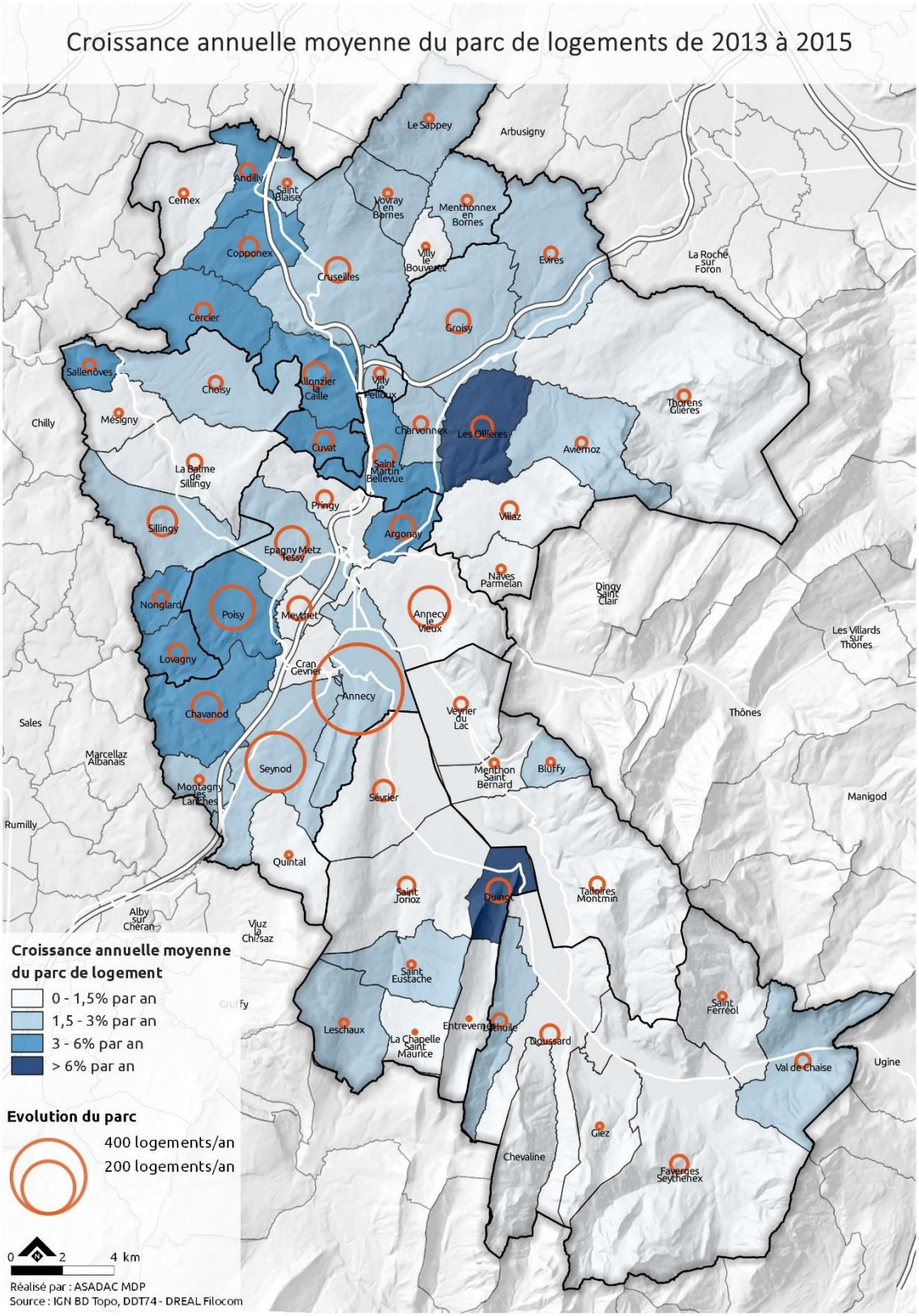

Le parc de logements par EPCI

Plus de 65% des logements sont situés au sein de la CA d'Annecy en 2015.

Les 35% restant sont répartis de manière plutôt équilibrée entre les différents EPCI. Cependant, leur évolution entre 2013 et 2015 montre des dynamiques contrastées :

- +3% par an pour la CC du Pays de Cruseilles,
- +2,1% par an pour les CC Fier et Usses et du Pays de Fillière.

Ce fort dynamisme du nord du territoire est à mettre en perspective avec les évolutions sur les CC des Sources du Lac d'Annecy (+1% par an) et de la Tournette (+0,8% par an).

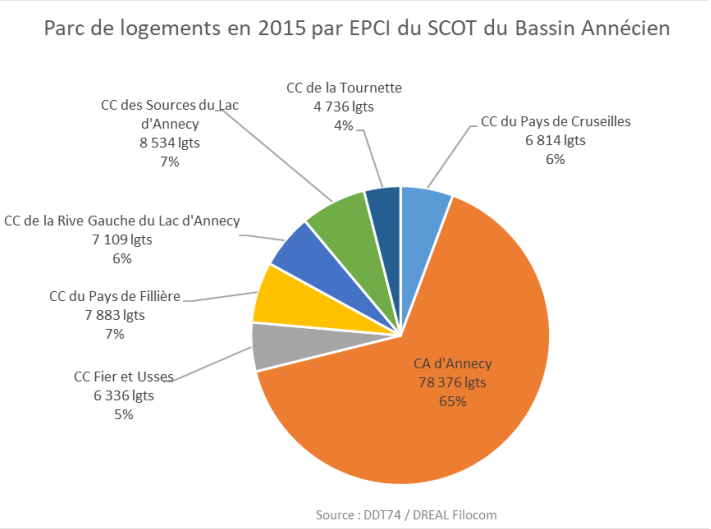

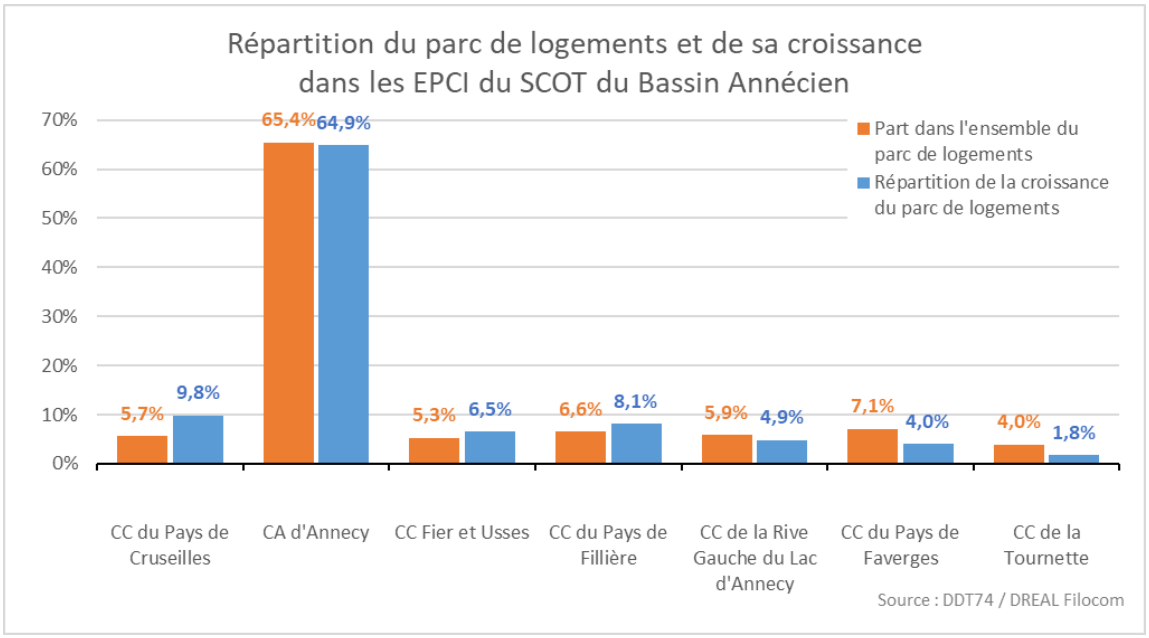

Production de logements par rapport aux objectifs annuels théoriques du SCoT :

Le SCoT détermine des objectifs chiffrés concernant la production de logements pour les 20 ans à venir, dont on peut déduire une moyenne annuelle THEORIQUE (les évolutions n'étant pas linéaires sur 20 ans).

Jusqu'à 2015, le nombre moyen annuel de logements construits observé reste supérieur à la moyenne annuelle théorique de production issue du SCOT.

On note néanmoins, sur la dernière période 2014-2015 un ralentissement de la production. Seule la CC du Pays de Cruseilles poursuit sa croissance sur la dernière période.

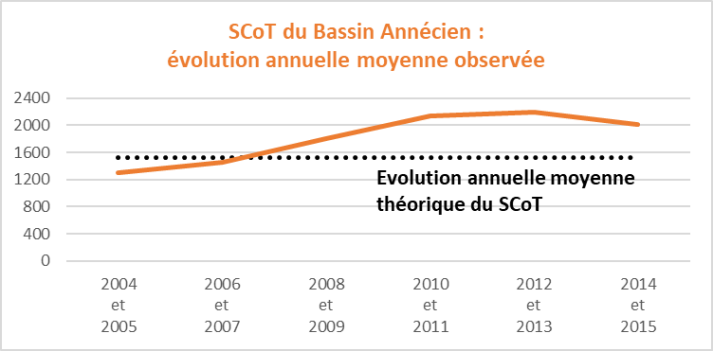

Source : DDT74 / DREAL Filocom

Seule la dernière période observée (2014-2015) se situe donc après l'approbation du SCoT. La présentation de la période antérieure à 2014 permet seulement d'illustrer la tendance du territoire par rapport aux objectifs du SCoT, mais n'est pas à prendre en compte pour le suivi et l'évaluation du SCoT.

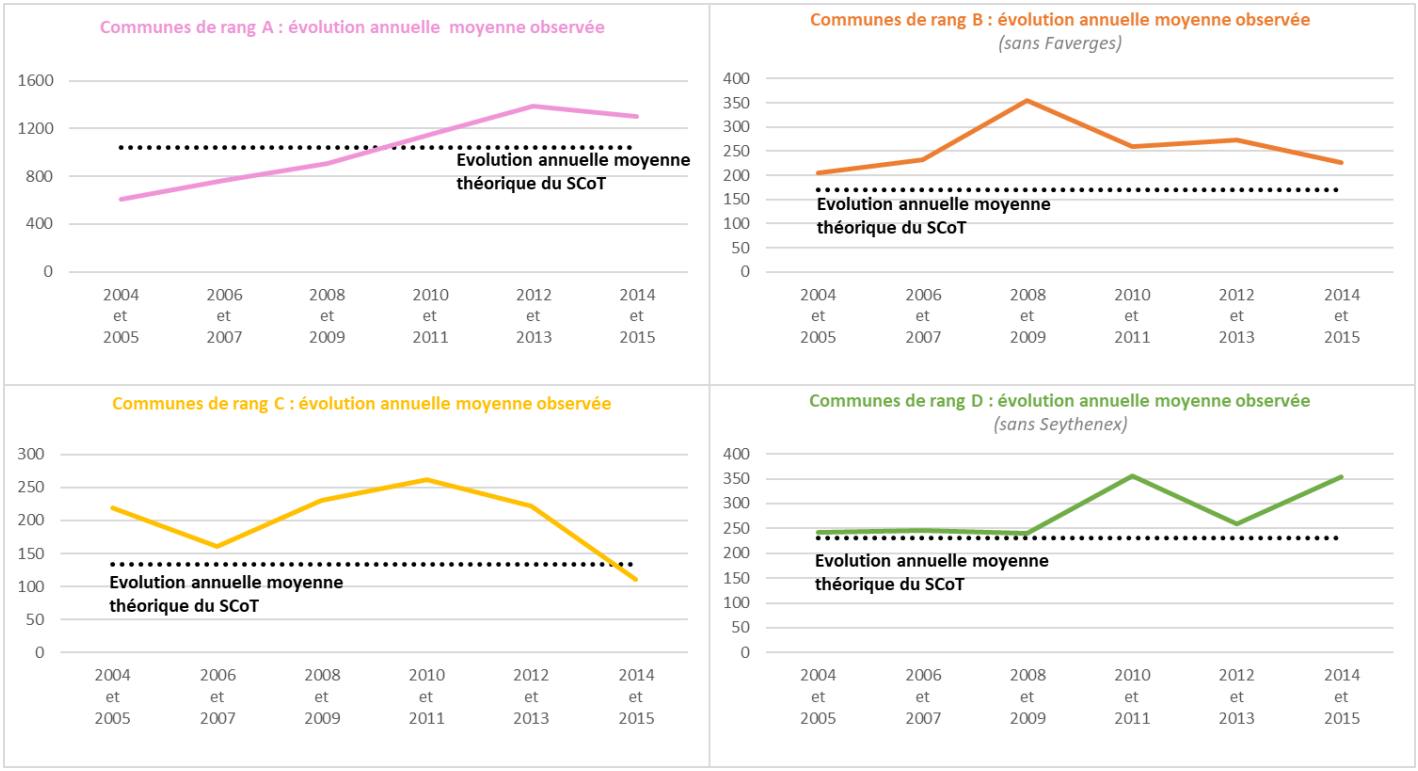

Source : DDT74 / DREAL Filocom

Pour les communes de rang B et D, les résultats ne comprennent pas les données des anciennes communes de Faverges et Seythenex : ces communes étant de rangs différents, la commune nouvelle issue de leur fusion ne peut pas être placée dans un rang plutôt qu'un autre.

Besoin en logements par EPCI, par rang et évolutions

	Objectifs du SCoT pour 20 ans en nombre de logements	*Moyenne annuelle théorique*	Evolution annuelle moyenne du parc total de logements					
			2004 - 2005	2006-2007	2008-2009	2010-2011	2012-2013	2014-2015
CA d'Annecy	**20 950**	***1 047,5***	**624**	**776**	**929**	**1184**	**1406**	**1310**
Communes de rang A	20 800	*1 040*	607	763	905	1150	1393	1303
Communes de rang D (Montagny, Quintal)	150	*7,5*	17	13	25	34	13	7
CC du Pays de Fillière	**2 400**	***120***	**170**	**105**	**156**	**190**	**189**	**163**
Communes de rang B (Groisy, St Martin de Bellevue)	950	*47,5*	87	27	26	46	76	70
Communes de rang C	1 050	*52,5*	49	61	110	116	80	39
Communes de rang D	400	*20*	34	17	20	28	33	54
CC du Pays de Cruseilles	**1 750**	***87,5***	**88**	**143**	**113**	**265**	**176**	**199**
Communes de rang B (Allonzier, Cruseilles)	900	*45*	29	86	75	103	86	84
Communes de rang D	850	*42,5*	59	57	38	162	90	115
CC Fier et Usses	**2 000**	***100***	133	154	282	151	145	132
Communes de rang B (La Balme de Sillingy, Sillingy)	1 550	*77,5*	90	120	255	110	113	73
Communes de rang D	450	*22,5*	43	34	28	41	33	59
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	**1 400**	***70***	**117**	**65**	**111**	**123**	**121**	**98**
Communes de rang C (St Jorioz, Sevrier)	1 150	*57,5*	104	53	85	102	109	49
Communes de rang D	250	*12,5*	14	12	26	21	12	50
CC de la Tournette	**250**	***12,5***	**44**	**68**	**57**	**40**	**41**	**-**
➥ *avec Talloires-Montmin*	-	-	*46*	*82*	*61*	*43*	*45*	*36*
Communes de rang D	250	*12,5*	44	68	57	40	41	-
➥ *avec Talloires-Montmin*	-	-	*46*	*82*	*61*	*43*	*45*	*36*
CC des Sources du Lac d'Annecy	**1 900**	***95***	**132**	**138**	**153**	**183**	**123**	**-**
➥ *sans Montmin*	**-**	**-**	*130*	*124*	*149*	*179*	*119*	*81*
Communes de rang B (Faverges)	1 000	*50*	30	37	60	105	44	-
➥ *Faverges-Seythenex*	-	-	*34*	*45*	*69*	*108*	*51*	*22*
Communes de rang C (Doussard)	450	*22,5*	67	47	36	44	34	24
Communes de rang D	450	*22,5*	36	54	57	34	46	-
➥ *sans Montmin et Seythenex*	-	-	*30*	*33*	*44*	*27*	*34*	*35*
Ensemble du bassin annécien	**30 400**	***1 520***	**1307**	**1447**	**1800**	**2134**	**2199**	**2017**
Ensemble rang A	**20 800**	***1 040***	**607**	**763**	**905**	**1150**	**1393**	**1303**
Ensemble rang B	**4 400**	***220***	**236**	**270**	**416**	**364**	**318**	**-**
Ensemble rang C	**2 650**	***133***	**219**	**161**	**230**	**262**	**223**	**112**
Ensemble rang D	**2 550**	***233***	**246**	**254**	**250**	**359**	**267**	**-**

Source : DDT74 / DREAL Filocom

Le parc de logements selon l'armature urbaine du bassin annécien

En 2015, 65% du parc de logements du SCoT se situe dans le cœur d'agglomération (communes de rang A). Sur ce secteur, l'augmentation du nombre de logements se fait de manière très régulière depuis 2003 : en effet, le taux de croissance du parc était de +0,9% par an entre 2003 et 2005 ; ce taux s'est accru régulièrement jusqu'à atteindre 1,7% par an sur la période récente 2013-2015.

Sur le temps long, ce sont les communes de rang B, polarité dans l'armature du SCoT, où l'on observe la croissance la plus importante : +3,2% par an entre 2003 et 2015.

Pour cet indicateur, la prise en compte des communes nouvelles 2016 impacte l'analyse par rang de commune dans l'armature du SCoT.

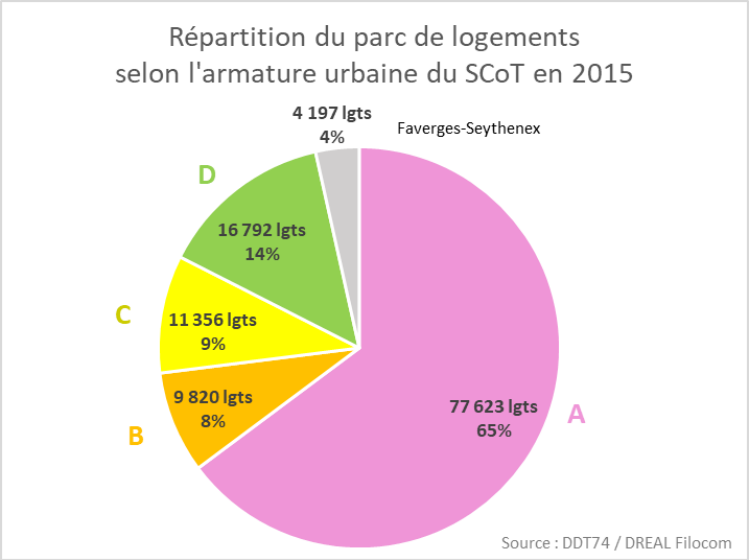

Concernant la répartition par type de logements, ce sont les communes de rang A et B qui possèdent la plus grande proportion de résidences principales.

La part des résidences secondaires est quant à elle principalement située dans les communes de rang C et D.

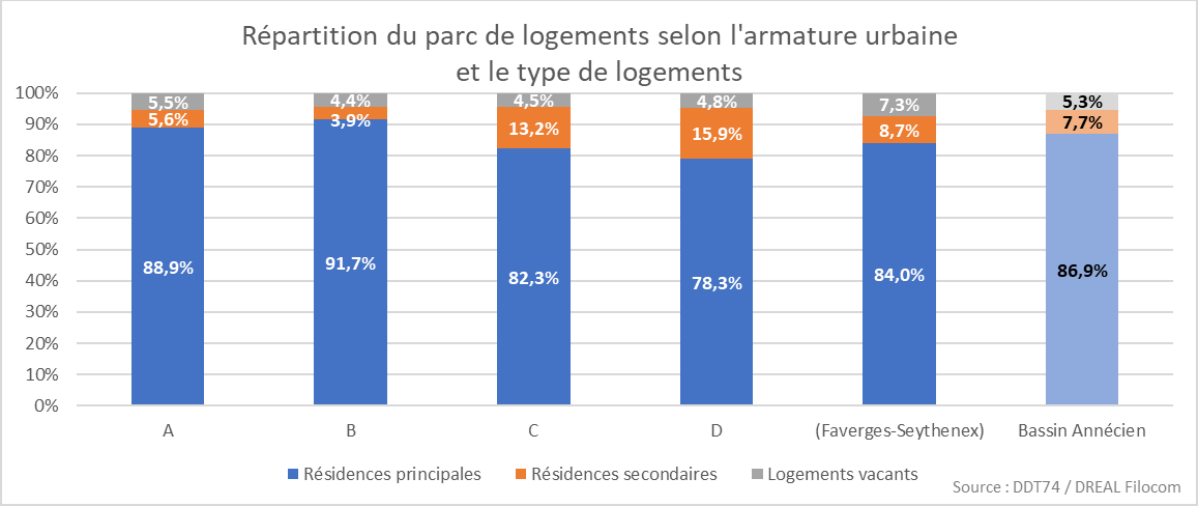

* la fusion des communes de Faverges et Seythenex (de rangs différents) ne permet pas de les inclure dans l'une ou l'autre catégorie.

	Evolution annuelle moyenne entre 2013 et 2015 du nombre de…			Evolution annuelle moyenne (2013-2015) de l'ensemble du parc
	…résidences principales	…résidences secondaires	…logements vacants	
Rang A	1,6%	-1,2%	6,9%	1,7%
Rang B	2,5%	0,1%	2,4%	2,4%
Rang C	1,4%	1,8%	-7,3%	1,0%
Rang D	2,5%	-2,5%	3,1%	2,2%
(Faverges-Seythenex)*	0,7%	-2,4%	1,8%	0,5%
SCoT du Bassin Annécien	1,8%	-1,1%	4,5%	1,7%

Source : DDT74 / DREAL Filocom - * la fusion des communes de Faverges et Seythenex (de rangs différents) ne permet pas de les inclure dans l'une ou l'autre catégorie.

Le prix médian caractérise le prix de vente pour lequel 50% des transactions ont lieu à un niveau plus élevé et 50% à un niveau plus faible.

1.2.5a Evolution des prix des logements

Un marché qui tend à retrouver une certaine stabilité après des années de ralentissement.

Marchés immobiliers : Ventes d'appartements

Entre 2011 et 2014, le nombre d'appartements vendus a baissé de façon importante de 3492 à 2256 par an. On note une certaine stabilisation entre 2014 et 2015 : +1,1% sur l'ensemble du bassin annécien, avec 2280 ventes en 2015. Ces deux années ne suffisent pas déterminer s'il s'agit d'une véritable tendance sur le territoire, cette évolution devra donc être mise en perspective avec les données des années à venir.

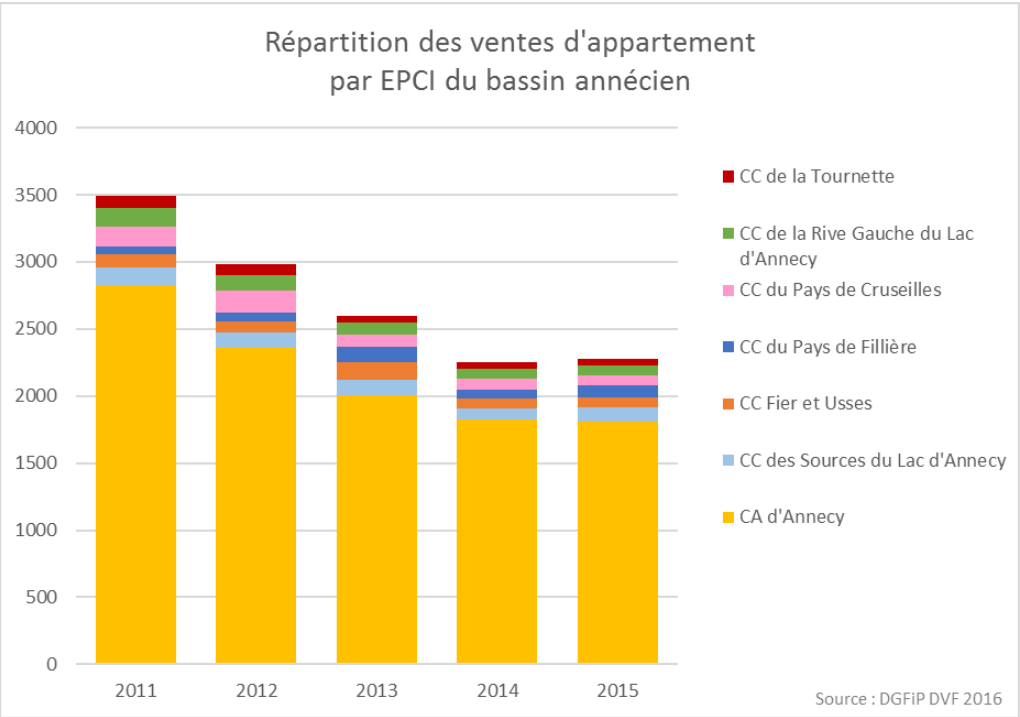

Prix de vente des appartements en 2015 :

En 2015 sur le bassin annécien, le prix médian d'un appartement est de 3 473€/m². Même si ce prix se révèle plutôt stable au fil des années, des fluctuations importantes apparaissent en fonction des rangs de communes : les communes de rang B accusent une baisse sensible (-6,8%) entre 2014 et 2015, tandis que sur les communes de rang D les prix évoluent de + 6,7%.

Néanmoins, sur une plus longue période (2011-2015), ces variations sont estompées.

Rang	Prix de vente médian en 2015	Evolution de 2014 à 2015	Evolution annuelle moyenne 2011-2015
A	3 518 €/m²	-1,4 %	-0,2%
B	3 030 €/m²	-6,8%	-1,4%
C	3 435 €/m²	-2,1%	+1,7%
D	3 541 €/m²	+ 6,7%	+1,3%
Bassin Annécien	3 473 €/m²	-0,8%	-0,2%

Source : DGFiP DVF 2016

Si l'on observe les prix médians en fonction du nombre de pièces sur la période 2011 – 2015, les appartements 1 pièce poursuivent une progression régulière (+0,8% par an) à des prix bien supérieurs : on note un écart de 1000€/m² entre les 1 pièce et les 5 pièces et plus. A l'inverse, le prix des 2 pièces baisse de manière similaire (-1% par an).

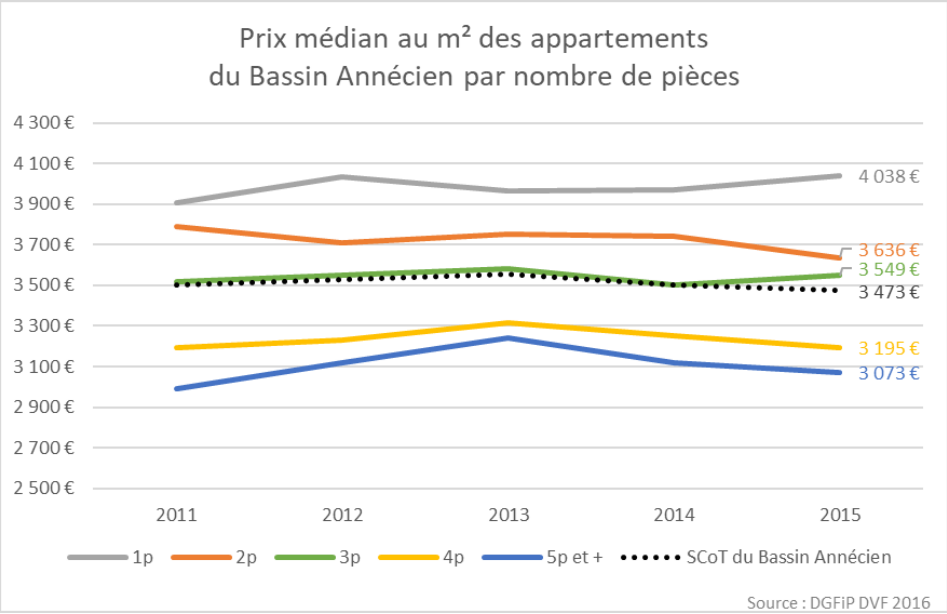

Marchés immobiliers : Ventes de maisons

Après une diminution des volumes du marché de 14,4% entre 2011 et 2013, une hausse se fait sentir entre 2013 et 2015 (+6,2%). En termes de répartition par type de commune, 30% des ventes ont lieu sur des communes de catégorie A, et ce de manière régulière sur l'ensemble de la période.

Le volume de vente par EPCI reste très équilibré entre 2011 et 2015.

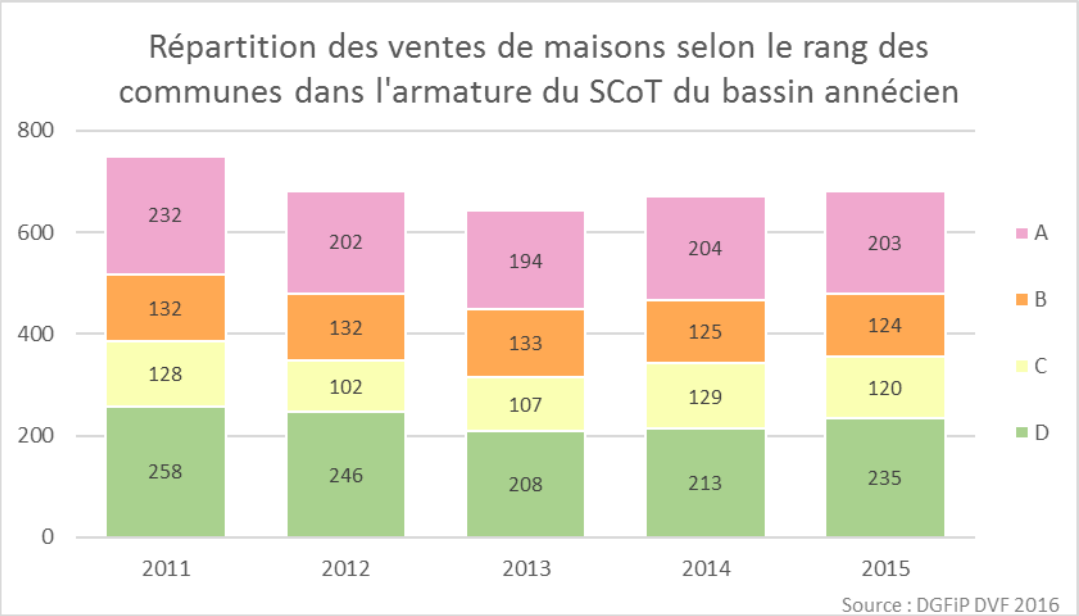

Prix de vente des maisons en 2015 :

Le prix de vente médian des maisons est de 385 210 € en 2015 sur le territoire du SCoT. Ce prix a évolué de manière régulière sur la période 2011-2015 : +1,4% par an.

On note une disparité importante entre les différents EPCI du territoire : en tête avec des prix médians supérieurs à 400 000€, on retrouve les CC de la Tournette, de la Rive Gauche du Lac d'Annecy et de la CA d'Annecy.

En termes d'évolution, c'est la CC du Pays de Cruseilles qui accuse la plus forte hausse de prix médian avec +4,3% par an entre 2011 et 2015 (une croissance supérieure à la CC de la Tournette : +3% par an).

EPCI	Prix de vente médian en 2015	Evolution de 2014 à 2015	Evolution annuelle moyenne 2011-2015
CA d'Annecy	437 450 €	-2,8%	2,0%
CC Fier et Usses	320 000 €	-1,8%	-0,4%
CC du Pays de Cruseilles	345 500 €	-11,2%	4,3%
CC des Sources du Lac d'Annecy	242 423 €	1,8%	-0,9%
CC du Pays de Fillière	333 950 €	-2,5%	-0,5%
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	494 975 €	14,7%	2,7%
CC de la Tournette	606 750 €	-2,9%	3,0%
Bassin Annécien	385 210 €	1,4%	1,4%

Source : DGFiP DVF 2016

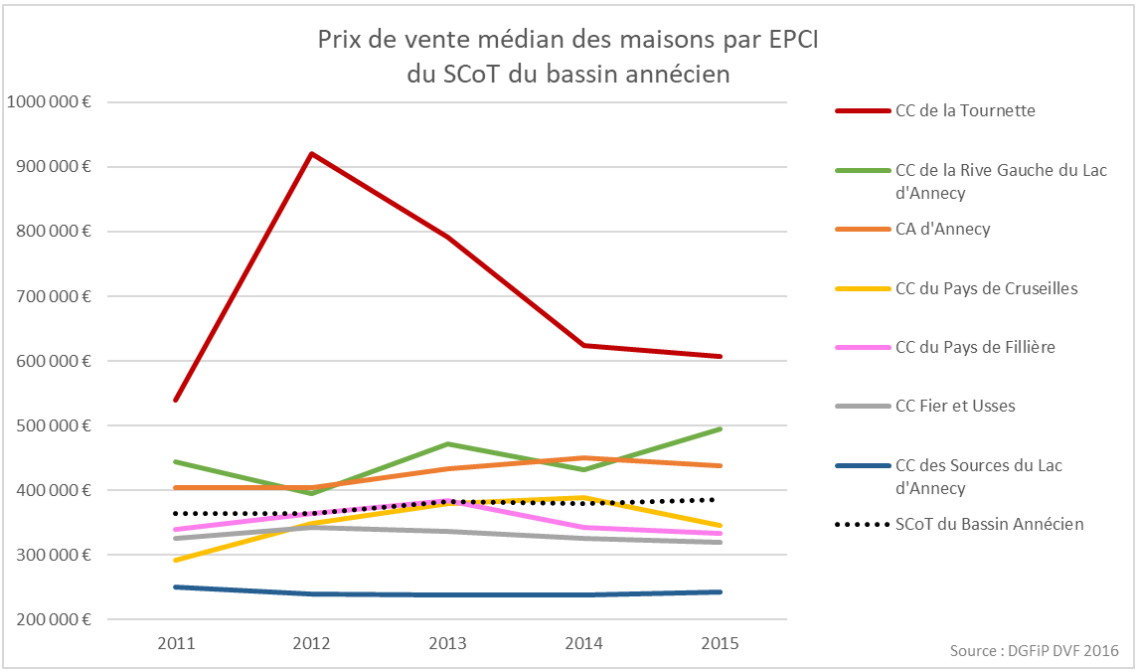

Nota : Le pic observé pour la CC de la Tournette en 2012, avec un prix médian à 920 000€, est dû à un nombre important (une vingtaine) de ventes de maisons à un prix supérieur à 1 000 000€, au lieu d'une dizaine habituellement observée les autres années à ces niveaux de prix.

1.2.5b Evolution des prix du foncier

Le prix médian des terrains à bâtir sur l'ensemble du Bassin Annécien augmente de façon importante : +10% par an entre 2011 et 2015. Dans le même temps, le nombre de transactions effectuées baisse de manière similaire (-9% par an).

Ces chiffres restent une indication de tendance sur le territoire du SCoT et doivent être étudiés à une échelle élargie pour rester pertinents.

Prix médian des terrains à bâtir (€/m²) entre 2011 et 2015 :

EPCI	2011	2012	2013	2014	2015
CA d'Annecy	189 €/m²	362 €/m²	478 €/m²	581 €/m²	315 €/m²
CC Fier et Usses	186 €/m²	205 €/m²	183 €/m²	347 €/m²	287 €/m²
CC du Pays de Cruseilles	175 €/m²	192 €/m²	239 €/m²	275 €/m²	224 €/m²
CC des Sources du Lac d'Annecy	93 €/m²	133 €/m²	42 €/m²	128 €/m²	131 €/m²
CC du Pays de Fillière	187 €/m²	200 €/m²	100 €/m²	201 €/m²	286 €/m²
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	256 €/m²	861 €/m²	ns	344 €/m²	ns
CC de la Tournette	ns	187 €/m²	ns	ns	ns
Bassin Annécien	182 €/m²	223 €/m²	222 €/m²	252 €/m²	263 €/m²

Source : DGFiP DVF 2016 – NS : non significatif

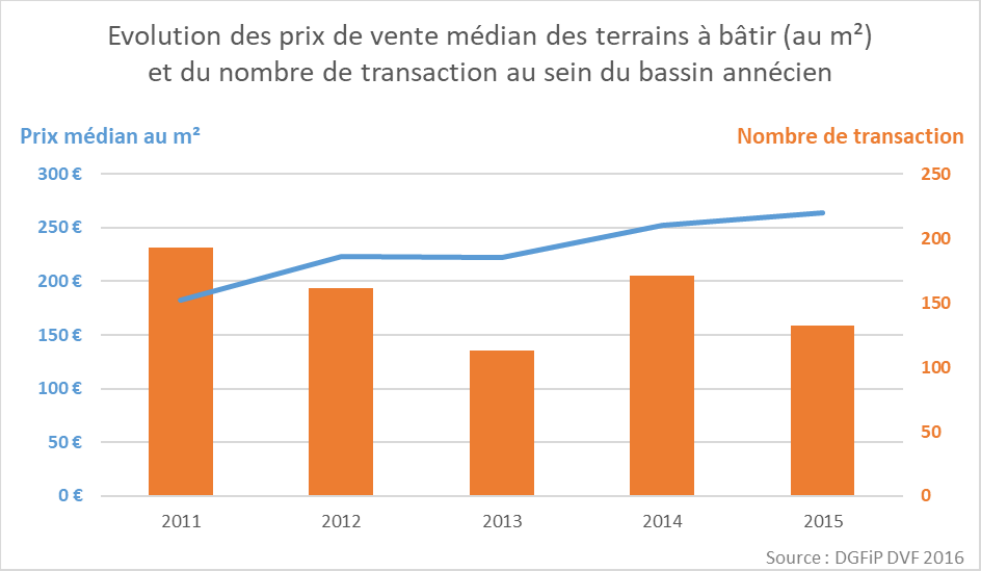

1.2.6a Evolution de l'offre de logements sociaux

Une offre de logements sociaux essentiellement portée par le public et très concentrée dans le cœur d'agglomération.

Le parc public locatif social

Au 1er janvier 2016, le bassin annécien comptait 14 005 logements publics sociaux, soit une progression de +2,5% entre 2015 et 2016 (348 logements). Cette progression est très régulière sur l'ensemble de la période observée, avec une évolution annuelle moyenne de +2,6% entre 2012 et 2016.

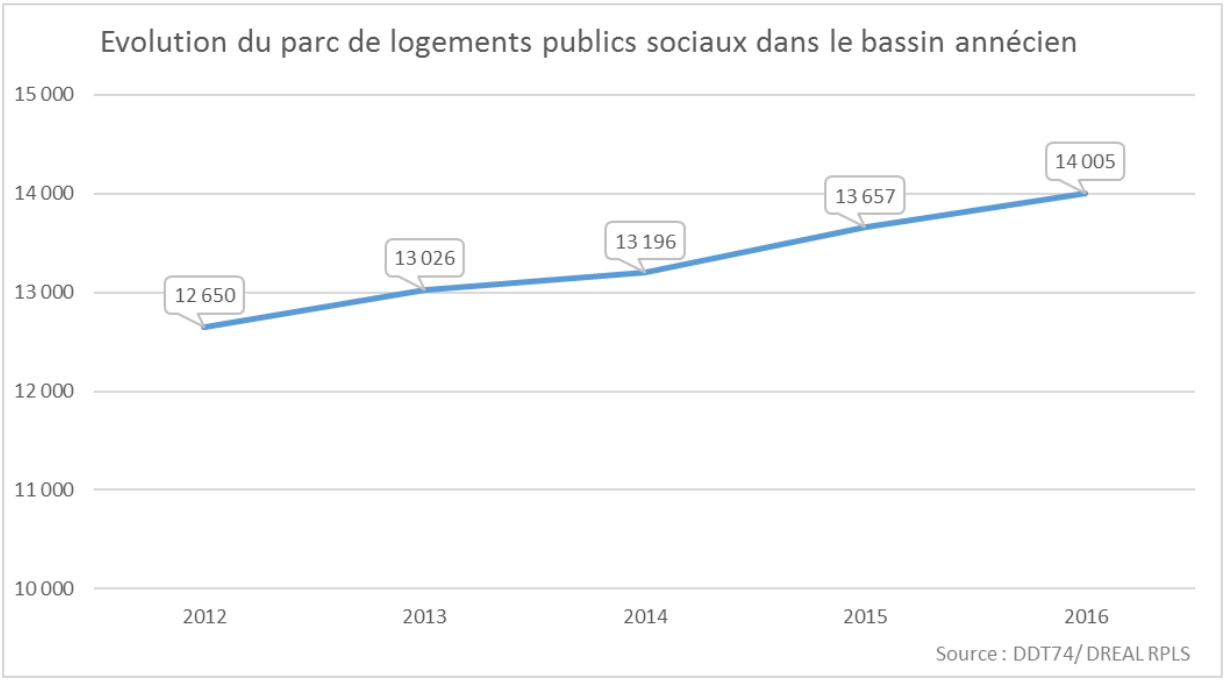

Le parc de logements locatifs sociaux en 2016

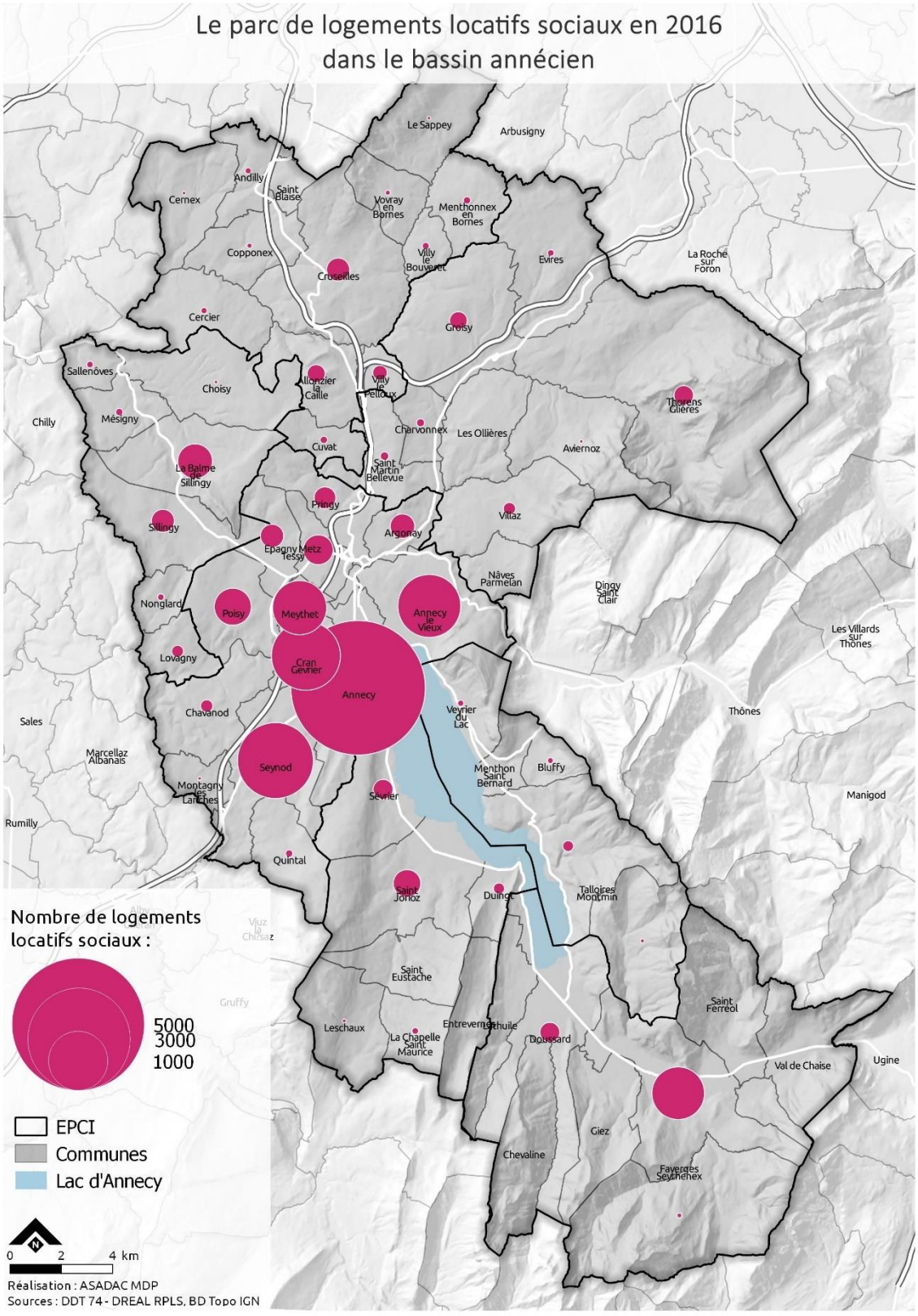

Le parc de logements publics sociaux se situe majoritairement au sein de la communauté d'agglomération d'Annecy (81% du parc au 1er janvier 2016). Ces logements sont ensuite répartis de manière plus diffuse sur le territoire. Seule la CC des Sources du Lac d'Annecy (représentant la plus grande part de ces logements après la CA d'Annecy) en concentre la plupart sur l'ancienne commune de Faverges.

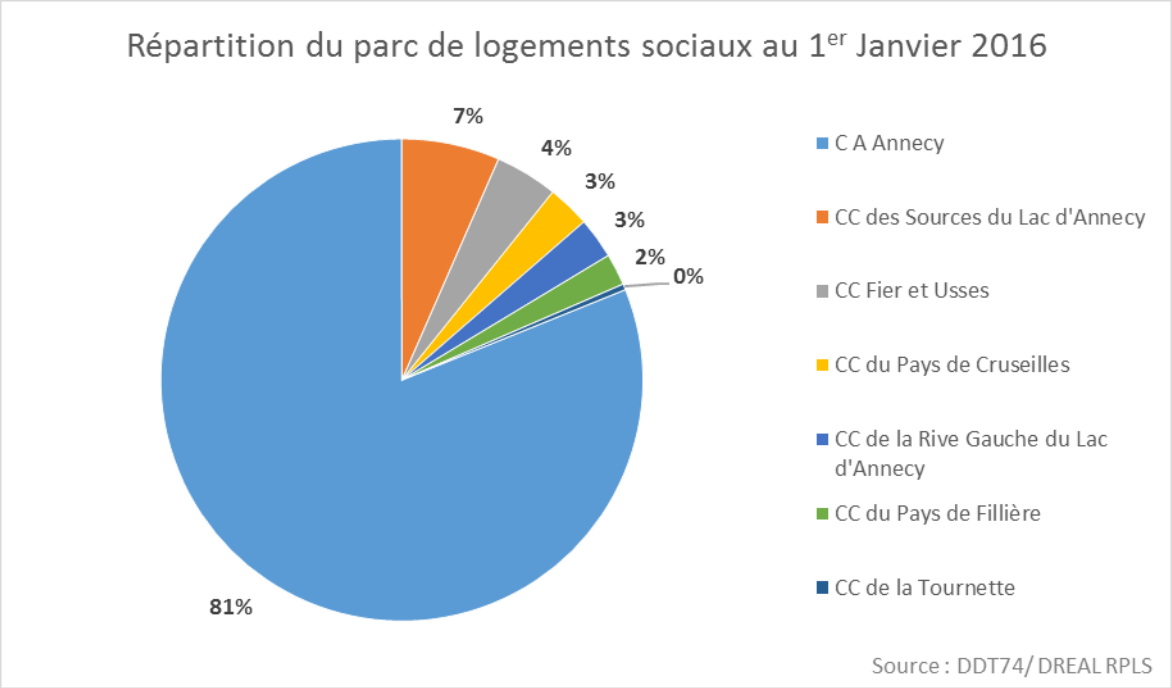

Le conventionnement social privé

L'ensemble du Bassin Annécien compte 93 logements privés ayant fait l'objet d'un conventionnement social.

Ce dispositif, permettant l'accès au logement à des loyers plus abordables, reste marginal par rapport au nombre de logements sociaux du parc public.

Le parc privé conventionné par commune en janvier 2017

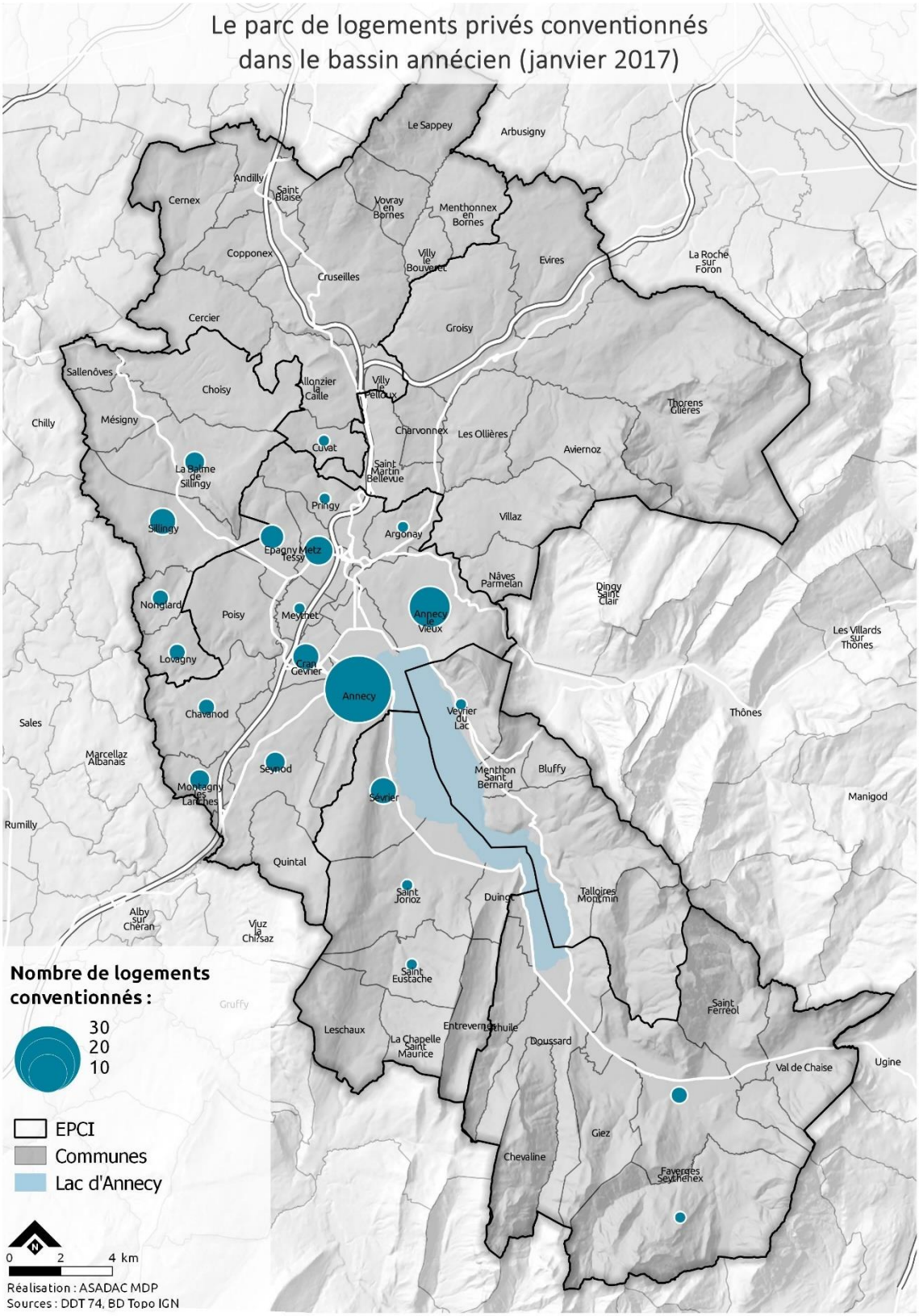

1.2.6b Evolution de la programmation de logements locatifs sociaux

Des modes de financement et des répartitions géographiques qui se diversifient.

La programmation de logements publics sociaux

La programmation de logements publics sociaux répond à la fois aux attentes des ménages les plus modestes et aux obligations des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU et tenues de compter 25% de logements sociaux dans l'ensemble du parc de résidences principales.

Au fil des ans, la répartition de ces logements au sein des EPCI du bassin annécien est de plus en plus diversifiée. En effet, de 2002 à 2014, la CA d'Annecy représentait entre 80 et 90% du parc.

Depuis 2015, un rééquilibrage territorial de la programmation des logements locatifs sociaux est clairement visible :

- A l'échelle des EPCI tout d'abord : même si la CA d'Annecy concentre toujours la plus grande part des logements sociaux (environ 70%), les autres EPCI du bassin annécien prennent petit à petit plus de poids, jusqu'à représenter 20 à 30% de la programmation. Dans le même temps, le volume global de logements en valeur absolue est lui-même de plus en plus élevé : ces EPCI vont donc accueillir un nombre de logements nettement plus important : entre 160 à 200 logements par an entre 2015 et 2017 contre 70 à 90 par an entre 2009 et 2014.

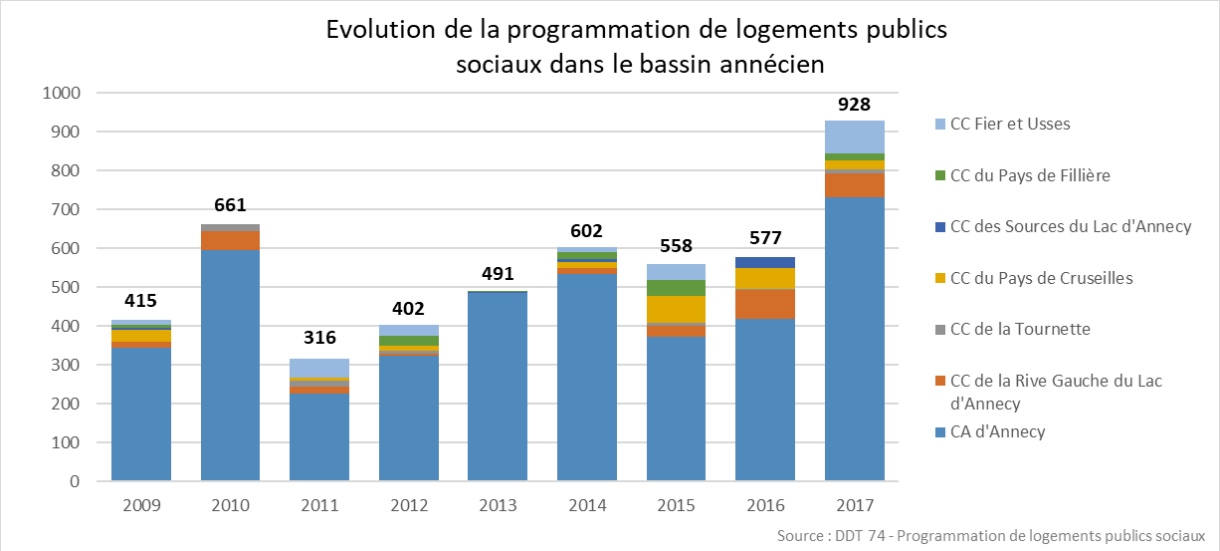

Source : DDT 74 - Programmation de logements publics sociaux

- A l'échelle communale, comme le montre la carte ci-contre, un certain rééquilibrage s'opère. Par exemple, les communes qui concentraient le plus de logements en 2016 (Seynod, St Jorioz, Cruseilles) ne sont pas celles qui en accueilleront le plus en 2017 en termes de programmation. Par ailleurs, pour ce qui concerne l'ensemble des localisations pour ces deux années, on remarque une couverture quasi complète du territoire de la CA d'Annecy.

La programmation de logements publics sociaux par commune

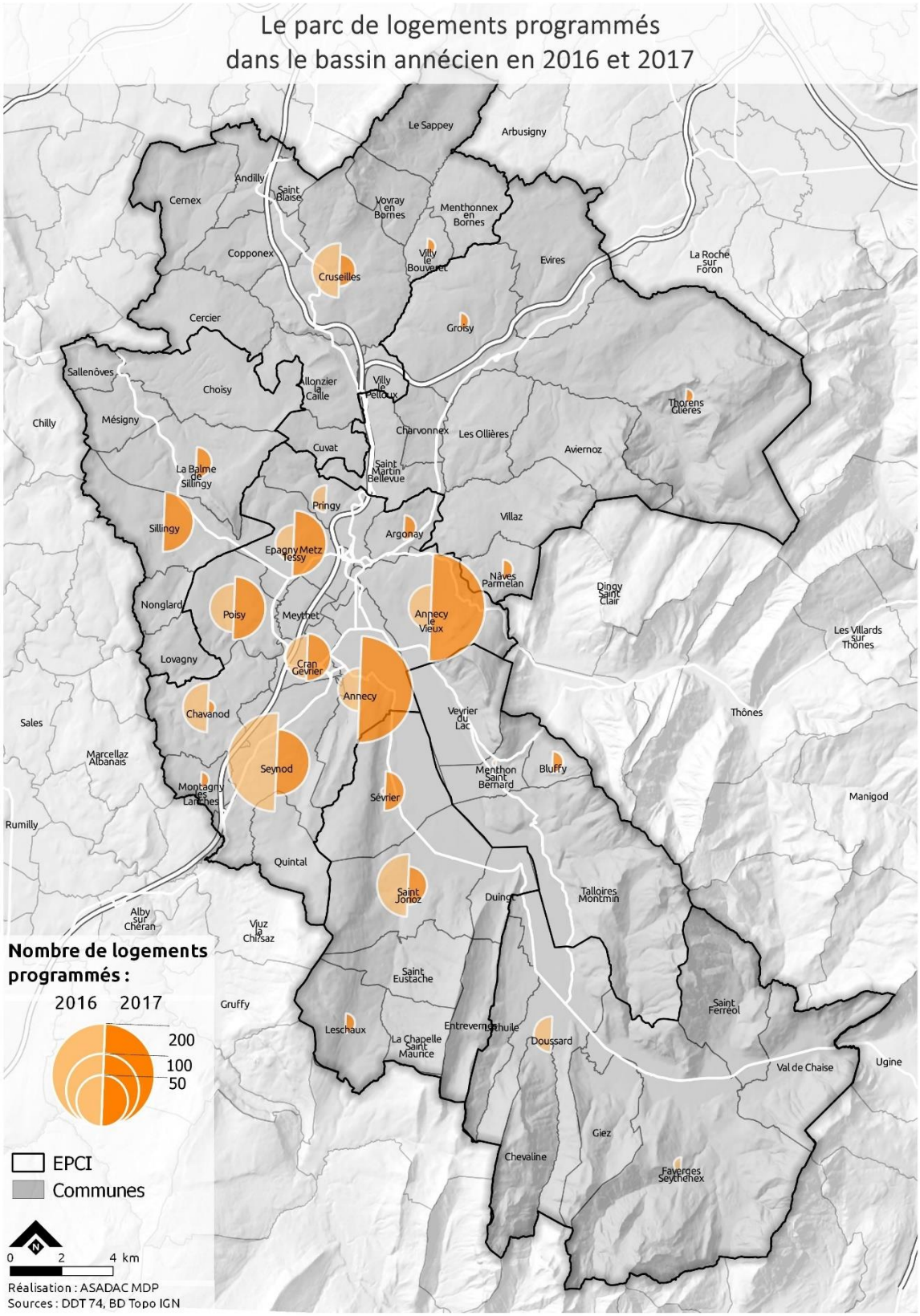

Programmations de logements publics sociaux en 2016 et 2017

En 2009, le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) était le mode de financement utilisé pour l'acquisition de 70% des logements sociaux. Cela correspond aux HLM traditionnelles.

Les autres types de financement, PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration, réservé aux personnes en grande précarité) et PLS (Prêt Locatif Social, attribué aux familles ayant des revenus plus élevés), correspondaient respectivement à 14,9% et 17,6% des logements.

La part de ces deux derniers types de financement n'a pas cessé de se développer : +1,9% par an pour les PLAI et +1,4% par an pour les PLS entre 2009 et 2017. Les PLUS, eux, ont eu une évolution moyenne annuelle de -3,3% par an sur cette même période.

Aussi en 2017, les PLUS ne représentent plus que 41,1% des financements utilisés alors que les PLAI et les PLS se situent autour de 30% chacun. Ainsi au fil de ans, un rééquilibrage s'effectue entre les différents financements, les HLM standards ont perdu leur monopole au profit notamment des PLAI et donc des logements aux plus bas loyers pour les personnes aux revenus les plus faibles.

	2016			2017		
	PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS
CA d'Annecy	102	188	129	224	269	237
CC Fier et Usses	0	0	0	21	45	18
CC du Pays de Cruseilles	0	0	55	7	15	2
CC des Sources du Lac d'Annecy	10	12	6	0	0	0
CC du Pays de Fillière	0	0	0	5	9	4
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	25	48	1	22	36	5
CC de la Tournette	0	1	0	2	7	0
Bassin Annécien	137	249	191	281	381	266

Source : DDT74 – Programmation des logements publics sociaux

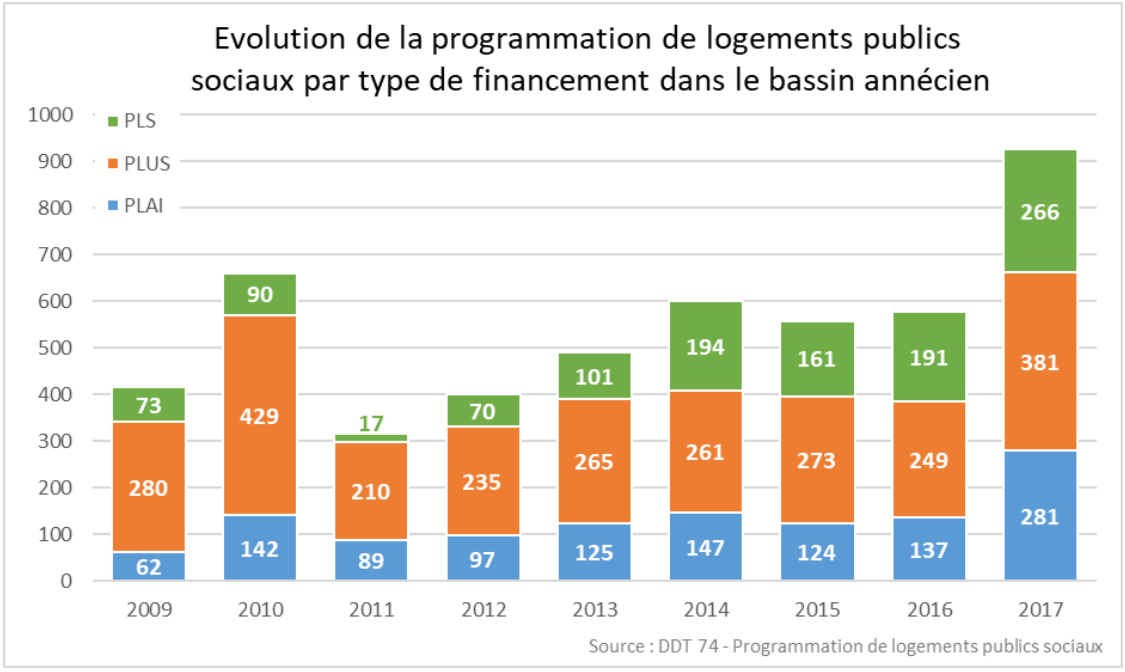

1.2.6c Suivi du parc de logements sociaux répondant aux objectifs de l'article 55 de la loi SRU

Un taux de logements sociaux qui augmente constamment mais reste inférieur aux objectifs SRU.

Sur le bassin annécien, 12 communes sont en rattrapage au titre de la loi SRU et ALUR concernant leur taux de logements sociaux (fixé à 25%).

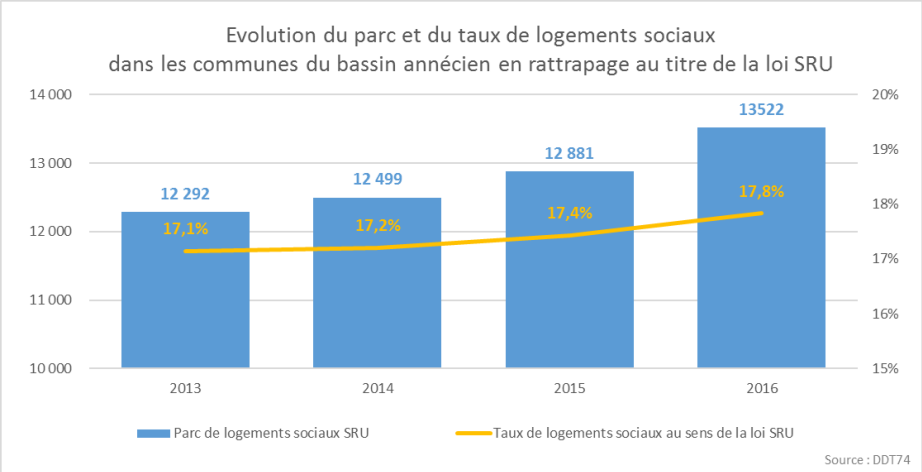

Les efforts encore à fournir ne sont pas uniformes sur le territoire : les communes d'Annecy, Seynod et Meythet ont un taux de 20% de logements sociaux alors que les communes de Doussard, Sévrier, Saint Jorioz et Pringy sont encore en dessous des 10%.

Les taux de logements sociaux sur ces communes en rattrapage varient très peu d'une année à l'autre : en effet le volume de logements sociaux augmente de manière similaire au volume total de logements construits.

Seule la commune d'Epagny Metz-Tessy se distingue sur la période 2015-2016 en passant de 8,5% de logements sociaux à 11,8%, soit +3,3% d'augmentation en un an.

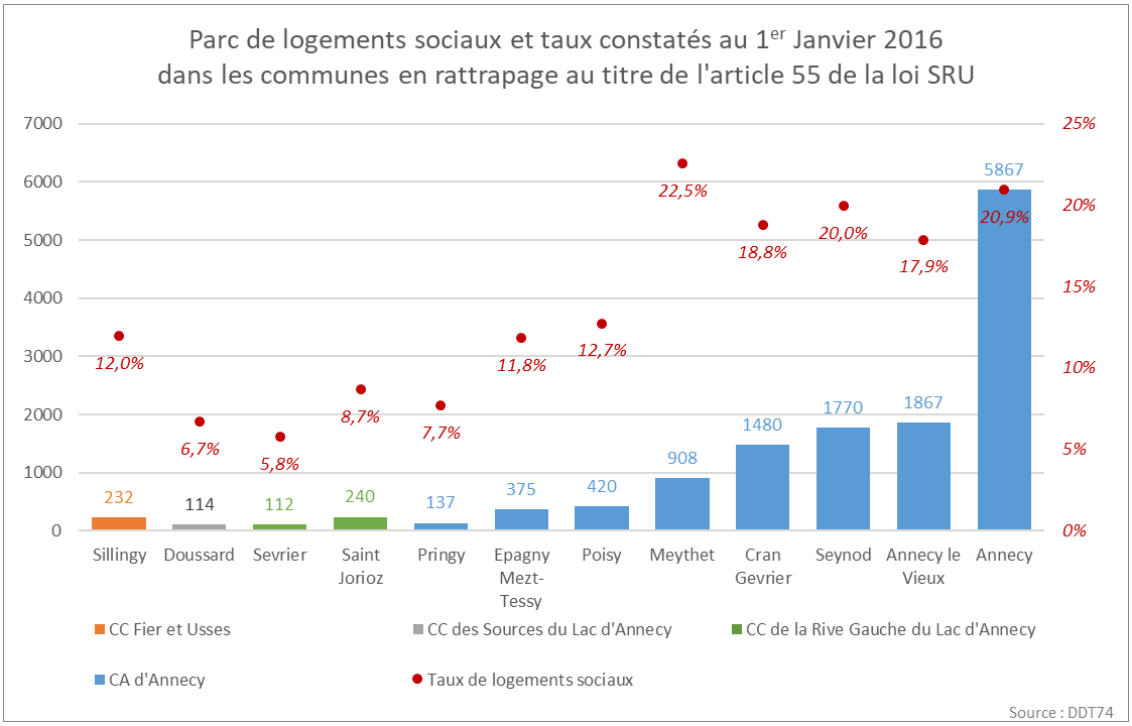

A noter pour 2017 l'impact important à venir de la création de la commune nouvelle d'Annecy, comprenant Annecy, Annecy-le-Vieux, Seynod, Cran Gevrier, Meythet et Pringy. Les taux de logements sociaux seront agglomérés à cette nouvelle échelle.

Le parc de résidences secondaires

L'évolution du parc de résidences secondaires très dynamique dans la durée (avec une croissance supérieure à celle de l'ensemble du parc) tend à se ralentir ces dernières années.

Le parc de résidences secondaires se répartit entre la CA d'Annecy (47% du parc) et les rives du lac : en effet, les CC de la Tournette, de la Rive Gauche du Lac d'Annecy et des Sources du Lac d'Annecy représentent 38% du parc de résidences secondaires (alors qu'elles ne représentent que 17% de l'ensemble du parc de logements).

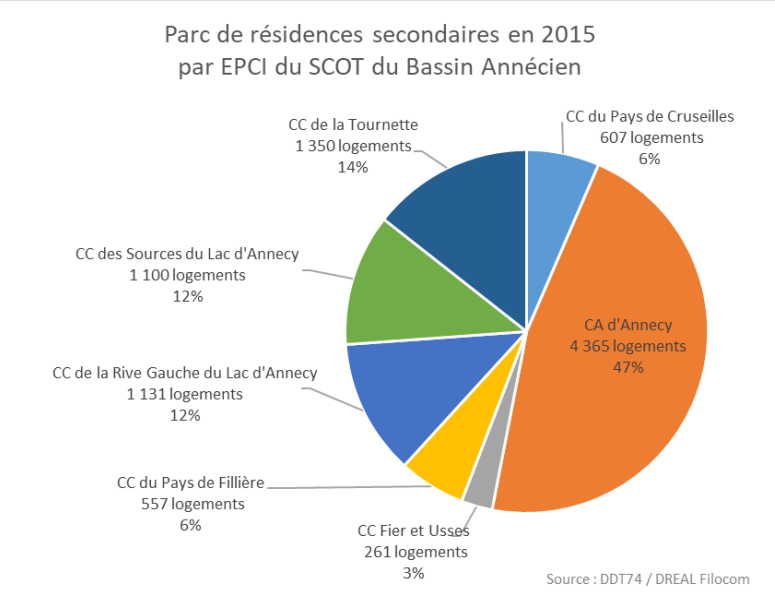

Non seulement la CA d'Annecy comporte quasiment la moitié des résidences secondaires, mais elle concentre la part la plus importante de leur croissance (+4% par an entre 2003 et 2015).

Poussé par la CA d'Annecy, le taux de croissance des résidences secondaires sur le Bassin Annécien était de +2,3% par an entre 2003 et 2015. Il faut souligner que ce taux est donc plus élevé que celui de production de l'ensemble des logements sur ce secteur : +1,7% par an sur la même période.

A noter que ce taux est également plus élevé que la croissance des résidences secondaires à l'échelle départementale : +1,3% par an entre 2003 et 2015.

Cette forte croissance générale des résidences secondaires se ralentit depuis 2009.

Sur la dernière période 2013-2015, on note même une évolution négative : -1,2% par an entre 2013 et 2015.

Il faudra analyser si ce ralentissement se confirme sur le temps long.

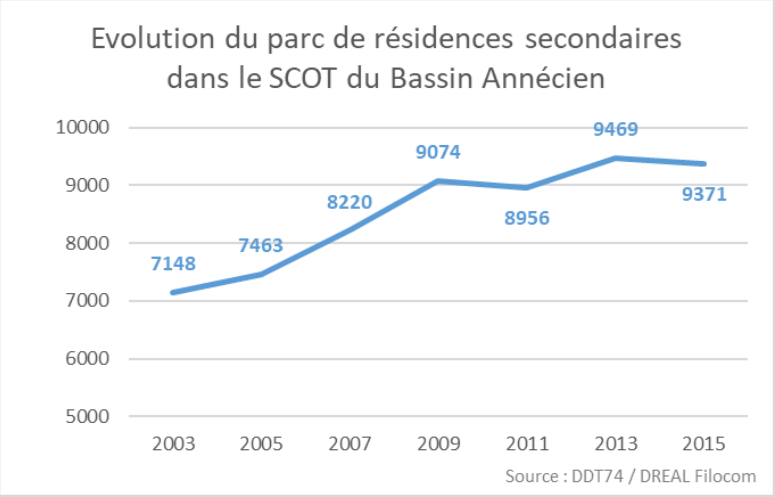

La part des résidences secondaires au sein du parc de logements total est également en baisse sur la période 2013-2015 (-0,5% par an sur l'ensemble du SCoT), notamment sur les Sources du Lac d'Annecy (-2,5% par an) même si cette baisse n'est visible que sur la très période récente. En effet sur le temps long (2003-2015), les Sources du Lac d'Annecy voient leur taux de résidences secondaires augmenter de 1,6% par an (et le SCoT du bassin annécien, de 2,3% par an).

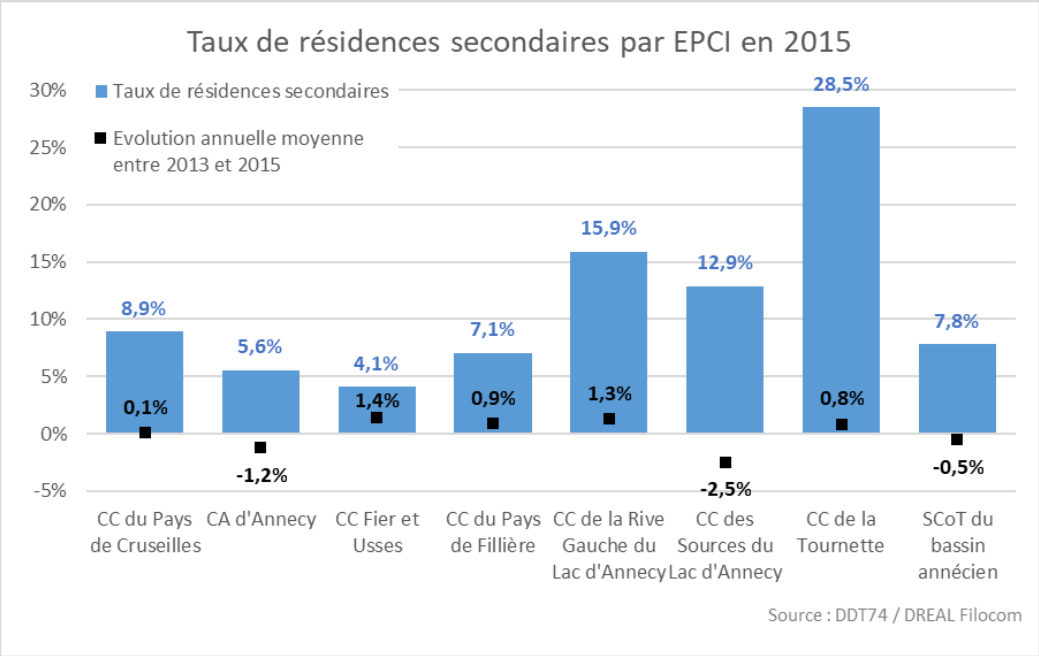

Les plus fortes progressions des parcs de résidences secondaires en valeur absolue :

	Résidences secondaires en 2015	Nombre de résidences secondaires supplémentaires entre 2013 et 2015	Taux d'évolution annuelle moyen	Part des résidences secondaires en 2015
Faverges	365	**85**	14,2%	3,9%
Talloires	549	**59**	5,8%	5,9%
Epagny Metz-Tessy	80	**30**	26,5%	0,9%
Doussard	396	**22**	2,9%	4,2%
Meythet	95	**17**	10,4	1,0%
Marlens	71	**17**	14,7	0,8%
Sévrier	366	**16**	2,3%	3,9%
Annecy	2854	**13**	0,2%	30,5%
Saint Jorioz	471	**10**	1,1%	5,0%
Lathuile	108	**9**	4,4%	1,2%

Source : DDT74 / DREAL Filocom

Les plus fortes progressions relatives des parcs de résidences secondaires :

	Résidences secondaires en 2015	Nombre de résidences secondaires supplémentaires entre 2013 et 2015	Taux d'évolution annuelle moyen	Part des résidences secondaires en 2015
Epagny Metz-Tessy	80	30	**26,5%**	0,9%
Marlens	71	17	**14,7%**	0,8%
Faverges	365	85	**14,2%**	3,9%
Meythet	95	17	**10,4%**	1%
Villaz	59	8	**7,6%**	0,6%
Nâves-Parmelan	32	4	**6,9%**	0,3%
Charvonnex	33	4	**6,7%**	0,4%
Talloires	549	59	**5,8%**	5,9%
Entrevernes	47	5	**5,8%**	0,5%
Cercier	58	6	**5,6%**	0,6%

Source : DDT74 / DREAL Filocom

1.3 Maîtrise de la consommation foncière

Rappel de la méthode de constitution de l'enveloppe urbaine du SCoT et de sa mise à jour.

Un état 0 de l'enveloppe urbaine du SCoT a été délimité au 13 mai 2014, en collaboration avec les communes du territoire. Celle-ci comprend :

- L'urbanisation réelle constatée au 13 mai 2014 (bâti, parkings, terrains de sport…)
- Les dents creuses de moins de 2 000 m², 5 000 m², ou 1ha selon le type de commune
- Les PC et PA délivrés avant le 13 mai 2014.

Une mise à jour de cette enveloppe urbaine a été effectuée grâce à la localisation des permis de construire délivrés entre 2014 et 2016.

Exemple :

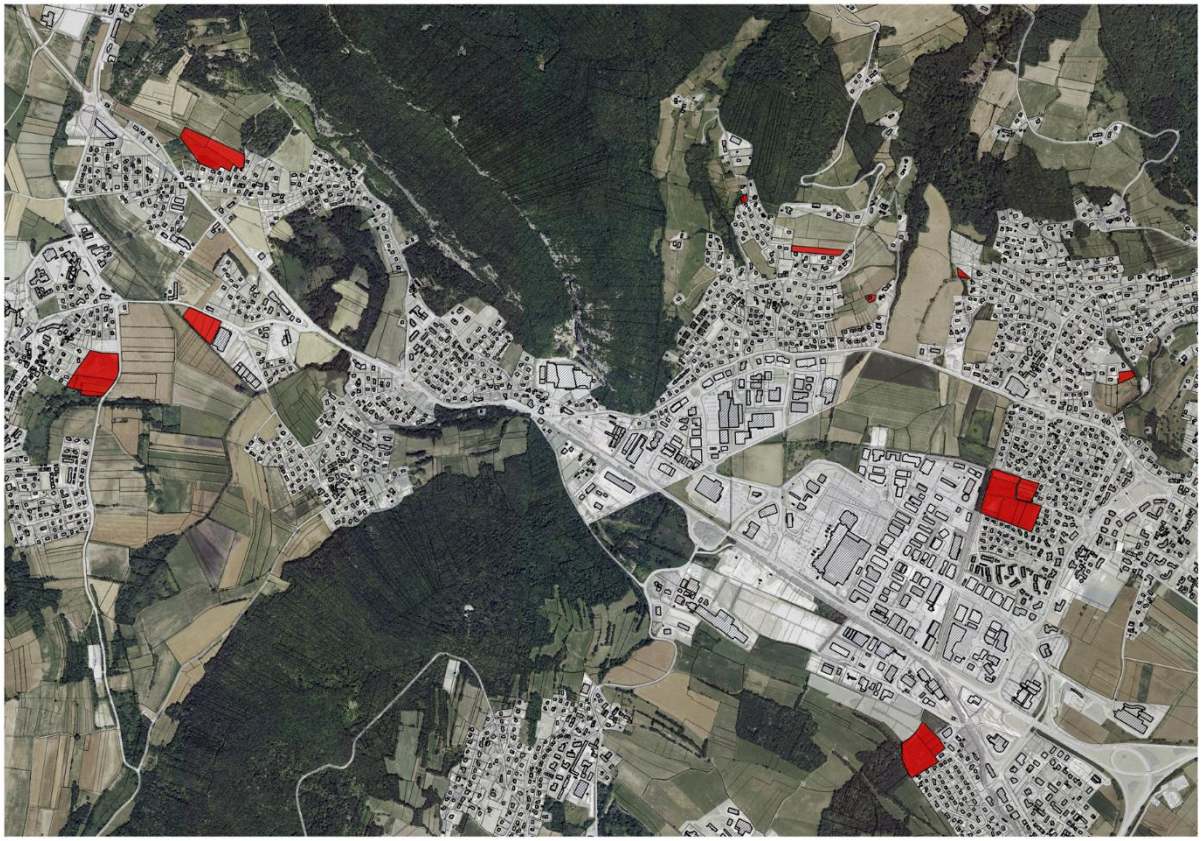

Réalisé par : SCoT du Bassin Annécien

Enveloppe urbaine dilimitée au 13 mai 2014

Extensions constatées après le 13 mai 2014

Une vérification précise a été effectué avec les communes lorsqu'un PC se trouvait en dehors de l'enveloppe urbaine de 2014. Cela a permis de connaitre avec précision la consommation foncière du territoire, et de la qualifiée selon les catégories suivantes :

Type de consommation foncière	Potentiel alloué par le SCoT (20 ans)	Consommation foncière estimée à T+2
Logement	**520 hectares** (soit 52 ha théoriques pour 2 ans)	**76 ha**
Activités économiques	**env. 280 hectares** (soit environ 28 ha théoriques pour 2 ans)	**9 ha**
Commerce	Extension des ZACOM interdites.	< 1 ha (ponctuel, hors ZACOM)
Equipements	Dans le solde restant (env. 300 ha) pour les grands équipements uniquement. *(Rappel : relève du logement pour les petits équipements intégrés à des bâtiments d'habitation).*	4 ha
Infrastructures	Dans le solde restant (env. 300 ha) pour les grands équipements/infrastructures.	3 ha
Autre*	Dans le solde restant (env. 300 ha).	7 ha
Total SCoT	**≈ 1 100 ha** (soit environ 110 ha théoriques pour 2 ans)	**100 ha**
Agriculture	Non réglementé directement dans le SCoT	4 ha

Source : SCoT du Bassin Annécien, mise à jour de l'enveloppe urbaine

* Dans la catégorie « autre » sont recensées les consommations foncières observées ne pouvant être intégrées à aucune des cétagories précédentes : il s'agit par exemple d'un centre équestre à Charvonnex, d'une extension de la carrière à Choisy ou de la création d'un practice de golf à Lovagny.

1.3.1 Consommation foncière liée au développement résidentiel dans chaque EPCI et au regard des objectifs par rang de l'armature urbaine

Pour tous les chiffres de consommation foncière, il est important de souligner que les informations données ici **ne sont établies que sur les 2 premières années de mise en œuvre du SCoT**.

Des changements importants peuvent survenir dans les prochaines années, notamment par la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, et faire évoluer les 1ères tendances observées ici.

Il ne faut pas conclure à partir de ces seuls éléments.

Lorsque l'on regarde en particulier la consommation foncière lié au logement à l'échelle du SCoT, on remarque que pendant les 2 premières années de mise en œuvre, le rythme de consommation foncière observée est 1,5 fois plus élevé que le potentiel théorique envisagé.

	Allouée par le SCoT à 20 ans	Moyenne théorique à T+2	Consommation effective T0 à T+2
SCoT du Bassin Annécien	520 ha	52 ha	75,8 ha

Source : SCoT du Bassin Annécien, mise à jour de l'enveloppe urbaine (2016)

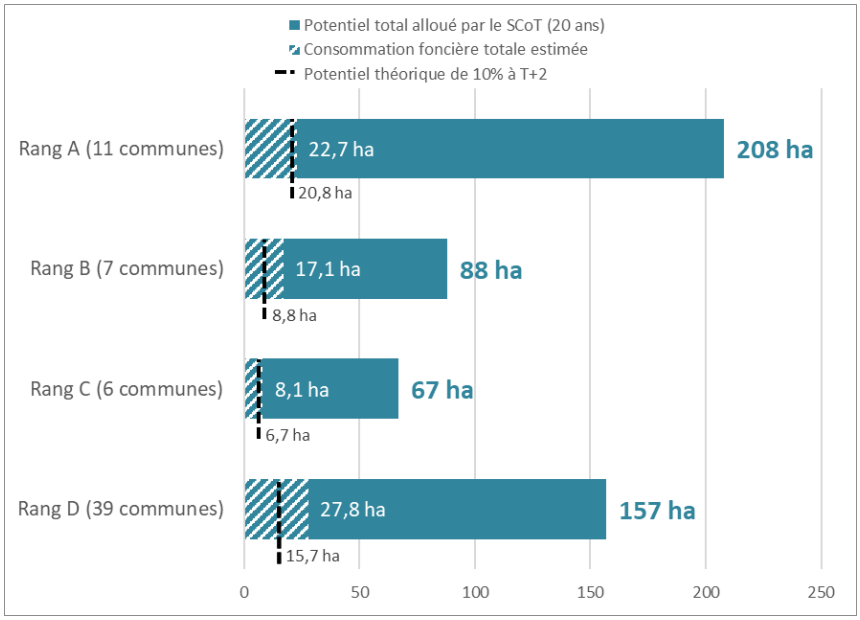

Source : SCoT du Bassin Annécien, mise à jour de l'enveloppe urbaine (2016)

Poutant, ce constat n'est pas uniforme au regard des objectifs par rang de l'armature urbaine :

- globalement, les communes de rang A et C ont un rythme de consommation foncière cohérent avec les objectifs théoriques du SCoT,
- alors que les communes de rang B et D consomment 2 fois plus de foncier que ce qui était envisagé théoriquement.

A l'échelle communale, les situations sont diverses :

- 18 communes n'ont pas consommé de foncier pour le logement (dont 5 communes montagneuses des Bauges et 4 communes riveraines du Lac)
- 24 communes ont un rythme annuel moyen de consommation foncière lié au logement en cohérence avec les objectifs du SCoT.

➔ Près des 2/3 des communes sont donc en cohérence avec le SCoT pour ce qui concerne leur rythme de consommation foncière liée au logement.

- 12 communes ont un rythme de consommation foncière légèrement supérieur aux objectifs du SCoT : si cette tendance devait se poursuivre, il y a un risque d'incompatibilité à terme mais rien n'est irréversible pour l'instant.

- 9 communes ont un rythme de consommation foncière très supérieur aux objectifs du SCoT :
    - 1 a déjà consommé en 2 ans l'ensemble de son potentiel alloué pour 20 ans
    - 3 ont dépassé la moitié de ce qui leur était alloué pour 20 ans.

➔ Sur ces communes, les rythmes de consommation sont manifestement incohérents avec le SCoT. Mais les situations sont variables et les résultats doivent être pris avec précaution. En effet, notamment sur les communes de rang D, le SCoT alloue un volume de foncier assez faible : en conséquence, un seul projet majeur peut consommer une grande partie de cette enveloppe. Pour autant, ces projets d'envergure sont ponctuels sur ces communes et on peut penser que la consommation foncière liée au logement sur ces communes va retrouver un rythme moins élevé à l'avenir.

➔ De même, sur les 2 premières années de mise en œuvre du SCoT, de nombreuses communes ont débuté des procédures de mise en compatibilité de leur document d'urbanisme. Mais l'impact de ces évolutions n'est pas encore visible sur le territoire.

Etat des procédures en cours au 31 octobre 2017 :

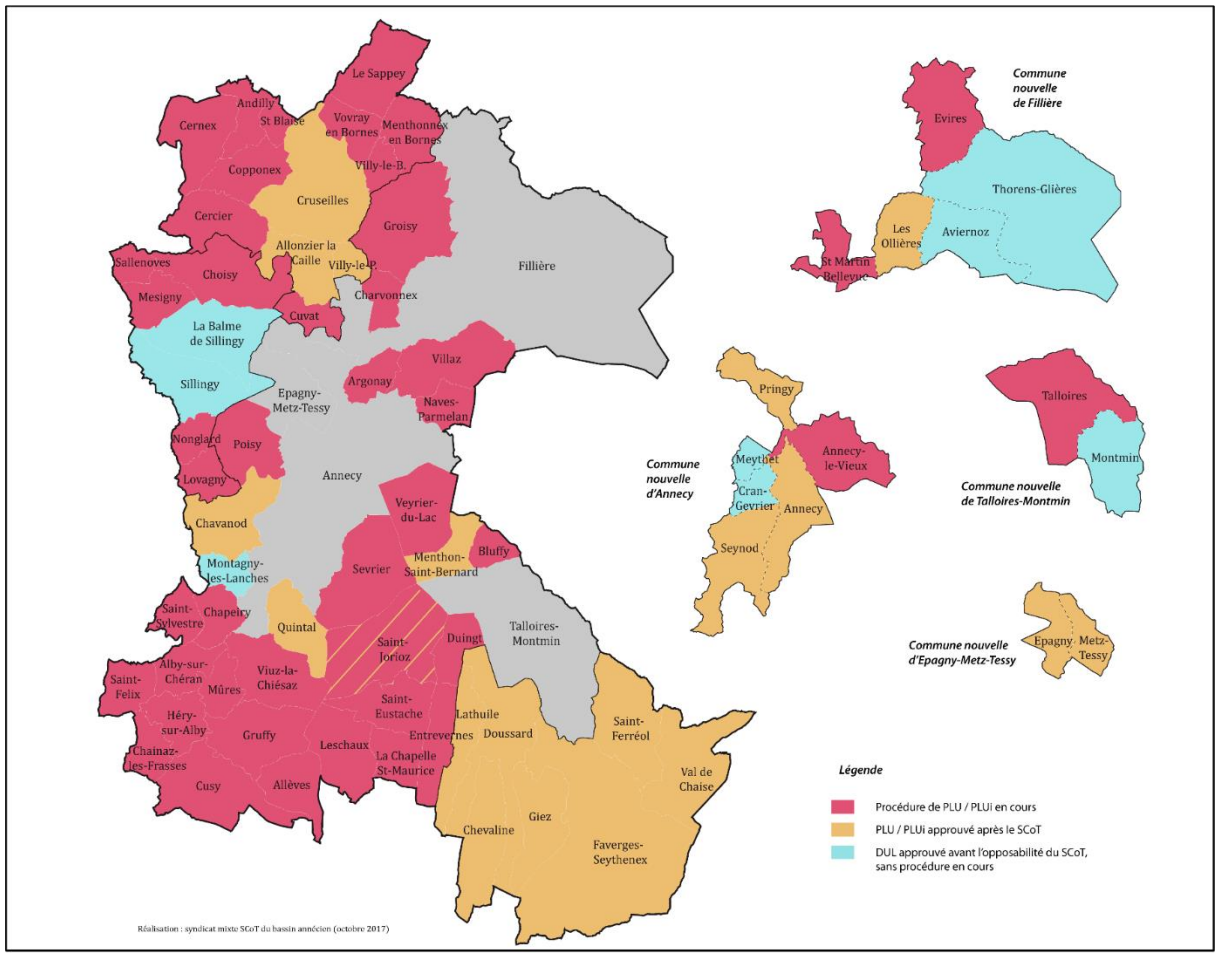

Réalisation : SCoT du Bassin Annécien

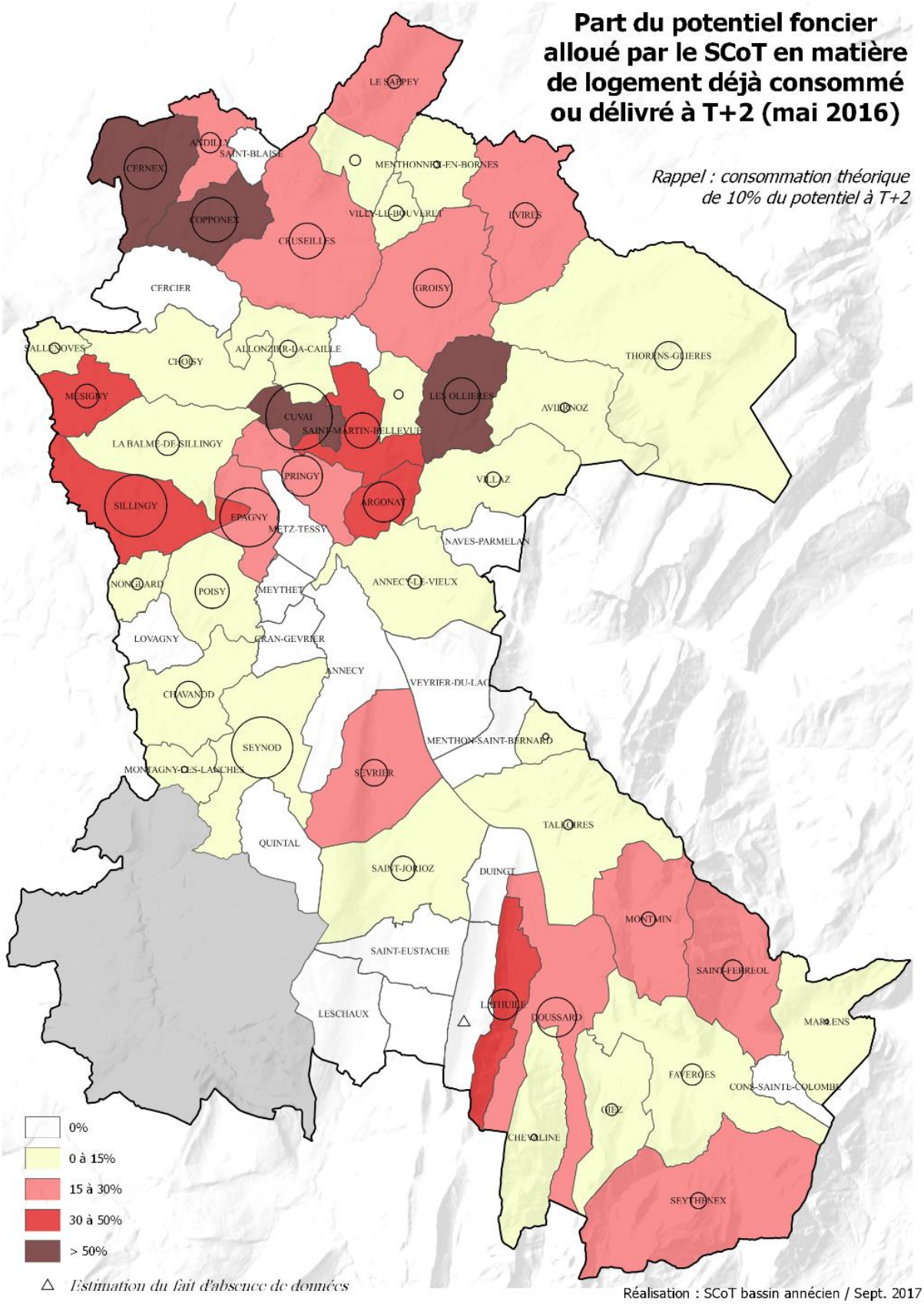
Part du potentiel foncier alloué par le SCoT en matière de logement déjà consommé ou délivré à T+2 (mai 2016)
Rappel : consommation théorique de 10% du potentiel à T+2
LE SAPPEY
ANDILLY
SAINT-BLAISE
CERNEX
MENTHONNEX-EN-BORNES
VILLY-LE-BOUVERET
ILVIRES
COPPONEX
CRUSEILLES
GROISY
CERCIER
SALLENOVES
CHOISY
ALLONZIER-LA-CAILLE
THORENS-GLIERES
MESIGNY
LES OLLIERES
AVIERNOZ
CUVAT
SAINT-MARTIN-BELLEVUE
LA BALME-DE-SILLINGY
PRINGY
VILLAZ
SILLINGY
ARGONAY
EPAGNY
METZ-TESSY
NAVES-PARMELAN
NONGLARD
POISY
MEYTHET
ANNECY-LE-VIEUX
LOVAGNY
GRAN-GEVRIER
ANNECY
VEYRIER-DU-LAC
CHAVANOD
SEYNOD
MENTHON-SAINT-BERNARD
MONTAGNY-LES-LANCHES
SEVRIER
TALLOIRES
QUINTAL
SAINT-JORIOZ
DUINGT
MONTMIN
SAINT-EUSTACHE
SAINT-FERREOL
LESCHAUX
LATHUILLE
DOUSSARD
MARLENS
FAVERGES
CONS-SAINTE-COLOMBE
CHEZ
CHEVALINE
SEYTHENEX
0%
0 à 15%
15 à 30%
30 à 50%
> 50%
Estimation du fait d'absence de données
Réalisation : SCoT bassin annécien / Sept. 2017

Surfaces en hectares :	Allouée par le SCoT à 20 ans	Moyenne théorique à T+2	Consommation effective T0 à T+2
CA d'Annecy	216	21,6	22,8
Rang A	208	20,8	22,7
Annecy	0	0	0
Seynod	53	5,3	6,4
Annecy-le-Vieux	19	1,9	0,5
Cran-Gevrier	0	0	0
Meythet	3	0,3	0
Pringy	19	1,9	3,1
Poisy	29	2,9	2,3
Argonay	8	0,8	3,1
Chavanod	27	2,7	1,5
Epagny	26	2,6	6
Metz-Tessy	24	2,4	0
Rang D	8	0,8	0,1
Montagny les Lanches	3,8	0,4	0,1
Quintal	4,2	0,4	0
CC de la Tournette	27,2	2,7	0,6
Rang D	14	1,4	0,4
Veyrier-du-Lac	5,2	0,5	0
Menthon-Saint-Bernard	4,2	0,4	0
Talloires	3,8	0,4	0,3
Bluffy	0,8	0,1	0,1
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	34	3,4	2,7
Rang C	20	2,0	2,7
Saint-Jorioz	11,6	1,2	1,3
Sevrier	8,4	0,8	1,5
Rang D	14	1,4	0
Leschaux	2	0,2	0
Entrevernes	1,5	0,2	0
Duingt	6,1	0,6	0
La Chapelle-Saint-Maurice	0,9	0,1	0
Saint-Eustache	3,5	0,4	0
CC du Pays de Fillière	75	7,5	11,7
Rang B	19	1,9	5,3
Saint-Martin-Bellevue	8	0,8	2,4
Groisy	11	1,1	2,8
Rang C	33	3,3	2,4
Thorens-Glières	13,41	1,3	1,7
Charvonnex	6,85	0,7	0,2
Villaz	12,74	1,3	0,5
Rang D	23	2,3	4
Evires	8	0,8	1,3
Aviernoz	4,5	0,5	0,2
Les Ollières	5	0,5	2,5
Nâves-Parmelan	5,5	0,6	0

Surfaces en hectares :	Allouée par le SCoT à 20 ans	Moyenne théorique à T+2	Consommation effective T0 à T+2
CC Sources du Lac d'Annecy	59	5,9	8,4
Rang B (Faverges)	20	2	1
Rang C (Doussard)	14	1,4	3
Rang D	25	2,5	4,5
Montmin	1,7	0,2	0,5
Seythenex	3,3	0,3	0,6
Lathuile	5,1	0,5	1,9
Saint Ferréol	4,3	0,4	1
Marlens	4,7	0,5	0,1
Cons Ste Colombe	1,9	0,2	0
Giez	2,9	0,3	0,4
Chevaline	1,1	0,1	0,1
CC Pays de Cruseilles	66	6,6	19,8
Rang B	18	1,8	3,2
Allonzier-la-Caille	5,3	0,5	0,7
Cruseilles	12,7	1,3	2,5
Rang D	48	4,8	16,7
Andilly	4,8	0,5	0,9
Villy-le-Bouveret	3,6	0,4	0,6
Le Sappey	2,3	0,2	0,4
Villy-le-Pelloux	5,3	0,5	0
Vovray-en-Bornes	2,4	0,2	0,3
Menthonnex-en-Bornes	6,1	0,6	0,1
Saint-Blaise	2,1	0,2	0
Cuvat	6,4	0,6	7,4
Cernex	5,6	0,6	3,3
Cercier	3,7	0,4	0
Copponex	5,8	0,6	3,7
CC Fier et Usses	56	5,6	9,9
Rang B	31	3,1	7,7
Sillingy	15,1	1,5	6,5
La Balme-de-Sillingy	15,9	1,6	1,2
Rang D	25	2,5	2,2
Nonglard	2,9	0,3	0,3
Sallenoves	3,2	0,3	0,3
Choisy	8,5	0,9	0,4
Mesigny	3,7	0,4	1,2
Lovagny	6,6	0,7	0

Source : SCoT du Bassin Annécien, mise à jour de l'enveloppe urbaine (2016)

1.3.2 Consommation foncière liée au développement économique dans chaque EPCI et au regard des objectifs par type de ZAE

Le SCoT alloue 280 ha de foncier au développement économique pour les 20 prochaines années (soit théoriquement 28 ha pour 2 ans). Au cours des deux premières années de mise en œuvre du SCoT, environ 9ha ont été consommés par le développement économique.

Dans ce domaine, plus encore que pour le logement, le foncier consommé annuellement ne peut pas correspondre au rythme théorique envisagé : en effet, la réalisation des projets économiques va consommer le foncier par à coups de façon non linéaire.

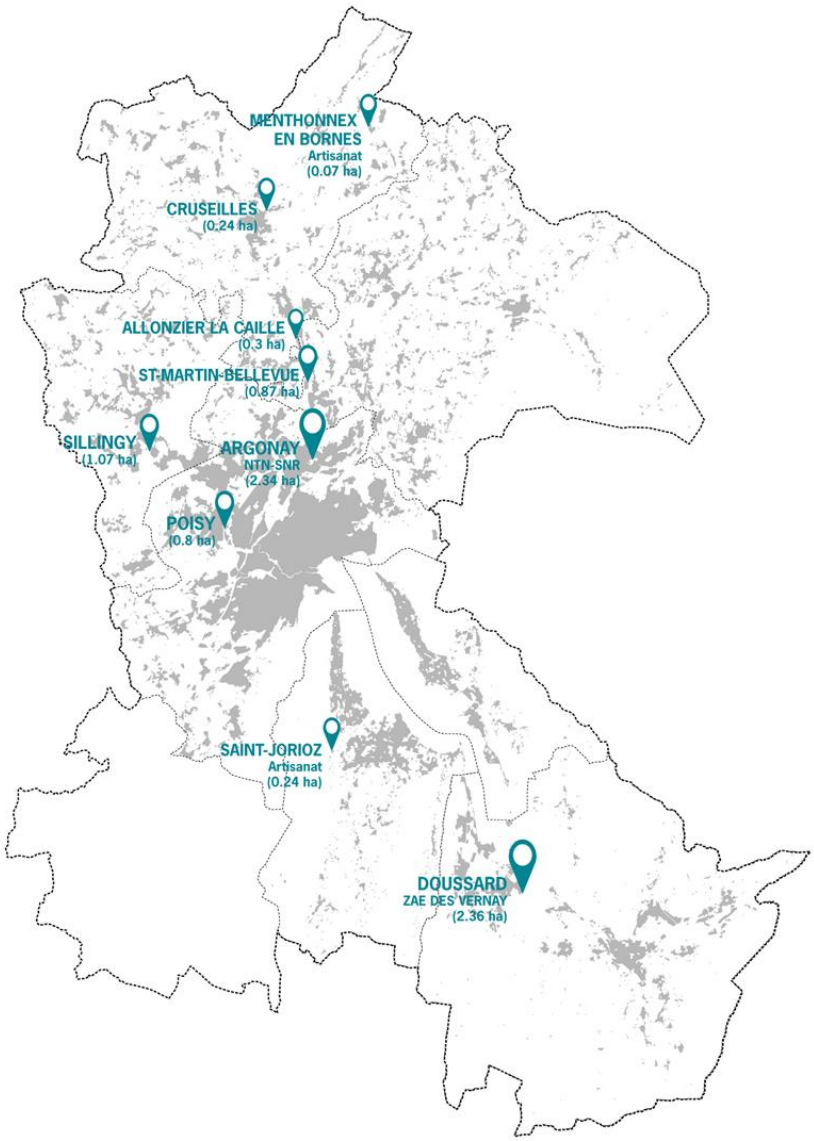

Par exemple, à l'heure actuelle les projets de ZAE de la Pilleuse et de Seynod/Montagny sont en phase pré-opérationnelle : lorsque ces projets seront concrétisés, on constatera vraisemblablement une augmentation rapide de la consommation foncière liée au développement économique.

Pour autant, cette augmentation pour ces projets précis correspondra à une consommation ponctuelle.

Source et réalisation : SCoT du Bassin Annécien, mise à jour de l'enveloppe urbaine (2016)

Zoom sur le Plan d'Aménagement de la Zone Altaïs :

Le SCoT prévoit 6ha d'**extension** de la zone Altaïs : les constructions constatées entre 2014 et 2016 (encadrées en rouge sur la carte ci-dessous) sont toutes dans le périmètre actuel de la zone (pointillés noirs), elles n'ont donc pas lieu d'être considérées comme de l'extension même si elles se trouvent en dehors de l'enveloppe urbaine 2014 (en jaune).

Réalisation : SCoT du Bassin Annécien

Zoom sur la CA du Grand Annecy :

La Communauté d'Agglomération du Grand Annecy est en cours d'élaboration d'un Schéma Directeur d'Implantation des Entreprises.

Ce projet doit permettre une meilleure visibilité du foncier disponible et une programmation à court, moyen et long terme des zones d'activités. Si le SCoT encadre la consommation foncière sur ce territoire, ce projet de schéma directeur doit permettre la mise en œuvre concrète pour ce volet-ci.

Zones emblématiques de rayonnement régional

Surface totale prévue par le SCoT	68 ha				
Nom de la zone	ZAE La Pilleuse	ZAE Seynod-Montagny	ZAE Altaïs	ZAE Les Glaisins	ZAE Les Voisins
Création / extension	Création de zone	Création de zone	Extension de zone existante	Extension de zone existante	Extension de zone existante
Surface	10 ha	44 ha	6 ha	2 ha	6 ha
Consommation à T+2	0	0	0	0	0
	Les projets de ZAE de la Pilleuse et de Seynod-Montagny sont en phase concrète de réalisation ou de montage opérationnel, mais n'apparaissent pas encore en tant que consommation foncière nouvelle.				

Zones de rayonnement intercommunal

Surface totale prévue par le SCoT	56 ha	
Nom de la zone	Communes du cœur d'agglomération	Zone de Villaz
Création / extension	Création et extension de zone	Extension de zone existante
Surface	46 ha	10 ha
Consommation à T+2	3,64 ha	
	Ces réalisations ont toutes été opérées dans le cœur d'agglomération (Seynod, Poisy et Argonay).	

Zones de niveau local

Surface totale prévue par le SCoT	34 ha	
Nom de la zone	2 ha par commune *sauf les communes de rang A, les communes de l'ex-CCT*	Duingt/St Jorioz/Sevrier
Création / extension	Création ou extension limitée des zones locales existantes *(sauf pour les communes de l'ex-CCT, pas de création possible)*	Création ou extension limitée des zones locales existantes
Surface	2 ha par commune	2 ha à elles trois
Consommation à T+2	1,11 ha	
	Il s'agit de 2 réalisations à Saint-Martin-Bellevue et Saint-Jorioz.	

Total des consommations foncière à T+2

Environ 4,75 ha consommés/délivrés à T+2 sur un potentiel de près de 158 ha.

Source : SCoT du Bassin Annécien, mise à jour de l'enveloppe urbaine (2016)

Zoom sur la consommation foncière liée au commerce :

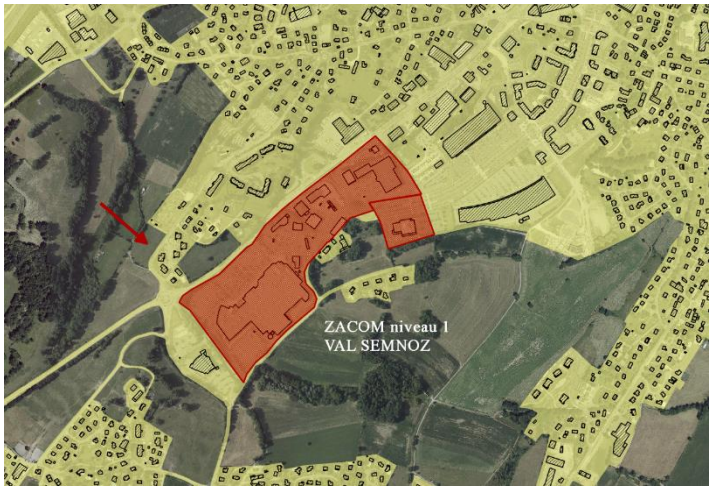

Réalisation : SCoT du Bassin Annécien

Le SCoT interdit l'extension des ZACOM (zones d'activités commerciales) et interdit la création de toute nouvelle zone de commerces dédiés hors ZACOM identifiées : aucune extension de ZACOM n'a été constatée entre 2014 et 2016 au sens strict du terme. Pourtant, on constate à Seynod une implantation de commerces sur 4700m² environ, en retrait de la ZACOM (flèche rouge sur la carte ci-dessous). Pour l'instant, les informations recueillies à ce sujet laisse penser qu'il s'agit de l'implantation d'un négociant en vins et spiritueux (300 à 400m² de surface de vente, avec autant de stockage). Cela ne permet pas d'expliquer la consommation de cet espace dans sa totalité.

1.3.4 Donner la priorité au développement dans l'enveloppe urbaine

La CA d'Annecy concentre 34% des opérations nouvelles sorties entre 2014 et 2016 (soit 423 opérations localisées).

Les autres opérations sont ensuite réparties de manière équilibrée entre les CC de Fier et Usses, Pays de Fillière, Pays de Cruseilles et Sources du Lac d'Annecy avec environ 13% chacune.

Les CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy et de la Tournette comportent 8 et 4% des opérations : cela s'explique par les contraintes physiques et législatives dues à la présence du lac et du relief important sur ces deux EPCI.

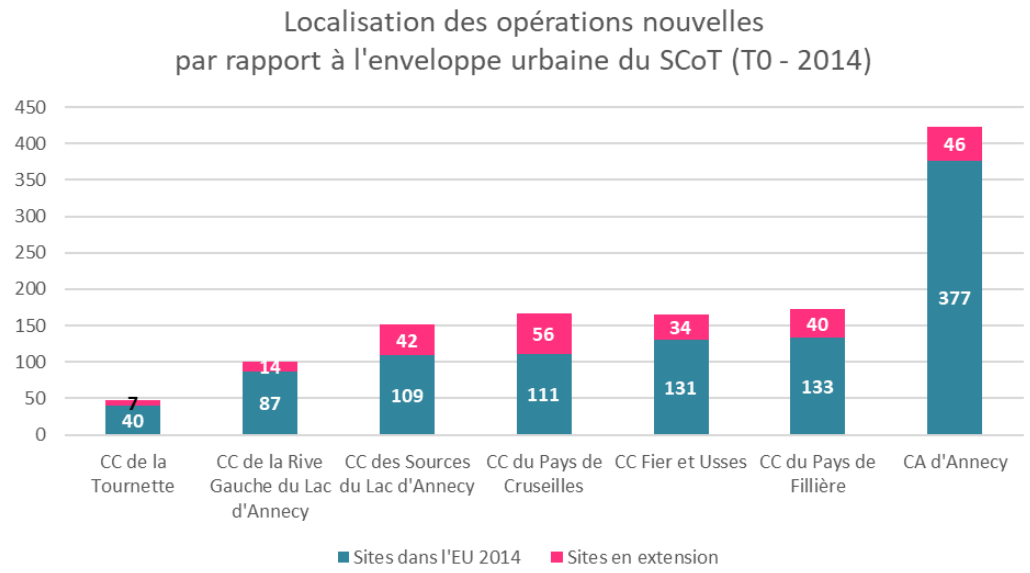

La localisation des permis de construire montre également que 80,5% des opérations localisées entre 2014 et 2016 sont situées au sein de l'enveloppe urbaine de 2014 : 988 secteurs contre 239 en extension de cette enveloppe.

Logiquement, la CA d'Annecy fortement urbanisée compte seulement 11% de ses nouvelles opérations localisées en extension. A l'inverse, la CC du Pays de Cruseilles compte un tiers de ses nouvelles opérations en extension.

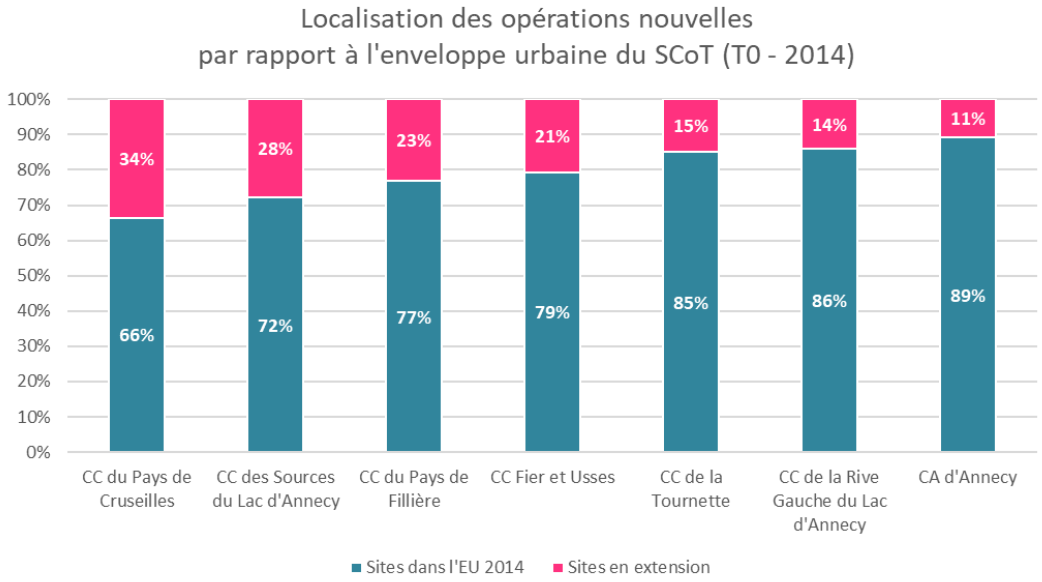

Localisation des opérations nouvelles entre 2014 et 2016
par rapport à l'enveloppe urbaine du SCoT du Bassin Annécien

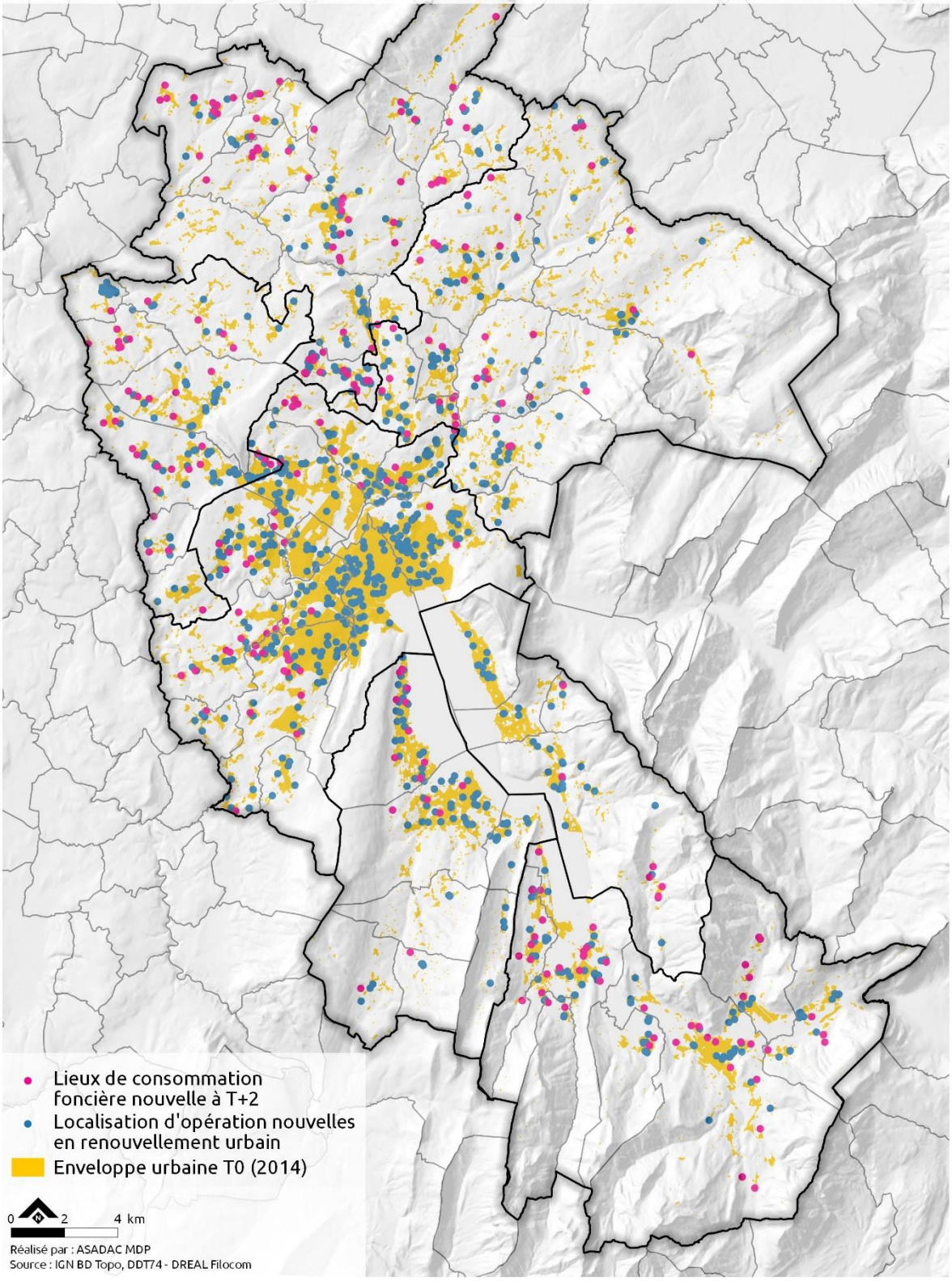

1.3.5 Densité moyenne des nouvelles opérations au regard des objectifs fixés par rang de l'armature urbaine

Pour tous les chiffres de densité, il faut souligner que les informations données ici **ne sont établies que sur les 2 premières années de mise en œuvre du SCoT**. Il ne faut pas conclure à partir de ces seuls éléments.

De plus, le nombre d'opérations utilisées pour le calcul des résultats n'étant pas significatif sur certaines communes, ceux-ci ne sont pas indiqués pour : Vovray-en-Bornes, Mésigny, Epagny Metz-Tessy, Quintal, St Eustache et Seythenex.

Le SCoT définit des objectifs de densité moyenne sur l'ensemble des nouvelles opérations.

Pour les communes de rang A, l'objectif de 60 log/ha est à atteindre globalement sur l'ensemble du rang et n'est pas exigible commune par commune. Pour tous les autres rangs, les objectifs de densité sont à atteindre sur chaque commune.

Enfin, les objectifs du SCoT sont des densités moyennes calculées globalement sur les nouvelles opérations des 20 prochaines années : aussi, comme pour les consommations foncières, il ne s'agit là que d'une première analyse, les opérations des années futures permettront de compléter le calcul des densités moyennes.

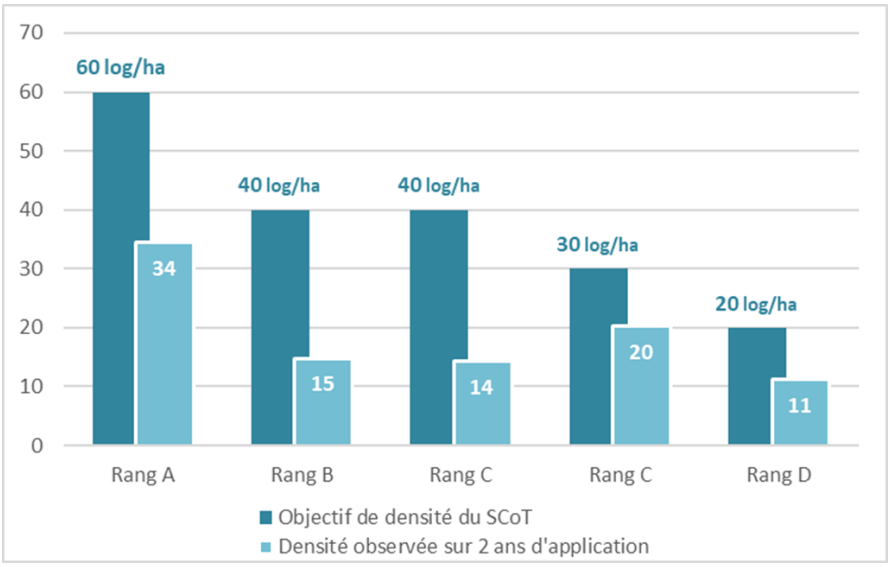

Sur les résultats sur les 2 premières années du SCoT, on remarque que les densités sont globalement plus faibles que les objectifs du SCoT.

Si les communes de rang A, C (hors Sévrier et St Jorioz) et D arrivent à atteindre voire dépasser légèrement la moitié de ce qu'est exigé dans le SCoT, les nouvelles opérations des communes de rang B et et C (Sévrier et St Jorioz) ont pour l'instant une densité moyenne trop faible.

Mais quelques communes se distinguent :

- Rang A : Cran-Gevrier et Meythet contribuent à l'objectif de densité de l'agglomération en étant les deux seules communes à dépasser une moyenne de 60log/ha.
- Rang B : la densité observée la plus élevée est observée sur la commune d'Allonzier-la-Caille (27 log/ha)
- Rang C : la commune de Villaz est très proche de l'objectif du SCoT avec 26 log/ha.
- Rang D : les communes de Duingt, Cons-Ste-Colombe, Sallenôves et Lathuile atteignent l'objectif du SCoT (à souligner, les 2 premières uniquement avec des opérations localisées dans l'enveloppe urbaine de 2014).

Globalement, de gros efforts sont encore à produire en terme de densification des opérations nouvelles : en effet, même si des opérations en cohérence avec les objectifs sont réalisées, la densité moyenne calculée à partir de l'ensemble des opérations localisées est amoindrie par un nombre encore important d'opérations moins denses alentour.

Malgré ce constat, il est important de souligner que sur certains secteurs, les observations faites sont le reflet de dynamiques antérieures au SCoT.

Densité moyenne des nouvelles opérations localisées sur la période 2014-2016 sur le Bassin Annécien

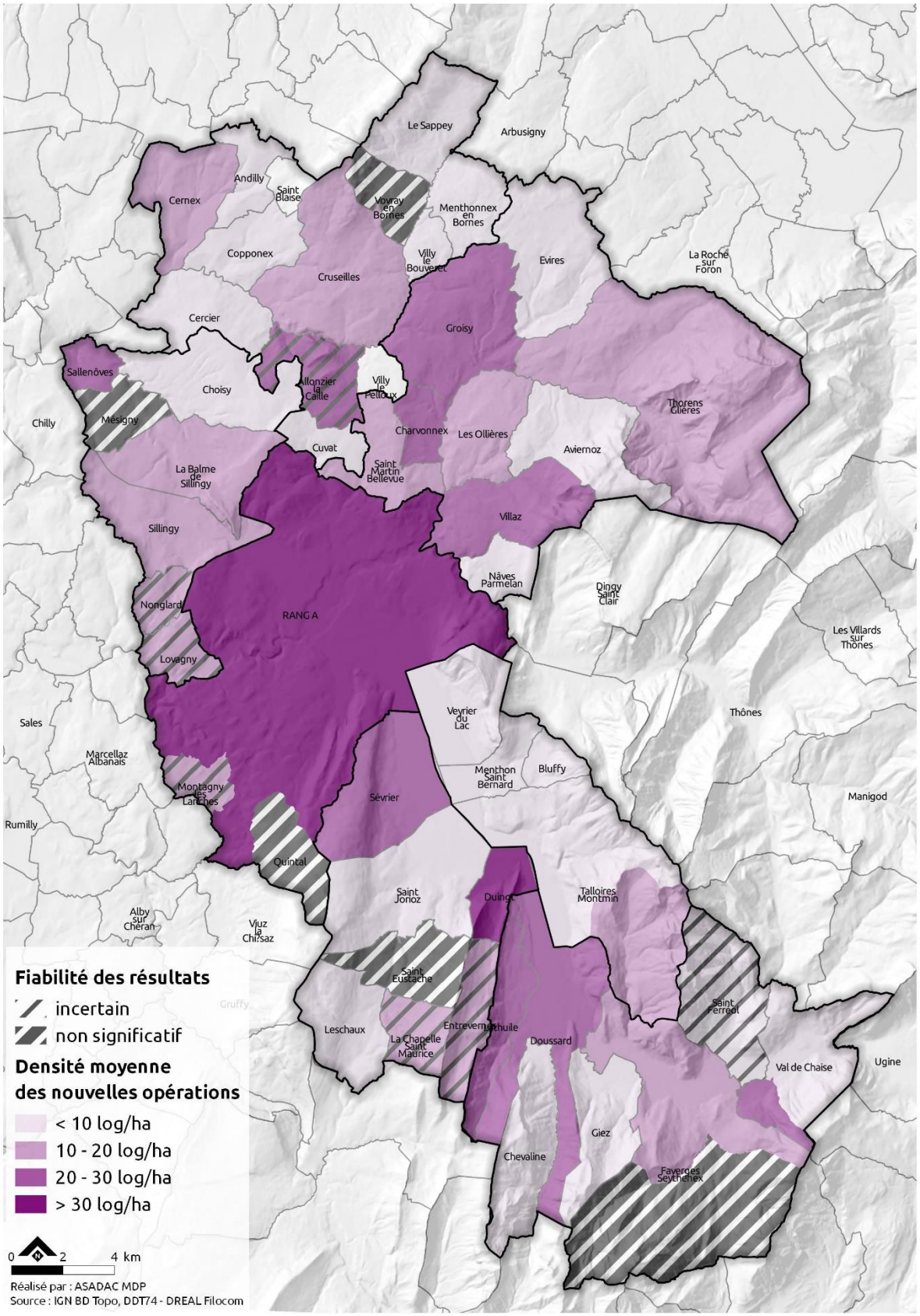

Détail par commune du calcul de la densité moyenne des nouvelles opérations sur 2014-2016 :

(le nombre de logements concernés par le calcul de la densité est noté à titre indicatif et ne correspond pas à l'ensemble des logements produits sur la commune : voir note méthodologique page 57).

		Densité constatée (log/ha)	Nombre de logements concernés	Nombre d'opérations prises en compte pour le calcul
Rang A : 60 log/ha à atteindre à l'échelle du rang		34,4	1942	224
CA d'Annecy	Annecy	46,6	369	23
	Annecy-le-Vieux	34,2	243	41
	Argonay	31,7	190	27
	Chavanod	7,1	11	11
	Cran-Gevrier	77,6	165	16
	Epagny	ns		
	Metz-Tessy	ns		
	Meythet	67,5	76	6
	Poisy	35	248	36
	Pringy	9,1	58	16
	Seynod	47,9	445	33
Rang B : 40 log / ha à atteindre par communes		14,8	617	207
CC Fier et Usses	La Balme-de-Sillingy	**11,7**	34	24
	Sillingy	**10,8**	166	67
CC des Sources du Lac d'Annecy	Faverges	**14,8**	52	24
CC du Pays de Fillières	Saint Martin de Bellevue	**16,3**	92	31
	Groisy	**20,9**	104	27
CC du Pays de Cruseilles	Allonzier-la-Caille	**27,4**	55	8
	Cruseilles	**15,6**	114	26
Rang C : 40 log / ha à atteindre par communes		14,2	188	60
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	Sévrier	**24**	138	33
	Saint-Jorioz	**6,7**	50	27
Rang C : 30 log / ha à atteindre par communes		20,1	298	76
CC des Sources du Lac d'Annecy	Doussard	**20,3**	117	27
CC du Pays de Fillières	Charvonnex	**20,1**	44	15
	Thorens-Glières	**13,3**	45	10
	Villaz	**26,1**	92	24

ns : non significatif

		Densité constatée (log/ha)	Nombre de logements concernés	Nombre d'opérations prises en compte pour le calcul
Rang D : 20 log / ha à atteindre par communes		11,1	663	280
CA d'Annecy	Montagny-les-Lanches	**11,5**	2	2
	Quintal	ns		
CC Fier et Usses	Choisy	**6**	11	10
	Lovagny	**13,8**	2	2
	Mesigny	**8,1**	1	1
	Nonglard	**17,5**	7	6
	Sallenoves	**22,9**	44	14
CC des Sources du Lac d'Annecy	Chevaline	**8,2**	9	8
	Cons-Ste-Colombe	**24,2**	10	10
	Giez	**9,3**	11	8
	Lathuile	**21,9**	74	17
	Marlens	**8,6**	11	11
	Montmin	**12,6**	8	7
	Saint Férréol	**6,6**	10	8
	Seythenex	ns		
CC du Pays de Fillières	Aviernoz	**8,1**	12	12
	Evires	**6,8**	17	10
	Les Ollières	**16,3**	65	12
	Naves Parmelan	**7,8**	3	3
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	Duingt	**35,8**	77	13
	Entrevernes	**16,9**	2	2
	La Chapelle-Saint-Maurice	**15,2**	1	1
	Leschaux	**7,2**	3	3
	Saint Eustache	ns		
CC de le Tournette	Bluffy	**8,1**	4	4
	Menthon-Saint-Bernard	**5,9**	4	4
	Talloires	**9,4**	27	12
	Veyrier du Lac	**6,7**	16	14
CC du Pays de Cruseilles	Andilly	**9,8**	13	9
	Cercier	**5,9**	1	1
	Cernex	**13,1**	65	16
	Copponex	**9,6**	35	7
	Cuvat	**6,5**	92	33
	Le Sappey	**5,6**	3	3
	Menthonnex en Bornes	**6,3**	8	8
	Saint-Blaise		0	0
	Villy-le-Bouveret	**4,2**	1	1
	Villy-le-Pelloux		0	0
	Vovray-en-Bornes	ns		

Source : Asadac-MDP d'après localisation des PC (DREAL) | ns : non significatif

1.3.6 Suivi de la part des logements collectifs dans l'ensemble du parc de logements

Les logements collectifs représentent 70,5% du parc de logements total en 2015. Ce taux évolue régulièrement depuis 2005 (+2% par an) à un rythme très similaire à celui du département de la Haute-Savoie (+2,1% par an) ; tout en ayant une part de logements collectifs plus élevé d'environ 6% par rapport au département.

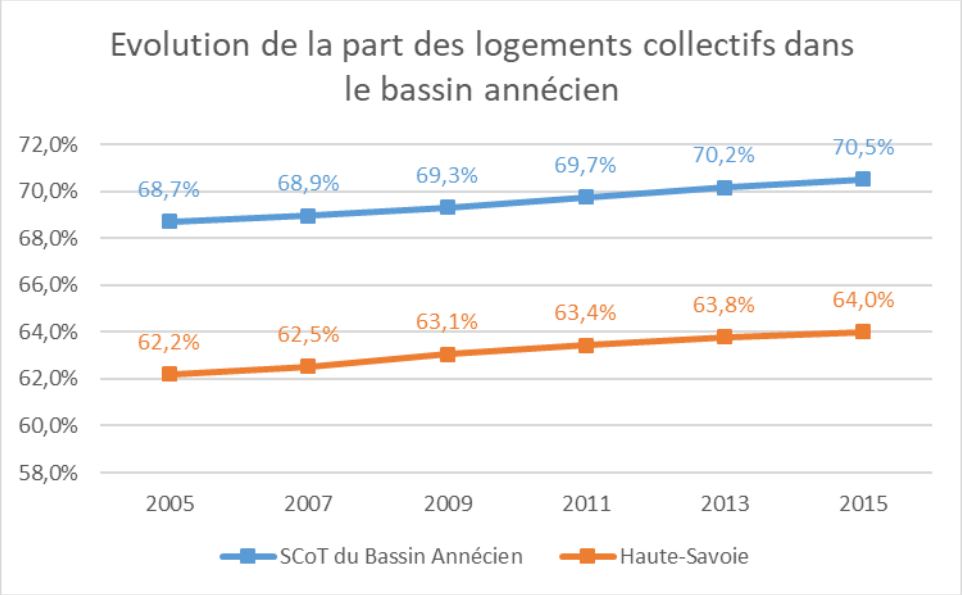

A l'échelle des EPCI, l'évolution moyenne annuelle de la part des logements collectifs correspond bien à l'évolution constatée sur le bassin annécien pour certaines d'entre elles : la CA d'Annecy, les CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy, de la Tournette et des Sources du Lac d'Annecy ont une croissance d'environ 2% par an entre 2005 et 2015.

On note par contre une très forte progression au nord du territoire : +4,6% par an pour la CC du Pays de Fillière, +6,3% par an pour la CC Fier et Usses et enfin +7% par an pour la CC du Pays de Cruseilles.

Cet indicateur confirme le fort dynamisme de ces secteurs du territoire.

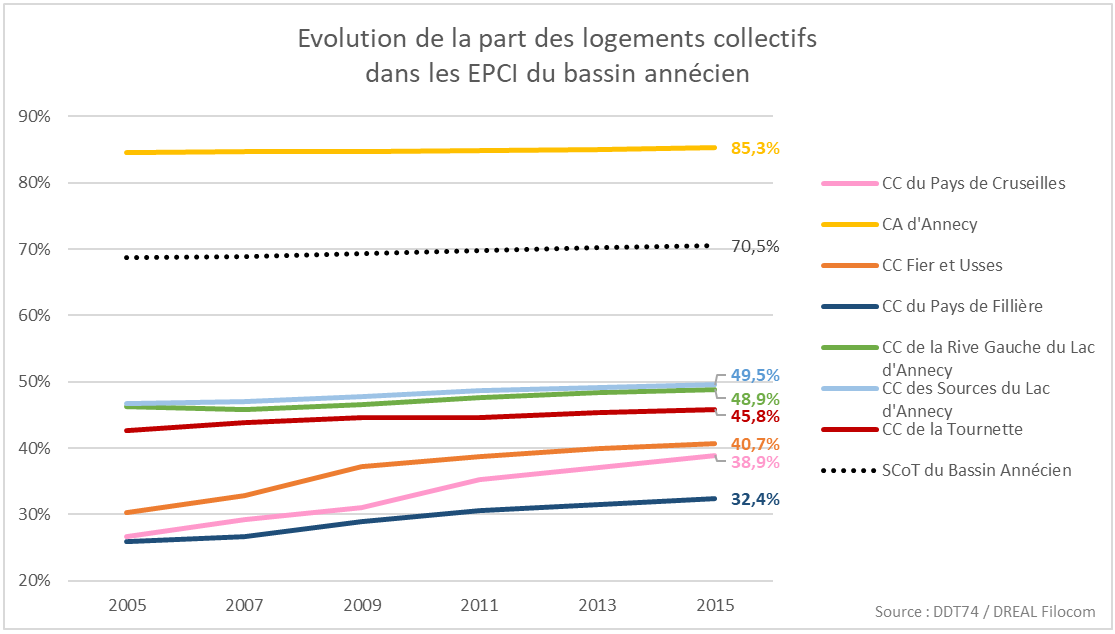

Part du logement collectif par commune en 2015

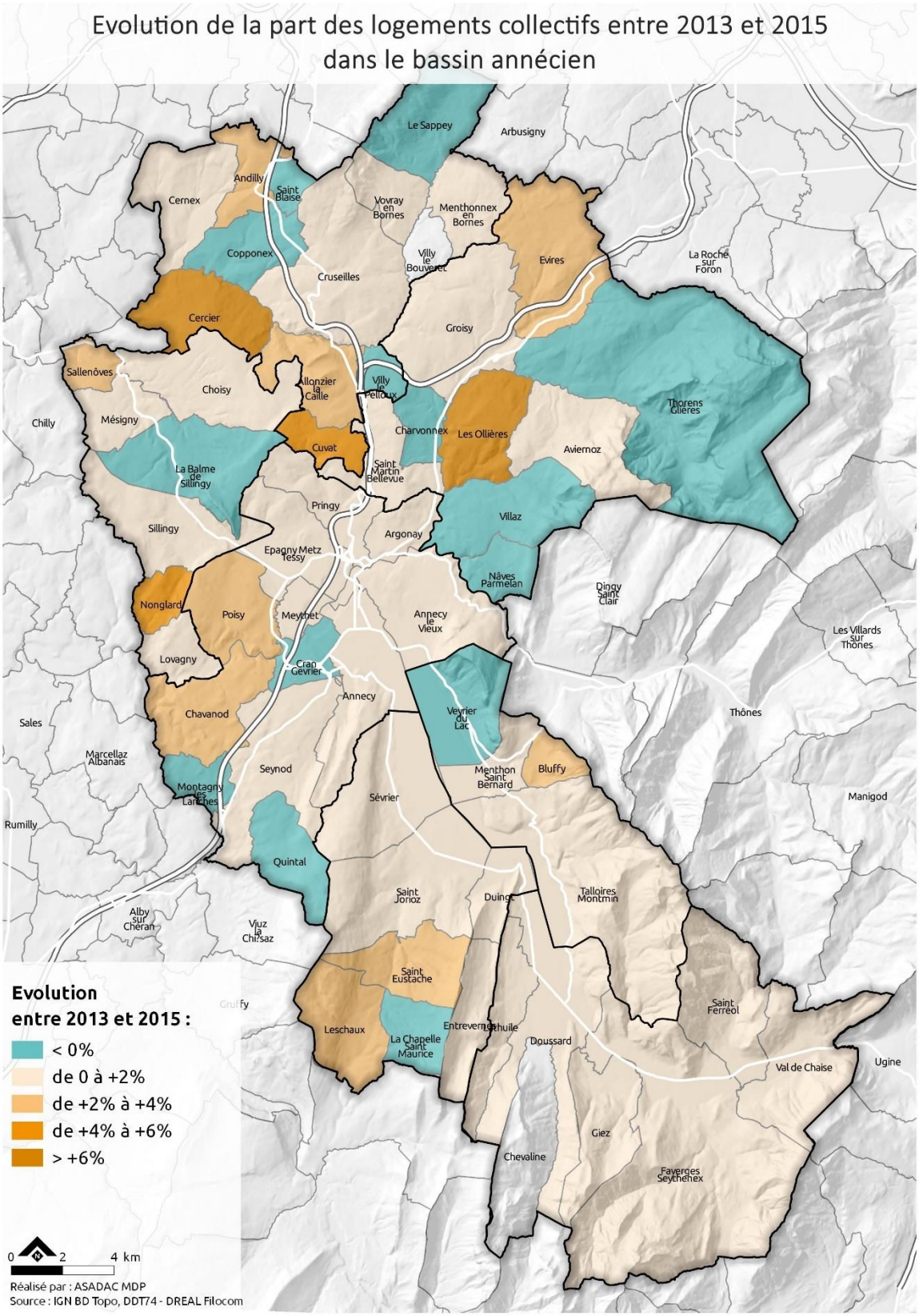

OBJECTIF 2 : AMELIORER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

2.1 Offre d'espaces dédiés et diversifiés, sur la base d'une offre de ZAE hiérarchisée

2.1.1. Évolution de l'occupation des zones d'activités économiques

Le SCoT affiche pour objectif que le territoire doit disposer en permanence de 30 ha de foncier commercialisable dans les zones emblématiques régionales. Les disponibilités en zones d'activités au 1er septembre 2015 indiquent pour les zones emblématiques régionales, 40ha de foncier non aménagé et 31ha de foncier commercialisable (immédiatement ou à court terme).

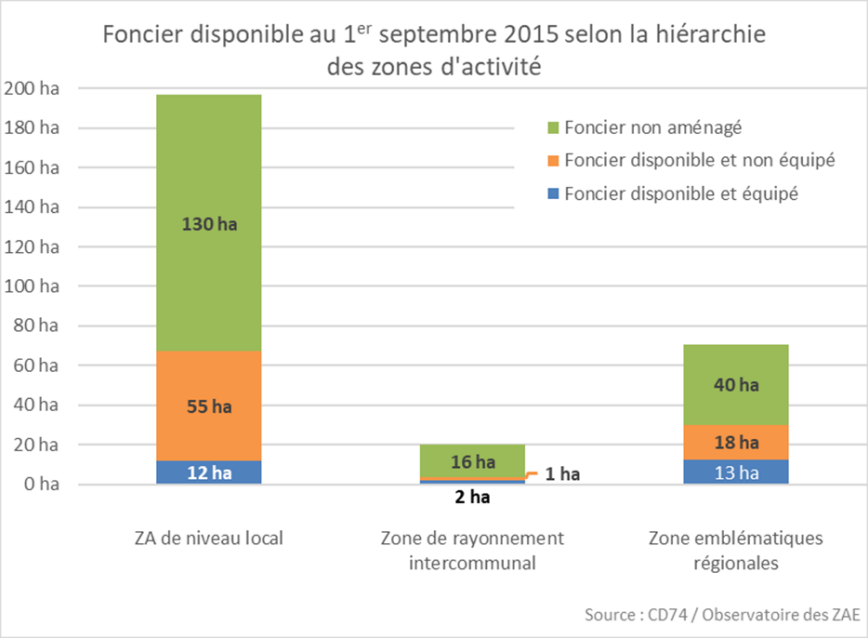

Si l'on regarde la répartition de ce foncier commercialisable au sein des zones emblématiques régionales, il se trouve dans le parc d'activités Altaïs et le PAE de la Caille :

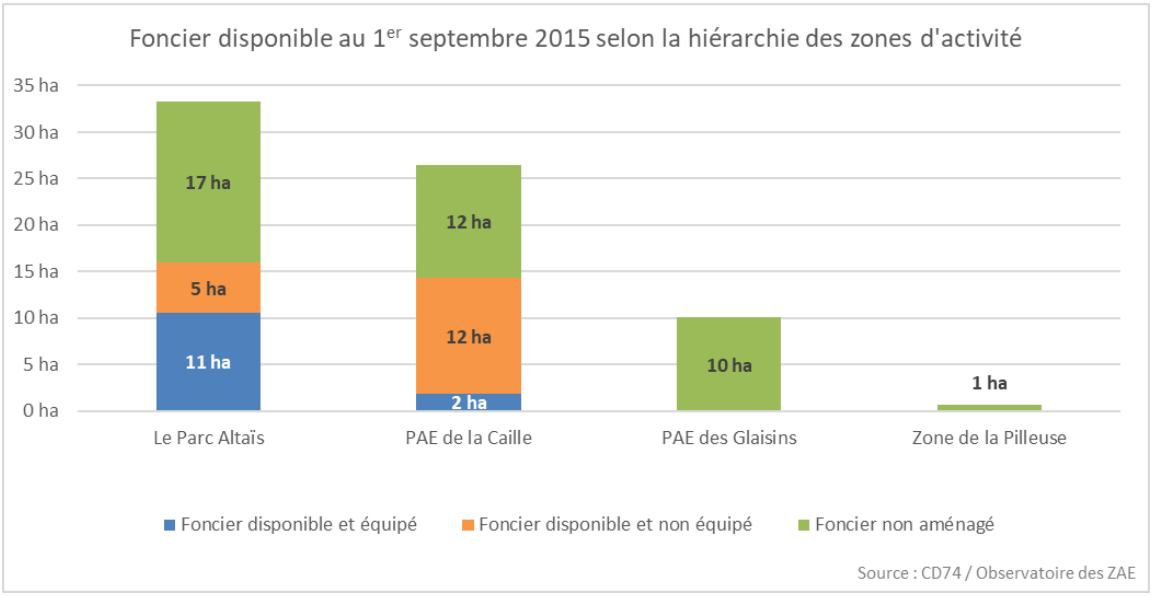

Concernant cet indicateur, les données datant de septembre 2015 ne prennent pas en compte les projets récents ayant vu le jour sur ces zones.

Actuellement, on peut penser que le volume de foncier commercialisable est moins important. De plus, les données ne font pas apparaître le projet de ZAE de la Pilleuse et de Seynod/Montagny qui sont en phase pré-opérationnelle.

2.1.2. Élaboration d'un schéma d'implantation des zones d'activtés du SCoT ou des EPCI

Cet indicateur bi-annuel n'est pas étudié en 2017. Cependant, on peut évoquer que le Grand Annecy travaille actuellement à l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Implantation des Entreprises et que la CC Fier et Usses mène un travail sur les activités économiques avec la CCI de Haute Savoie.

2.2 Création d'emplois

2.2.1. Evolution de l'emploi salarié privé

En 2016, le SCoT du Bassin Annécien compte 75 300 emplois, soit un peu plus que celui du SCoT de Métropole Savoie (70 000) pour une population 2014 légèrement moins nombreuse. Par contre en terme de dynamique, l'évolution sur un an de l'emploi salarié privé est de 1,4% pour le Bassin Annécien, ce qui le rapproche plus du SCoT d'Annemasse.

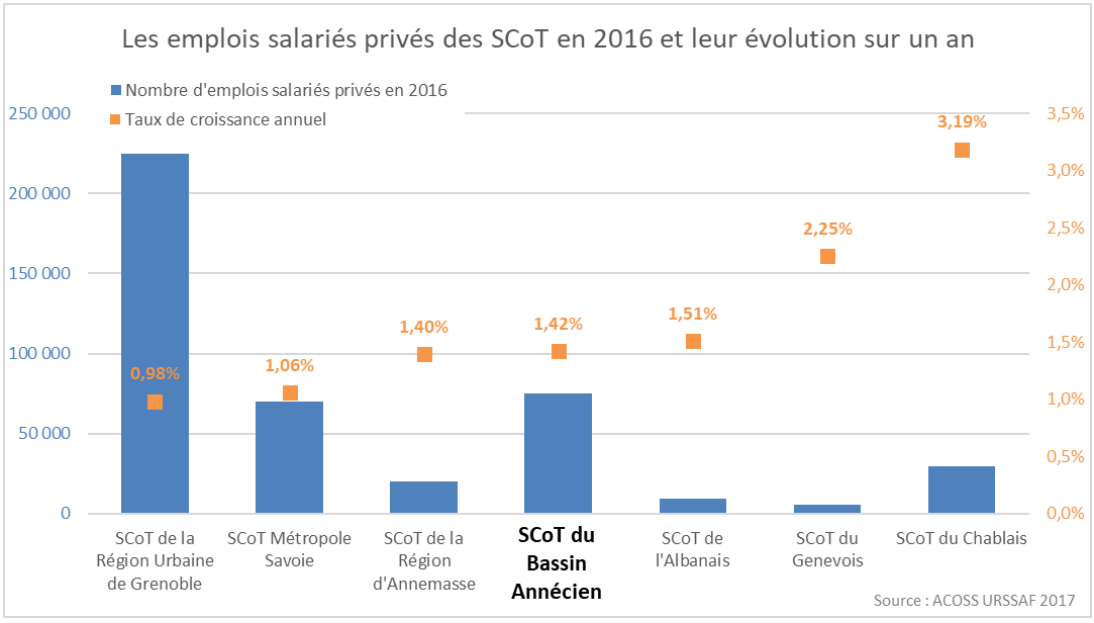

Entre 2009 et 2014, l'évolution annuelle moyenne des emplois salariés privés est de +1% par an, pour une croissance démographique de +1,6% par an sur la même période.

Depuis l'approbation du SCoT en 2014 jusqu'en 2016, les emplois salariés privés ont évolué de +1,6% par an (soit environ + 1 200 emplois par an). Pour rappel, l'objectif du SCoT est d'accueillir 20 000 emplois supplémentaires en 20 ans.

Ainsi l'évolution constatée sur les 2 premières années de mise en œuvre du SCoT est légèrement supérieure aux attentes du territoire : théoriquement + 1 000 emplois par an.

Sans compter qu'ici seuls les emplois salariés privés sont observés (du fait de la difficulté de trouver des données fiables pour les autres secteurs).

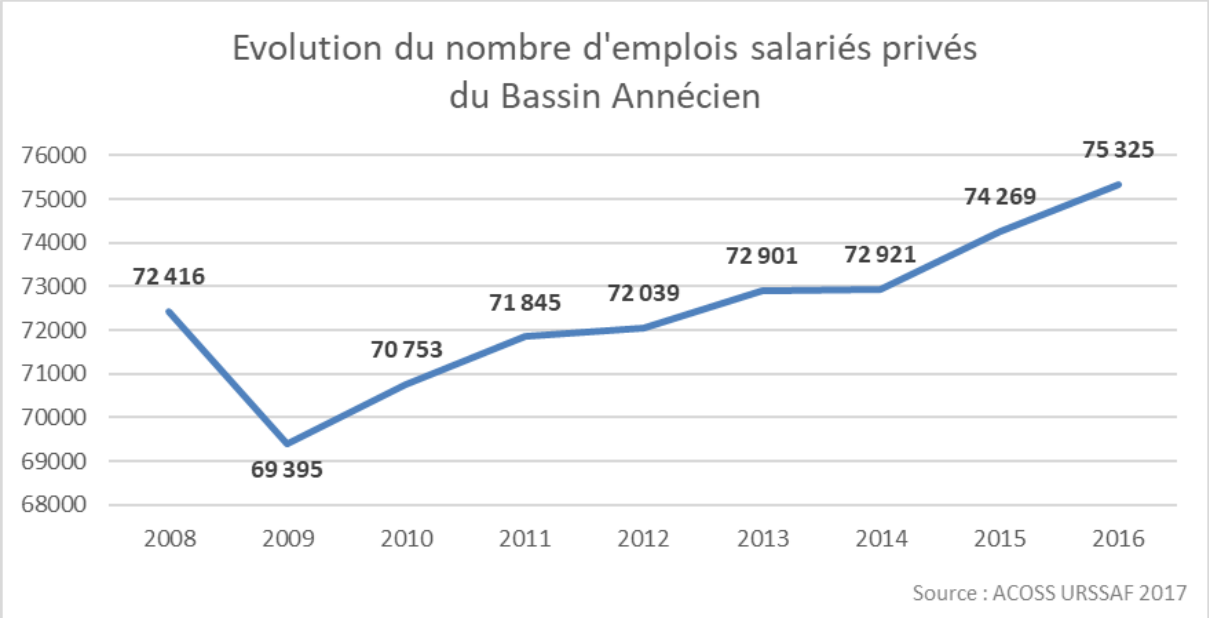

Au sein du SCoT, la CA d'Annecy concentre la plus grande partie de ces emplois : 84% en 2016.

Pour autant, ce n'est pas le territoire où l'on note la plus forte évolution notamment sur le long terme.

Entre 2008 et 2016, c'est la CC du Pays de Cruseilles qui voit son nombre d'emplois salariés privés évoluer de +1,6% par an, contrairement aux CC Fier et Usses et de la Tournette.

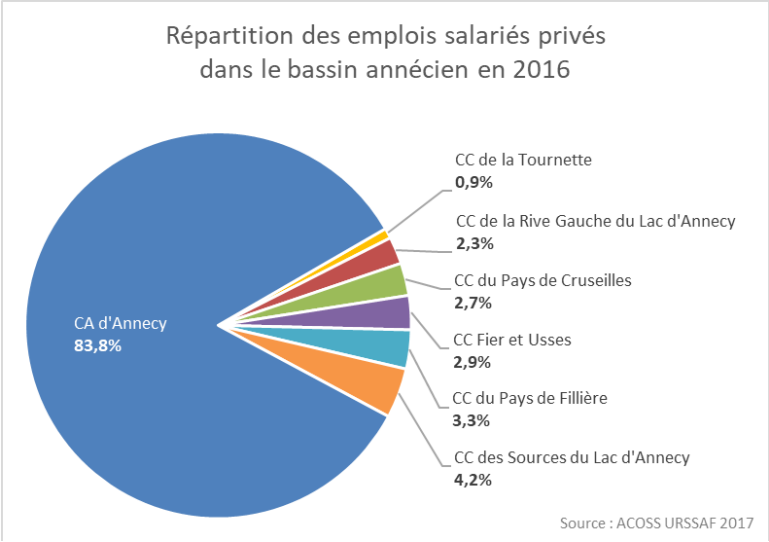

	Nombre d'emplois salariés privés en 2016	Evolution sur un an	Evolution annuelle moyenne 2008-2016
CA d'Annecy	63158	1,7%	0,6%
CC Fier et Usses	2157	0,4%	-1,4%
CC du Pays de Cruseilles	2048	3,3%	1,6%
CC des Sources du Lac d'Annecy	3150	0,4%	-0,4%
CC du Pays de Fillière	2454	-2,6%	1,4%
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	1710	1,7%	0,5%
CC de la Tournette	648	-5,8%	-2,0%
Bassin Annécien	75325	1,4%	0,5%

Source : ACOSS URSSAF 2017

Les travailleurs frontaliers du Canton de Genève :

Le nombre de travailleurs frontaliers du Canton de Genève habitant en Haute-Savoie et plus particulièrement sur le territoire du Bassin Annécien est en forte augmentation : +7,2% entre 2015 et 2016 (+7,5% sur le département). Cela représente 956 frontaliers supplémentaires sur une année.

C'est logiquement sur les EPCI du nord du territoire et sur la CA d'Annecy que l'on compte le plus grand nombre de frontaliers.

E.P.C.I.	ANNEE 2015	ANNEE 2016
CA d'Annecy	7 297	7 695
CC du Pays de Cruseilles	3 139	3 364
CC du Pays de Fillière	1 376	1 510
CC Fier et Usses	1 073	1 178
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	356	392
CC de la Tournette	247	292
CC Sources du lac	119	132
Total Bassin Annécien	**13 607**	**14 563**

Source : CD 74

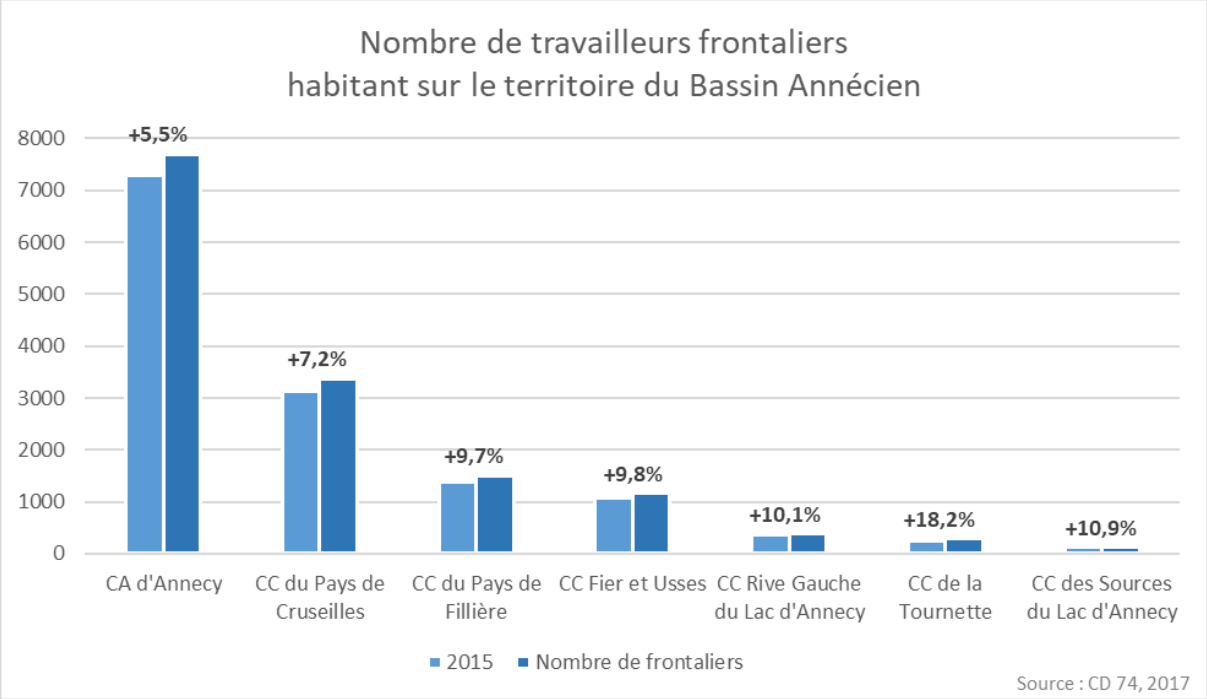

Source : CD 74, 2017

Lorsque l'on compare le nombre de frontaliers par EPCI avec les effectifs de salariés privés des territoires, il faut souligner la situation particulière de la CC du Pays de Cruseilles avec 1 300 frontaliers de plus qu'il n'y a de salariés privés.

La part de ces frontaliers est également très importante sur les CC du Pays de Fillière et Fier et Usses : ils équivalent à 50% des emplois privés.

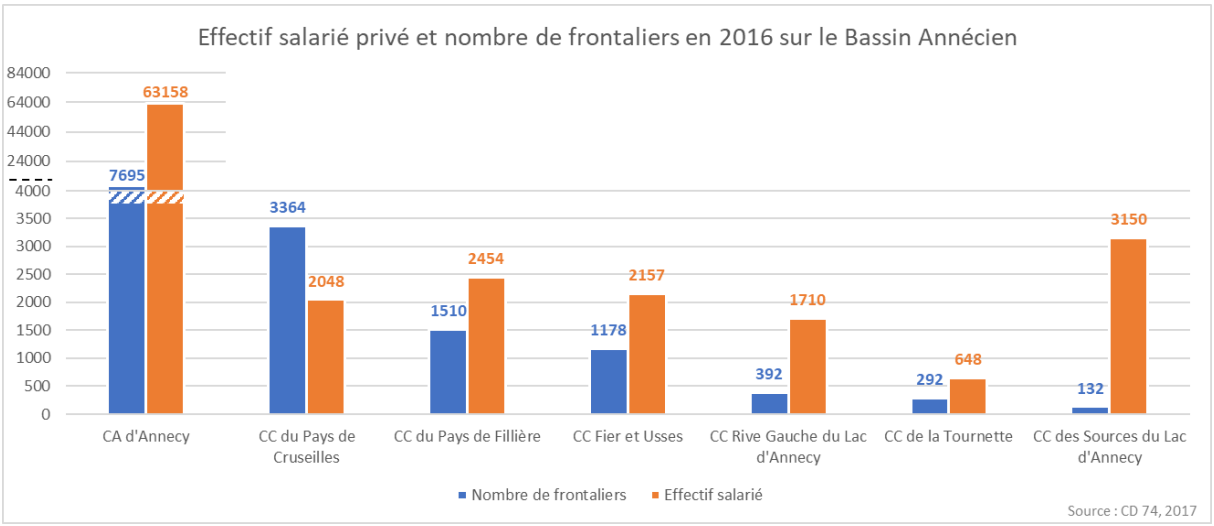

Caractéristiques des emplois salariés privés :

Les secteurs dont les effectifs augmentent le plus en un an, sont les activités immobilières et de services : +4% entre 2015 et 2016.

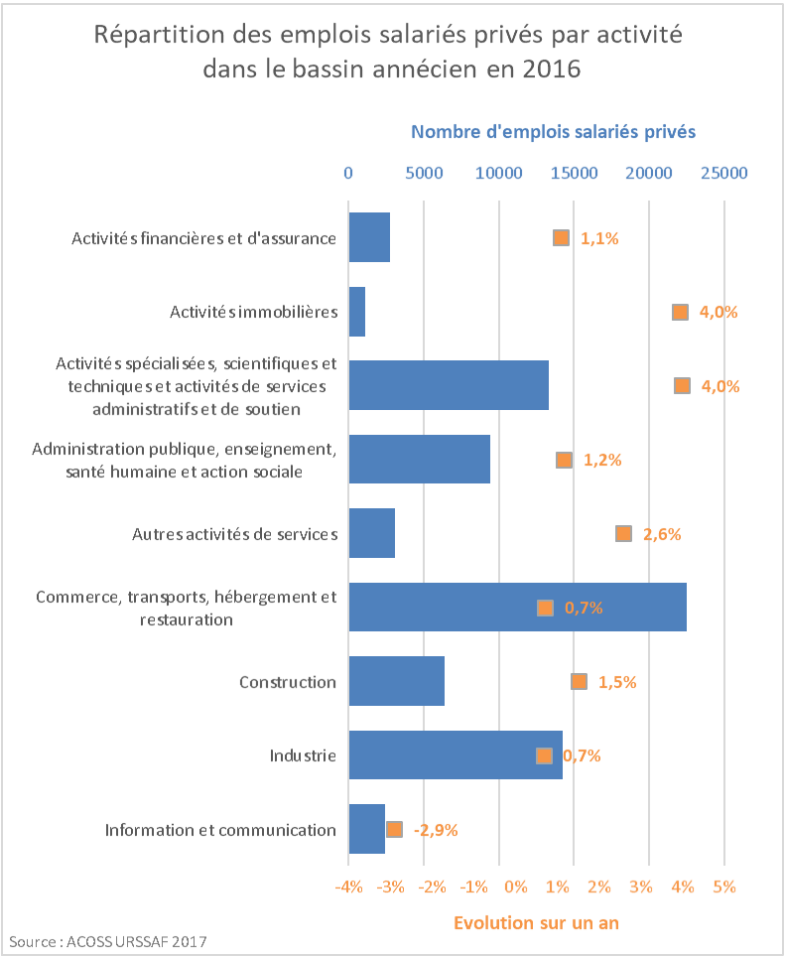

Les activités de commerces, transport, hébergement et restauration comportent le plus d'emplois : 22 537 en 2016, dont 15% dans :

- ✓ La restauration traditionnelle (2 085 emplois)
- ✓ Les hypermarchés (1 344 emplois)

L'industrie compte légèrement plus d'emplois en 2016 : 14 276 emplois, dont 30% dans :

- ✓ La fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission (3 148 emplois)
- ✓ La fabrication de machines pour les industries textiles (1 170 emplois)

Les activités de services représentent 13 345 emplois dont 50% dans :

- ✓ les activités des agences de travail temporaires (2 964 emplois)
- ✓ le nettoyage courant des bâtiments (2 765 emplois)
- ✓ l'ingénierie et les études techniques (1 241 emplois)

2.2.3. Évolution du nombre total d'établissements selon leur taille (emplois) et leur localisation

Le territoire du SCoT compte 23 100 établissements en 2016 (+3%, soit 680 en un an).

Comme pour les emplois, la CA d'Annecy concentre la majorité des entreprises, avec une évolution du nombre d'établissements sur un an de +2,9% entre 2015 et 2016 (soit 445 établissements suplémentaires : cela représente les 2 tiers des établissements nouveaux du Bassin Annécien).

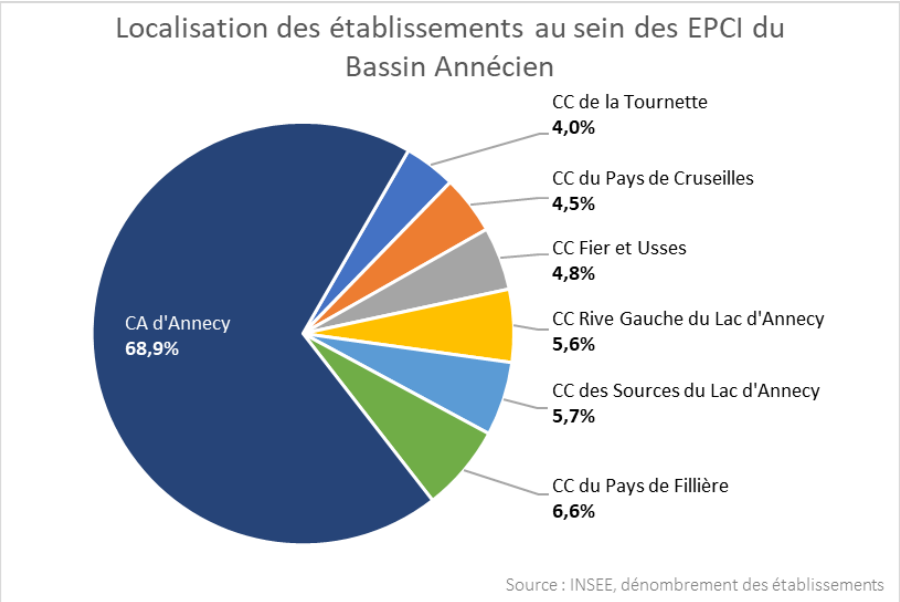

Concernant le nombre d'établissements présents sur leur territoire, les différents EPCI du SCoT présentent tous une évolution sur un an supérieure ou égale à +3%, sauf pour le CC des Sources du Lac d'Annecy (+2,3%).

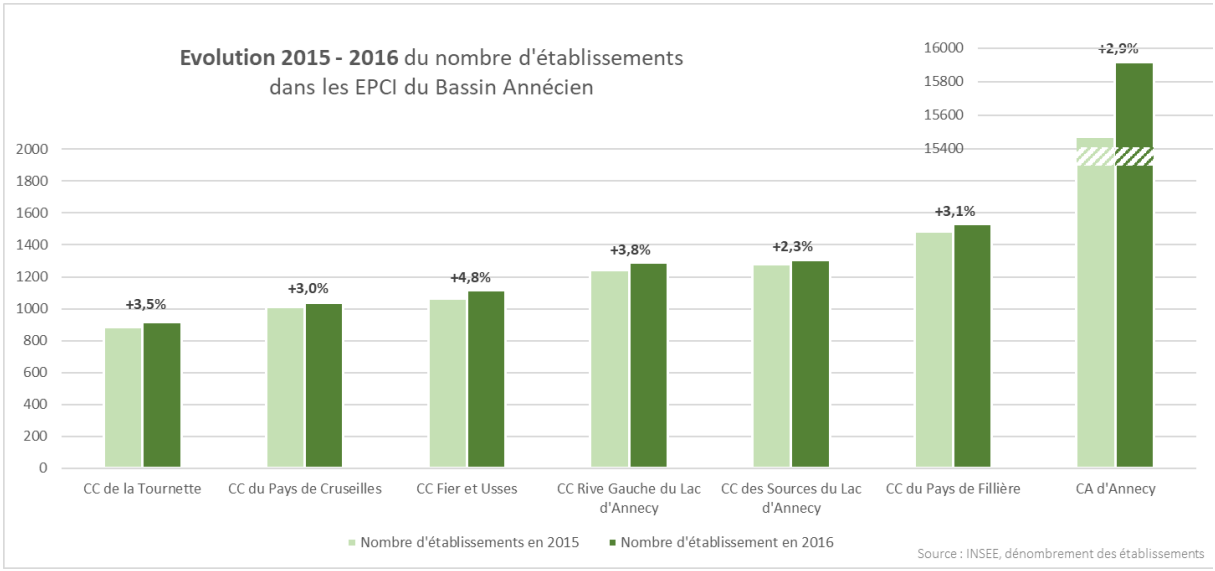

Sur le plus long terme, le nombre d'établissements évolue de +4,4% par an entre 2012 et 2016.

Sur cette même période, les EPCI où l'on retrouve les plus fortes croissances sont :

- CC du Pays de Cruseilles : +5,8%
- CC de la Tournette : +5,7%
- CC Fier et Usses : +5,5%

Pour autant, même si les croissances ne sont pas strictement identiques, le nombre d'établissements créés entre 2012 et 2016 est sensiblement le même sur certains EPCI :

- environ 185 établissements suplémentaires pour les CC de la Tournette et des Sources du Lac d'Annecy,
- environ 210 établissements suplémentaires pour les CC du Pays de Cruseilles, Fier et Usses et Rive Gauche du Lac,
- 272 établissements supplémentaires pour la CC de Fillière
- Et la CA d'Annecy qui se distingue toujours largement avec 2 390 établissements suplémentaires.

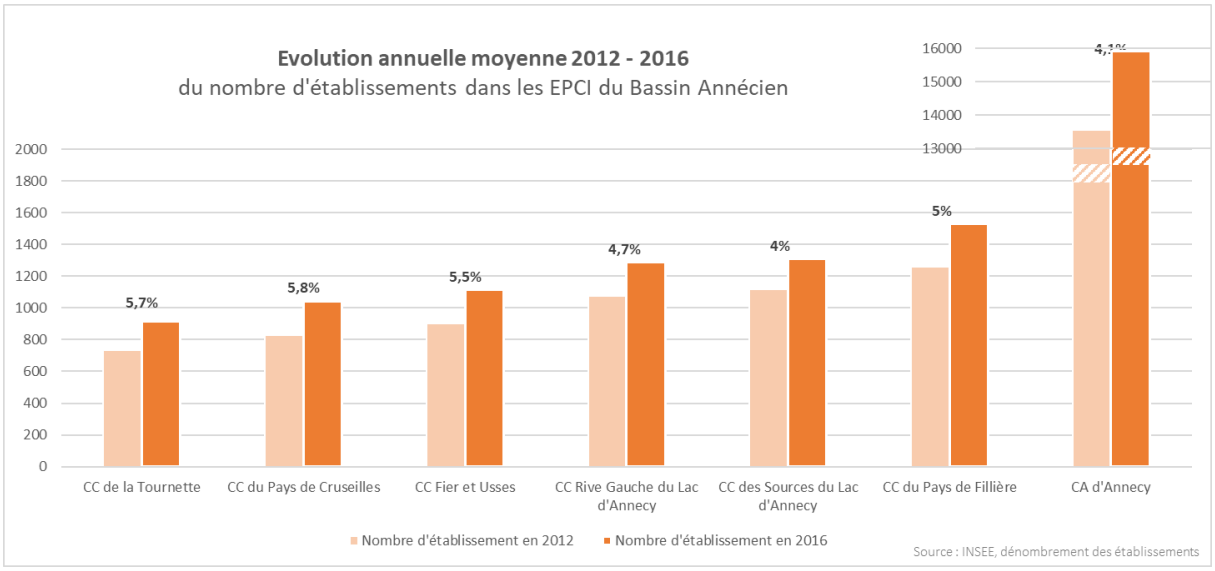

Les établissements du Bassin Annécien sont principalement composés de très petites entreprises (92%), et notamment d'entreprises sans salariés, en particulier autoentrepreneurs.

Il s'agit de la forme d'établissement ayant la plus forte croissance sur un an, mais également sur la période plus longue 2012 – 2016 (+ 4,7% par an).

	2016	Evolution 2015 - 2016
0 salarié (unités ayant eu des salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12)	**15 543**	**3,9%**
1 ou 2 salariés	3 000	2,2%
3 à 9 salariés	2 910	0,3%
10 à 49 salariés	1 367	1,6%
50 à 249 salariés	271	-1,1%
250 salariés et +	24	0%
TOTAL	23115	3%

OBJECTIF 3 : DEVELOPPER UN SYSTEME DE TRANSPORTS PERFORMANT ET ATTRACTIF

Sur le département de la Haute-Savoie, pour la période 2015 – 2016, on constate une croissance du trafic routier et autoroutier de 2 à 3 % sur l'ensemble du réseau.

Sur la même période, le trafic du réseau autoroutier augmente de +4,3% en 2016 : cette évolution est plus importante que pour l'année précédente avec +2,6% en 2015.

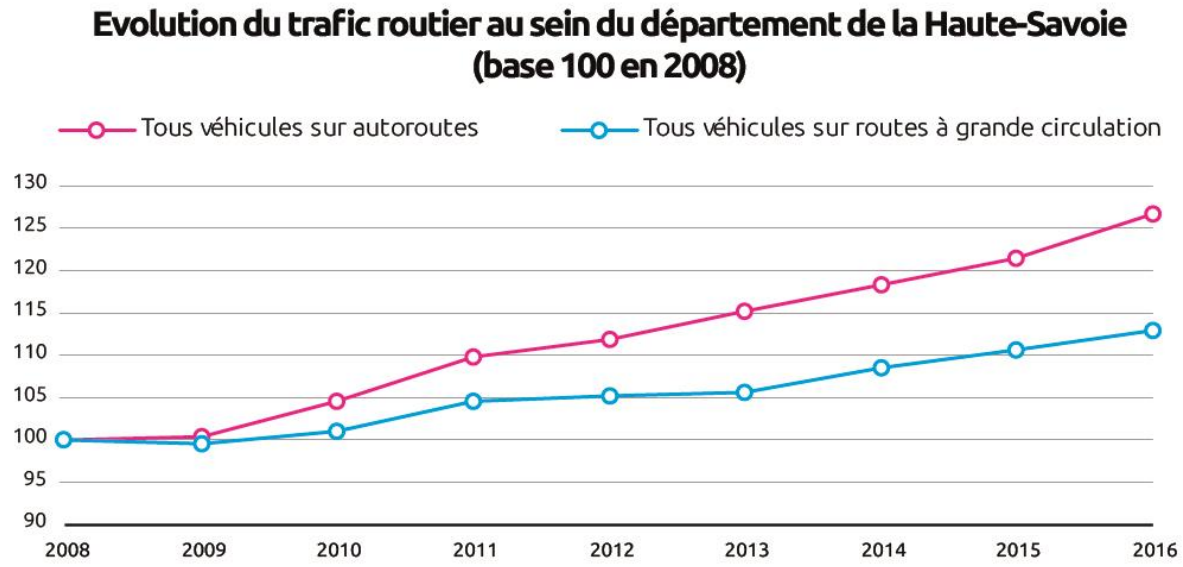

Source : CD 74, 2017

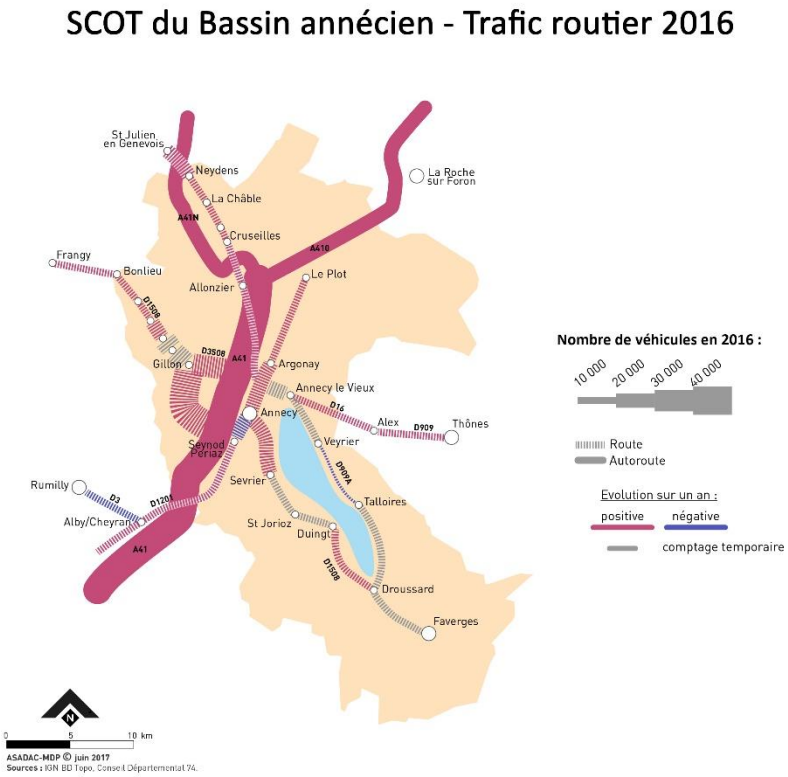

Les variations ponctuelles observées sur le réseau du Bassin Annécien ne sont pas forcément significatives : en effet ces variations peuvent être importantes suite à des travaux sur une portion de l'axe qui implique un transfert de trafic ailleurs sur le réseau.

Ainsi, la portion d'autoroute entre Allonzier-la-Caille et la Roche-sur-Foron a vu son trafic augmenter de 6,5% sur un an. Mais cette croissance est à modérer car en 2015 on enregistrait un trafic plutôt stable (+0,6%).

Flux domicile-travail :

Afin de mieux comprendre les observations concernant les flux routiers et l'utilisation des transports en commun, il est important de regarder l'évolution des flux domicile-travail sur le territoire.

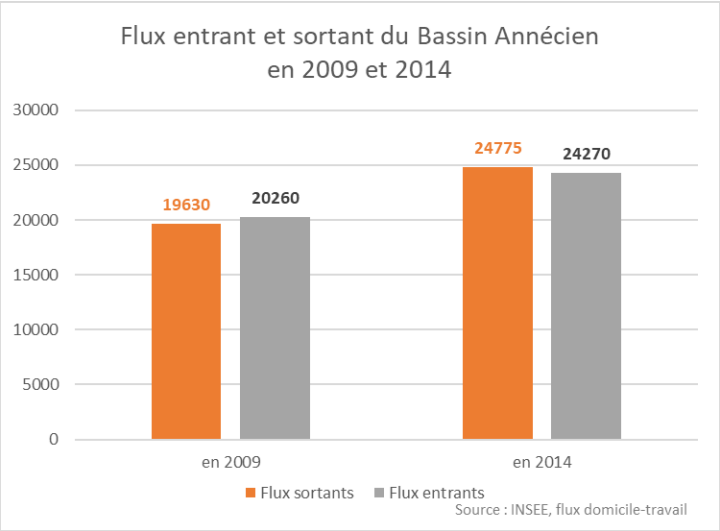

Entre 2009 et 2014, il y a une augmentation sensible des flux (entrants + sortants) du territoire : + 4,2% par an.

En 2009 les flux entrants étaient légèrement supérieurs au volume de flux sortants, or on constate le phénomène inverse en 2014 : les flux sortants sont plus nombreux que les flux entrants.

On peut mettre en perspective avec l'augmentation importante de frontaliers pendant cette période : moins de 9 000 en 2009 à presque 14 000 en 2014.

Il faut modérer ce constat en prenant en compte également le volume des flux internes au SCoT très importants (80 330 en 2014) et qui progressent de +0,4% par an entre 2009 et 2014.

De plus, concernant ces flux internes, 76% de ces déplacements se font dans le même EPCI que celui de résidence. Par contre, pour ces déplacements domicile-travail dans le même EPCI, 67% se font en voiture.

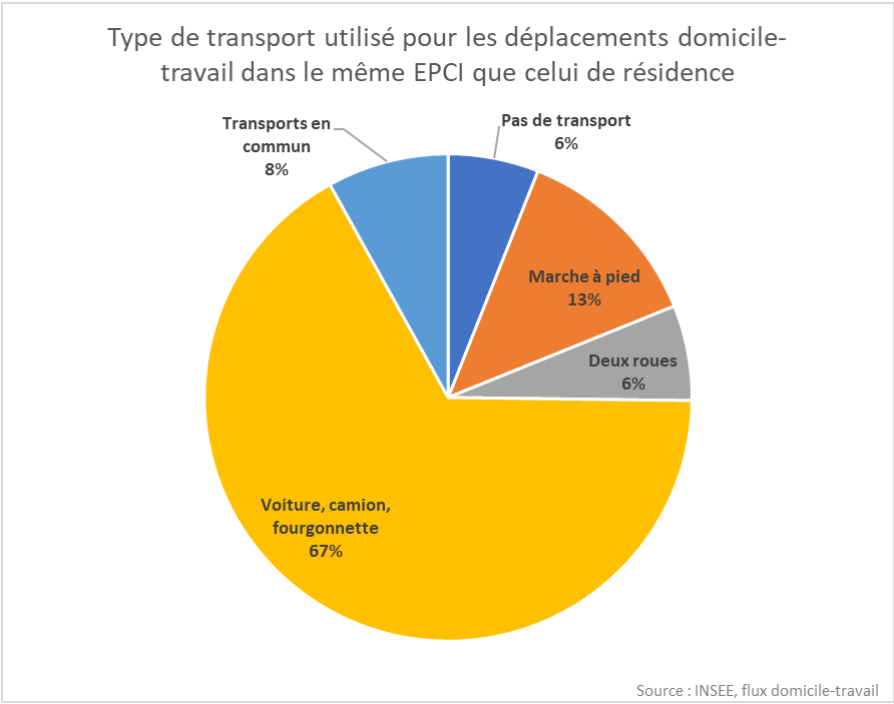

Les flux vers la Suisse ne correspondent pas exactement au nombre de frontaliers : les données de l'INSEE sont obtenues de manière déclarative et sont donc moins précises que celles issues du Canton de Genève.

65% des flux entrants se font à partir d'autres territoires de Haute-Savoie (attention, l'INSEE ne recense pas les flux entrants pouvant provenir de la Suisse).

46% des flux sortants sont dirigés vers la Suisse.

C'est vers la Suisse que l'on note la plus forte progression : +9,7% par an entre 2009 et 2014.

	en 2009	en 2014	Evolution annuelle moyenne 2009-2014
Flux interne au SCoT	78850	80 330	+0,4%
dont dans le même EPCI	59910	61270	+0,4%

Flux sortants : où travaillent les habitants du SCoT ?

	en 2009	en 2014	Evolution annuelle moyenne 2009-2014
TOTAL flux sortants	19630	24775	4,8%
ailleurs en Haute-Savoie	7990	8370	0,9%
CC du Canton de Rumilly	*1250*	*1170*	*-1,3%*
CC du Pays d'Alby	*590*	*590*	*0%*
CC des Vallées de Thônes	*1160*	*1100*	*-1,1%*
Savoie	2240	2360	1%
Isère	455	470	0,7%
Ain	400	480	3,7%
Ailleurs en France	1320	1650	4,6%
Suisse	7110	11320	9,7%
Pays étrangers non renseigné	100	105	1%
Autres pays	15	20	5,9%

Flux entrants : d'où viennent ceux qui travaillent sur le territoire du SCoT ?

	en 2009	en 2014	Evolution annuelle moyenne 2009-2014
TOTAL : flux entrants	20260	24270	3,7%
ailleurs en Haute-Savoie	13430	15850	3,4%
CC du Canton de Rumilly	*4340*	*5360*	*4,3%*
CC du Pays d'Alby	*3050*	*3335*	*1,8%*
CC des Vallées de Thônes	*1990*	*2410*	*3,9%*
Savoie	4630	5480	3,4%
Isère	480	700	7,8%
Ain	580	760	5,6%

Source : INSEE, flux domicile-travail

Sur 15 850 mouvements entrants, 34% proviennent de la CC Rumilly, 21% de l'ex CCP Alby et 15% de la CCV Thônes.

Déplacement domicile-travail sur le territoire du SCoT du Bassin Annécien

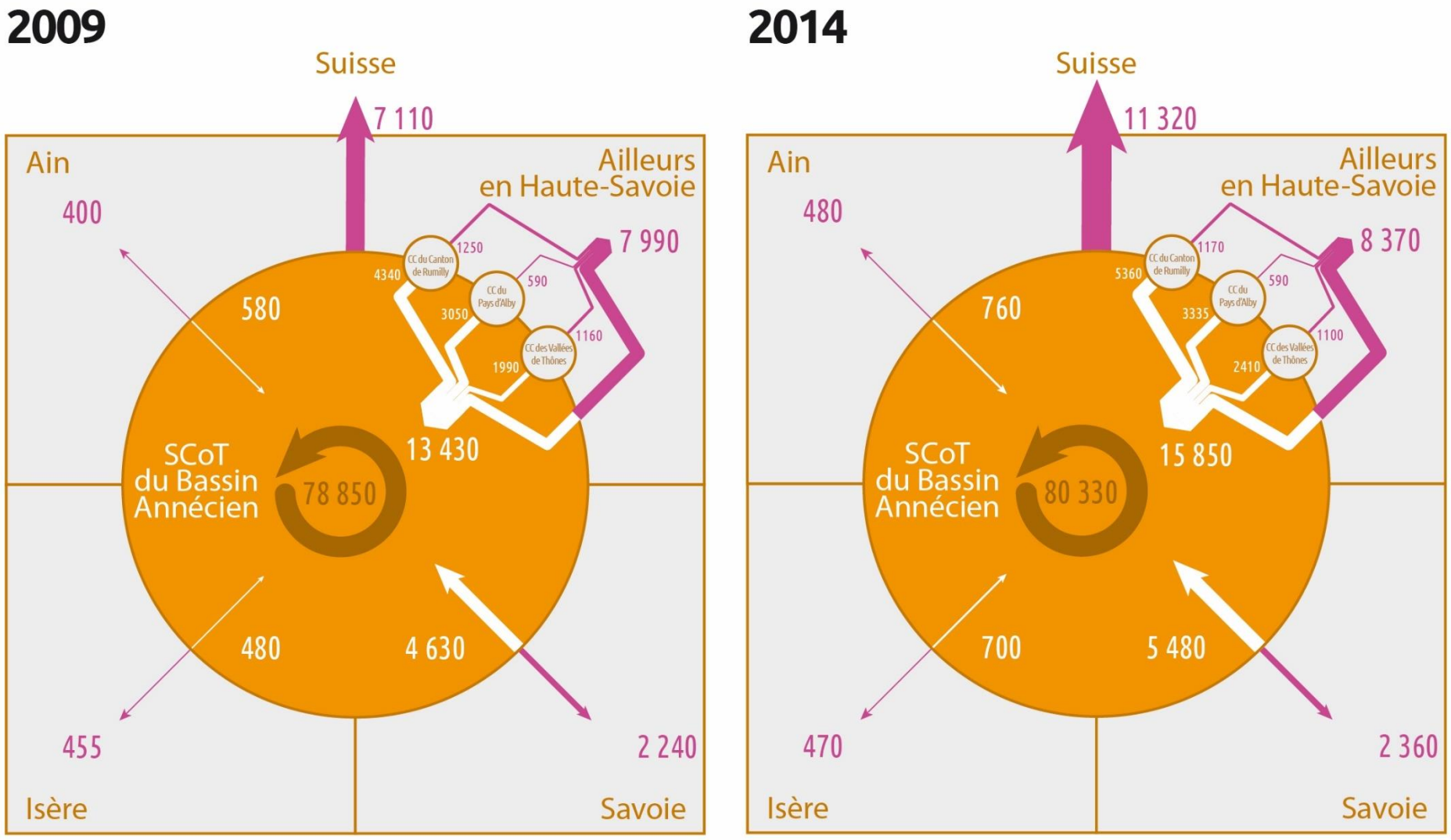

source : INSEE, flux domicile-travail (2014)

3.1 Mise en place d'un réseau de transports collectifs performants

3.1.2. Évolution de la fréquentation des transports urbains de l'agglomération d'Annecy

A la rentrée 2016, des changements importants ont été effectués sur l'offre de service de la Sibra, desservant la CA d'Annecy.

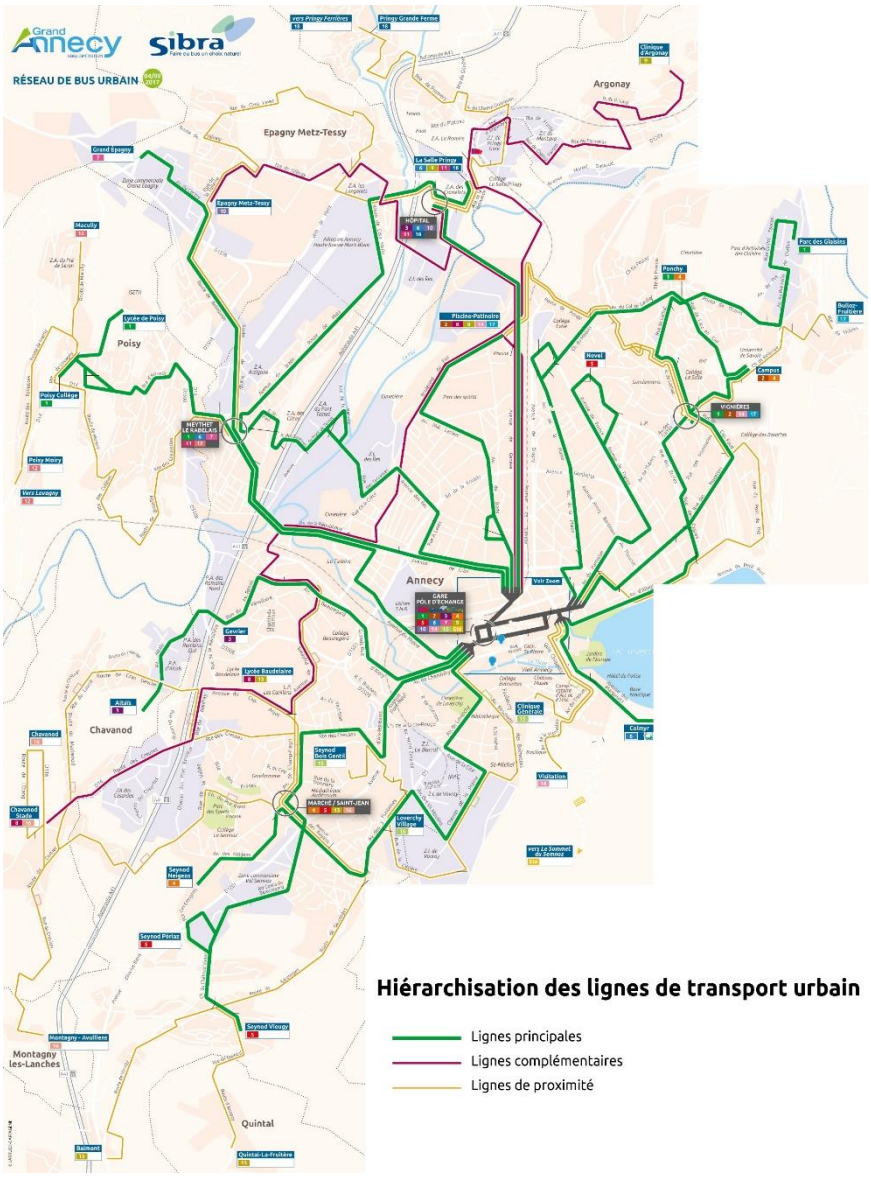

Source : SIbra, 2017 ; réalisation : ASADAC-MDP

En effet, une nouvelle hiérarchisation des lignes a été mise en place, avec des dessertes différentciées selon si l'on se trouve sur une ligne principale, complémentaire ou de proximité.

Sur les lignes de proximité, le nombre de voyages est en baisse : on passe de 441 770 voyages en 2014 à 339 000 en 2016. Mais dans le même temps, le nombre de kilomètre parcouru a lui aussi évolué : 730 625 km en 2014 contre 720 832 en 2016.

Par contre sur les lignes principales, le nombre de voyage a augmenté de 2% quand le nombre de kilomètres parcourus a lui évolué de +9% : ce fait est révélateur de la nouvelle offre. En effet, ces lignes ont un meilleur cadencement (d'où l'augmentation du nombre de kilomètres) mais il faut plus de temps pour que le nombre de voyage augmente.

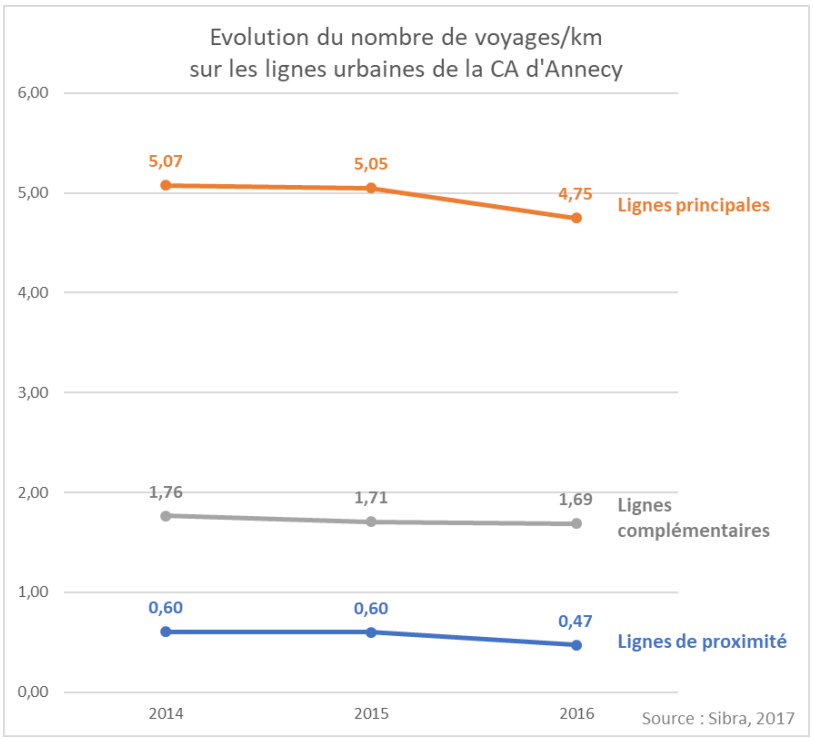

L'indicateur permettant de comparer les lignes entre elles (quelle que soit leur longueur) est le nombre de voyages/kilomètre.

Ici, on observe effectivement une baisse de 6% entre 2015 et 2016 sur la fréquentation des lignes principales, là où l'on constatait une stabilité entre 2014 et 2015.

Il faudra examiner la fréquentation dans les années à venir et notamment les évolutions de la ligne 7 du BHSN (ouverture récente avec une faible fréquentation en 2016).

Accès des principaux bassins d'emploi :

La CA d'Annecy concentre le plus grand nombre d'emplois et d'établissements du territoire. Or on constate que pour les trajets domicile-travail internes au cœur d'agglomération, 66% des déplacements s'effectuaient en voiture (en 2014) contre 9% en transports en commun et 13% à pied.

Afin de faire évoluer les pratiques pour les déplacements domicile-travail, il faut analyser les temps de trajet pour accéder aux principaux bassins d'emploi du cœur d'agglomération à partir du réseau de bus existant.

La carte suivante prend la gare SNCF comme point de départ (lieu de convergence des lignes principales de la Sibra). On constate que plusieurs grandes zones d'activités économiques ou commerciales de périphérie, ainsi que l'université, connaissent des temps de trajet depuis l'hypercentre de l'ordre de 20 à 30 minutes en conditions normales de circulation aux heures de pointes, ce qui est probablement rédhibitoire par rapport au même trajet en voiture.

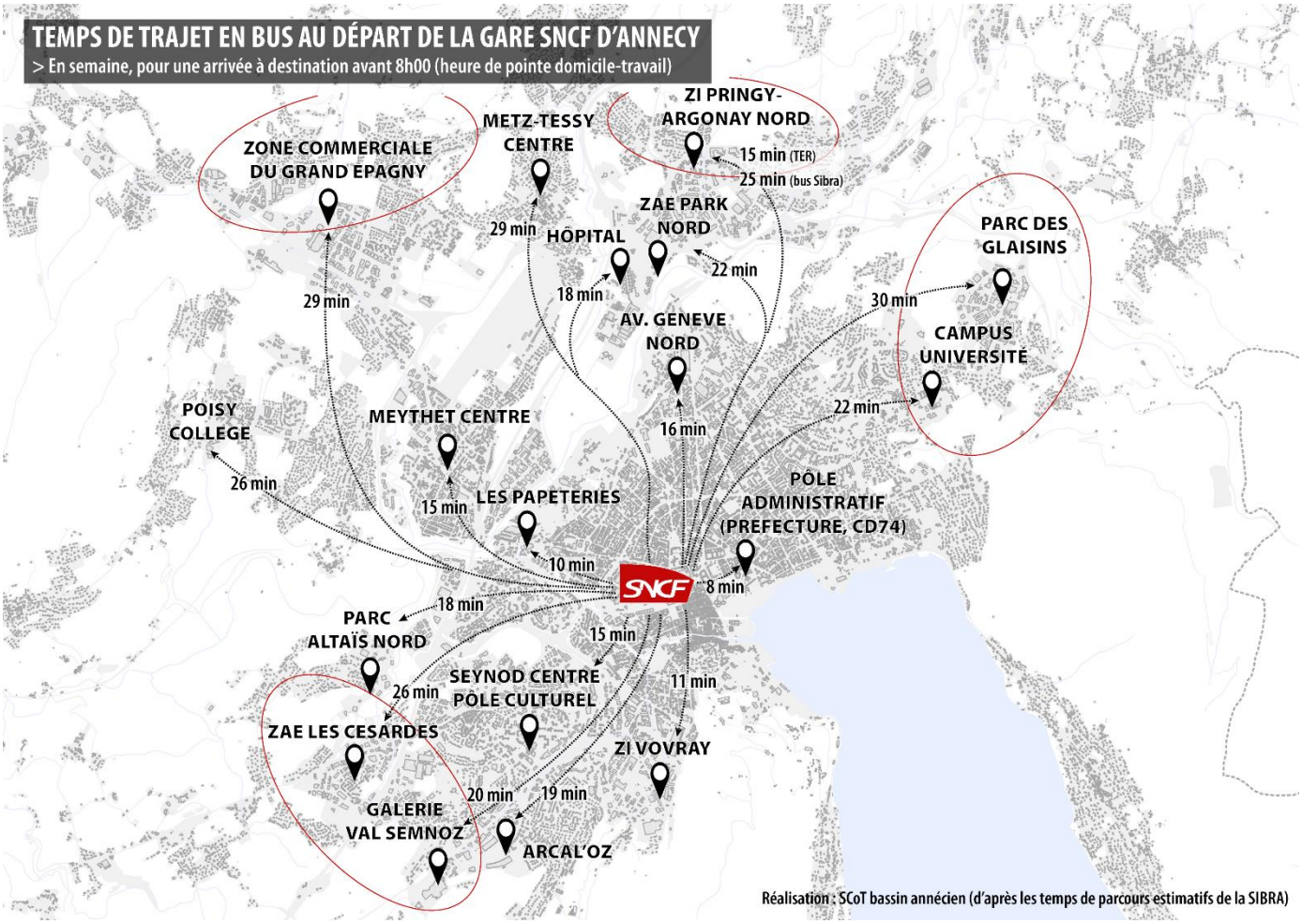

3.1.3a Evolution de la fréquentation des lignes interurbaines (car)

La fréquentation des lignes interurbaines concernant le Bassin Annécien a globalement augmenté de 8% entre les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016 : soit + 67 400 voyages commerciaux sur l'ensemble des lignes du territoire.

Les lignes comptant les plus grands nombres de voyages sont celles en direction de :

- Albertville : 265 000 voyages commerciaux en 2015-2016
- Genève par autoroute : 205 480 voyages
- Bellegarde : 78 540 voyages.

La direction de La Clusaz fait également partie des plus grands volumes, mais il s'agit de la combinaison de la fréquentation de 2 lignes (62 et 63), ce qui ne peut donc pas être comptabilisé de la même manière.

En termes d'évolution sur un an, les lignes desservant les communes autour du lac voient leur fréquentation baisser, de même vers Thorens-Glières et les Bauges.

Par contre les lignes se dirigeant vers Genève voient leur fréquentation augmenter, ainsi qu'en direction d'Albertville et Albens. Pour autant, au vu des évolutions parfois très importantes sur certaines lignes (par exemple la fréquentation de la ligne en direction d'Annemasse qui double entre 2014-2015 et 2015-2016), il faut prendre ces résultats avec beaucoup de précaution et attendre une observation sur le plus long terme pour en conclure des tendances.

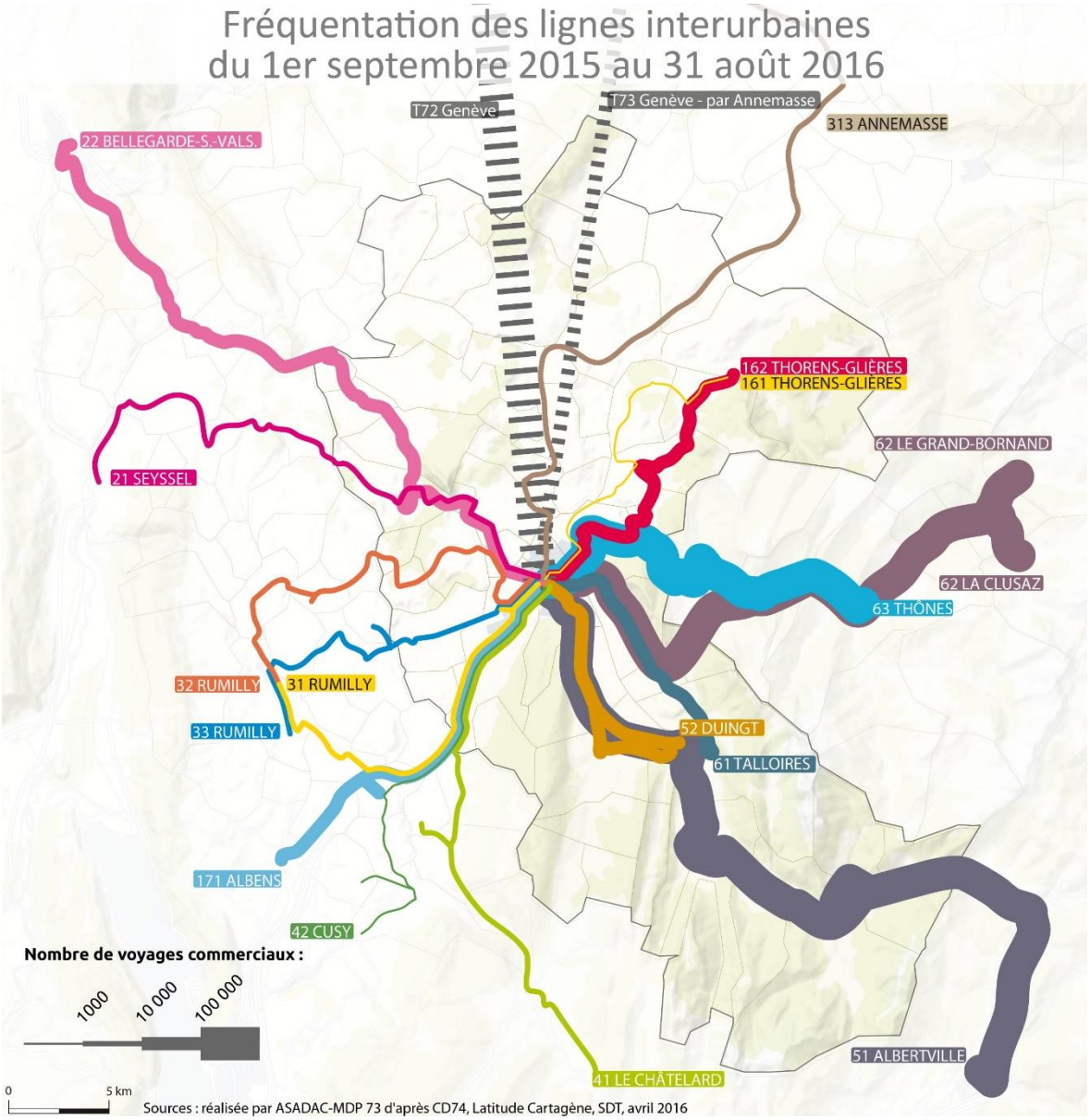

3.1.3b Evolution de la fréquentation des TER

A l'inverse de la fréquentation des lignes de bus interurbains, les lignes de TER les plus fréquentées ne sont pas celles en direction de Genève du fait des temps de parcours (plus de 2h pour faire le trajet Annecy <> Genève en train avec au moins une correspondance).

Entre Annecy et :	Nombre de voyages.km en 2016	Evolution annuelle moyenne 2014-2016
Genève toutes gares	14188	7,6%
Grenoble toutes gares	89706	-3,5%
Aix-les-Bains	117638	-1,0%
Chambéry-Challes-les-Eaux	154906	-2,9%
Lyon-Part-Dieu	228840	-1,8%

Source : ACOSS URSSAF 2017

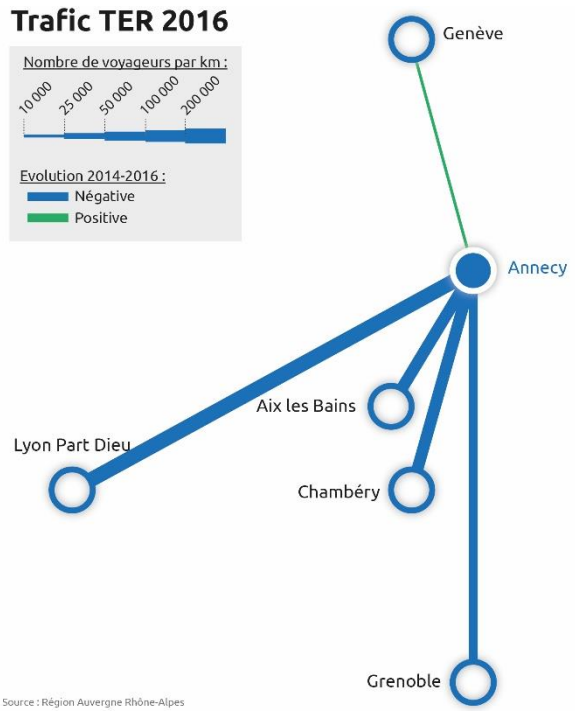

Bien que les volumes soient très faibles sur cette ligne par rapport aux autres destinations de la région, c'est la seule destination dont la fréquentation est en hausse.

On retrouve les plus fortes fréquentations sur les lignes de Haute-Savoie vers les destinations de :

- Rumilly (96205 voyages.km, +0,8% par an entre 2014 et 2016),
- la Roche sur Foron (88200 voyages.km, -0,4% par an)
- Annemasse (72530 voyages.km, +2,9% par an).

Nota : aucune donnée ne permet de connaitre la fréquentation de la ligne Annecy > Pringy, malgré le fort intérêt de cette gare pour la desserte de l'agglomération.

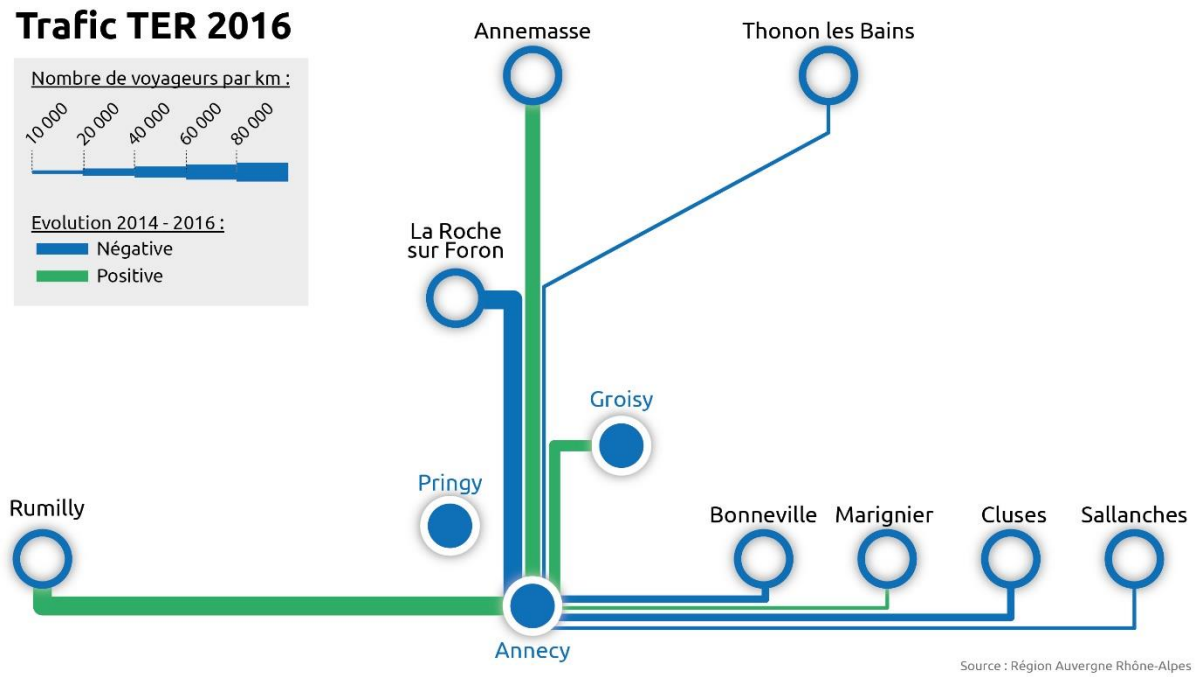

3.1.4 Articulation entre urbanisation et desserte en transports en commun

La mise à jour de l'enveloppe urbaine a été réalisée grâce à la localisation des permis de construire sur le territoire du SCoT (voir partie 1.3). Ainsi, il est possible de mettre en parallèle l'enveloppe urbaine et les nouvelles opérations avec les secteurs potentiellement desservis par les transports en commun.

La desserte en transport en commun est calculée de la manière suivante : il s'agit de l'espace de 300m à vol d'oiseau autour d'un arrêt de bus (lignes du département et de la Sibra) et 500m à vol d'oiseau autour d'une gare. Cette définition est donc théorique car elle ne prend pas en compte la fréquence de la desserte, ni les contraintes d'accès à l'arrêt (distance à vol d'oiseau, relief, maillage des rues, existence de cheminement piéton,…). Les chiffres énoncés ci-après sont donc à considérer dans leur grande masse et donnent une indication sur le taux de desserte théorique du territoire par les TC, mais leur précision est limitée.

Si l'on regarde la localisation des nouvelles opérations, 988 secteurs se situent à l'intérieur de l'enveloppe urbaine de 2014 contre 239 en extension (voir partie 1.3.1).

Concernant les opérations situées à proximité d'un transport en commun, cela concerne :

- 76,5% des opérations localisées dans l'enveloppe urbaine 2014
- 65% des opérations en extension.

Ainsi, la desserte actuelle du territoire est globalement plutôt bonne. En effet, le réseau tel qu'il existe aujourd'hui, permet d'avoir une bonne desserte des nouvelles opérations qu'elles soient déjà en milieu urbanisé, mais également celles en extension.

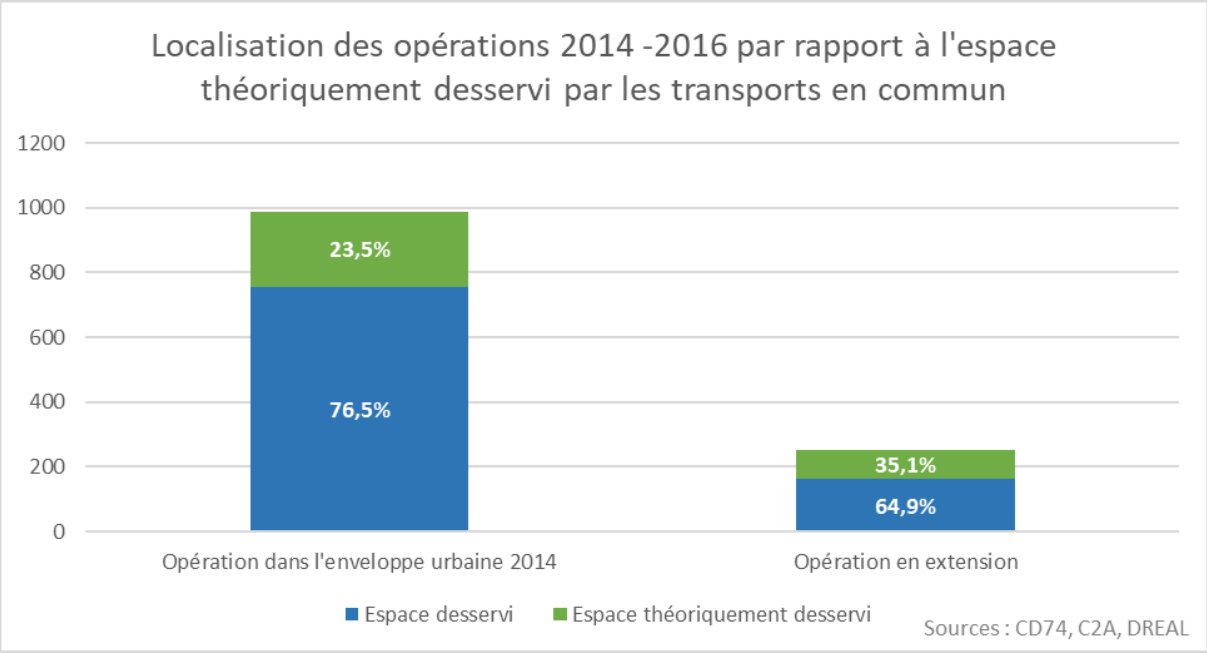

Si l'on regarde la répartition des nouvelles opérations et leur desserte potentielle, en fonction de l'armature urbaine du SCoT, on remarque que celle-ci est globalement bien respectée. En effet, les milieux très urbains du cœur d'agglomération comportent 86% de leurs nouvelles opérations dans un secteur desservi théoriquement par les TC contre 64% pour les milieux plus ruraux (rang D).

Le faible écart entre les résultats pour les communes de rang B et C peut provenir des limites de l'approche théorique de ces chiffres : dans la réalité, la desserte réelle, intégrant le cadencement, est probablement meilleure pour les communes de rang B ou moindre pour celles de rang C.

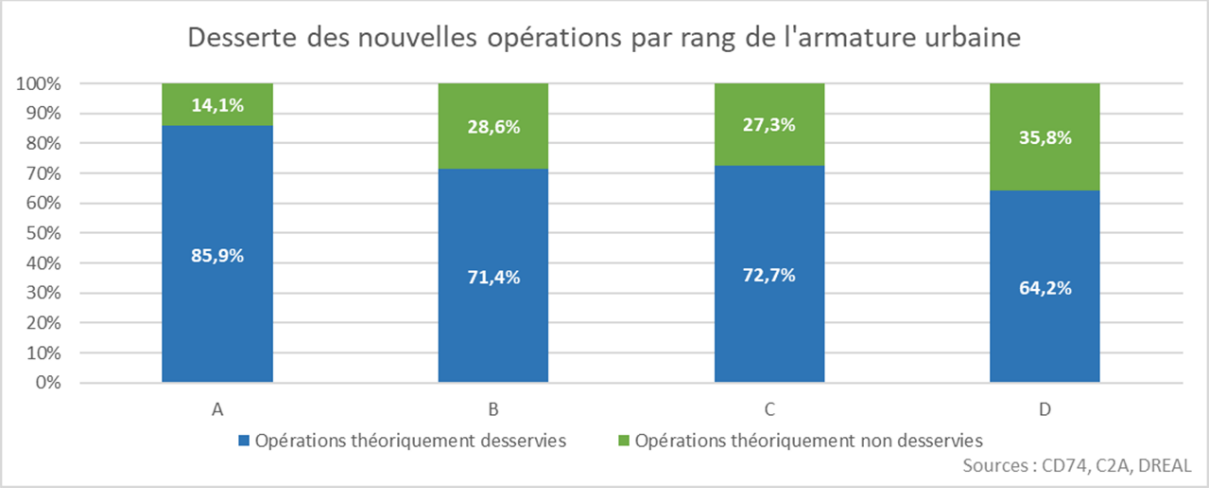

Globalement, la desserte théorique du territoire est plutôt bonne et respecte l'armature urbaine du SCoT, comme le montre la carte ci-après. En effet, les communes où le taux de desserte est le plus faible, sont également celles où l'on retrouve un nombre d'opérations localisées peu élevé (exception faite de la commune de Cuvat, mais le décalage constaté sur cette commune vient plutôt d'un trop grand nombre d'opérations qu'une mauvaise desserte, notamment au vu du rang de l'armature auquel elle appartient).

Part des nouvelles opérations localisées à proximité d'un arrêt de transport en commun sur le terroire du Bassin Annécien

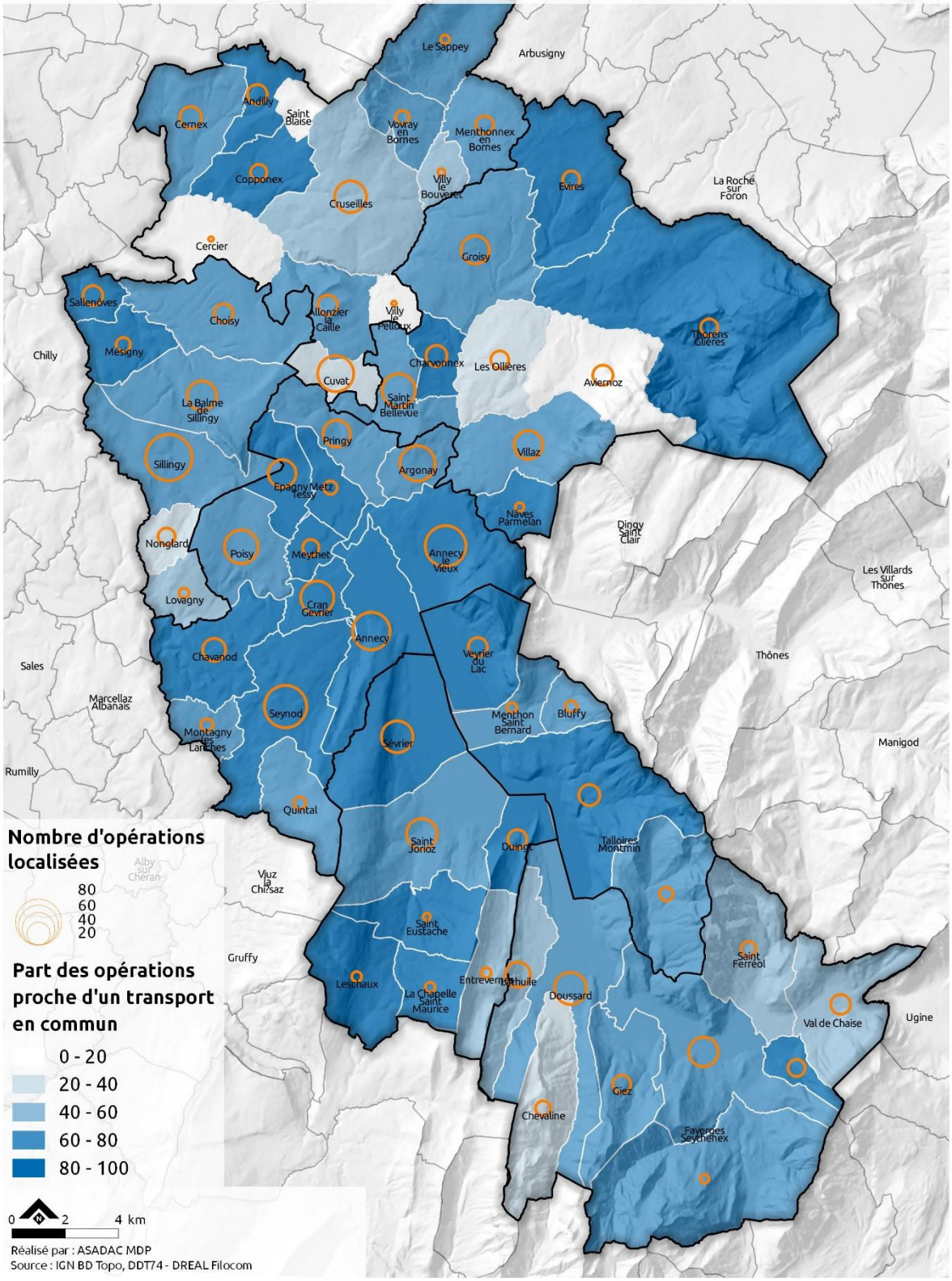

3.2 Coordination des projets routiers et des projets TC

3.2.1 Réalisation des projets routiers

2 projets routiers débuteront prochainement leurs travaux. Il s'agit de la 2ème tranche de travaux concernant la déviation à Pringy et l'aménagement de la déviation de la RD14 à Poisy.

2 autres projets seront très prochainement en phase d'enquête publique : le doublement de la RD 3508 (entre Gillon et l'hôpital) et l'aménagement de la RD 1508 entre Epagny et Sillingy.

Enfin, le projet de mobilité Ouest devrait entrer en phase de concertation l'an prochain.

Aménagements routiers : Convention Département 74 / C2A
les réalisations programmées dans l'agglomération d'Annecy

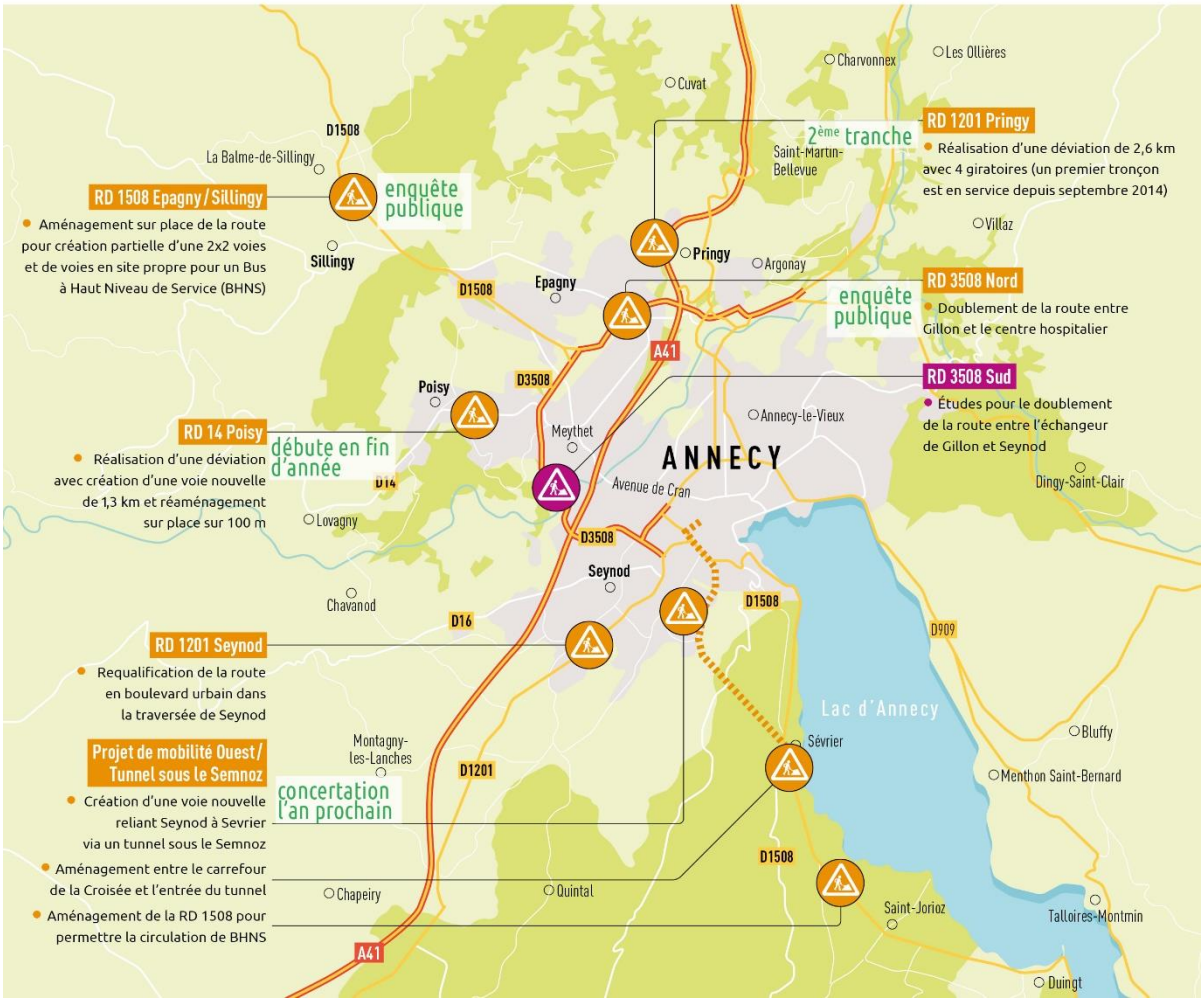

3.2.3 Réalisation des parcs relais

Pas de création de nouveau parc relais par rapport à 2016.

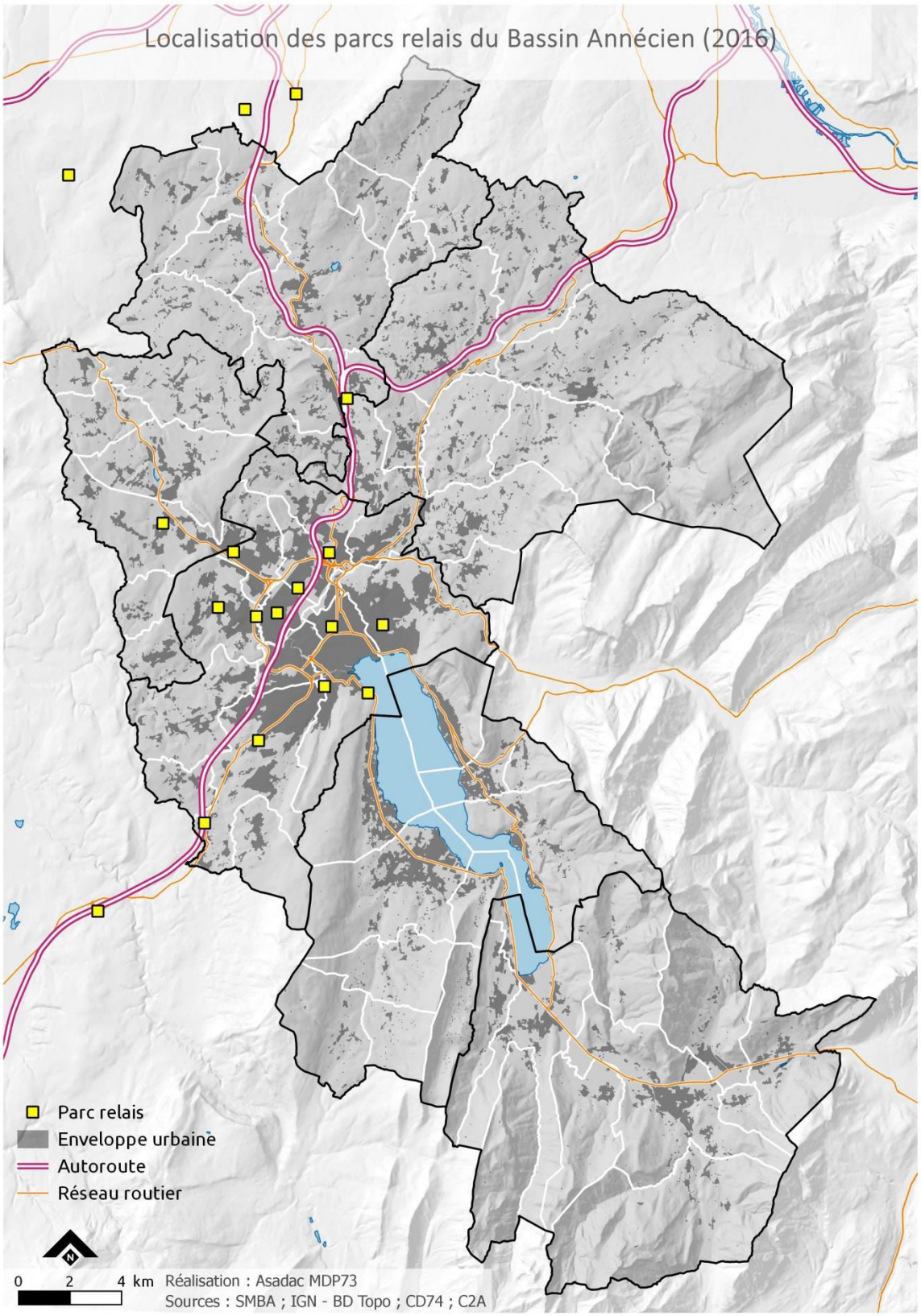

3.3 Développement des modes doux dans une logique d'intermodalité

3.3.1 Organisation d'un réseau d'itinéraires cyclables lisible et bien maillé

Le schéma cyclable de l'agglomération d'Annecy (adopté en 2015) prévoyait de passer de 110km à 220km d'aménagements cyclables d'ici 2030 : soit un objectif de réalisation de 7km par an environ.

En 2016 et 2017, 10 km supplémentaires étaient prévues à la réalisation. Cependant, des difficultés techniques liées à la réalisation de ces aménagements (accès au foncier, problèmes d'ordre administratif …etc…) n'ont pas permis de tenir cette ambition. De plus, certaines bandes cyclables sont devenues « non conformes » à la réglementation ce qui réduit le bilan global des aménagements effectués.

Aussi, au vu des procédures en cours et des développements préssentis pour l'année prochaine, il est préférable d'attendre avant de donner des indications chiffrées sur l'avancée de ce projet.

OBJECTIF 4 : PRESERVER ET VALORISER LES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES

Préambule

L'étude de plusieurs indicateurs ci-après impose de comparer l'état des documents d'urbanisme au moment où le SCoT est devenu opposable avec leur état actuel.

Il est rappelé qu'il est pris comme "état 0" la situation des documents d'urbanisme au mois d'octobre 2015, c'est-à-dire avant qu'un premier document d'urbanisme n'ait été révisé après le SCoT (Saint-Jorioz en novembre 2015). Quant à l'état actuel des documents dans la comparaison, il est retenu leur situation au 31 octobre 2017.

22 communes ont connu une évolution majeure de leur document entre ces deux dates (élaboration ou révision d'un PLU ou d'un PLUi). Plusieurs communes sont également repassées au RNU, suite à la caducité des POS au 27 mars 2017.

Le tableau ci-dessous synthétise les principales évolutions constatées en les deux dates de comparaison.

Situation au 31 octobre 2017 :

Communauté d'agglo l'Annecy :

- *PLU approuvés sur Annecy, Seynod, Epagny, Metz-Tessy, Quintal, Pringy et Chavanod*
- *Pas de changement sur les 6 autres communes*

Communauté de Communes du Pays de Cruseilles :

- *PLU approuvés sur Allonzier la Caille, Cruseilles et Villy-le-Pelloux*
- *Dans le même temps, les POS de Andilly, Villy-le-Bouveret, Menthonnex en Bornes, Le Sappey, Vovray en Bornes, Cercier et Copponex sont caducs en mars 2017 et ces communes sont repassées au RNU*
- *Pas de changement sur les 3 autres communes*

Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy :

- *Approbation du PLUi sur 9 communes historiques (rappel : sans Montmin, qui a quitté la CC avant l'approbation)*

Communauté de Communes de la Tournette :

- *PLU approuvé sur Menthon Saint-Bernard*
- *Les trois autres communes (Veyrier du Lac, Talloires, et Bluffy) n'ont plus du POS depuis mars 2017, et sont donc repassées au RNU*

Communauté de Communes de Fier et Usses :

- *Pas d'évolution sur les 7 communes de la CC*

Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy :

- *PLU approuvé sur Saint-Jorioz*
- *> Saint-Eustache repassé au RNU suite à l'annulation du DUL*
- *Pas de changement sur les 5 autres communes.*

Communauté de Communes du Pays de Fillière :

- *Approbation du PLU de Les Ollières*
- *Dans le même temps, les POS de Saint-Martin-Bellevue, Nâves Parmelan et de Charvonnex ont été déclarés caducs et ces communes sont repassées au RNU*
- *Pas de changement sur les 5 autres communes.*

*Soit **22 communes** sur 63 qui ont élaboré ou révisé un nouveau PLU ou PLUi entre octobre 2015 et fin octobre 2017.*

4.1. Préservation et valorisation des milieux naturels

4.1.1 Evolution de la surface de l'armature écologique (1A, 1B et 2) et des corridors écologiques

RAPPEL

Cette variable s'appuie sur la trame écologique du DOO composée d'espaces de classe 1A aquatiques, 1A terrestres et 1B, ainsi que des corridors. Cette trame a été élaborée au cours du diagnostic du SCoT du Bassin Annécien rédigé entre 2008 et 2010.

Pour mémoire, la trame écologique du SCoT couvre au total environ **37 191 ha** (36 055 ha sans compter les corridors qui se superposent à certains espaces de la trame écologique) répartis de la façon suivante :

- 4 912 ha d'espaces 1A aquatiques (dont 2 650 ha pour le lac d'Annecy) : espaces naturels d'intérêt écologique majeur, réservoirs de biodiversité : APPB, Réserve Naturelle, Natura 2000, zones humides départementales, ZNIEFF de type 1, réservoirs biologiques du SDAGE concernant les cours d'eau et les plans d'eau ;
- 15 174 ha d'espaces 1A terrestres : espaces naturels d'intérêt écologique majeur, réservoirs de biodiversité : APPB, Réserve Naturelle, Natura 2000, ZNIEFF de type 1, pelouses sèches du département concernant les zones terrestres ;
- 15 970 ha d'espaces 1B : espaces naturels d'intérêt écologique, en extension des réservoirs de biodiversité, qui assurent leur dynamique écologique, pour le déplacement de la faune (ZNIEFF de type 2, tourbières, zones thermophiles sèches) ;
- 1 136 ha de corridors écologiques.

Afin d'établir l'état 0, c'est-à-dire la situation au plus du 13 mai 2014, date d'opposabilité du SCoT, il a été effectué un croisement entre la trame écologique du DOO du SCoT et l'enveloppe urbaine délimitée au 13 mai 2014 (cf. méthodologie page 44). Ce croisement a permis de mettre en évidence une consommation de l'ordre de 394 ha au sein de la trame écologique avant même l'entrée en vigueur du SCoT (ce qui s'explique par le délai relativement important de la procédure d'élaboration du SCoT).

Ces 394 ha consommés au sen de la trame écologique avant le 13 mai 2014 se répartissent de la manière suivante :

- 72% en espaces 1B
- 22% en espaces 1A acquatiques
- 6% en espaces 1A terrestres

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCOT

Il s'agit maintenant d'examiner l'enveloppe urbaine actuelle (mise à jour en mai 2016) par rapport à la trame écologique du DOO et cibler les points de fragilité.

A la date de mise à jour de l'enveloppe urbaine (mai 2016), 403 ha de la trame écologique étaient fragilisés. Aussi, les urbanisations en trame écologique, dont le rythme annuel a été de 66 ha entre 2009 et 2014 (comptage sur 6 années), sont aujourd'hui largement freinées et ne représentent plus que 9 ha, soit un rythme de 4,5 ha par an (2 années sont comptées ici : 2015-2016).

Les espaces fragilisés par l'enveloppe urbaine depuis l'élaboration de la trame écologique se répartissent de la manière suivante :

- 86% en espaces 1B ;
- 14% en espaces 1A aquatiques ;
- 0,4% en espaces 1A terrestres.

Parmi les augmentations les plus importantes entre 2014 et 2016 (> 0,5 ha), se trouvent :

- Sillingy : + 2,06 ha, principalement en espaces de classe 1B ;
- Cuvat : + 1,6 ha en espaces de classe 1B ;
- Chavanod : +0,78 ha en espaces de classe 1B ;
- Doussard : + 0,75 ha, principalement en espaces 1A terrestres ;
- Saint-Martin-Bellevue : + 0,67 ha, principalement dans un corridor.

Étiquettes de lignes	2014 1A Aqua	1A terre	1B	corridor	Total 2014	2016 1A Aqua	1A terre	1B	corridor	Total 2016	Evolution 2014-2016
CA d'Annecy	33,99	1,7	72,99	13,41	122,09	34,04	1,7	74,16	13,41	123,31	1,22
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	28,33	2,79	4,65	9,75	45,52	28,6	2,79	4,9	9,75	46,04	0,52
CC de la Tournette	7,13	3,33	1,74	2,61	14,81	7,13	3,33	1,74	2,61	14,81	0
CC du Pays de Cruseilles	4,92	5,17	15,35		25,44	4,92	5,48	16,99		27,39	1,95
CC du Pays de Faverges (Sources du Lac)	28,9	41,63	39,12	13,2	122,85	28,98	42,19	40,12	13,2	124,49	1,64
CC du Pays de Fillière	9,14	0,95	12,23	1,16	23,48	9,18	0,95	13,13	1,8	25,06	1,58
CC Fier et Usses	14,91	2,09	12,99	9,6	39,59	15,27	2,09	14,87	9,6	41,83	2,24
Total général	**127,32**	**57,66**	**159,07**	**49,73**	**393,78**	**128,12**	**58,53**	**165,91**	**50,37**	**402,93**	**9,15**

Evolution des constructions dans la trame écologique entre 2014 et 2016 (dates des enveloppes urbaines)

4.1.2 Evolution des intentions d'aménagements dans les espaces 1A, 1B et 2 de la trame écologique

RAPPEL

Il s'agit ici de comparer la trame écologique du DOO et les espaces ouverts à l'urbanisation pour chaque Document d'Urbanisme en vigueur. **Il convient de préciser que de ces zones est déduite l'enveloppe urbaine. En effet, parfois, des recouvrements entre zones d'urbanisation future et zones déjà urbanisées ont lieu.**

Les espaces de classe 2 représentent principalement les terres agricoles. L'évolution de celles-ci fait l'objet d'un indicateur spécifique (4.2.1). Nous n'étudions ici l'évolution des intentions d'aménagement que sur les espaces de classe 1 (aquatiques et terrestres). Les intentions d'aménagement correspondent aux zones « AU » (ou équivalent pour les POS) de chaque document d'urbanisme.

RESULTAT : COMPARAISON ENTRE L'ETAT « 0 » ET L'ETAT ACTUEL

Il est pris en état 0 la situation des DUL au mois d'octobre 2015. Parmi les 63 communes du SCoT, les 3 communes de Cons-Sainte-Colombe, Giez et Chevaline ne peuvent être étudiées, soit car la commune est au RNU, soit car les données numériques du DUL à disposition ne sont pas exploitables. L'état actuel correspond à la situation au 31 octobre 2017, où 13 communes sont au RNU (cf. liste suivante). 60 DUL sont ainsi pris en compte à octobre 2015, contre 50 à octobre 2017.

Les communes en RNU au 1er octobre 2017 sont :

- Andilly ;
- Bluffy ;
- Cercier ;
- Charvonnex ;
- Copponex ;
- Le Sappey ;
- Menthonnex-en-Bornes ;
- Nâves-Parmelan ;
- Saint-Martin-Bellevue ;
- Talloires ;
- Veyrier-du-Lac ;
- Villy-le-Bouveret ;
- Vovray-en-Bornes.

Il ressort du traitement des données les éléments suivants.

Ainsi, les intentions d'aménagement concernent aujourd'hui une surface totale de **89 ha** d'espaces de la trame écologique, répartie de la façon suivante :

	2015					2017					Evolution 2015-2017	
Étiquettes de lignes	1A aquatique	1A terrestre	1B	Corridors	Total 2015	1A aquatique	1A terrestre	1B	Corridors	Total 2017	Ha	%
CA d'Annecy	19,81	0,23	90,68	0,51	111,23	8,91	0,24	59,46	0,18	68,79	-42,44	-38
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	7,88		0,93	3,30	12,11			0,93		0,93	-11,18	-92
CC de la Tournette	0,54	0,03	2,07	0,80	3,44						-3,44	-100
CC des Sources du Lac d'Annecy	3,92		8,17		12,09	0,68		2,56		3,24	-8,85	-73
CC du Pays de Faverges	0,31	9,87	7,17	1,72	19,07		0,10	2,89	2,73	5,72	-13,35	-70
CC du Pays de Fillière	1,20	0,01	4,16	3,23	8,60	0,26		3,44		3,70	-4,90	-57
CC Fier et Usses	2,00	0,02	6,54	0,23	8,79	1,78	0,02	4,65	0,23	6,68	-2,12	-24
Total général	**35,67**	**10,16**	**119,72**	**9,79**	**175,34**	**11,63**	**0,36**	**73,93**	**3,14**	**89,06**	**-86,29**	**-49**

Evolution des intentions d'aménagement entre 2015 (octobre = état 0) et 2017 (1er octobre = actuel) selon les types d'espaces de la trame écologique et par intercommunalité

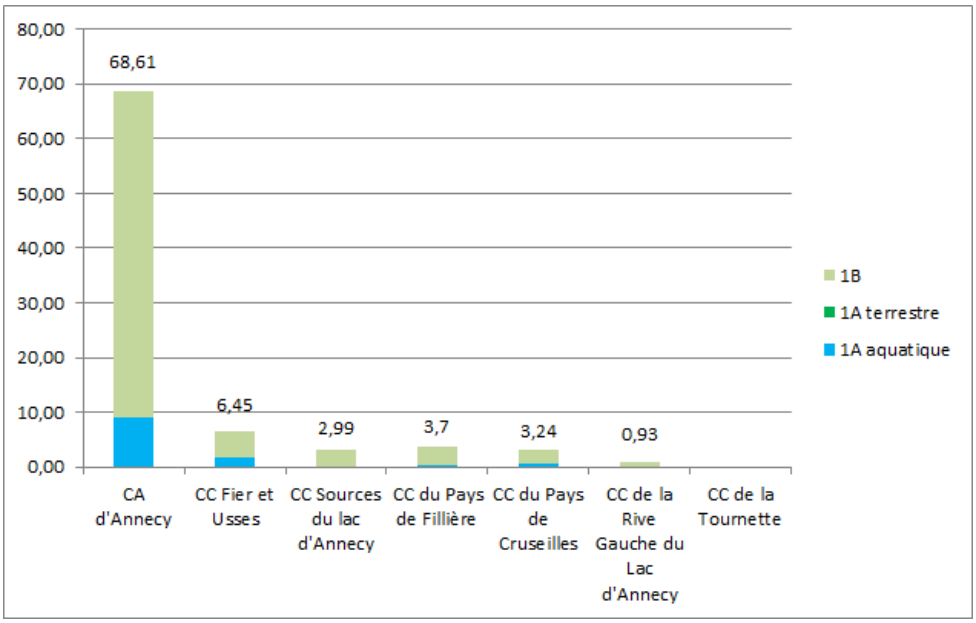

Répartition des intentions d'aménagement sur chaque intercommunalité

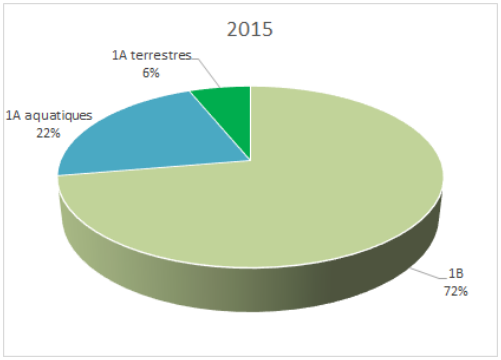

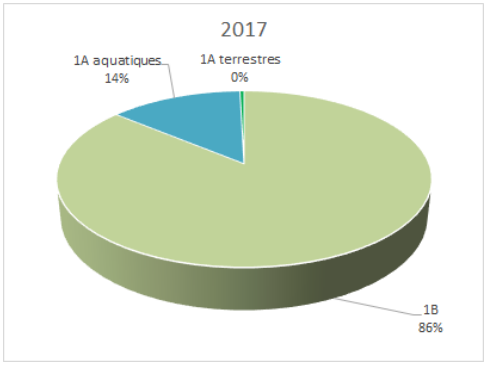

2015 **2017**

Répartition des intentions d'aménagement en fonction des types d'espaces naturels impactés à l'état 0 et en 2017

Parmi les intentions d'aménagement occupant les surfaces les plus élevées, on peut noter :

- Seynod : 30,35 ha, dont 29,51 ha en espace 1B ;
- Montagny-les-Lanches : 31,2 ha, dont 29,15 ha en espace 1B ;
- Chavanod : 20,6 ha, dont 18 ha en espace 1B (construction d'une déchetterie) ;
- Quintal : 15,4 ha, dont 14,23 ha en espace 1B ;
- En 2017, parmi ces communes, Montagny-les-Lanches et Seynod s'inscrivent dans la continuité, avec respectivement 31,15 ha et 25,54 ha d'intentions d'aménagement dans des espaces de la trame écologique. En revanche, Quintal n'en présente aucun et Chavanod a fortement réduit (de 18 ha à 6 ha, notamment du fait de la construction de la ZAC du Crêt d'Esty).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des intentions d'aménagement sur tout le territoire en fonction des types d'espaces de la trame écologique.

	Surfaces couvertes dans la trame écologique	Octobre 2015 (analyse sur 60 communes)	Octobre 2017 (analyse sur 50 communes)	Tendance 2015-2017
Espaces 1A aquatiques	4 912 ha (lac inclus)	36 ha	12 ha (14 %)	- 24 ha
Espaces 1A terrestres	15 174 ha	10,2 ha	0,4 ha (<0,5 %)	- 9,8 ha
Espaces 1B	15 970 ha	120 ha	74 ha (86 %)	- 46 ha
Total 1A + 1B	**36 055 ha**	**166,2 ha**	**86,4** (100%)	**- 79,8 ha**
Corridors écologiques (comptabilisés à part, en raison de leur chevauchement avec les espaces 1A et 1B dans la trame)	1 136 ha (surface très estimative, leur délimitation dans la trame étant très schématique)	9,8 ha	3,2 ha	- 6,65 ha

Evolution des répartitions des intentions d'aménagement selon les types d'espaces

Entre octobre 2015 et le 1er octobre 2017, on observe une baisse de 50 % des intentions d'aménagement en trame écologique, majoritairement liée à la modification des DUL entre-temps (cf. préambule), mais également à l'absence de 13 communes par rapport à 2015 (communes en RNU suite à la caducité de leur POS, ce qui ne garantit pas pour autant une meilleure protection de la trame écologique).

La réduction des intentions d'aménagement est notamment marquée sur les espaces de classe 1A terrestre (-96%). Les espaces de classe 1B sont encore concernés par 74 ha d'intentions d'aménagement.

Les espaces 1A terrestres sont fragilisés (0,36 ha) sur les communes suivantes :

- Seynod : 0,13 ha ;
- Montagny-les-Lanches : 0,1 ha ;
- Metz-Tessy : 0,01 ha (nouveau DUL) ;
- Doussard : 0,1 ha ;
- Choisy : 0,02 ha.

Les espaces 1A aquatiques sont notamment fragilisés (11,62 ha) sur les EPCI suivantes :

- CA d'Annecy : 8,91 ha (-55 % entre 2015 et 2017), dont 3,4 ha à Epagny et 2,8 ha à Poisy ;
- CC Fier et Usses : 1,78 ha (-11 % entre 2015 et 2017), dont 0,83 ha à Sillingy et 0,7 ha à La Balme de Sillingy.

Les espaces 1B sont notamment fragilisés (74 ha) sur les EPCI suivantes :

- CA d'Annecy : 59,46 ha (-34 % entre 2015 et 2017), dont 29 ha à Montagny-les-Lanches, 24,7 ha à Seynod et 5,6 ha à Chavanod ;
- CC Fier et Usses : 4,65 ha (-29 % entre 2015 et 2017), dont 3 ha à Lovagny et 1,5 ha à Sillingy ;
- CC Pays de la Filière : 3,44 ha totalement sur Evires (-17 % entre 2015 et 2017) ;
- CC Sources du Lac d'Annecy : 2,89 ha (-60 % entre 2015 et 2017), dont 2,66 ha à Doussard ;
- CC du Pays de Cruseilles : 2,56 ha (-69% entre 2015 et 2017), dont 2,34 ha à Cuvat.

Les corridors sont fragilisés (3,14 ha) sur les communes suivantes :

- Marlens : 2,69 ha ;
- La Balme de Sillingy : 0,23 ha ;
- Seynod : 0,18 ha ;
- Lathuile : 0,02 ha ;
- Saint-Ferréol : 0,02 ha.

Nom commune	2015 1A aquatiq	1A terrestre	1B	Corridors	Total 2015	2017 1A aquatiq	1A terrestre	1B	Corridors	Total 2017
CA d'Annecy										
ANNECY-LE-VIEUX	0,26				0,26	0,26				0,26
ARGONAY				0,07	0,07					
CHAVANOD	2,73		17,62	0,25	20,60			5,63		5,63
CRAN-GEVRIER	0,05				0,05					
EPAGNY	7,89		0,17		8,06	3,40				3,40
METZ-TESSY	1,85				1,85		0,01			0,01
MONTAGNY-LES-LANCHES	1,93	0,10	29,15		31,18	1,93	0,10	29,12		31,15
POISY	2,79				2,79	2,79				2,79
PRINGY	0,65				0,65	0,00				0,00
QUINTAL	1,13		14,23	0,00	15,36					
SEYNOD	0,52	0,13	29,51	0,19	30,35	0,52	0,13	24,71	0,18	25,54
Total CA d'Annecy	**19,81**	**0,23**	**90,68**	**0,51**	**111,23**	**8,91**	**0,24**	**59,46**	**0,18**	**68,79**
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy										
DUINGT	0,00		0,13		0,13			0,13		0,13
ENTREVERNES			0,75		0,75			0,75		0,75
LESCHAUX			0,05		0,05			0,05		0,05
SAINT-JORIOZ	7,88			3,30	11,18					
Total CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	**7,88**		**0,93**	**3,30**	**12,11**			**0,93**		**0,93**
CC de la Tournette										
BLUFFY	0,12				0,12					
MENTHON-SAINT-BERNARD	0,42			0,80	1,22					
TALLOIRES			0,54		0,54					
VEYRIER-DU-LAC		0,03	1,53		1,56					
Total CC de la Tournette	**0,54**	**0,03**	**2,07**	**0,80**	**3,44**					
CC du Pays de Cruseilles										
ALLONZIER-LA-CAILLE	0,07				0,07	0,07				0,07
ANDILLY	0,04				0,04					
CERCIER	0,87				0,87					
CERNEX	0,01				0,01	0,01				0,01
COPPONEX	0,33				0,33					
CRUSEILLES	1,04				1,04					
CUVAT	0,60		3,93		4,53	0,60		2,34		2,94
LE SAPPEY	0,36		3,43		3,79					
MENTHONNEX-EN-BORNES	0,48		0,21		0,69					
SAINT-BLAISE			0,22		0,22			0,22		0,22
VILLY-LE-PELLOUX	0,12				0,12					
VOVRAY-EN-BORNES			0,38		0,38					
Total CC du Pays de Cruseilles	**3,92**		**8,17**		**12,09**	**0,68**		**2,56**		**3,24**
CC Sources du Lac d'Annecy										
DOUSSARD	0,28	0,12	2,67		3,07		0,10	2,66		2,76
FAVERGES	0,02	3,67	0,66	0,32	4,67					
LATHUILE	0,02		2,32	1,40	3,74				0,02	0,02
MARLENS								0,23	2,69	2,92
SAINT-FERREOL		6,08	1,52		7,60				0,02	0,02
Total CC Sources du Lac d'Annecy	**0,31**	**9,87**	**7,17**	**1,72**	**19,07**		**0,10**	**2,89**	**2,73**	**5,72**
CC du Pays de Fillière										
AVIERNOZ	0,07				0,07	0,07				0,07
CHARVONNEX	0,15				0,15					
EVIRES			4,16		4,16			3,44		3,44
GROISY	0,03				0,03	0,03				0,03
SAINT-MARTIN-BELLEVUE	0,84	0,01		3,23	4,08	0,04				0,04
THORENS-GLIERES	0,12				0,12	0,12				0,12
VILLAZ	0,00				0,00	0,00				0,00
Total CC du Pays de Fillière	**1,20**	**0,01**	**4,16**	**3,23**	**8,60**	**0,26**		**3,44**		**3,70**
CC Fier et Usses										
CHOISY	0,03	0,02			0,05	0,03	0,02			0,05
LA BALME-DE-SILLINGY	0,71			0,23	0,94	0,71			0,23	0,94
LOVAGNY			3,13	0,00	3,13			3,13	0,00	3,13
MESIGNY	0,21				0,21	0,21				0,21
SILLINGY	1,06		3,41		4,47	0,83		1,52		2,35
Total CC Fier et Usses	**2,00**	**0,02**	**6,54**	**0,23**	**8,79**	**1,78**	**0,02**	**4,65**	**0,23**	**6,68**
Total général	**35,67**	**10,16**	**119,72**	**9,79**	**175,34**	**11,63**	**0,36**	**73,93**	**3,14**	**89,06**

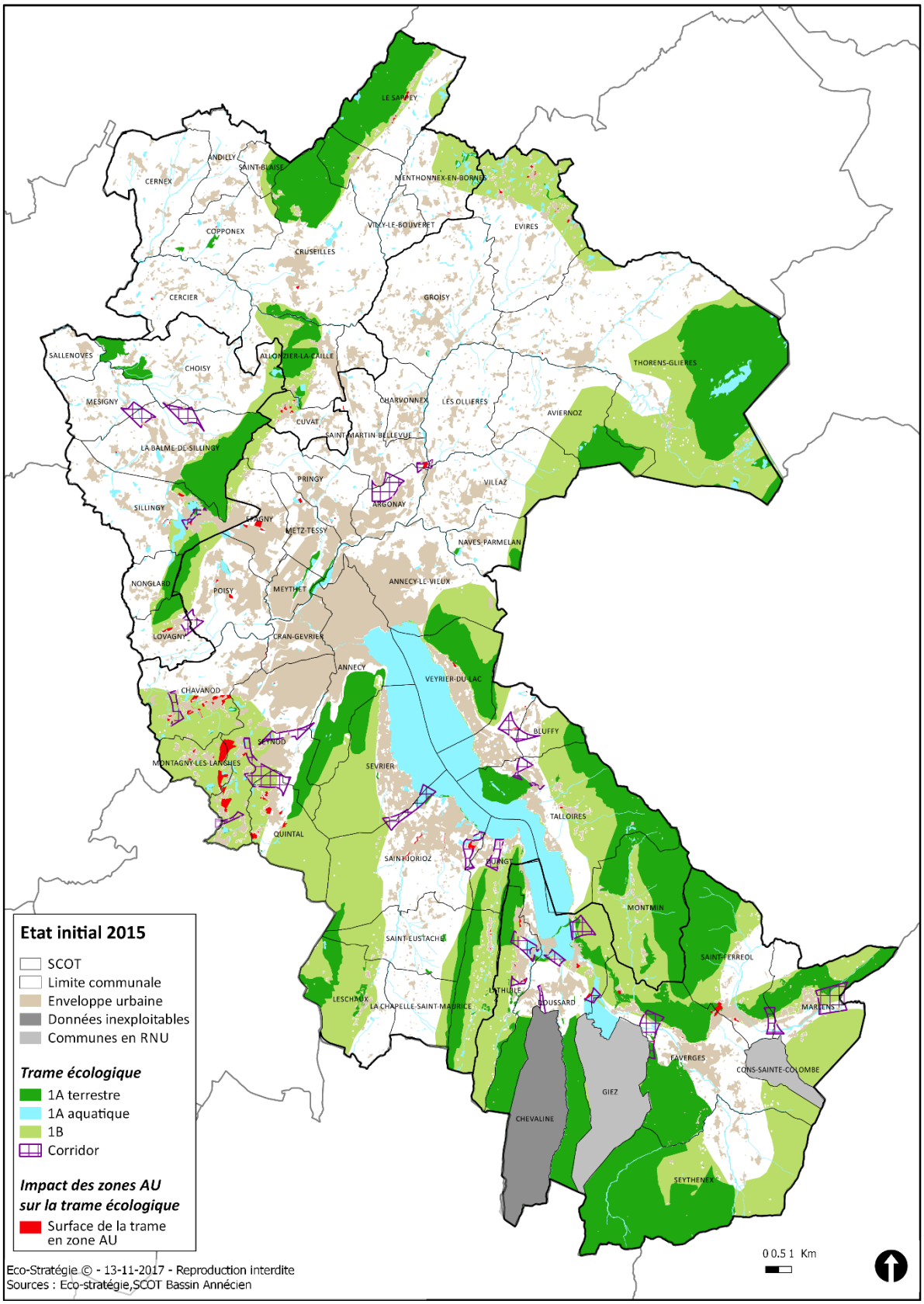

Intentions d'aménagement sur l'armature écologique en 2015

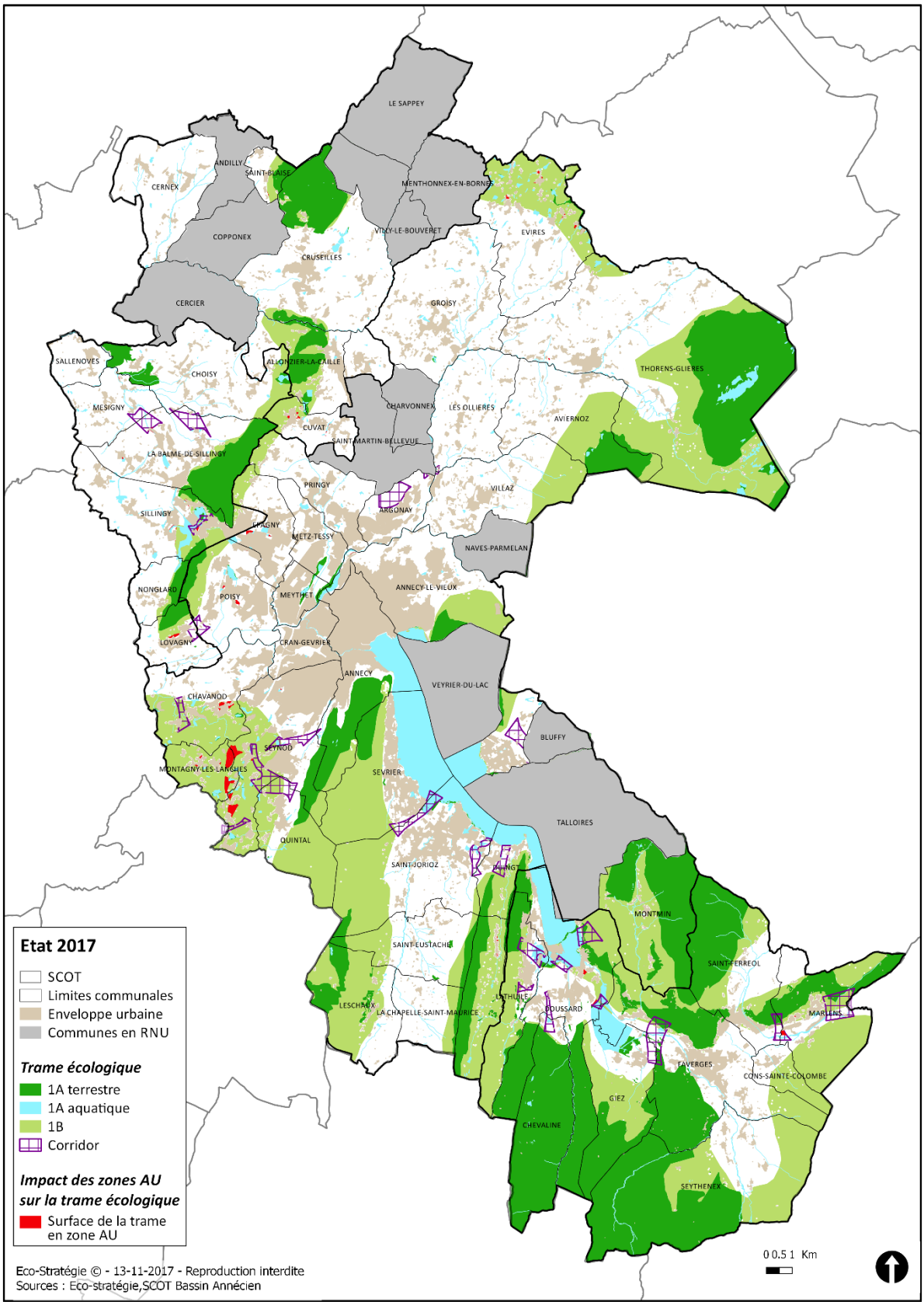

Intentions d'aménagement sur l'armature écologique en 2017

	Total trame écologique 2015	Total trame écologique 2017
enveloppe urbaine 2014	36797	-
enveloppe urbaine 2016	-	36788
intentions d'aménagement 2015	175,34	-
intentions d'aménagement 2017	-	89
Intentions d'aménagement en trame écologique (%)	**0,48**	**0,24**

Evolution des intentions d'aménagement au sein de la trame écologique

Synthèse :

- **RAPPEL : 13 communes sont en RNU depuis mars 2017 et leurs zonages DUL ne sont donc pas comptabilisés en 2017 ;**
- Sur les 35 652 ha de la trame écologique (déduction faite de l'enveloppe urbaine 2016), 89 ha sont concernés par des intentions d'aménagement au 1er octobre 2017, soit 0,24% (contre 0,48% en octobre 2015). Les espaces 1B, moins préservés d'un point de vue réglementaire, accusent la plus forte fragilité envers les projets d'aménagement. Toutefois, les espaces 1A aquatiques, qui regroupent notamment les zones humides, sont encore fragilisés un peu partout (très morcelé), sauf sur 3 intercommunalités (Rive gauche, Tournette et Sources du Lac d'Annecy). La C2A et la CC Fier et Usses sont les plus concernées par cette fragilité (plus de 90% de ces intentions d'aménagement) ;
- Pour compléter l'analyse, précisons que la surface concernée par des intentions d'aménagement a baissé pour les espaces 1B entre 2014 et 2016, passant de 120 ha à 74 ha (-38%) ;
- Les continuités sont globalement bien préservées. Cependant, un point dur est identifié notamment à Marlens, où près de 2,7 ha d'intentions d'aménagement sont situés sur le tracé d'un corridor.

4.1.3 Etat des traductions réglementaires des espaces et corridors identifiés dans la trame écologique du DOO du SCoT

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCOT

Les espaces et les corridors de la trame écologique du DOO sont superposés aux zonages en vigueur des DUL.

Le tableau ci-dessous présente les évolutions de la traduction réglementaire des espaces et corridors identifiés dans la trame écologique du DOO du SCoT, qui compte **36 055 ha + 1 136 ha pour les corridors**.

En 2015, 26 540 ha de la trame écologique étaient concernés par un zonage N ou Np dans les DUL :

- 59 communes disposaient d'un classement en zone N ou Np des espaces 1A aquatiques pour une surface totale de 4 260 ha ;
- 51 communes disposaient d'un classement en zone N ou Np des espaces 1A terrestres pour une surface totale de 11 650 ha ;
- 44 communes disposaient d'un classement en zone N ou Np des espaces 1B pour une surface totale de 10 630 ha ;

De plus, 24 communes disposaient d'un classement en zone N ou Np des corridors pour une surface totale de 484 ha.

En 2017, 27 041 ha de la trame écologique sont concernés par un zonage N ou Np dans les DUL :

- 49 communes disposaient d'un classement en zone N ou Np des espaces 1A aquatiques pour une surface totale de 4 350 ha ;
- 44 communes disposaient d'un classement en zone N ou Np des espaces 1A terrestres pour une surface totale de 11 617 ha
- 40 communes disposaient d'un classement en zone N ou Np des espaces 1B pour une surface totale de 11 074 ha

De plus, 24 communes disposent d'un classement en zone N ou Np des corridors pour une surface totale de 507 ha

Le tableau ci-dessous présente la comparaison 2015-2017 de la traduction des espaces de la trame écologique dans les DUL.

	2015				2017				Evolution 2015-2017 en ha
	Nb de communes	surfaces en N ou Np	surfaces en Np	ratio sur le total de la trame écologique (%)	Nb de communes	surfaces en N ou Np	surfaces en Np	ratio sur le total de la trame écologique (%)	
1A aquatiques	59	1 560 ha	966 ha	32%	49	1 650 ha	940 ha	34%	+ 90 ha
1A terrestres	51	11 650 ha	7 552 ha	77%	44	11 617 ha	8 567 ha	77%	- 33 ha
1B	44	10 630 ha	5 583 ha	67%	40	11 074 ha	4 850 ha	30%	+ 444 ha
Total 1A + 1B	-	23 840 ha	14 101ha	66%	-	24 341 ha	14 357 ha	67%	+ 1 ha
Corridors*	24	484 ha	340 ha	43%	24	507 ha	319 ha	45%	+ 23 ha

* rappel : les corridors sont comptabilisés à part en raison du chevauchement avec les espaces 1A et 1B

En conclusion, si globalement les prises en compte de la trame écologique dans les DUL s'améliorent pour les milieux aquatiques et les espaces 1B, elle diminue très légèrement pour les espaces 1A terrestres. Les corridors semblent mieux pris en compte.

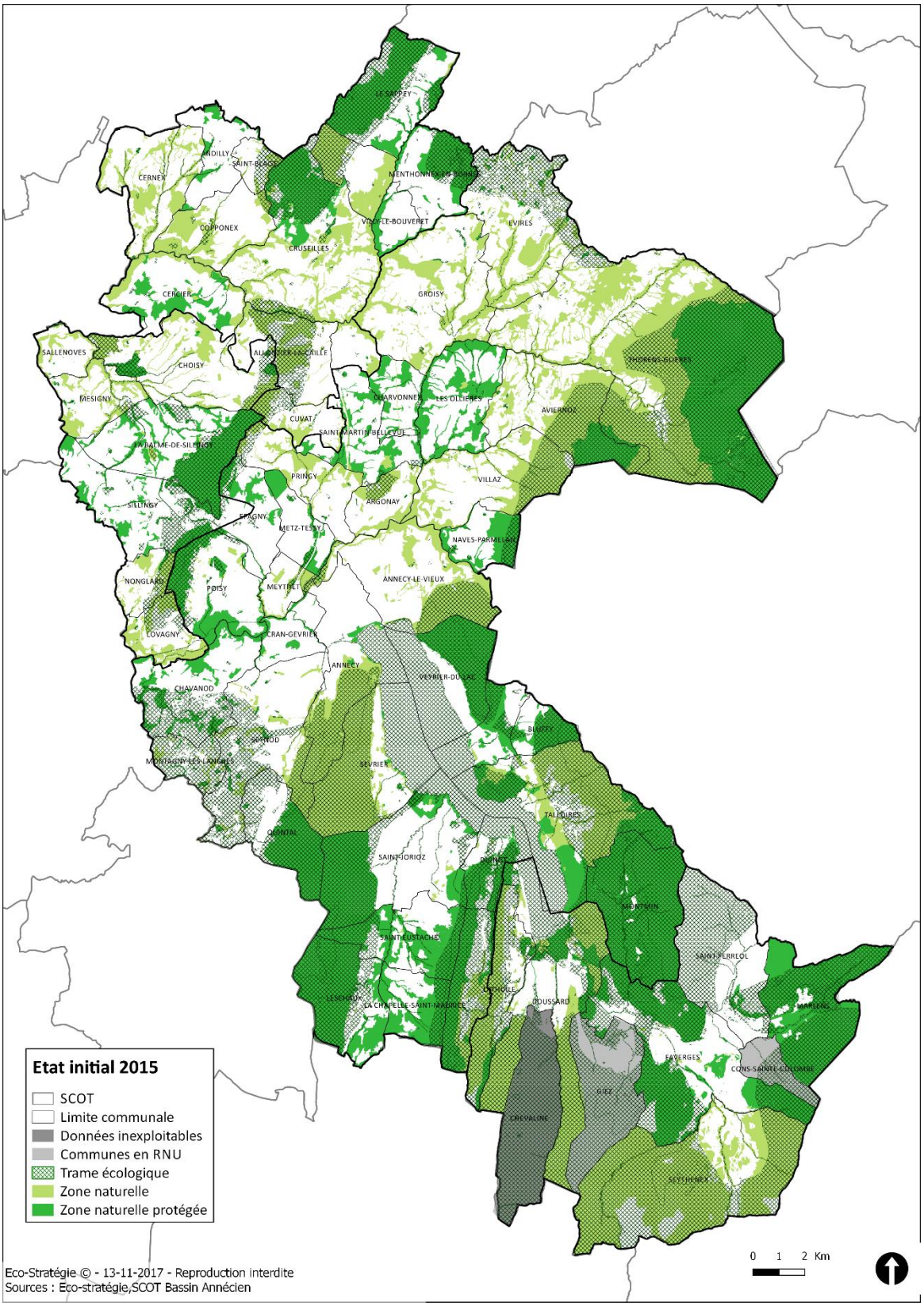

Localisation des espaces dits « naturels » et « naturels protégés » aux DUL par rapport à la trame écologique en 2015

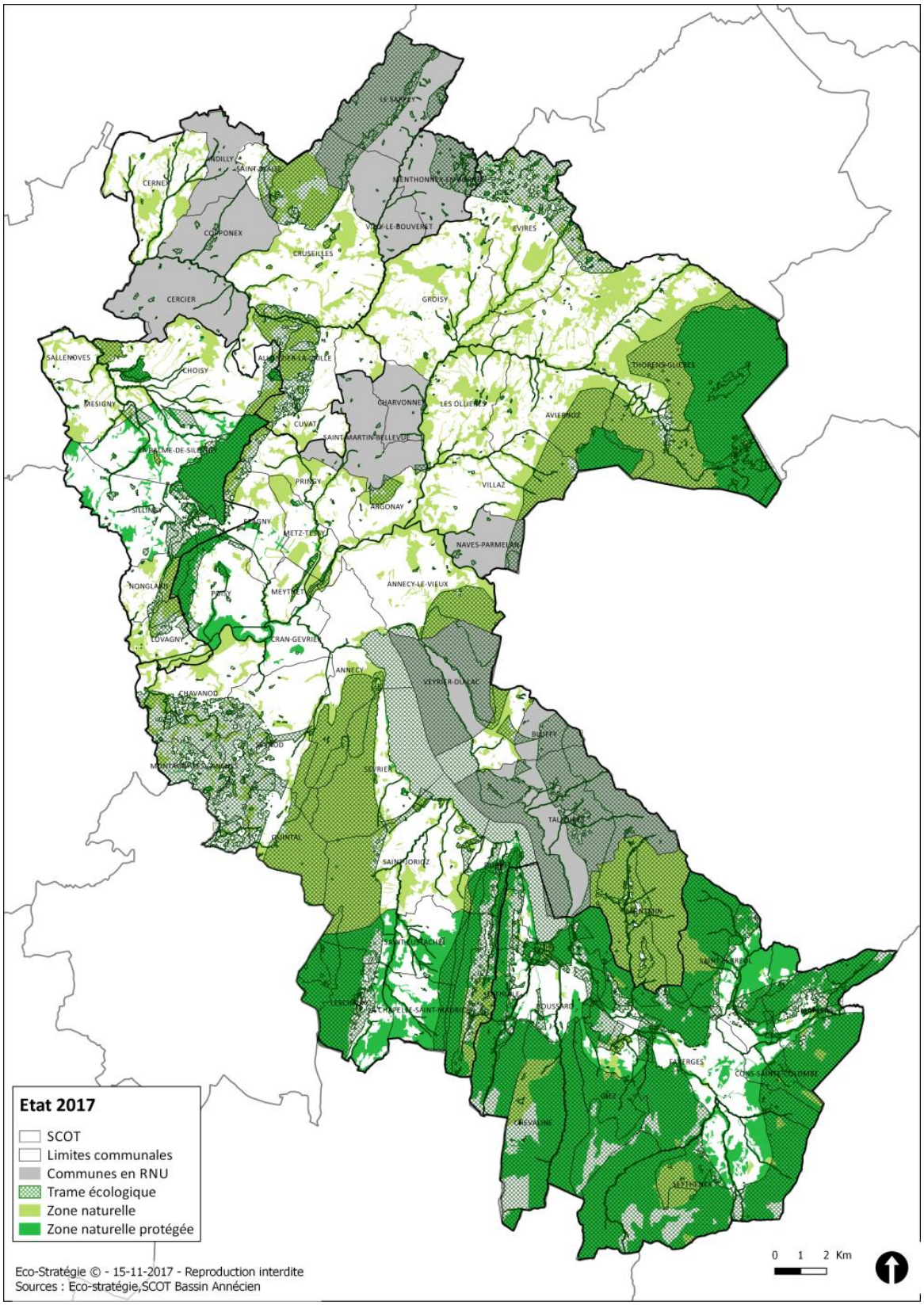

Localisation des espaces dits naturels et naturels protégés aux DUL par rapport à la trame écologique en 2017

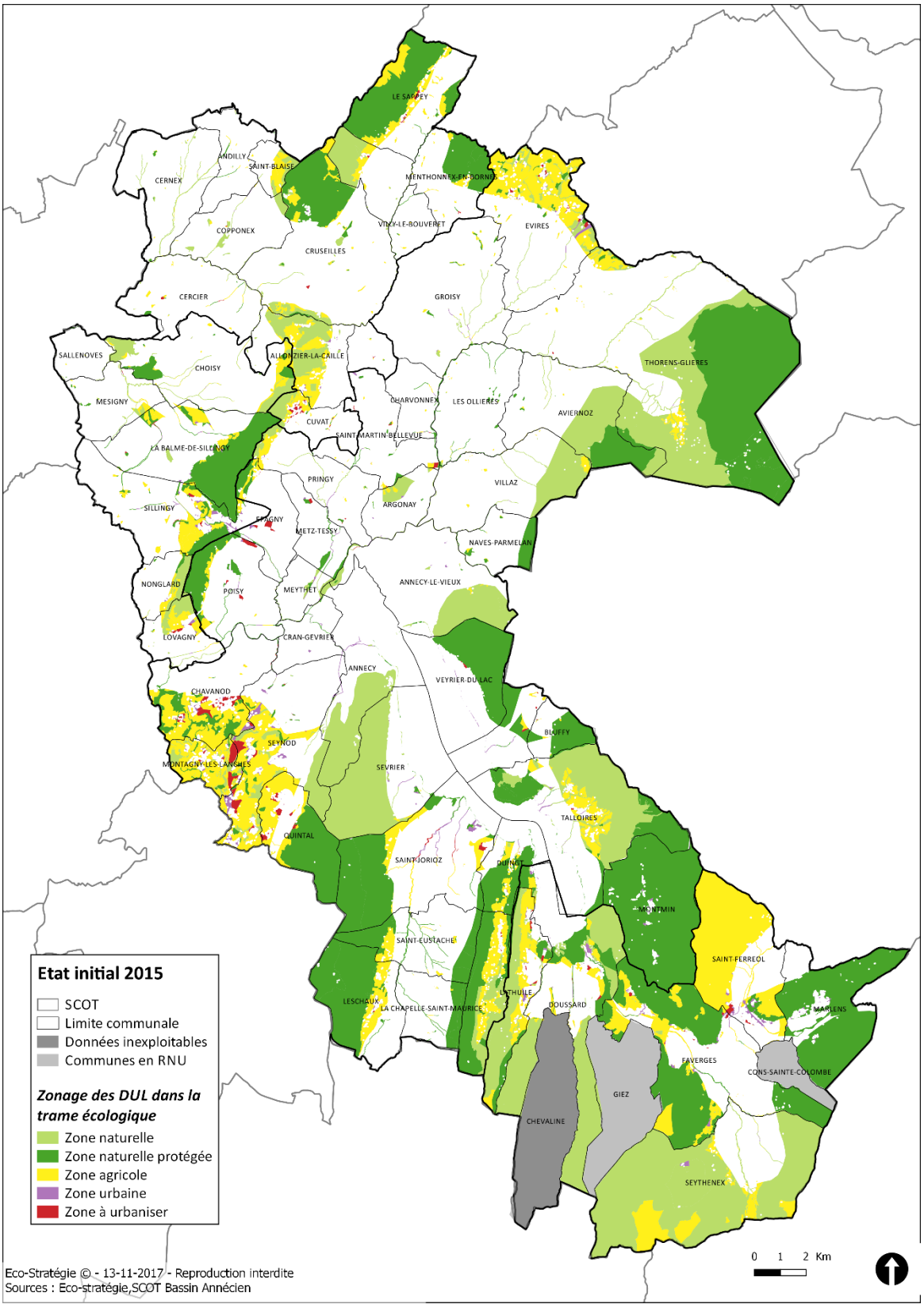

Traduction des espaces de la trame écologique dans les DUL en 2015

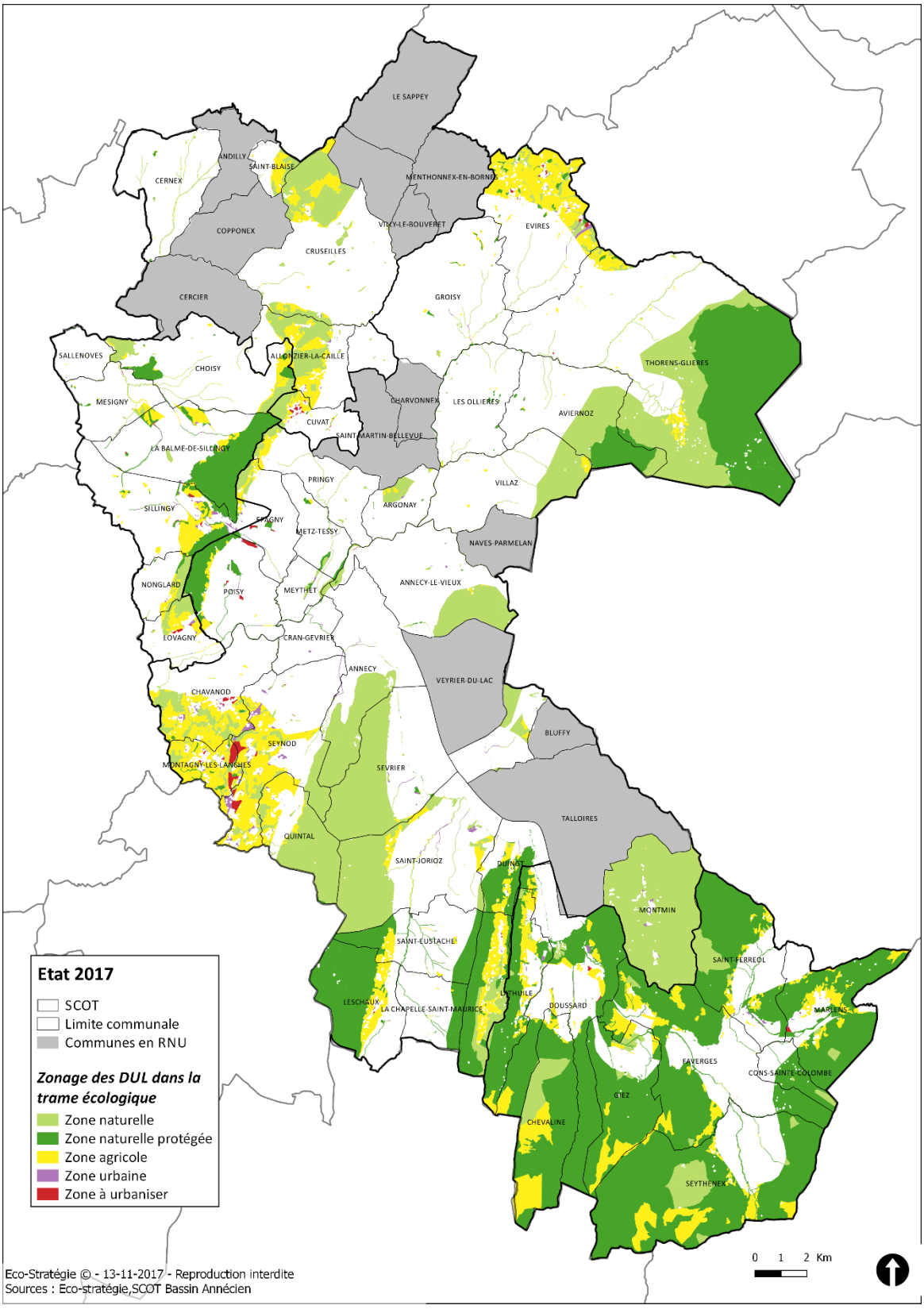

Traduction des espaces de la trame écologique dans les DUL en 2017

4.2. Maintien et préservation de l'agriculture

4.2.1 Evolution de la consommation des terres agricoles

RAPPEL

La Direction Départementale des Territoires (DDT) de Haute-Savoie réalise un travail sur la consommation des terres agricoles depuis 2004 sur le territoire du Bassin Annécien. Ce travail se base sur un croisement entre la couche agricole en 2004 (RPG + photointerprétation) et l'ensemble des constructions et aménagements estimés depuis (bâtiments, permis de construire, base Majic, infrastructures routières, ZAE, ZAC, photointerprétation parking, loisir, carrière). Cette analyse a lieu tous les ans à la date de mise à disposition des orthophotoplans.

Toutefois, un décalage apparaît entre la réalité et la date de prise de vue. Ainsi, l'année de diffusion de ce travail, une analyse fine permet de recaler les données des années antérieures. Si le total des terres agricoles consommées peut être analysé, la comparaison entre 2 années est, elle très peu fiable. Il devient donc plus judicieux de comparer des périodes à pas de temps égaux. Ainsi, en 2015, il a été réalisé une comparaison entre 4 périodes :

- 2004-2008 ;
- 2009-2012 ;
- 2013-2014 ;
- 2015.

Il était donc possible de dresser les constats suivants quant à l'évolution des consommations de terres agricoles sur le territoire du bassin annécien en 2015 :

- Au total, près de 745 ha de terres agricoles ont été perdus entre 2004 et l'été 2015 sur le territoire du SCoT ;
- Les plus fortes consommations ont eu lieu entre 2004 et 2008 sur la moitié nord du territoire : C2A, Pays de Cruseilles (essentiellement liées à la construction de l'A41) et Rive gauche ;
- Le rythme d'érosion moyen a été de 88 ha par année entre 2004 et 2008 ; Il est passé à 60 ha entre 2008 et 2012 ; Puis à 50 ha entre 2012 et 2015 ;
- Les enjeux se reportent aujourd'hui sur les terres agricoles périurbaines situées sur les communes de la couronne annécienne (Saint-Martin-Bellevue, Charvonnex, Les Ollières, Aviernoz) ainsi que le Pays de Faverges (sauf Seythenex, Giez et Chevaline).
- On note une tendance à l'augmentation de l'érosion pour les communes suivantes : Argonay, Vovray-en-Bornes, Andilly, Entrevernes, Cuvat, Nonglard et Cons-Sainte-Colombe. Il convient notamment de préciser que la commune de Montmin a utilisé 7 000 m² de terres agricoles pour construire une UDEP (unité de dépollution). Il s'agit d'une consommation ponctuelle et bénéfique pour l'environnement en général. De même pour la commune de Marlens, qui en une année (2014), avec l'extension de l'UDEP, a perdu 1,5 ha de terres agricoles.

RESULTAT POUR 2017

Pour 2017, les données disponibles couvrent la période 2004-2016. Ainsi, la décomposition des périodes est la suivante :

- 2004-2008 (4 ans) ;
- 2008-2012 (4 ans) ;
- 2013-2016 (4 ans).

Les statistiques de la variable sont donc les suivantes (comme pour l 'état « 0 ») :

- La superficie totale érodée depuis 2004 par EPCI et par commune et par période (ha) ;
- Le rythme d'érosion par période (ha) ;
- Les tendances sur la dernière période (ha) par secteur.

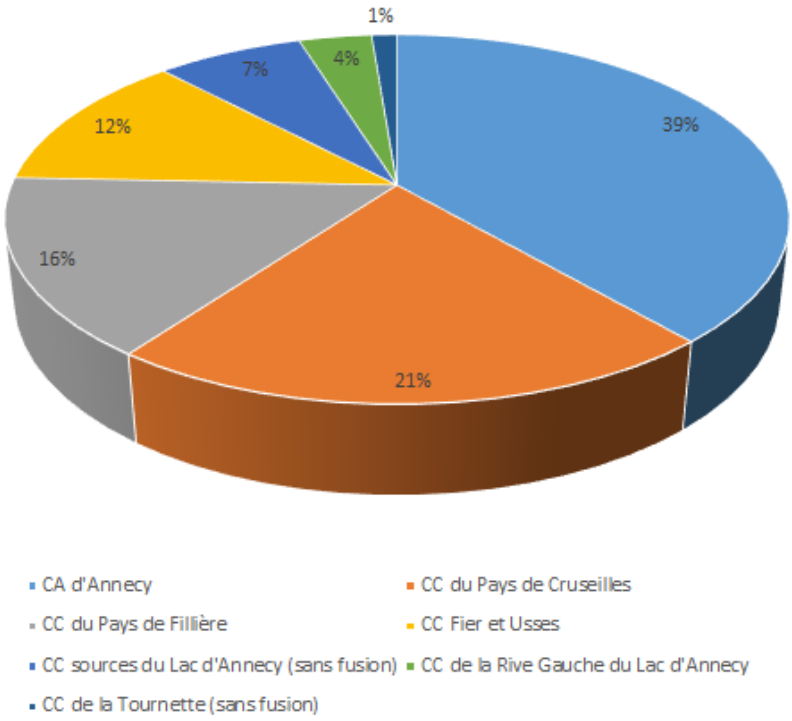

Répartition des surfaces agricoles perdues par intercommunalité – ensemble du territoire

La carte page suivante permet de mettre en évidence plusieurs éléments sur le territoire :

- Au total, près de 752 ha de terres agricoles ont été perdus entre 2004 et 2016 sur le territoire du SCoT ;
- Au cours de cette période, les plus fortes consommations ont eu lieu sur la moitié nord du territoire : C2A (290 ha), Pays de Cruseilles (161 ha) et Pays de la Fillière (117 ha) ;
- Le rythme d'érosion moyen a été de 88 ha par année entre 2004 et 2008 ; Il est passé à 59 ha entre 2009 et 2012 ; Puis à 40 ha entre 2013 et 2016 ;
- Les enjeux se reportent aujourd'hui sur les terres agricoles périurbaines situées sur les communes de la couronne annécienne (Saint-Martin-Bellevue, Argonnay, Les Ollières, Aviernoz) ainsi qu'en rive gauche (Entrevernes et Leschaux) ;
- On note une tendance à l'augmentation de l'érosion également sur les communes suivantes : Vovray-en-Bornes, Andilly et Copponex. Il convient notamment de préciser que la commune de Montmin a utilisé 7 000 m² de terres agricoles pour construire une UDEP (unité de dépollution). Il s'agit d'une consommation ponctuelle et bénéfique pour l'environnement en général.

Il convient de repréciser que la comparaison entre les années 2015 et 2016 ne présente que peu d'intérêt dans la mesure où l'analyse réalisée tous les ans reprend les éléments présentés les années antérieures. De plus, il

n'est pas exclu que certaines zones aient été oubliées au cours des analyses antérieures et soient ainsi ajoutées après diffusion. Il est donc procédé ici à un état des lieux actuel reprenant les évolutions sur plusieurs années.

	Rythme annuel d'érosion (ha)			Dernières tendances
	2004-2008	2009-2012	2013-2016	
CA d'Annecy	31,5	26,0	15	↘
CC du Pays de Cruseilles	25,3	7,2	7,8	→
CC du Pays de Fillière	12,3	9,2	7,7	↘
CC Fier et Usses	9,4	8,6	5,0	↘
CC sources du Lac d'Annecy	5,4	4,3	3,9	↘
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	3,5	2,5	0,8	↘
CC de la Tournette	0,6	1,4	0,4	↘
Moyenne par période	**88**	**59**	**40**	↘

Rythme annuel d'érosion des terres agricoles en hectares sur l'ensemble du territoire

	2004-2008	2009-2012	2013-2016	Total
Annecy-le-Vieux	15,4	4,1	3,7	**23,3**
Annecy	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Sevrier	3,3	2,9	0,3	**6,5**
Saint-Jorioz	8,6	4,6	0,6	**13,7**
Duingt	0,3	1,9	0,5	**2,7**
Doussard	5,6	3,1	3,4	**12,1**
Talloires	1,0	1,2	1,4	**3,6**
Menthon-Saint-Bernard	1,1	1,7	0,0	**2,8**
Veyrier-du-lac	0,4	0,5	0,0	**0,8**

Répartition de l'érosion annuelle sur les communes du littoral

L'analyse plus précise des chiffres d'artificialisation nous permet d'identifier les types de consommation effectués sur le territoire en 3 catégories :

- Les routes ;
- Les zones d'activités économiques :
- L'urbanisation (constructions diverses).

Entre 2004 et 2016, l'artificialisation a été majoritairement liée à l'urbanisation, avec toutefois le projet routier sur le Pays de Cruseilles qui représente une part importante. La tendance montre que la consommation liée à l'urbanisation (constructions diverses) baisse ces dernières années (70 ha sur 2004-2008, 55 ha sur 2009-2012 et 50 ha sur 2013-2016). Parallèlement, les érosions liées aux routes suivent la consommation des terrains liées à la progression de l'urbanisation. A contrario, la part des ZAE augmente plus légèrement ,bien que ponctuellement très représentée (30 % sur CA d'Annecy et 18 % sur Sources du Lac d'Annecy).

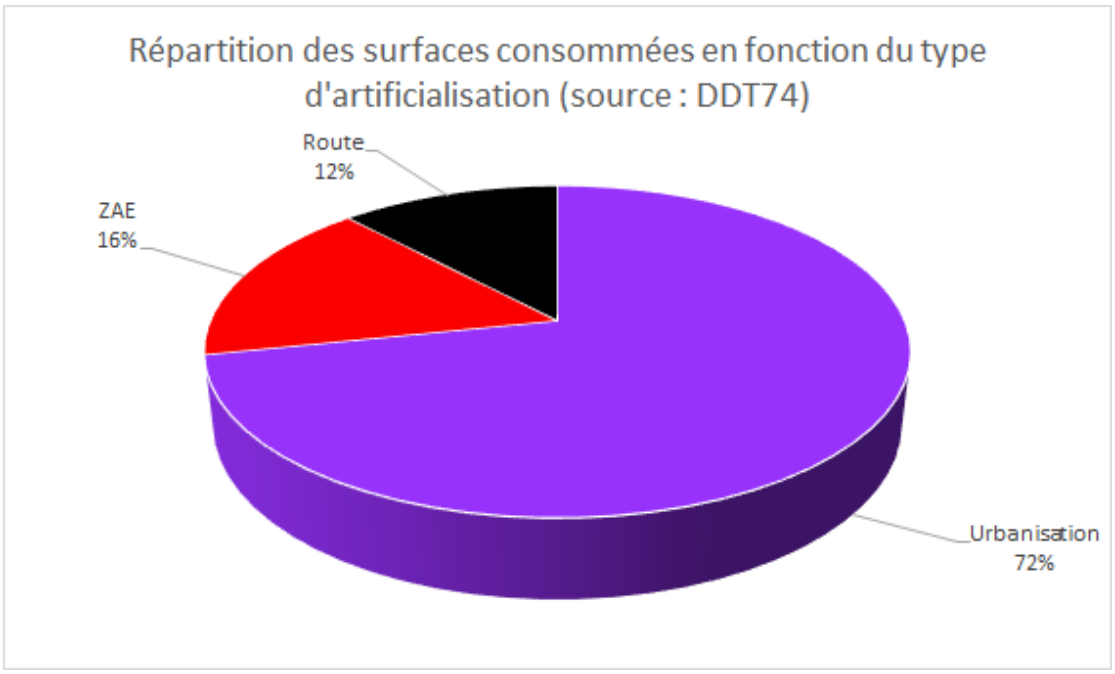

Répartition des surfaces consommées entre 2004 et 2016 en fonction du type d'artificialisation (source : DDT74)

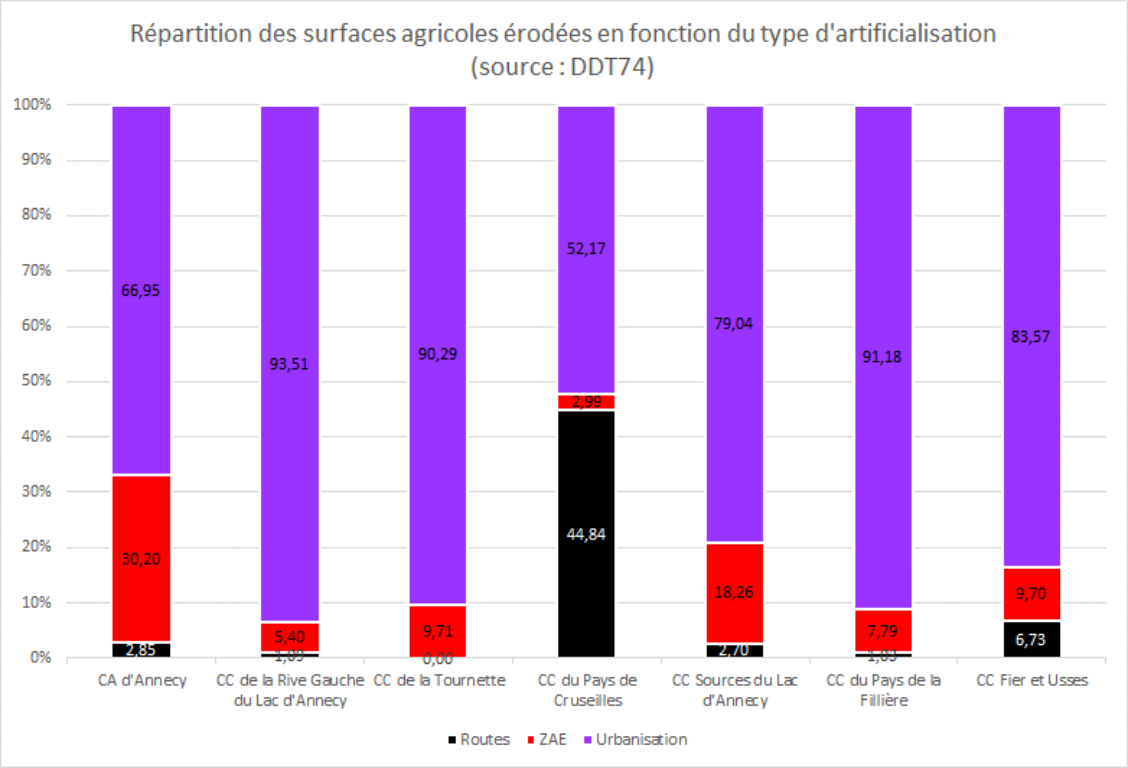

Répartition des surfaces consommées entre 2004 et 2016 en fonction du type d'artificialisation par EPCI (source : DDT74)

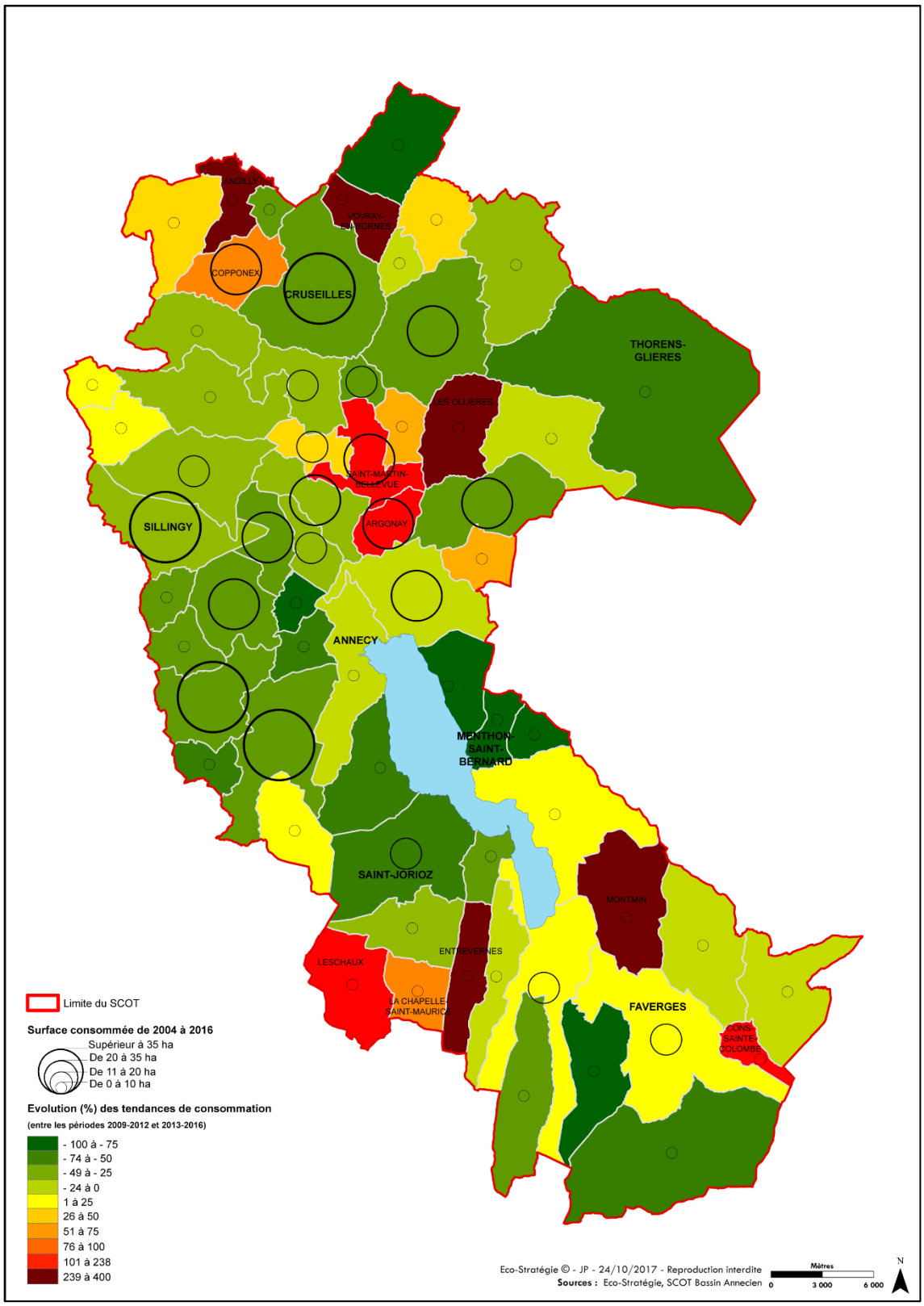

Surfaces de terres agricoles consommées dans la période 2004-2016 et tendances

Pays de Cruseilles

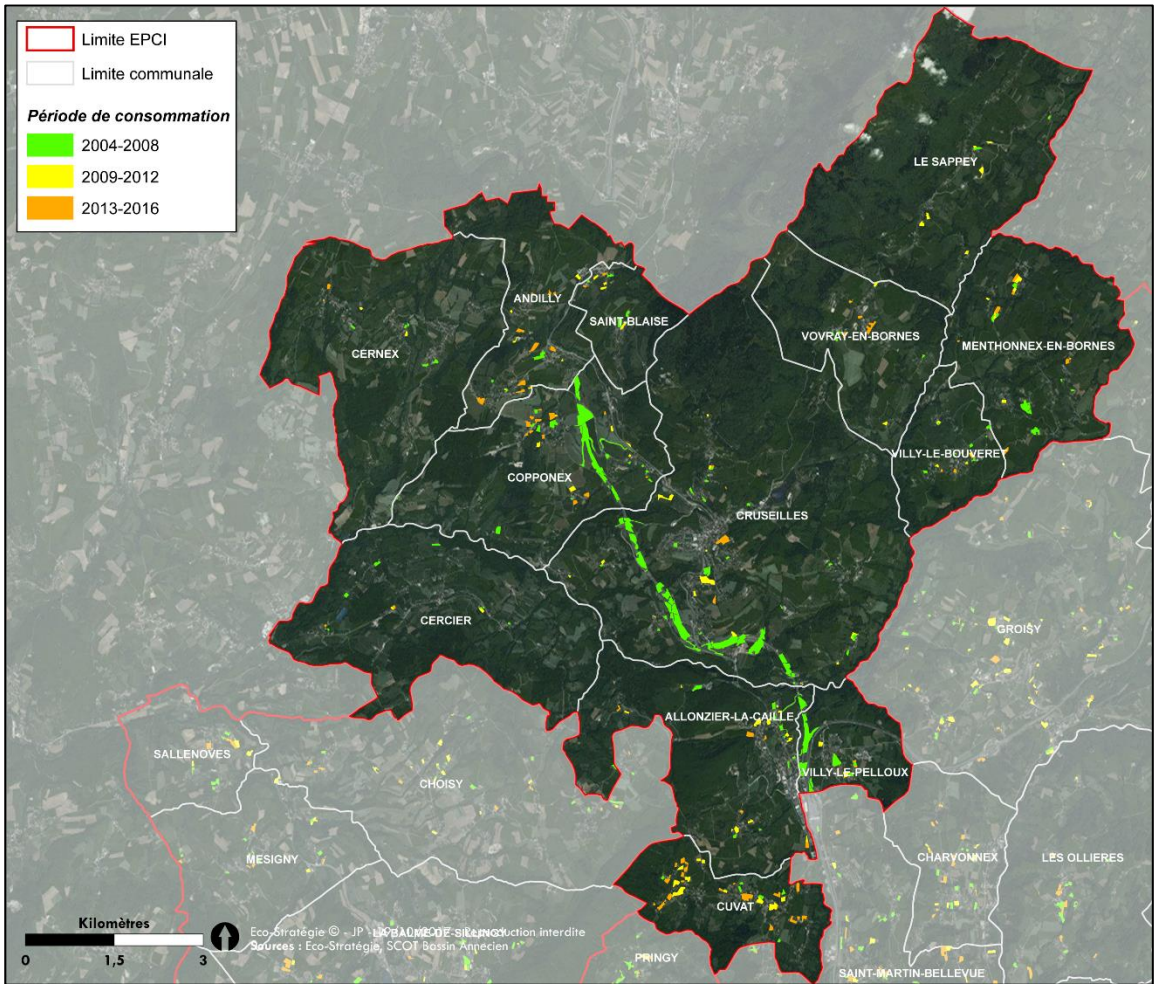

CC du Pays de Cruseilles	2004-2008	2009-2013	2013-2016	Total
CRUSEILLES	40,93	5,55	2,61	49,09
COPPONEX	26,61	2,44	4,46	33,52
CUVAT	1,67	6,76	9,55	17,98
VILLY-LE-PELLOUX	12,00	1,12	0,29	13,41
ALLONZIER-LA-CAILLE	5,97	3,82	2,11	11,90
MENTHONNEX-EN-BORNES	4,92	2,04	2,89	9,85
ANDILLY	1,64	1,09	5,18	7,91
SAINT-BLAISE	1,81	1,26	0,44	3,51
VOVRAY-EN-BORNES	0,67	0,56	2,22	3,45
VILLY-LE-BOUVERET	1,33	0,82	0,74	2,88
LE SAPPEY	0,60	2,24	0,00	2,84
CERCIER	1,64	0,51	0,34	2,49
CERNEX	1,39	0,41	0,51	2,30
Total CC du Pays de Cruseilles	**101,18**	**28,61**	**31,34**	**161,13**

Répartition des surfaces agricoles perdues par commune – CC Pays de Cruseilles

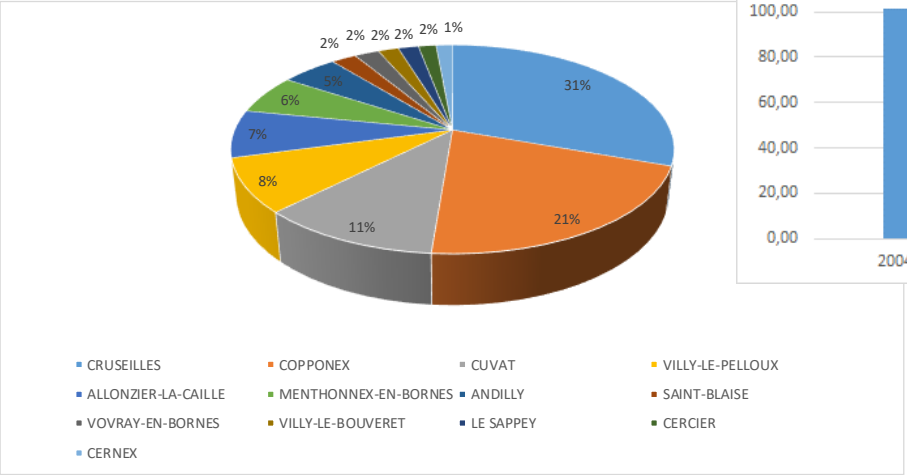

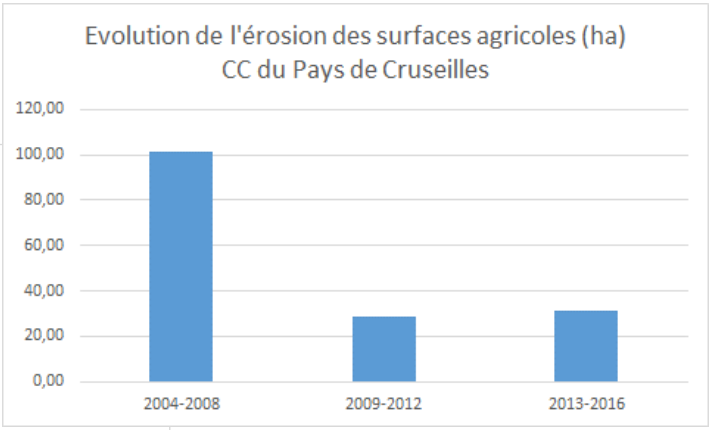

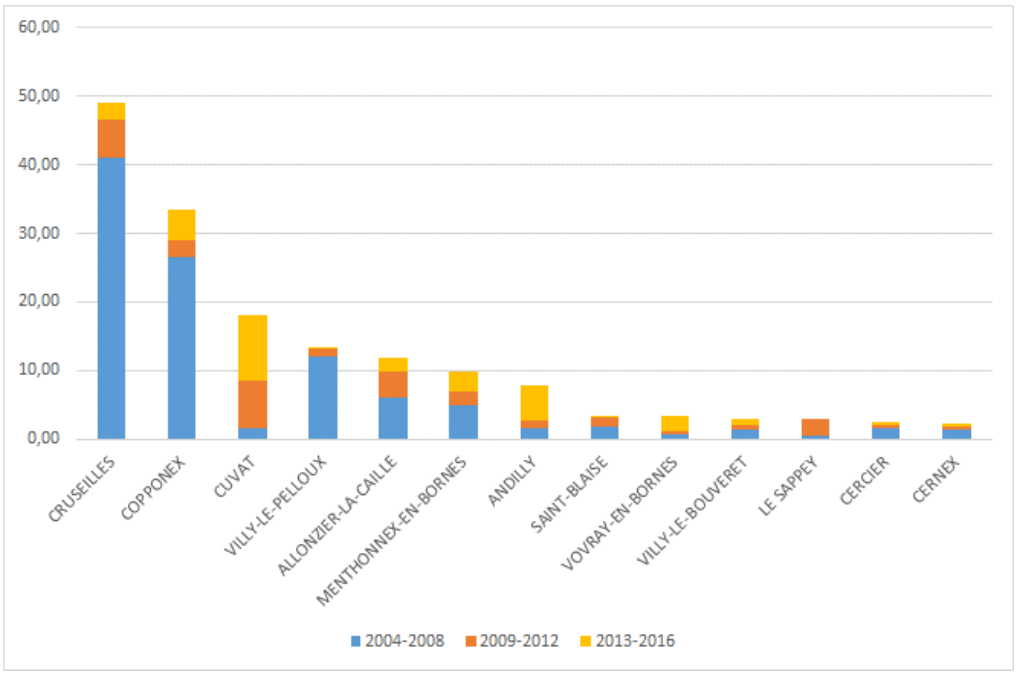

Proportion des surfaces érodées par commune en fonction des périodes

- ➔ Le territoire de l'intercommunalité a perdu environ 161 ha de terres agricoles depuis 2004 (construction d'une infrastructure routière sur les communes de Cruseilles, Copponex et Allonzier-la-Caille).
- ➔ L'érosion a baissé de 72% entre la période 2004-2008 et 2009-2013. Depuis 2013, l'érosion s'est stabilisée.
- ➔ Cuvat apparaît en tête des communes ayant perdu le plus de terres agricoles récemment (9,55 ha entre 2013 et 2016), puis suivent Andilly (5,18 ha), Copponex (4,46 ha) et Menthonnex-en-Bornes (2,89 ha).
- ➔ Seule la commune du Sappey n'a perdu aucune terre depuis 2013.
- ➔ Les autres communes ont perdu entre 0,3 ha et 2,6 ha.

Communauté d'Agglomération d'Annecy

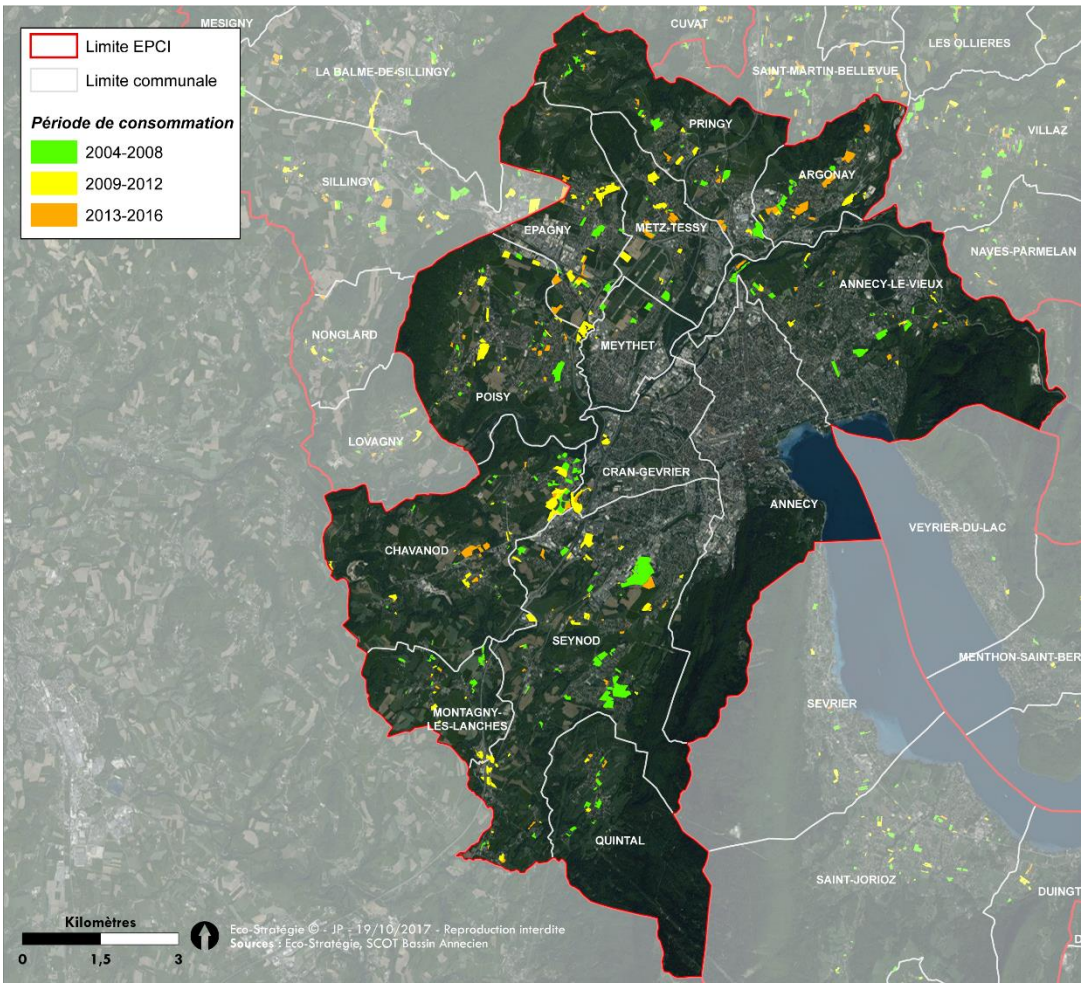

CA d'Annecy	2004-2008	2009-2012	2013-2016	TOTAL
SEYNOD	44,56	18,26	7,22	70,04
CHAVANOD	12,51	18,86	9,06	40,42
EPAGNY	8,29	15,86	7,55	31,70
POISY	9,66	16,68	4,50	30,84
ARGONAY	5,65	4,83	15,52	26,00
PRINGY	14,02	5,74	4,27	24,02
ANNECY	0	0	0	0
ANNECY-LE-VIEUX	15,42	4,14	3,72	23,29
METZ-TESSY	3,03	8,76	5,74	17,53
MONTAGNY-LES-LANCHES	5,08	3,61	0,67	9,36
QUINTAL	4,79	1,02	1,13	6,94
CRAN-GEVRIER	0,00	5,97	0,91	6,88
MEYTHET	3,07	0,19	0,00	3,26
Total CA d'Annecy	**126,08**	**103,93**	**60,28**	**290,28**

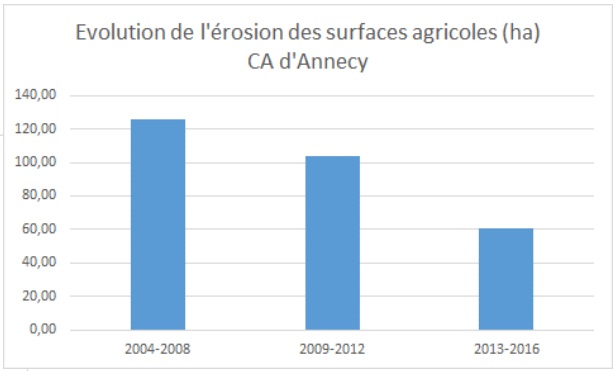

Répartition des surfaces agricoles perdues par commune – CA d'Annecy

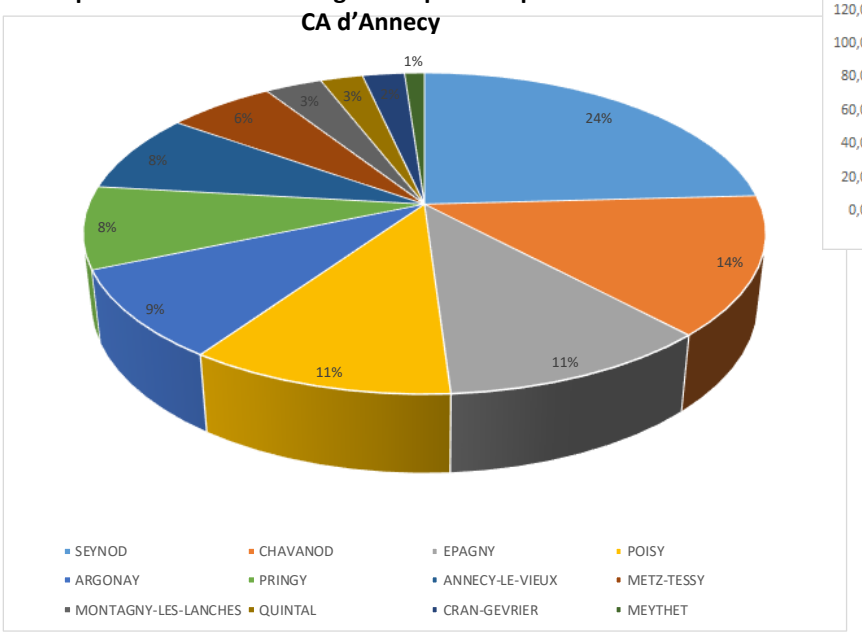

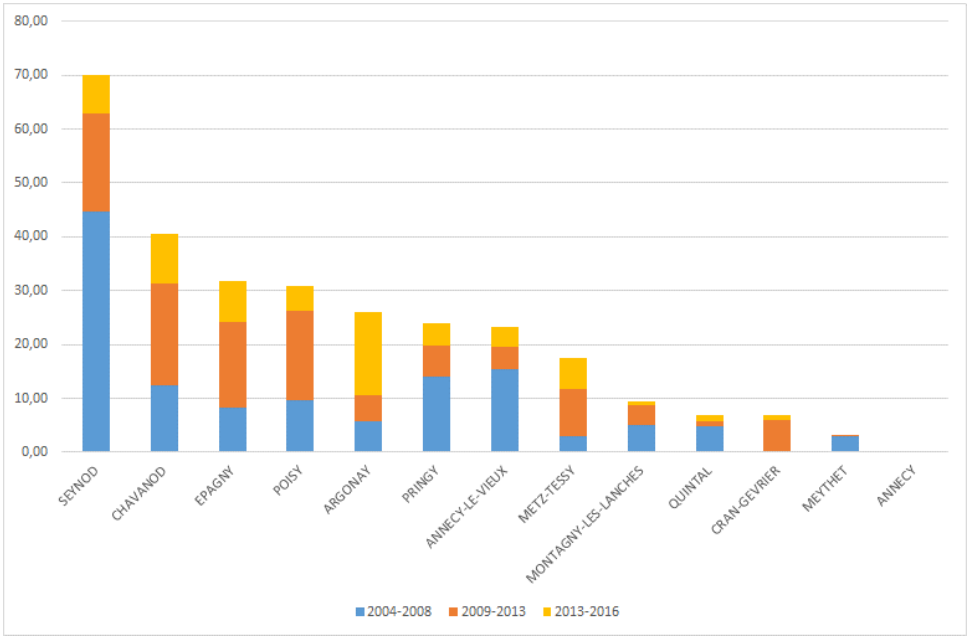

Proportion des surfaces érodées par commune en fonction des périodes

- ➔ Le territoire de l'intercommunalité a perdu environ 290 ha de terres agricoles depuis 2004.
- ➔ L'érosion a baissé de 17,5% entre la période 2004-2008 et 2009-2012. Depuis 2013, l'érosion a plus fortement diminué (-52% entre les périodes 2009-2012 et 2013-2016).
- ➔ Seynod est la commune la plus touchée (70 ha depuis 2004).
- ➔ Argonay est la commune qui a perdu le plus de terre agricole récemment (15,52 ha depuis 2013), puis c'est au tour de Chavanod (9 ha), Epagny (7,55 ha) et Seynod (7,22 ha).
- ➔ Meythet est la seule commune n'ayant pas perdu de terres récemment.
- ➔ Les autres communes ont perdu entre 0,2 et 5,74 ha depuis 2012.

Rive Gauche du Lac d'Annecy

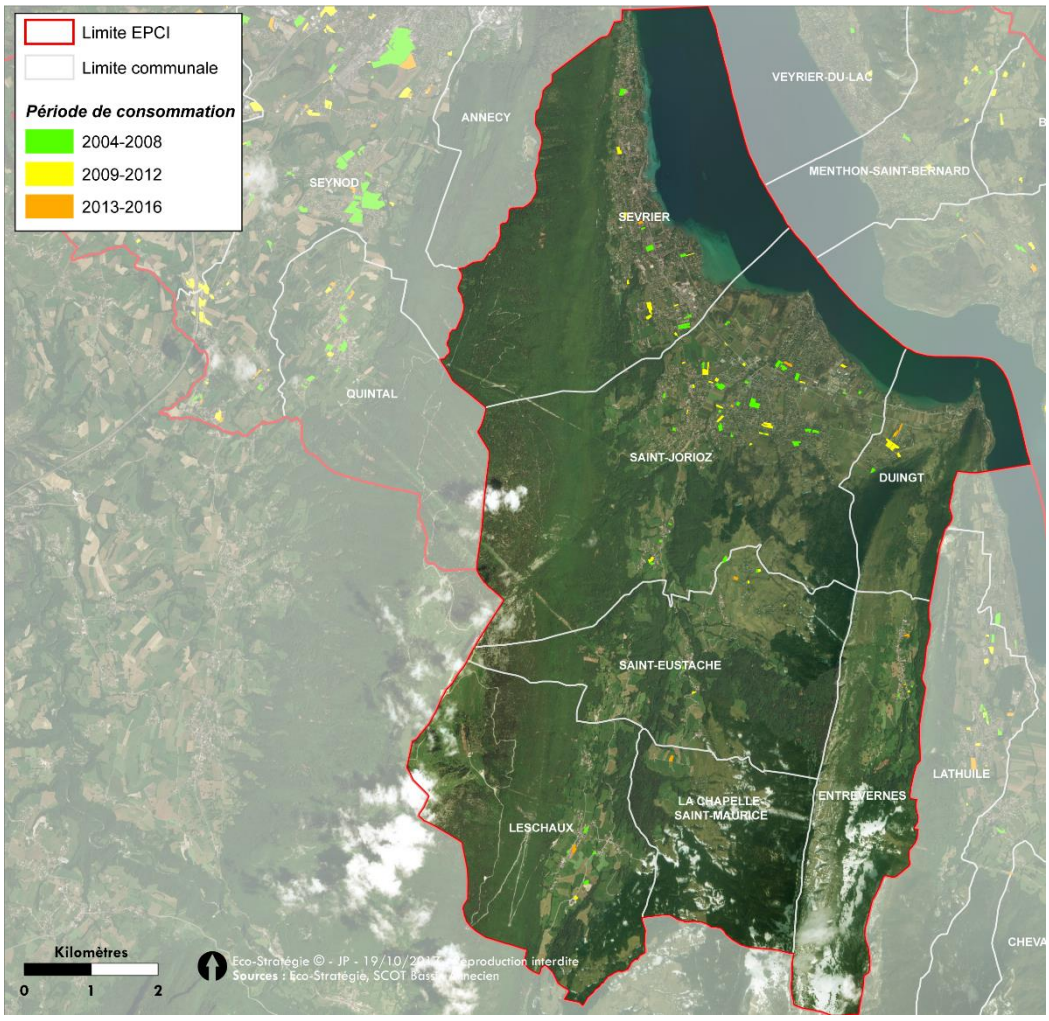

CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	2004-2008	2009-2012	2012-2016	Total
SAINT-JORIOZ	8,57	4,59	0,59	13,74
SEVRIER	3,33	2,89	0,27	6,48
DUINGT	0,31	1,86	0,54	2,71
LESCHAUX	1,05	0,25	0,58	1,88
SAINT-EUSTACHE	0,37	0,48	0,30	1,15
ENTREVERNES	0,17	0,08	0,30	0,56
LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE	0,00	0,00	0,43	0,43
Total CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	**13,80**	**10,15**	**3,00**	**26,95**

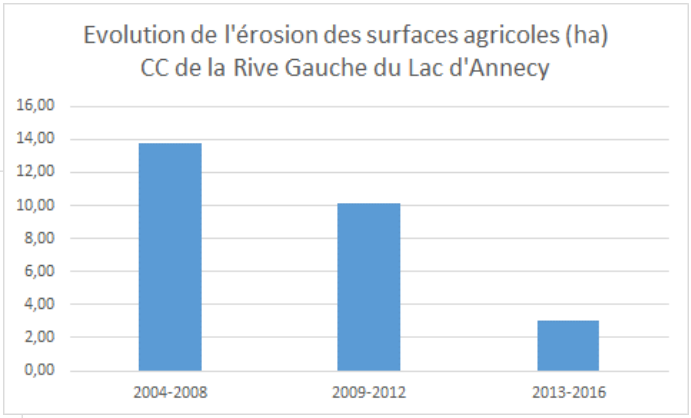

Répartition des surfaces agricoles perdues par commune – CC de la Rive gauche

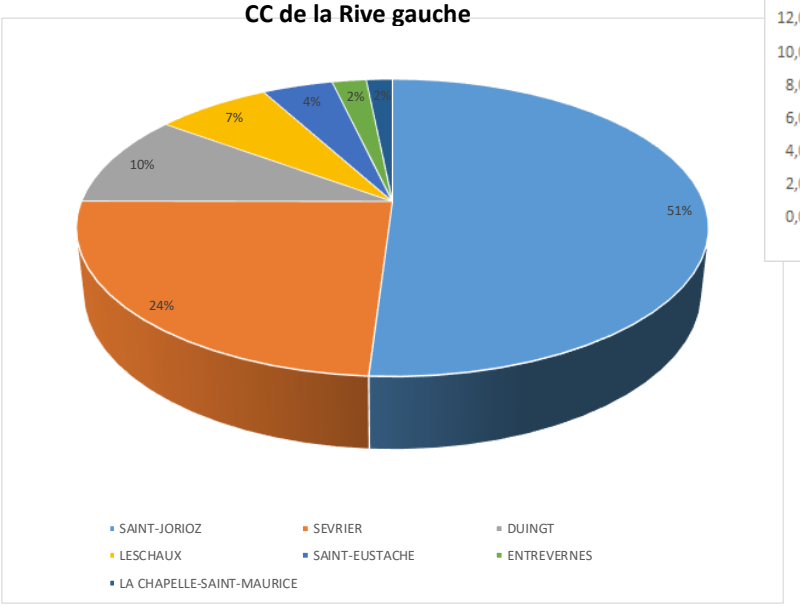

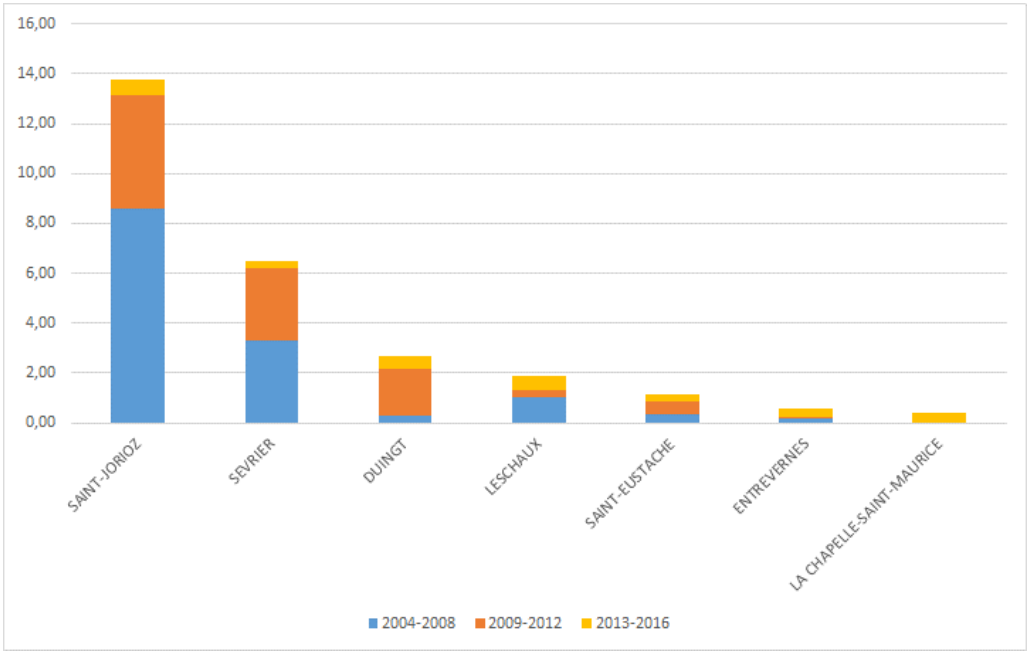

Proportion des surfaces érodées par commune en fonction des périodes

- ➔ Le territoire de l'intercommunalité a perdu environ 27 ha de terres agricoles depuis 2004.
- ➔ L'érosion a baissé de 26,4% entre la période 2004-2008 et 2009-2012. Depuis 2013, l'érosion a plus fortement diminué (-78% entre les périodes 2009-2012 et 2013-2016).
- ➔ Saint-Jorioz est la commune la plus touchée (13,74 ha depuis 2004), puis vient Sevrier avec 6,48 ha depuis 2004 et Duingt avec 2,71 ha depuis 2004.
- ➔ Toutes les communes de cet EPCI ont consommé des terres agricoles (pour La Chapelle-Saint-Maurice, il s'agit de 0,43 ha entre 2013 et 2016).
- ➔ Le reste des communes a perdu moins d'1 ha depuis 2013.

Tournette (sans fusion)

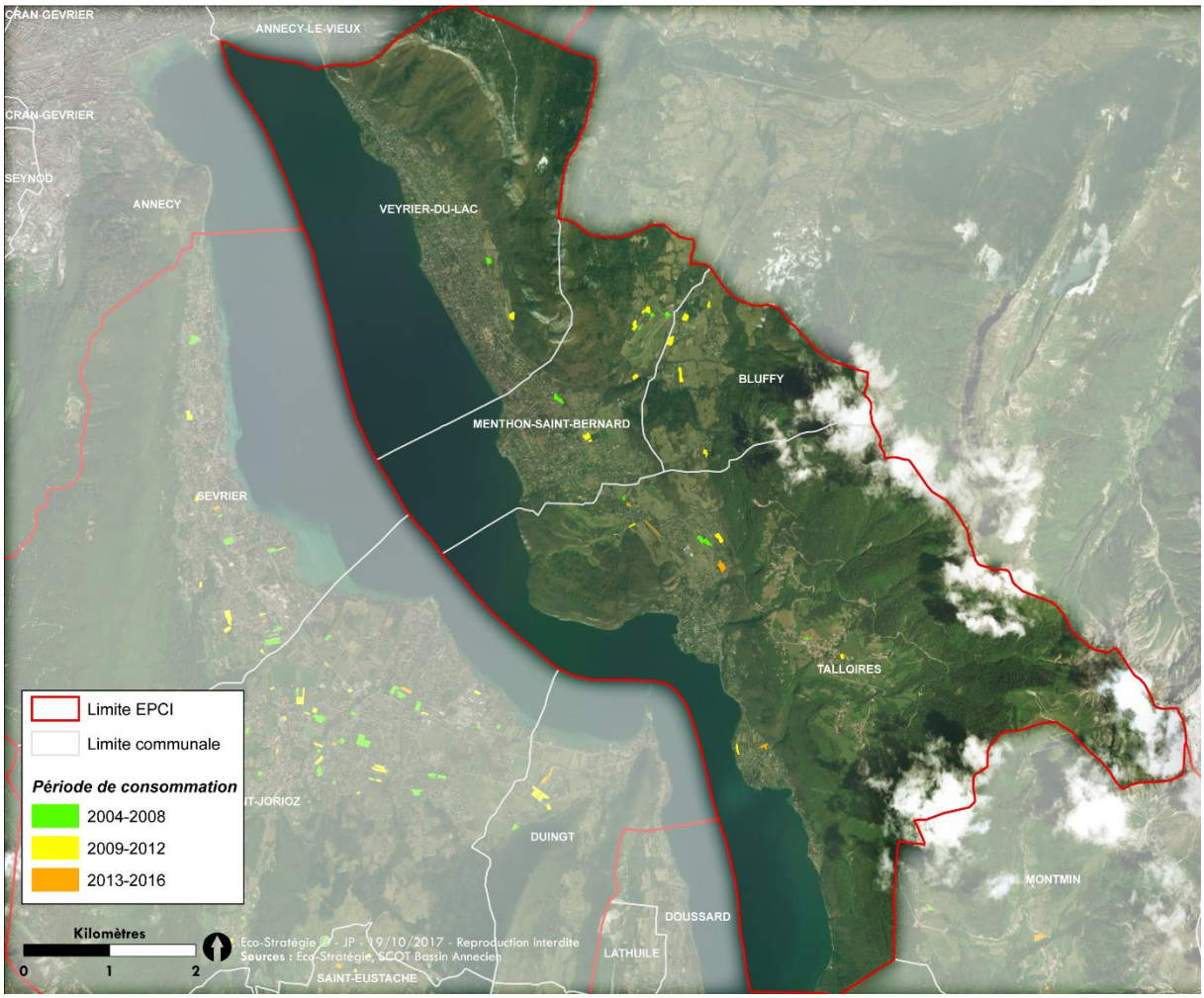

CC de la Tournette	2004-2008	2009-2012	2013-2016	Total
TALLOIRES	1,05	1,18	1,41	3,63
MENTHON-SAINT-BERNARD	1,07	1,73	0,00	2,80
BLUFFY	0,00	2,09	0,00	2,09
VEYRIER-DU-LAC	0,37	0,47	0,00	0,84
Total CC de la Tournette	**2,48**	**5,47**	**1,41**	**9,36**

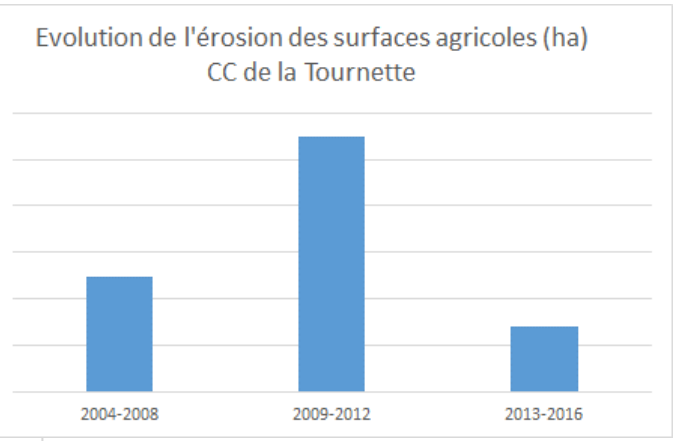

Répartition des surfaces agricoles perdues par commune – CC de la Tournette

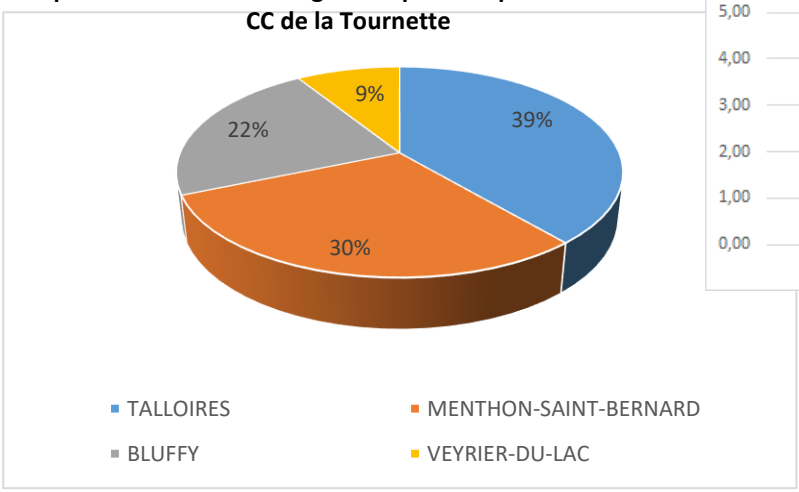

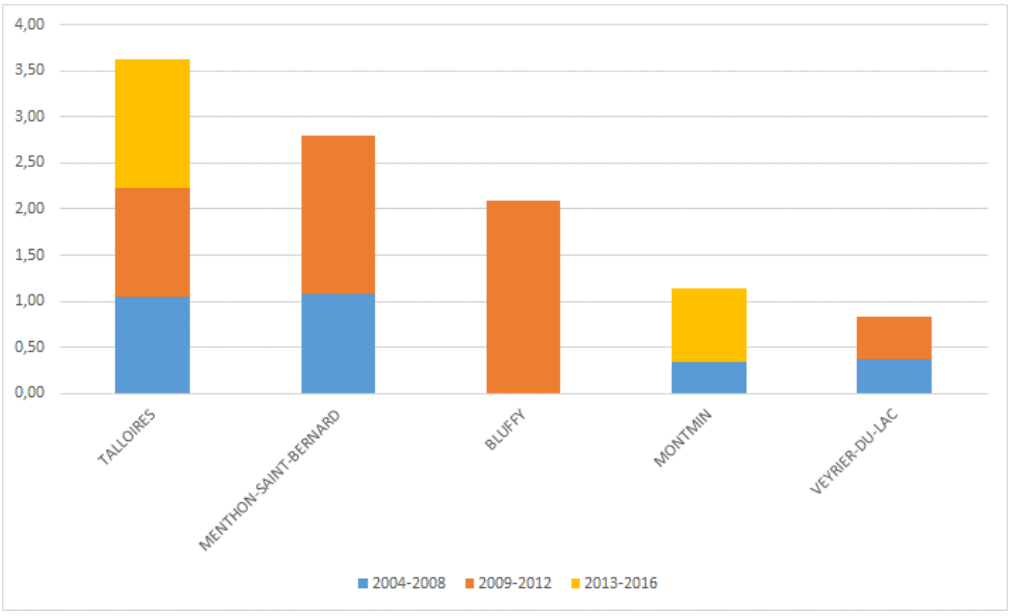

Proportion des surfaces érodées par commune en fonction des périodes

- ➔ Le territoire de l'intercommunalité a perdu 9,36 ha de terres agricoles depuis 2004.
- ➔ La CC de la Tournette est la seule intercommunalité où l'érosion a augmenté entre 2009 et 2012 par rapport à la période 2004-2008. Elle a augmenté de 120% avant de diminuer de 43% pour la période 2013-2016.
- ➔ Talloires est la commune la plus touchée (3,63 ha depuis 2004). Les autres communes n'ont perdu aucune terre depuis 2012.

Sources du Lac d'Annecy (sans fusion)

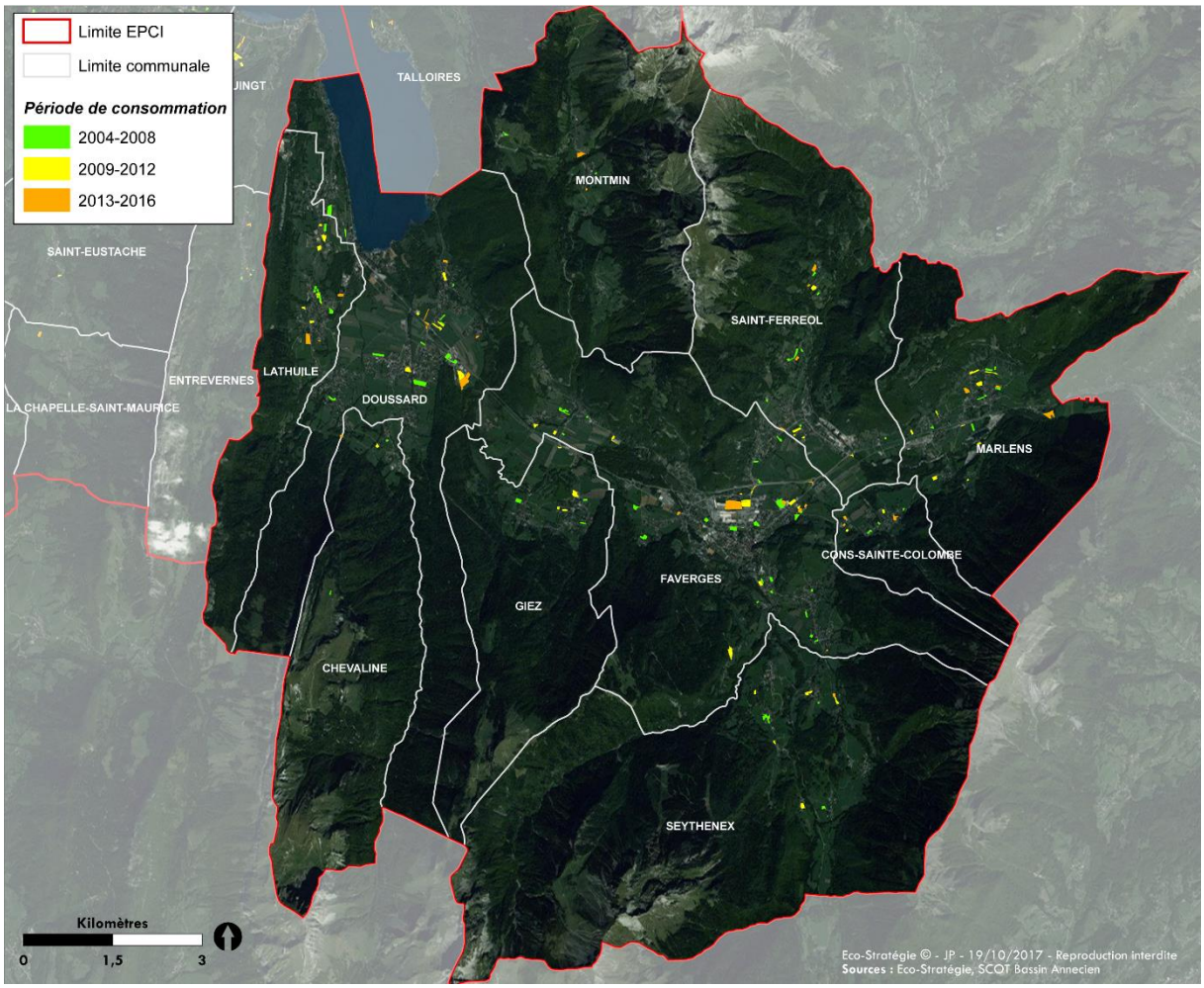

CC sources du Lac d'Annecy	2004-2008	2009-2012	2013-2016	Total
FAVERGES	7,83	4,67	5,38	17,88
DOUSSARD	5,57	3,11	3,40	12,08
MARLENS	1,58	2,41	2,04	6,03
LATHUILE	2,00	2,01	1,72	5,74
SAINT-FERREOL	1,51	1,32	1,12	3,95
SEYTHENEX	1,19	1,74	0,21	3,14
GIEZ	0,96	1,29	0,00	2,25
CONS-SAINTE-COLOMBE	0,42	0,39	0,79	1,59
MONTMIN	0,35	0,00	0,80	1,14
CHEVALINE	0,25	0,21	0,07	0,53
Total CC sources du Lac d'Annecy	**21,65**	**17,14**	**15,54**	**54,34**

Répartition des surfaces agricoles perdues par commune – CC des sources du Lac d'Annecy

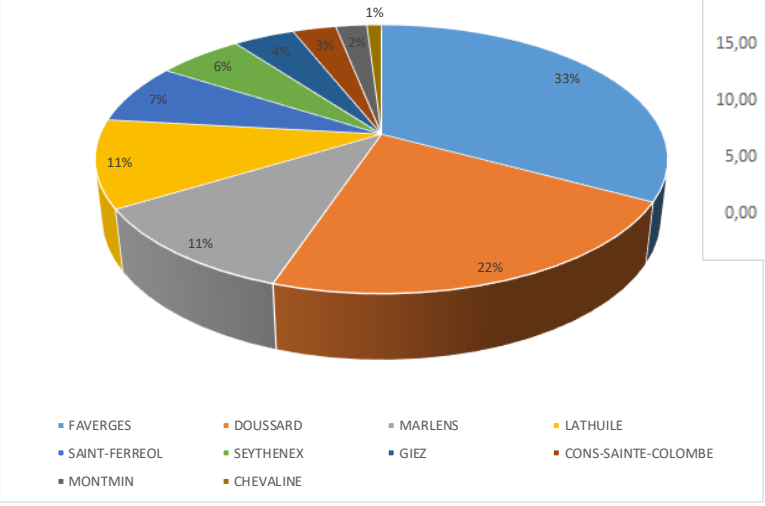

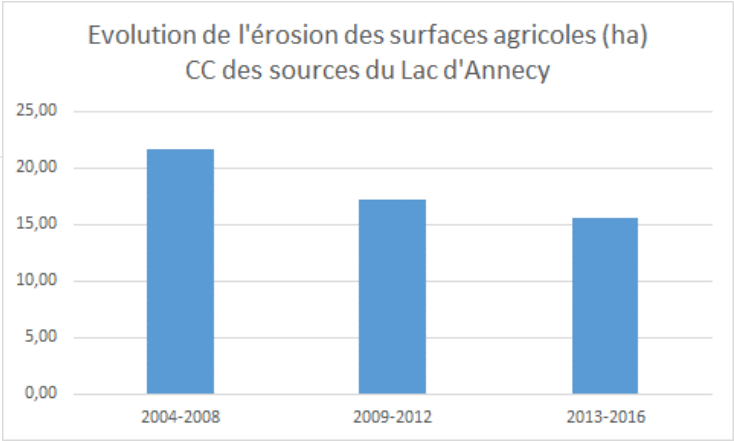

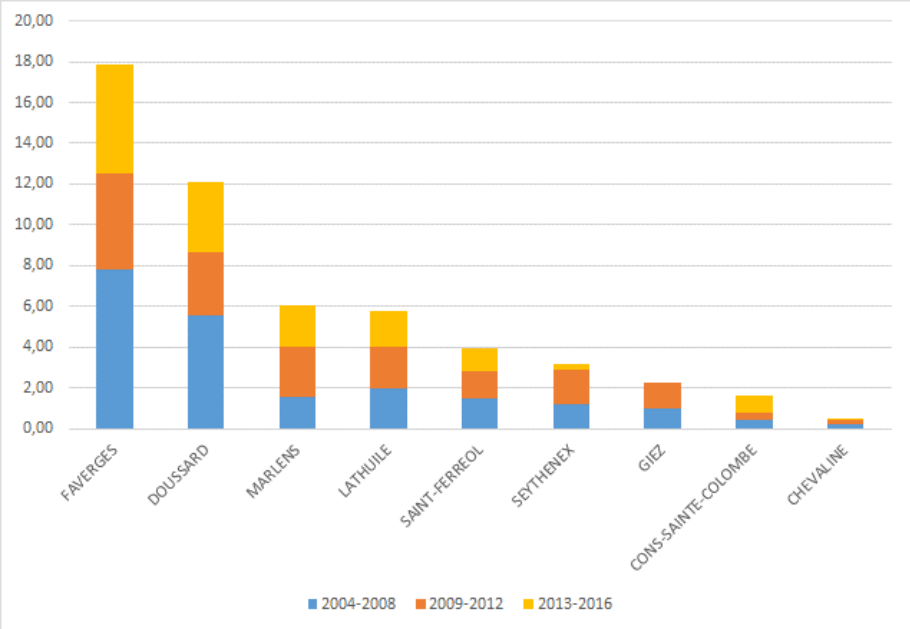

Proportion des surfaces érodées par commune en fonction des périodes

- ➔ Le territoire de l'intercommunalité a perdu 54 ha de terres agricoles depuis 2004.
- ➔ L'érosion a baissé de 20% entre la période 2004-2008 et 2009-2012, puis de 28% depuis 2013. Cette diminution est donc globalement régulière.
- ➔ Faverges est la commune la plus touchée (17,88 ha depuis 2004), puis suit Doussard (12,08 ha), Marlens (6,03 ha) et Lathuile (5,74 ha).
- ➔ Giez est la seule commune à n'accuser aucune perte depuis 2013.
- ➔ Les communes de Chevaline, Montmin, Cons-Ste-Colombe et Sethenex ont perdu moins d'1 ha depuis 2013.
- ➔ Il convient de préciser que Montmin a perdu 7 000 m² entre 2013 et 2016 du fait de la construction d'une STEP et de son accès.

Pays de la Filière

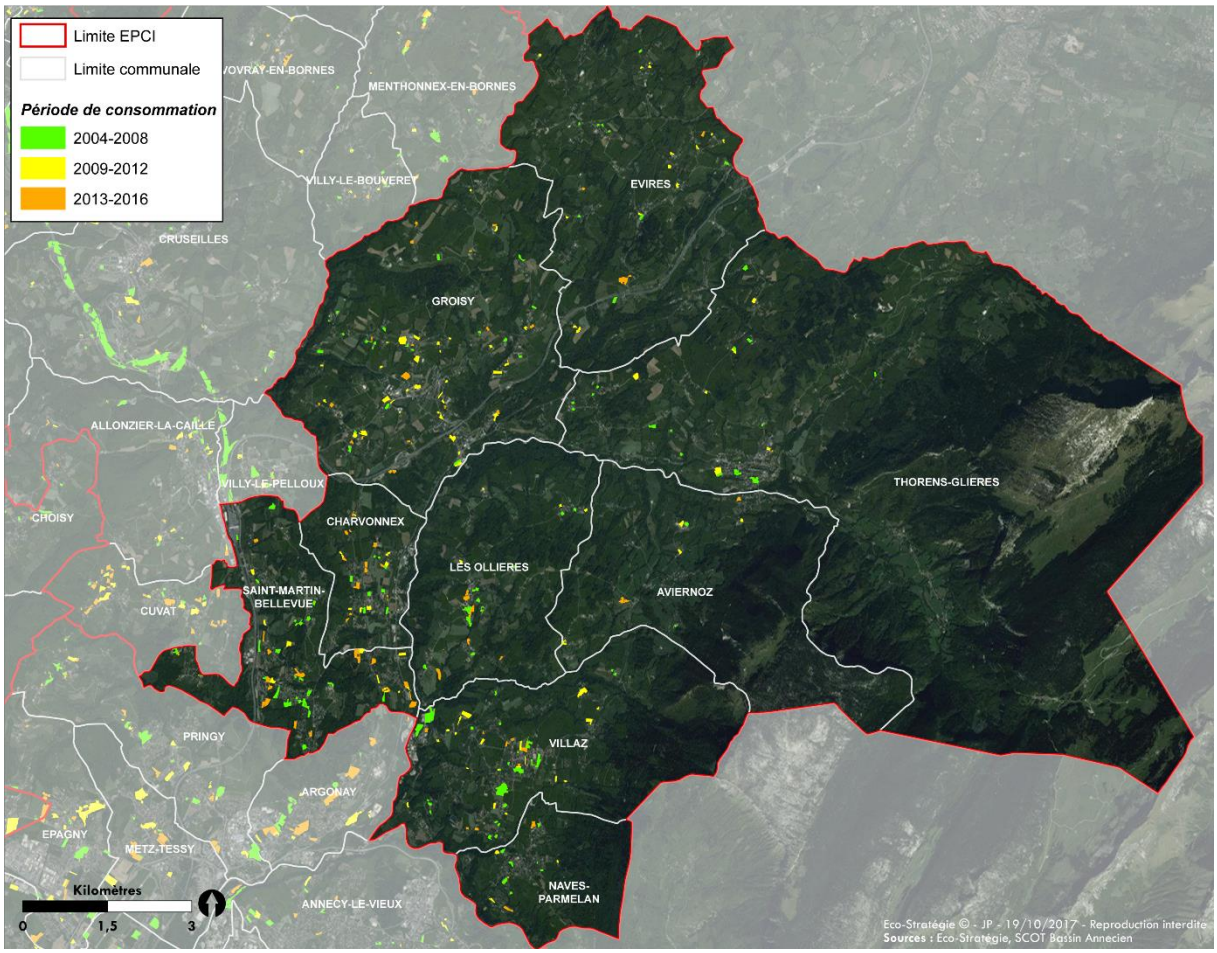

CC du Pays de Fillière	2004-2008	2009-2012	2013-2016	Total
SAINT-MARTIN-BELLEVUE	11,02	4,23	10,79	26,04
GROISY	5,68	13,51	5,32	24,52
VILLAZ	14,82	7,07	2,49	24,38
THORENS-GLIERES	5,77	3,25	0,09	9,11
LES OLLIERES	4,60	0,79	3,53	8,92
CHARVONNEX	2,71	2,23	3,74	8,68
EVIRES	2,24	3,41	2,20	7,86
NAVES-PARMELAN	1,99	0,82	1,38	4,19
AVIERNOZ	0,53	1,56	1,34	3,43
Total CC du Pays de Fillière	**49,36**	**36,87**	**30,89**	**117,12**

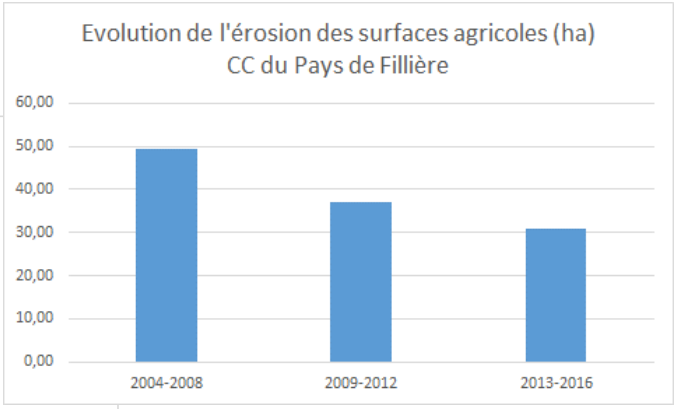

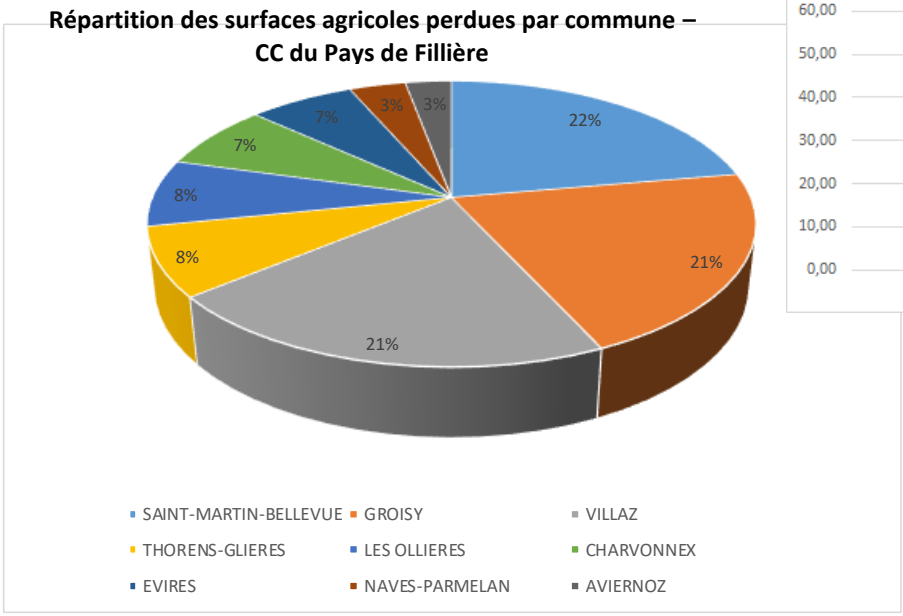

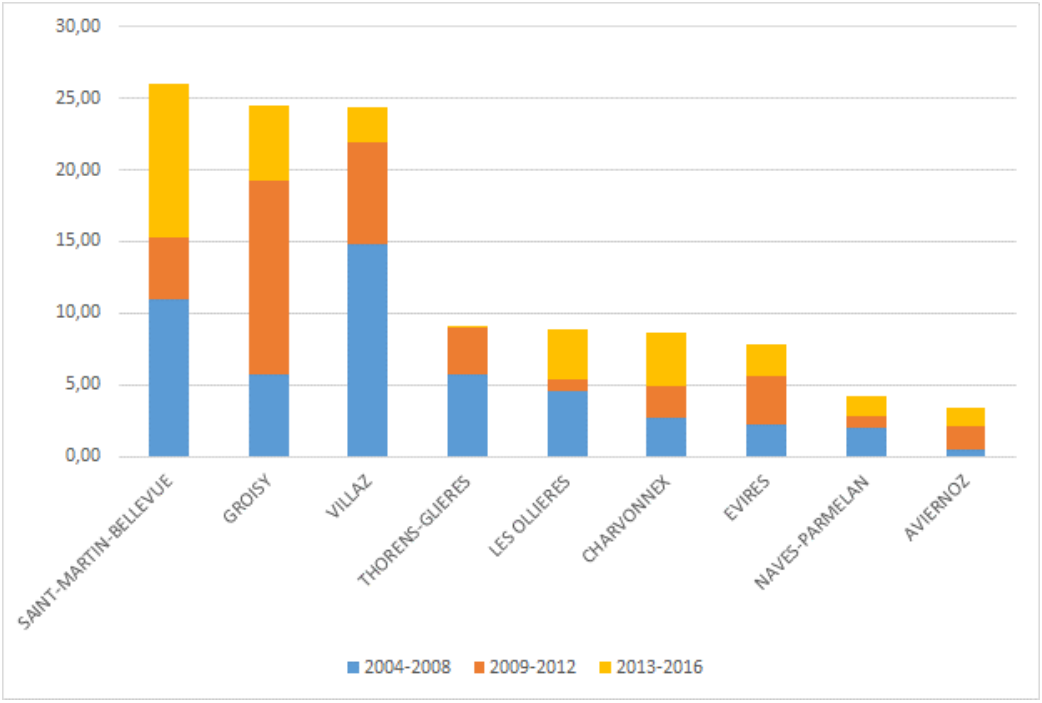

Proportion des surfaces érodées par commune en fonction des périodes

- ➔ Le territoire de l'intercommunalité a perdu environ 117 ha de terres agricoles depuis 2004.
- ➔ L'érosion a baissé de 25% entre la période 2004-2008 et 2009-2012, puis de 37% depuis 2013. Cette diminution est donc globalement régulière.
- ➔ Saint-Martin-Bellevue est la commune la plus touchée par la perte de terres agricoles (28 ha depuis 2004), puis viennent Groisy et Villaz (environ 24 ha depuis 2004 toutes les deux).
- ➔ Toutes les communes de cet EPCI ont consommé des terres agricoles (pour Thorens-Glières, il s'agit de 0,09 ha entre 2013 et 2016).

Fier et Usses

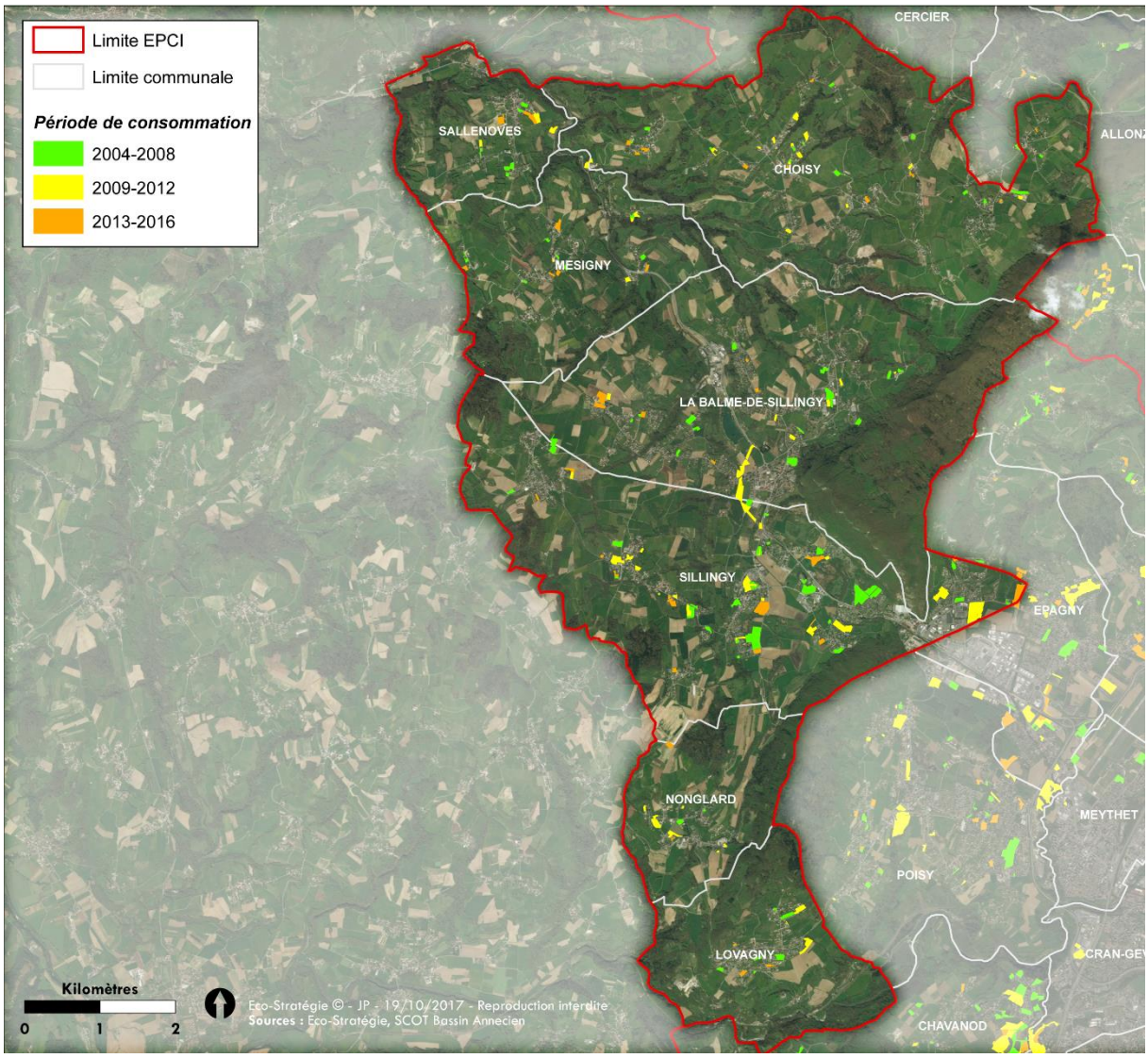

CC Fier et Usses	2004-2008	2009-2012	2013-2016	Total
SILLINGY	20,38	17,31	9,71	47,41
LA BALME-DE-SILLINGY	7,50	5,85	3,06	16,41
CHOISY	3,59	3,49	2,24	9,32
LOVAGNY	2,39	2,20	0,82	5,40
SALLENOVES	1,84	1,73	1,80	5,37
MESIGNY	1,55	1,54	1,73	4,81
NONGLARD	0,55	2,34	0,61	3,50
Total CC Fier et Usses	**37,79**	**34,46**	**19,98**	**92,23**

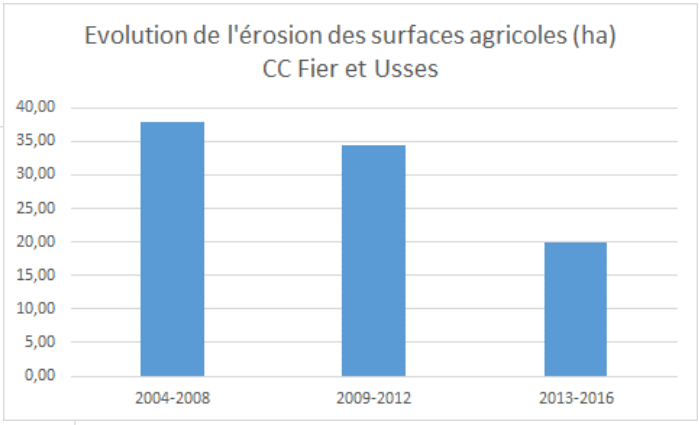

Répartition des surfaces agricoles perdues par commune – CC Fier et Usses

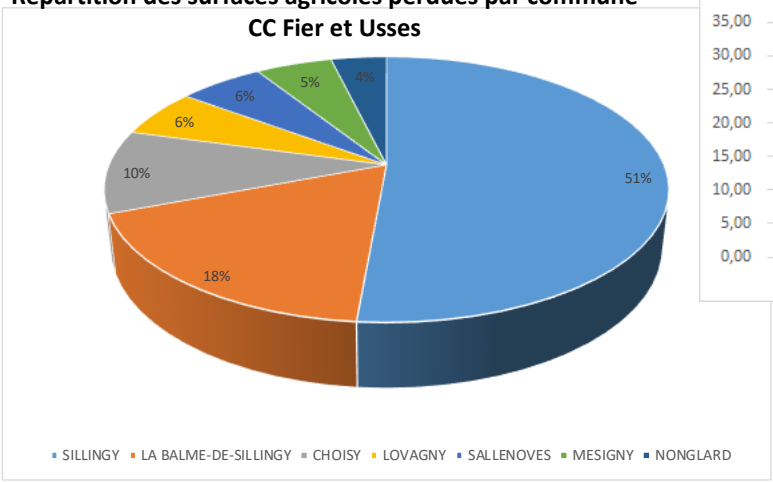

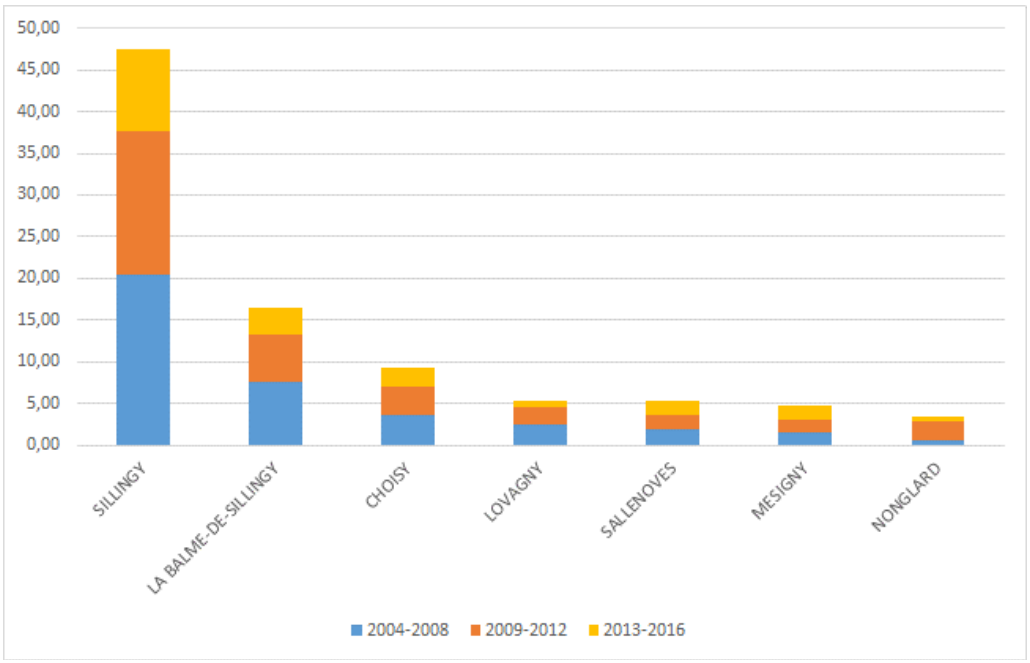

Proportion des surfaces érodées par commune en fonction des périodes

- ➔ Le territoire de l'intercommunalité a perdu environ 92 ha de terres agricoles depuis 2004.
- ➔ L'érosion a baissé de 8% entre la période 2004-2008 et 2009-2012. Depuis 2012, l'érosion a plus fortement diminué (-47% entre les périodes 2009-2012 et 2013-2016).
- ➔ Sillingy et La Balme de Sillingy sont les plus touchées et ce phénomène se poursuit avec une perte respective de 9,7 et 3 ha depuis 2013.

4.2.2 Protection des espaces agricoles et évolution

RAPPEL

Des Zones Agricoles à Enjeux Forts (ZAEF) ont été identifiées par la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie lors du diagnostic du SCoT. Cet état des lieux fourni dans le SCoT date de 2008. Ces espaces couvrent une superficie totale de 23 026 ha.

La variable consiste ici à comparer les zonages des DUL avec les ZAEF et conclure sur le type de réglementation en place dans les documents d'urbanisme en vigueur. Il convient donc aujourd'hui de regarder si ces espaces faisaient l'objet d'une protection avant l'entrée en vigueur du SCoT afin de mettre en évidence l'effet du SCoT sur le maintien de ces ZAEF.

Les 60 DUL analysés en octobre 2015 (Chevaline étant inexploitable et Giez et Cons-Ste-Colombe étant en RNU) ont révélé une traduction des ZAEF très disparate au sein des DUL. Il a été pris le parti de classer les différents libellés selon le tableau ci-dessous, dans lequel « traduction classique » signifie un classement en zone agricole à règlement classique (maintien de l'activité) et « traduction particulière » qui identifie des sous-secteurs où le maintien de l'activité agricole cible certains types (par exemple Ah : alpage ou encore Aef : Agricole à enjeux forts). Cela permet de distinguer les communes prenant la mesure de leurs terres agricoles.

Traduction classique	**Traduction particulière**					**Autres :**
	Valeur écologique	**Valeur paysagère**	**Captage**	**A tendance classique**	**Préservation d'urba / Enjeux forts**	
A	Aa			Ab	Aef	At (secteur tampon / erreur couche)
NC	Aaef			Abc	Aief	
	Ae (DOUSSARD)	Al	Apc	Abe	Ai	
	Azh	An	NCz(risque nat)	Ac	Acp (construit patrimonial)	
		Ans		Adx		
		Ap		Ae		
		Ap ar		Ah		
		NCp		Av		
		NCd		Ax		
				Nh		
				As (Ski / stationnement)		
				Nca (carrières)		
				Ncc (carrières)		

Au 1er octobre 2017, 13 communes sont au RNU. Aussi, afin de pouvoir comparer des périmètres équivalents, 16 communes n'ont pas été prises en compte. Il s'agit de :

- Andilly
- Giez
- Cons-Ste-Colombe
- Chevaline
- Bluffy
- Charvonnex
- Copponex
- Cercier
- Le Sappey
- Menthonnex-en-Bornes
- Naves-Parmelan
- Talloires
- Vovray-en-Bornes
- Veyrier-du-Lac
- St-Martin-Bellevue
- Villy-le-Bouverey

En octobre 2015, 18 614 ha de ZAEF étaient cartographiés (sur les 23 026 ha totaux).

14 900 ha de ZAEF étaient identifiés aux DUL sous la mention « espaces agricoles » (A + A indicés), soit 80%. Les surfaces de ces ZAEF concernées par une protection renforcée aux DUL étaient de 285 ha, soit **1,5% par rapport au total des ZAEF cartographiés.**

Sur les 23 026 ha de ZAEF, 14 900 ha sont identifiés en tant que zone agricole aux DUL (dont 285 ha en zone protégée).

RESULTAT POUR 2017

En **2017**, 81,6% (15 190 ha sur un total de 18 614 ha) des ZAEF sont identifiés aux DUL sous la mention « espace agricole ». Parmi ces 15 190 ha, seuls 873 ha font l'objet d'une protection renforcée, soit **4,6% par rapport au total des ZAEF cartographiés**.

Parmi les 20 083 ha de terres agricoles mentionnées aux différents documents d'urbanisme (zones « A »), seuls 1 200 ha font l'objet d'une protection renforcée au zonage en vigueur (zones « A indicé », cf. ci-avant). Cela représente **6 % de zones dites agricoles.**

⇨ L'identification des ZAEF en terres agricoles est passée de 14 900 ha en 2015 à 15 190 ha en 2017.
En 2017, 6% des ZAEF étaient protégées, contre 1,5 % en 2015.

Le tableau ci-dessous présente les évolutions 2015-2017 des **surfaces de ZAEF** en fonction des types de zonage affectés par commune. On rappellera que 13 communes sont en RNU et ne sont donc pas comptées ici.

	A	Aprot	AU	N	U
Total général 2015 (ha)	14613,02	284,14	139,05	3202,95	374,42
Total général 2017 (ha)	14317,58	872,63	49,08	3006,33	367,61
Evolution (ha)	-295,44	588,49	-89,97	-196,62	-6,81

D'une manière générale, les traductions des ZAEF en A et A indicés (renforcement) confondues augmentent entre 2015 et 2017 pour les 47 communes étudiées (+300 ha). En parallèle, le classement en zone AU diminue (-89 ha) mais reste encore présent (0,26% des classements des ZAEF, cf. graphe ci-dessous).

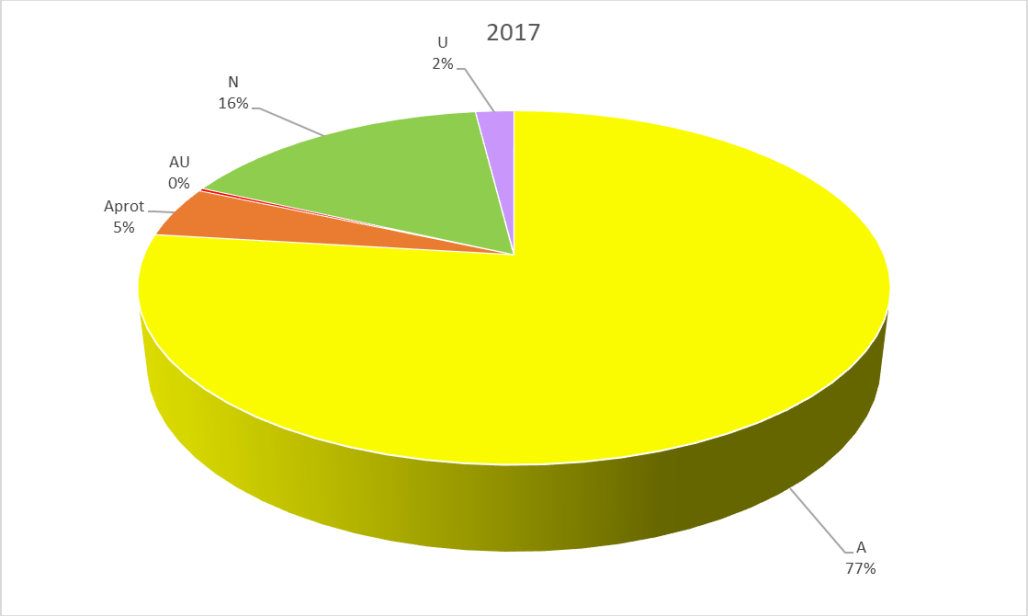

Répartition des types de classement des ZAEF dans les DUL au 1er octobre 2017

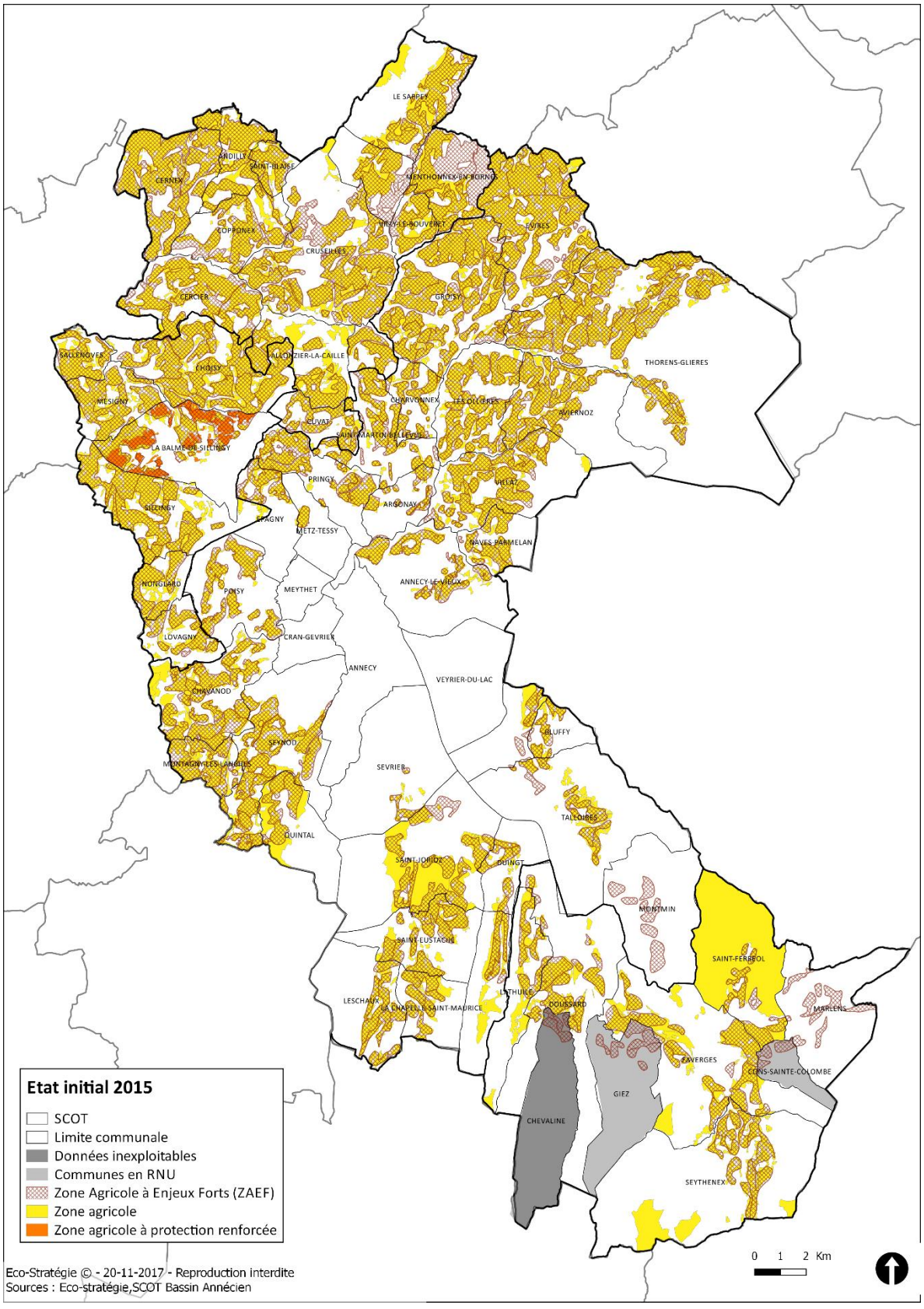

Zones agricoles protégées ou non dans les DUL et ZAEF en 2015

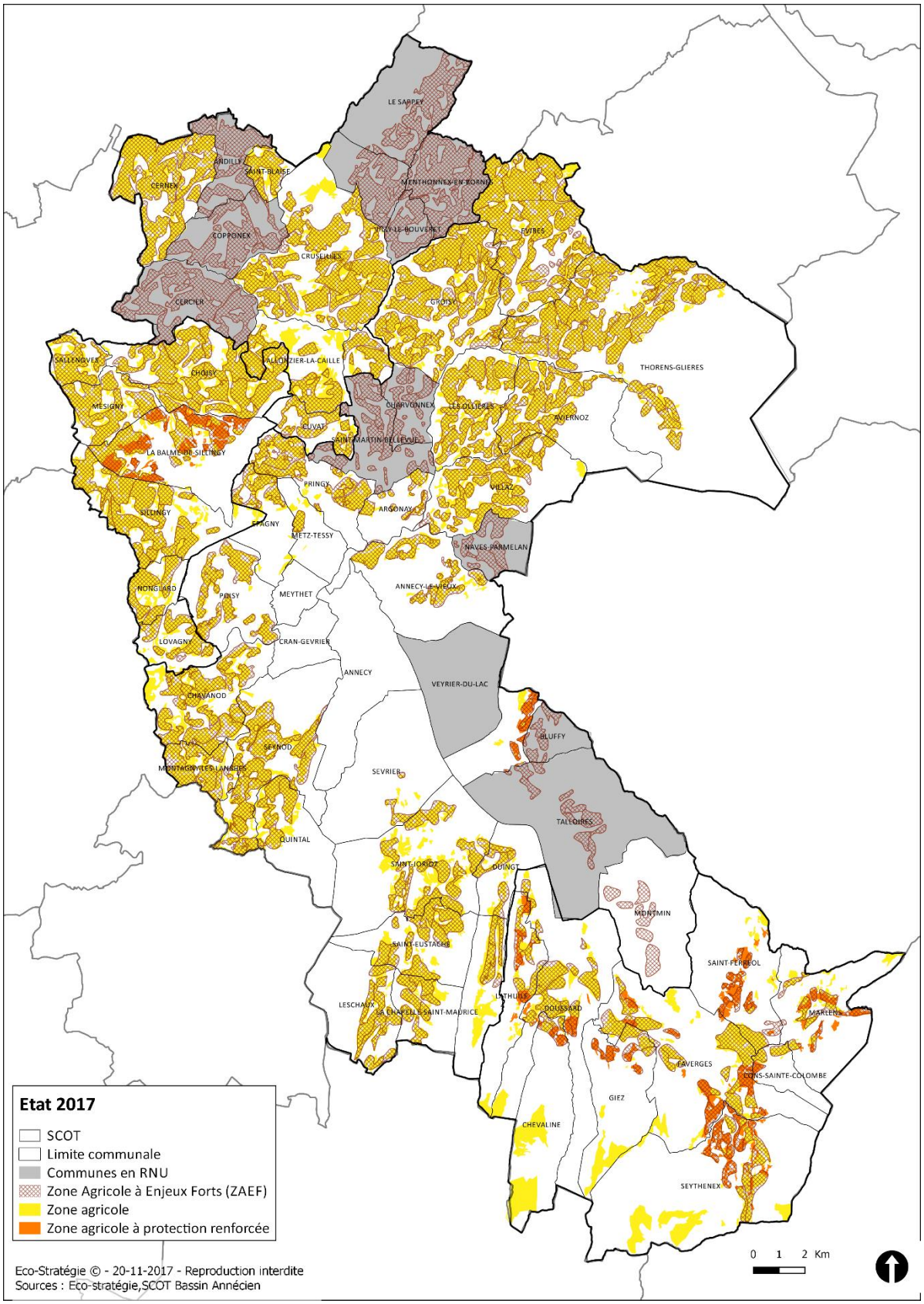

Zones agricoles protégées ou non dans les DUL et ZAEF en 2017

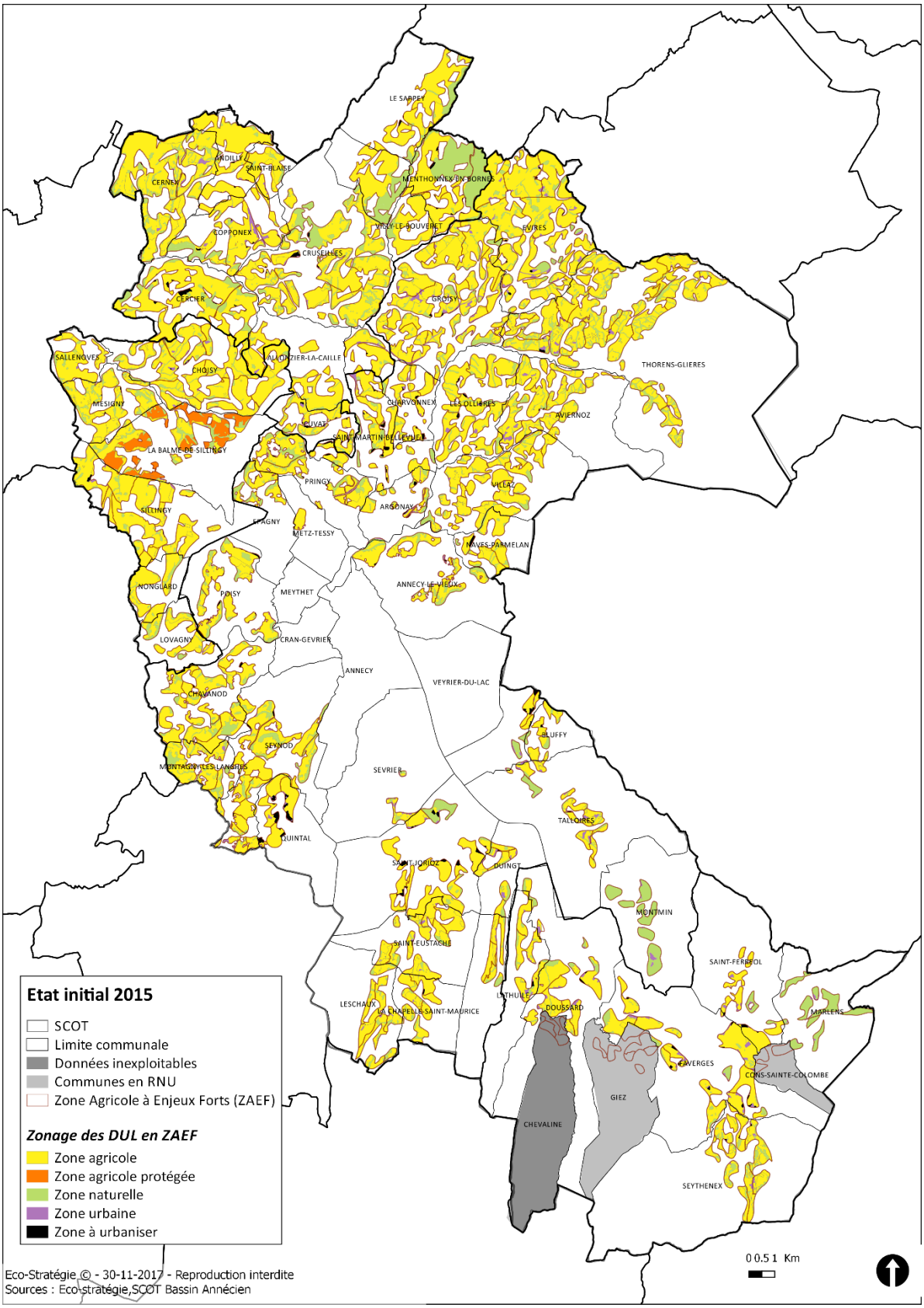

Traduction des ZAEF dans les DUL en octobre 2015

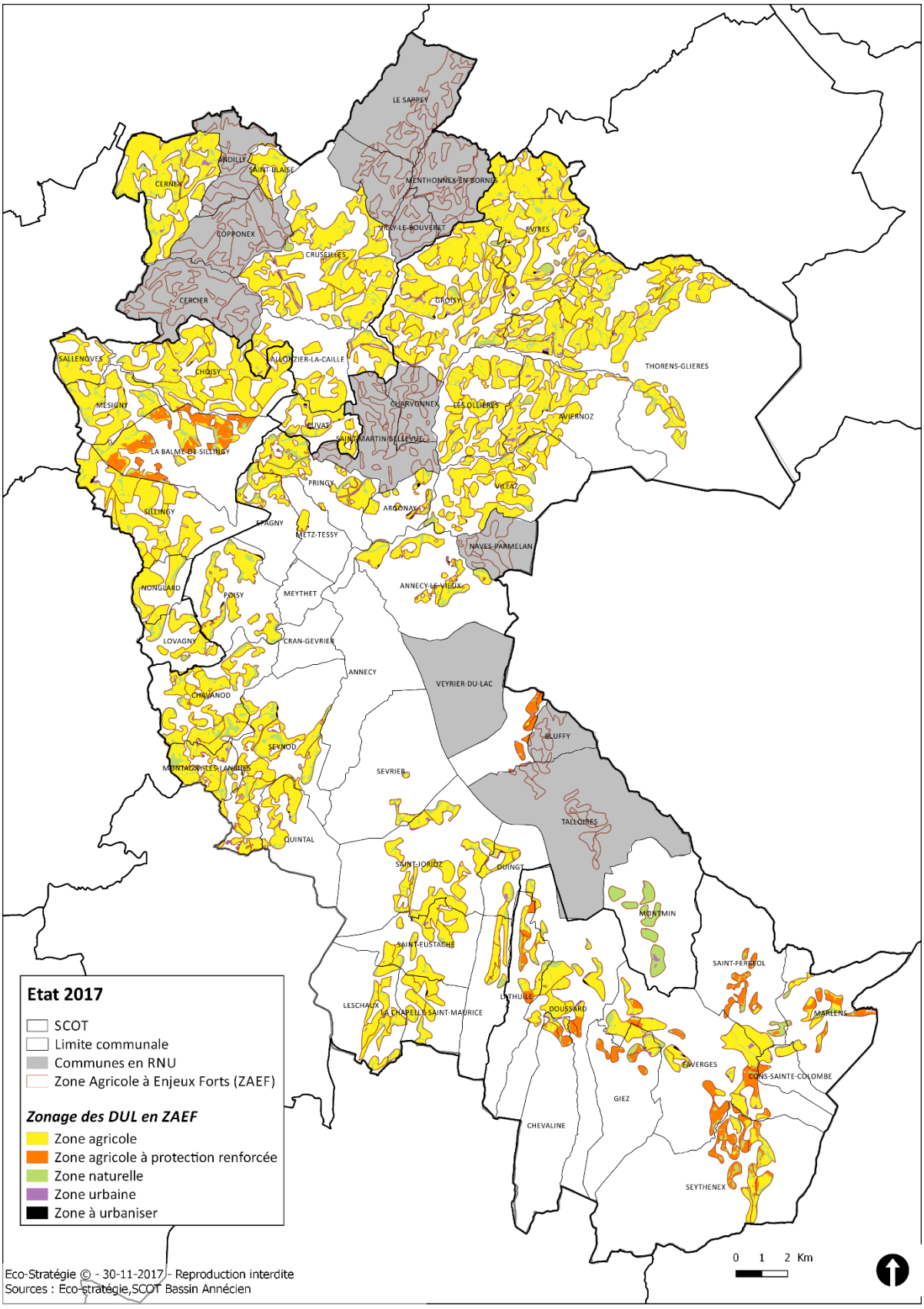

Traduction des ZAEF dans les DUL en octobre 2017

4.3. Pérennisation des grands paysages et des fenêtres paysagères

4.3.1 Qualité paysagère des « entrées de villes et de bourgs » et évolution paysagère des « coteaux habités » localisés sur la carte « trame paysagère »

4.3.2 Qualité des « ouvertures de vues lointaines depuis les fenêtres paysagères » et « des espaces ouverts stratégiques de bords de routes » localisées sur la carte « trame paysagère »

Il s'agit ici d'échantillonner le territoire afin de construire un portfolio regroupant des points de vue stratégiques représentant l'évolution du territoire.

Ainsi, une première campagne a été réalisée en septembre 2015. Une seconde campagne de prises de vues réalisée le 21 septembre 2017, a permis les évolutions suivantes :

- 4 points de vue ajoutés par rapport à 2015 et 1 retiré (peu pertinent) ;
- 17 points de vue pour représenter la variable « entrées de ville et de bourg »,
- 13 points de vue pour représenter la variable « coteaux habités »,
- 10 points de vue pour représenter la variable « ouvertures de vues lointaines depuis les fenêtres paysagères »,
- 9 points de vue pour représenter la variable « espaces ouverts stratégiques de bords de routes ».

Ces points de vue sont représentés sur la figure ci-après. Un portfolio est présenté en annexe du dossier.

Synthèse des observations

Avec seulement 2 ans d'intervalle entre les deux campagnes photographiques réalisées, très peu d'évolutions notables sont constatées, ce qui est relativement logique. Néanmoins, il demeure intéressant de confronter les grands enjeux identifiés dans la trame paysagère du DOO du SCoT avec les photographies réalisées sur cet échantillon de points de vue.

L'urbanisation des pentes (coteaux habités) et des secteurs surélevés ouverts sur le grand paysage semble concentrer les plus forts enjeux au regard du nombre de points de vue concernés. Les points de vue de Lovagny, Cuvat, Pringy ou Villy-le-Pelloux ont ainsi connu récemment des vagues d'urbanisation ou sont concernés par des projets d'habitat dont les impacts paysagers sont potentiellement importants. Plusieurs des communes concernées par cet enjeu, en particulier sur la moitié Nord du territoire, sont actuellement soumis à une forte pression foncière (cf. chapitres sur la consommation de l'espace et sur les évolutions démographiques) et nécessitent de bien prendre en compte ces enjeux.

Les effets du mitage des coteaux peuvent être de natures diverses. Sur Pringy par exemple, le mitage du coteau de Promery est visible de près et renvoie l'image d'une urbanisation grignotant la pente ; alors que sur Cuvat, ce sont les formes urbaines contemporaines et peu denses qui semblent dénaturer l'image plus typique du chef-lieu ancien concentré autour du profil de l'église. A Lovagny, les enjeux sont davantage sur le grand paysage, car une éventuelle urbanisation des parties hautes de la commune (projet en cours sur une partie du site), au-dessus du chef-lieu, se verrait surtout depuis le versant opposé du Fier.

Les autres enjeux paysagers constatés sont plus variés et leurs manifestations plus ponctuelles.

Les entrées de villes et de bourg ont ainsi très peu évolué ces deux dernières années. On pourra citer l'entrée Ouest de Groisy, point de vue d'où sont désormais visibles des immeubles collectifs récents. Ces derniers tendent à plutôt bien s'insérer dans le paysage, leur hauteur se confondant dans la silhouette des petits massifs boisés voisins. Il ne s'agit bien entendu que d'un unique point de vue, il est potentiellement possible que cette

opération ait plus d'impacts paysagers sous d'autres angles. Il est intéressant d'évoquer également l'entrée de ville Ouest de Seynod, sur l'axe de la RD 1201, d'où sont désormais visibles plusieurs immeubles récents venant étoffer la structure du bâti. Ces opérations commencent à préfigurer ce que pourrait être, dans plusieurs années, cet axe qui fait l'objet d'un projet de profonde requalification en boulevard urbain.

Enfin, sur la problématique des ouvertures de bord de route sur le paysage, on peut mentionner une évolution importante sur la route du Col de Bluffy : la commune de Menthon Saint-Bernard a effectué un déboisement partiel des abords immédiats de la route du col, ce qui a permis d'ouvrir une vue large sur le Lac d'Annecy, alors que les boisements étaient très opaques auparavant. La commune a la volonté d'approfondir cette orientation, et de garantir le maintien de cette nouvelle fenêtre paysagère de bord de route.

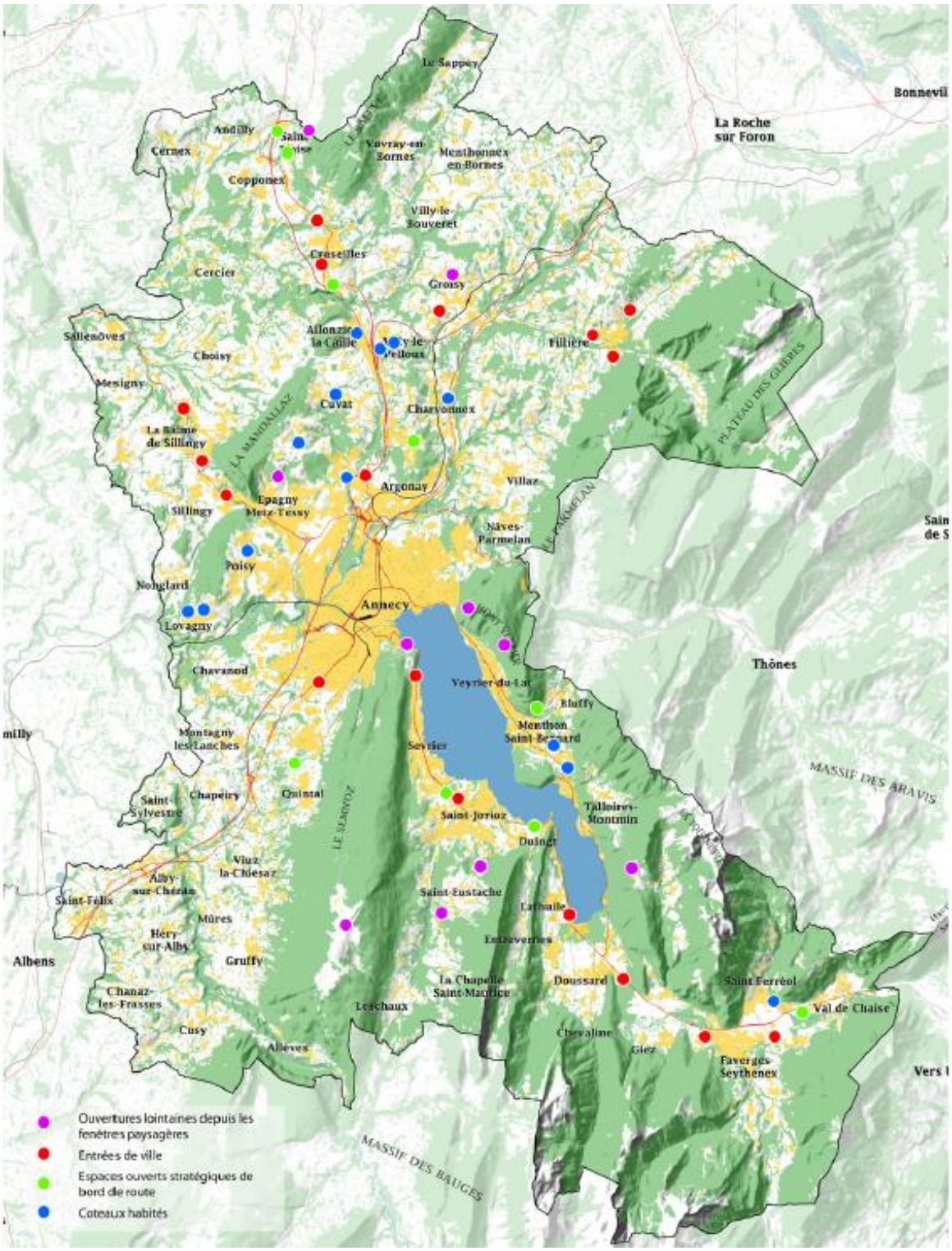

Localisation des points de vues (source : SCoT du Bassin Annécien)

SYNTHESE DE L'OBJECTIF 4 :

- Avec environ 36 000 ha d'espaces naturels et 1 140 ha de corridors écologiques, l'armature écologique du territoire est équilibrée avec une répartition sur l'ensemble des communes ;
- Depuis 2009, 403 ha de la trame écologique a été érodée. Le total est donc aujourd'hui de 35 652 ha ;
- Sur les 35 652 ha de la trame écologique que l'on peut considérer comme encore intacts à T+2 du SCoT, 89 ha sont concernés par des intentions d'aménagement au 1er octobre 2017, soit 0,24% (contre 0,48% en octobre 2015). Les espaces 1B, moins préservés d'un point de vue réglementaire, accusent la plus forte fragilité envers les projets d'aménagement. Toutefois, les espaces 1A aquatiques, qui regroupent notamment les zones humides, sont encore fragilisés un peu partout (très morcelé), sauf sur 3 intercommunalités (Rive gauche, Tournette et Sources du Lac d'Annecy). La C2A et la CC Fier et Usses sont les plus concernées par cette fragilité (plus de 90% de ces intentions d'aménagement) ;
- La surface concernée par des intentions d'aménagement a baissé pour les espaces 1B entre 2014 et 2016, passant de 120 ha à 74 ha (-38%) ;
- Les continuités identifiées dans la trame du DOO sont globalement bien préservées. Cependant, un point dur est identifié notamment à Marlens où près de 3 ha d'intentions d'aménagement sont situés sur le tracé d'un corridor.
- 40 % des espaces de la trame écologique sont protégés au niveau des DUL (protection N renforcée) ;
- Au total, près de 752 ha de terres agricoles ont été perdus entre 2004 et 2016 sur le territoire du SCoT. Les plus fortes consommations ont eu lieu entre 2004 et 2008 sur le nord du territoire : CA, Pays de Cruseilles et Pays de la Fillière ;
- Le rythme d'érosion moyen a été de 88 ha par an entre 2004 et 2008 ; Il est passé à 59 ha entre 2009 et 2012 ; Puis à 40 ha entre 2013 et 2016 ;
- Les enjeux se reportent aujourd'hui sur les terres agricoles périurbaines situées sur les communes de la couronne annécienne (Saint-Martin-Bellevue, Charvonnex, Les Ollières, Aviernoz) ainsi que le Pays de Faverges (sauf Seythenex, Giez et Chevaline) ;
- 6% des terres agricoles sont protégés au niveau des DUL (protection A renforcée).

OBJECTIF 5 : ORGANISER UNE VILLE DE LA PROXIMITE

5.1 Développement d'une offre en services et équipements

5.1.1 Réalisation ou extension des projets d'équipements structurants (Centre d'expositions, de séminaires et congrès, « centre nautique d'agglomération », extension centre hospitalier ou centre universitaire)

Concernant le projet de Centre d'expositions, de séminaires et de congrès sur les communes d'Annecy et d'Annecy le Vieux : l'enquête publique a eu lieu du 11 janvier au 24 février 2016, permettant de consigner les remarques du public sur ce projet.

Suite à cette enquête publique, le Préfet de la Haute-Savoie a signé la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet, laquelle a été attaquée et annulée par le tribunal administratif.

5.1.2 Réalisation d'équipements de proximité (école, collège, lycée, …)

L'enquête sur les équipements lancée cet été auprès des communes et des EPCI à l'été 2017, ne nous permet pas d'avoir une vision homogène des réalisations sur le territoire. En effet, les résultats obtenus sont partiels : certaines communes / EPCI n'ayant pas répondu notamment sur le centre du territoire (voir surface hachurée sur les cartes suivantes).

Cependant, nous pouvons malgré tout remarquer un nombre important d'équipements sur le nord du territoire : le niveau d'équipement suit logiquement les dynamiques démographiques et de création de logements sur le territoire.

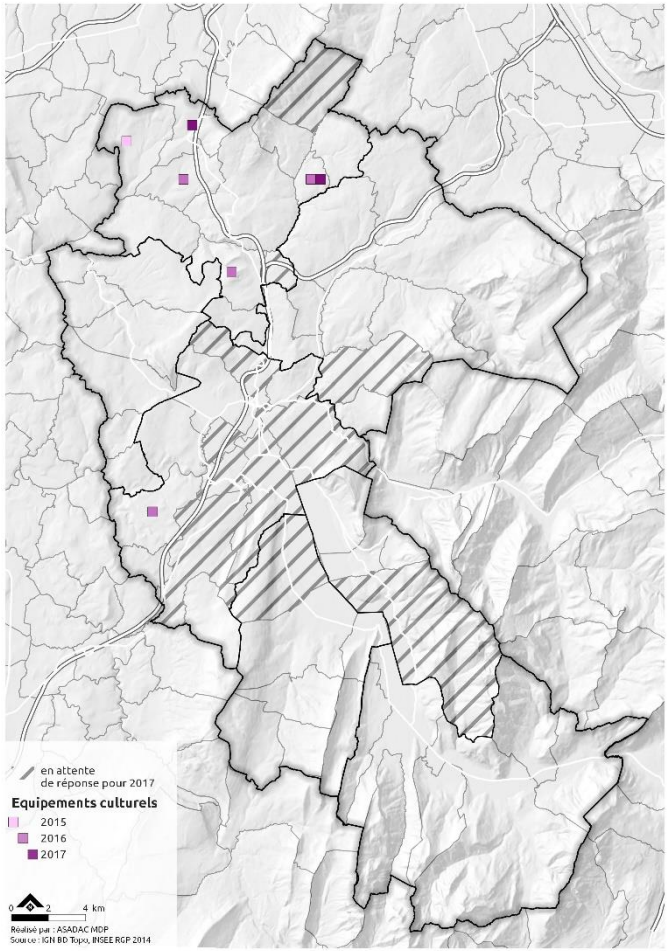
en attente de réponse pour 2017
Equipements culturels
2015
2016
2017
0 2 4 km
Réalisé par : ASADAC MDP
Source : IGN BD Topo, INSEE RGP 2014

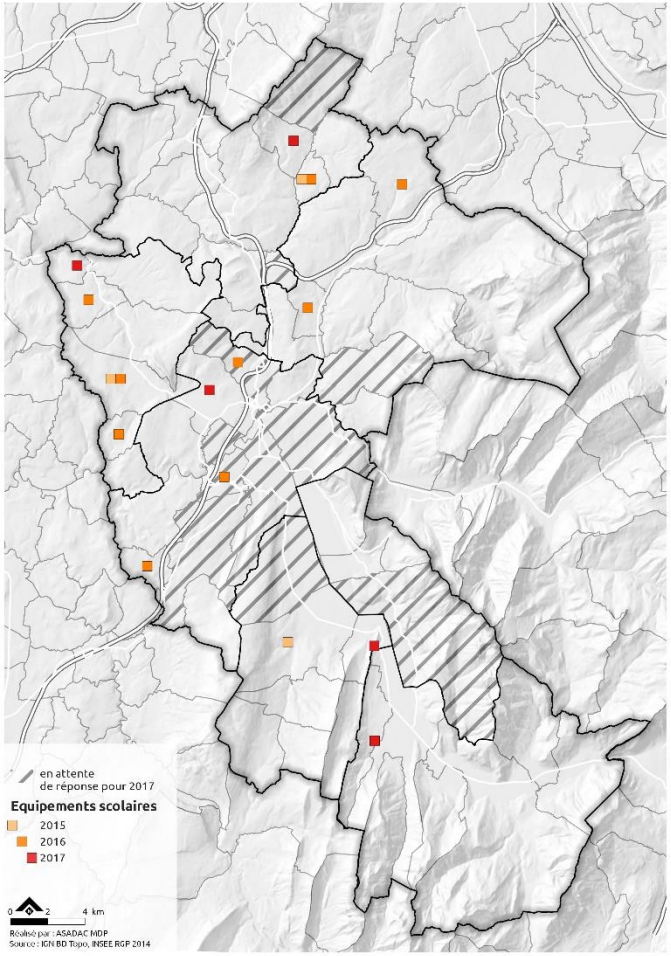
en attente de réponse pour 2017
Equipements scolaires
2015
2016
2017
0 2 4 km
Réalisé par : ASADAC MDP
Source : IGN BD Topo, INSEE RGP 2014

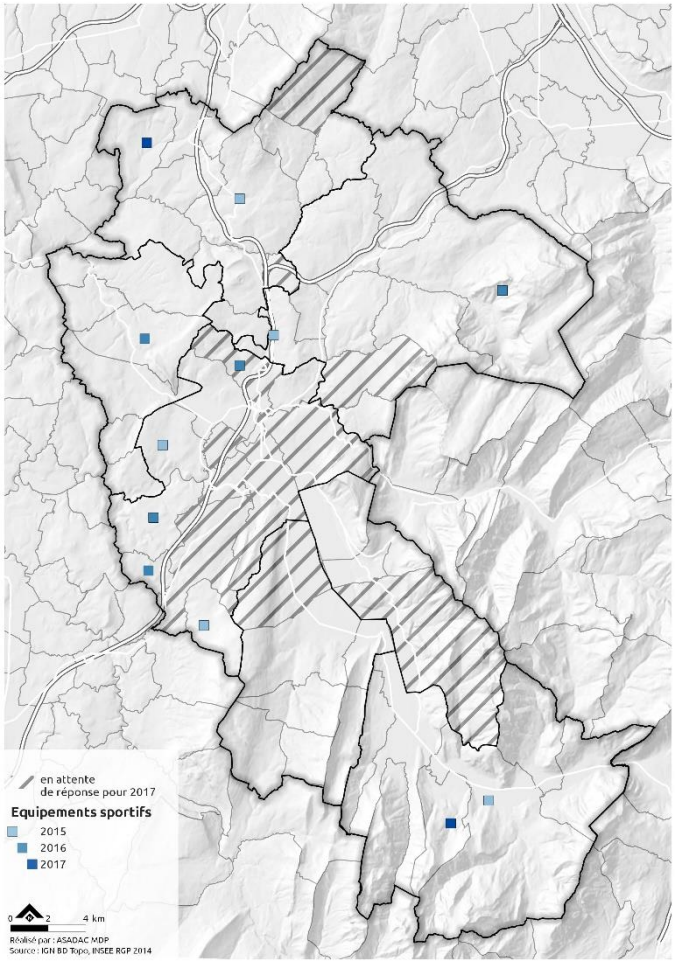
en attente de réponse pour 2017
Equipements sportifs
2015
2016
2017
0 2 4 km
Réalisé par : ASADAC MDP
Source : IGN BD Topo, INSEE RGP 2014

OBJECTIF 6 : PRESERVER ET VALORISER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE

6.2. Maîtrise des consommations énergétiques et amélioration de la qualité de l'air en particulier par l'évolution des modes et des flux de déplacements

6.2.1a Consommations énergétiques

CONTEXTE

La consommation d'énergie finale en Rhône-Alpes en 2013 est de 15 200 Ktep (14 600 Ktep en 2012), soit 9,9% de la consommation française (154,1 Mtep), contre 9,7% en 2012 (154,4 Mtep).

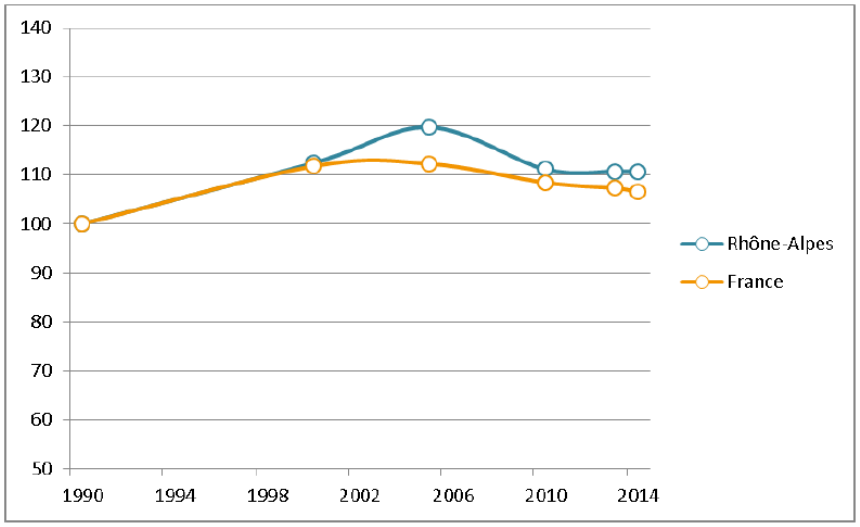

Données France : SOES
Le périmètre peut être légèrement différent

Evolution des consommations d'énergie en France et en Rhône-Alpes (base 100 en 1990, source : OREGES, octobre 2017)

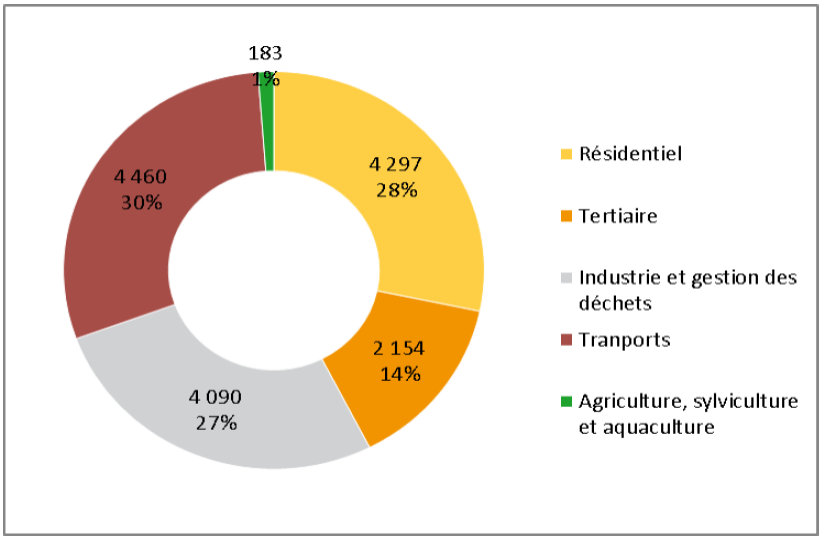

Part des secteurs dans la consommation d'énergie finale en Rhône-Alpes en 2013 (en % et en ktep, source : OREGES, octobre 2017)

Résidentiel/tertiaire

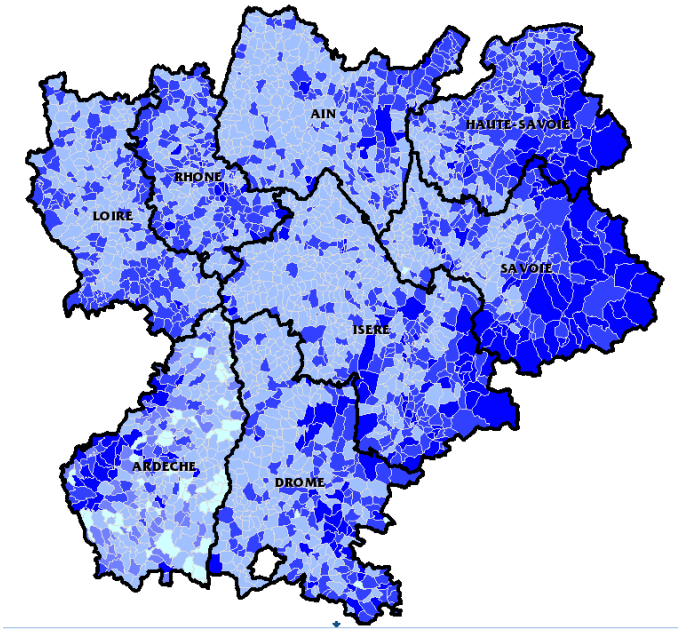

Transports

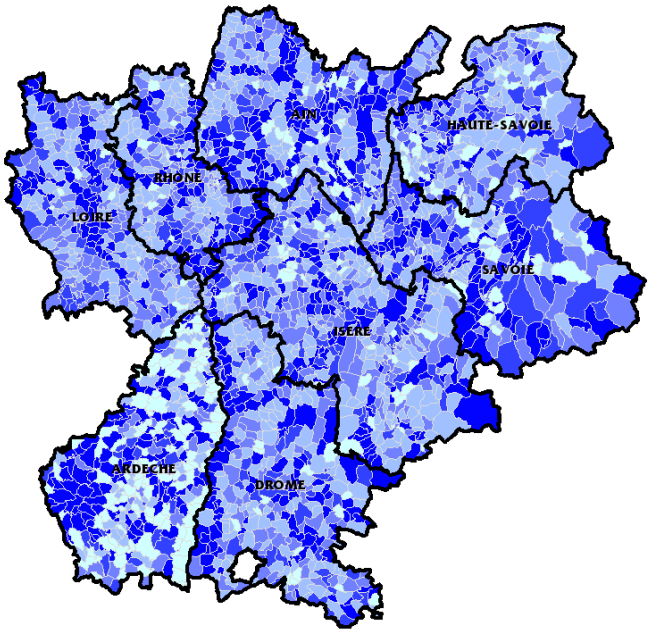

Agriculture

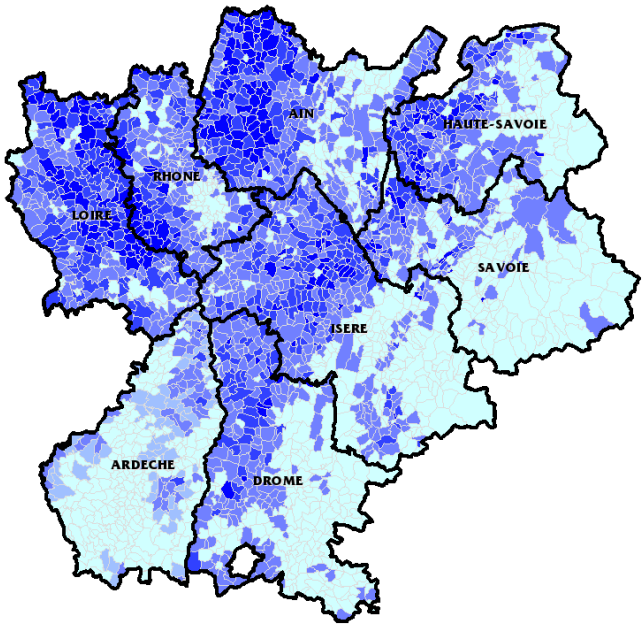

Représentation des émissions par commune en TeqCO₂/hab (source : OREGES, 2014)

RESULTATS 2016

Bilan sur la consommation énergétique en kTep/hab (tous secteurs)

Sur le territoire du bassin annécien, les secteurs les plus consommateurs sont les transports et le résidentiel (63% ensemble en 2013 et 67% en 2014 et 2015). Seuls les secteurs du résidentiel, de l'industrie (hors énergie) et de l'agriculture sont en baisse entre 2011 et 2015. La valorisation des déchets en énergie permet à l'industrie d'avoir un bilan de consommation énergétique en baisse depuis 1990.

Evolution de la part de chaque secteur dans la consommation d'énergie finale

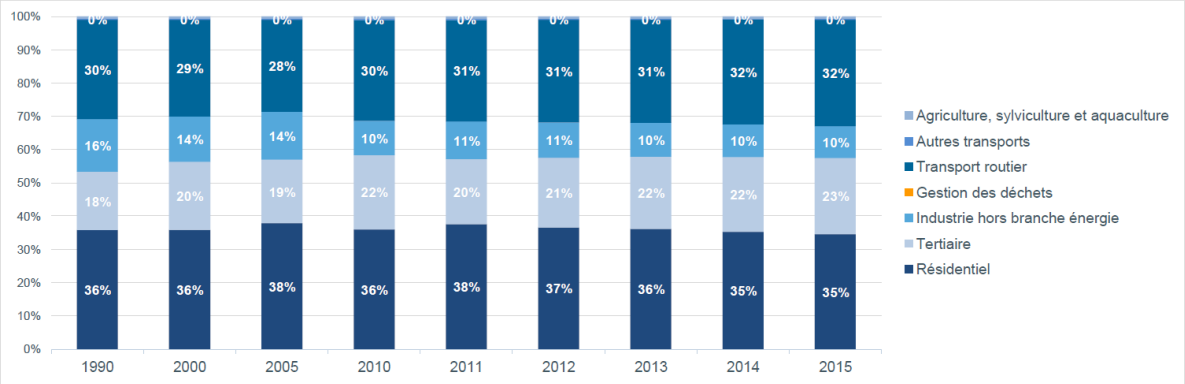

Dynamique d'évolution de la consommation par secteur sur le territoire du SCoT du Bassin Annécien (source : OREGES, données 2015)

	Résidentiel	Tertiaire	Industrie hors branche énergie	Gestion des déchets	Transport	Agriculture
Au cours de la dernière année (2015)	-2%	2%	-2%	N/A	1%	14%
Au cours des 5 dernières années (2011-2015)	-6%	1%	-9%	N/A	3%	-14%
Depuis 2005	-14%	13%	-37%	N/A	9%	-8%
Depuis 1990	17%	57%	-26%	N/A	29%	5%

Evolution de la part de chaque secteur dans les consommations d'énergie sur le SCoT du bassin annécien (source : OREGES, données 2015)

Données de consommation d'énergie finale (en GWh) par secteur et par énergie

	CMS	Produits pétroliers	Gaz	Electricité	ENRt	Déchets	Organo-carburants	Toutes énergies finales
Résidentiel	0	329	655	573	293	100	0	1 951
Tertiaire	0	149	320	686	47	90	0	1 292
Industrie hors branche énergie	s	s	136	220	s	s	0	541
Gestion des déchets	0	s	0	0	s	0	0	0
Transport routier	0	1 674	5	0	0	0	124	1 803
Autres transports	0	14	0	4	0	0	0	19
Agriculture, sylviculture et aquaculture	0	26	1	7	0	0	2	36
Tous secteurs hors branche énergie	**s**	**2 361**	**1 118**	**1 490**	**347**	**s**	**125**	**5 642**
Branche énergie	0	0	0	0	0	0	0	0

Part de chaque secteur dans les consommations d'énergie sur le SCoT du bassin annécien en 2015 (source : OREGES, octobre 2017)

Pour rappel, en 2014, la consommation d'énergie finale tous secteurs et toutes énergies confondues était de 5 756 GWh. La plus forte baisse est observée sur l'électricité qui passe de 1 641 GWh en 2014 à 1 490 GWh en 2015. En revanche, la consommation de gaz augmente légèrement (1 094 GWh en 2014 contre 1 118 GWh en 2015).

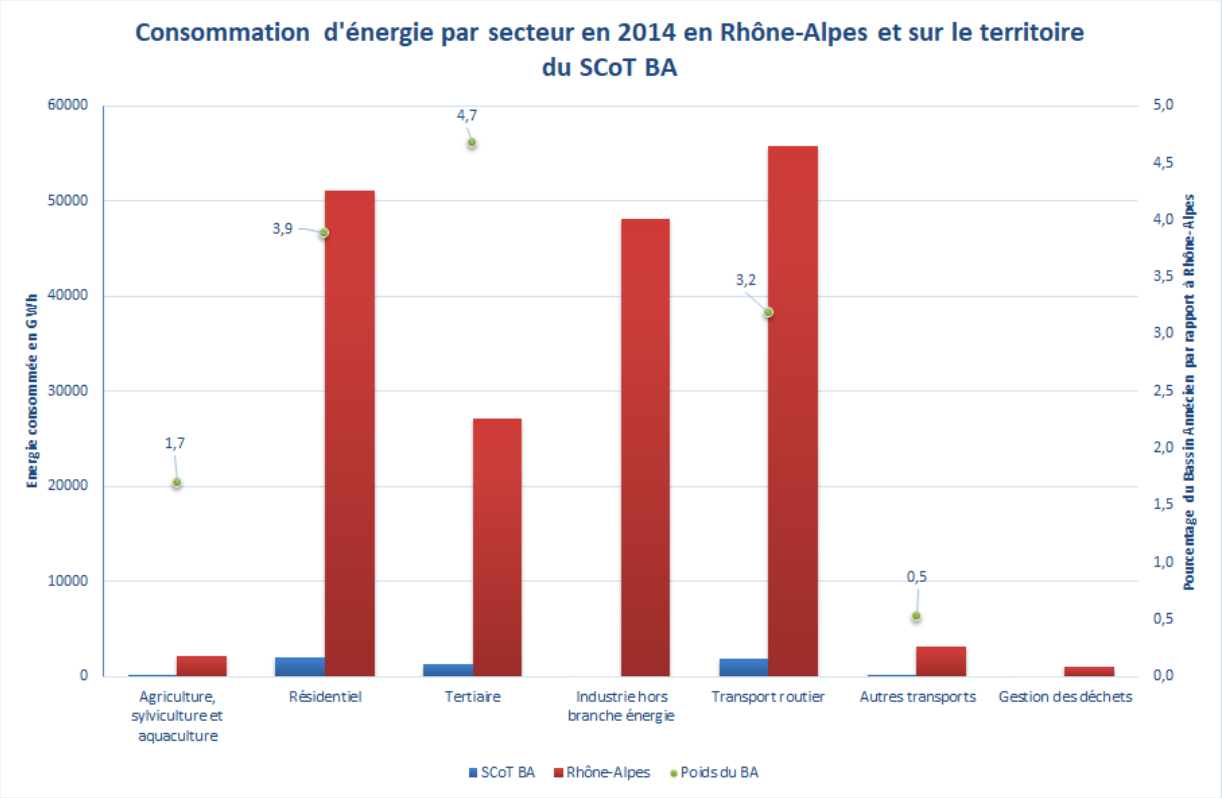

Consommation d'énergie par secteur en 2014 en Rhône-Alpes et sur le territoire du SCoT BA

Energie consommée en GWh	SCoT BA	Rhône-Alpes
Tous secteurs hors branche énergie	5 640	188 334
Agriculture, sylviculture et aquaculture	36	2 118
Résidentiel	1 988	51 138
Tertiaire	1 268	27 117
Industrie hors branche énergie	-	48 077
Transport routier	1 781	55 831
Autres transports	16	3 068
Gestion des déchets	-	985
	10 729	**376 668**

Energie consommée en GWh en 2014 sur le territoire du bassin annécien et sur Rhône-Alpes (source : OREGES)

Bilan des émissions en TeqCO$_2$/hab (tous secteurs)[1]

Sur le territoire du bassin annécien, les secteurs les plus émetteurs sont les transports et le résidentiel (68% ensemble en 2015). Comme pour les consommations d'énergie, les émissions de GES sont globalement en baisse depuis une dizaine d'années dans les secteurs tertiaire, industrie et gestion des déchets (notamment du fait de l'optimisation du recyclage) et de l'agriculture. Le secteur des transports reste lui très variable, avec une augmentation des émissions de 23% depuis 1990.

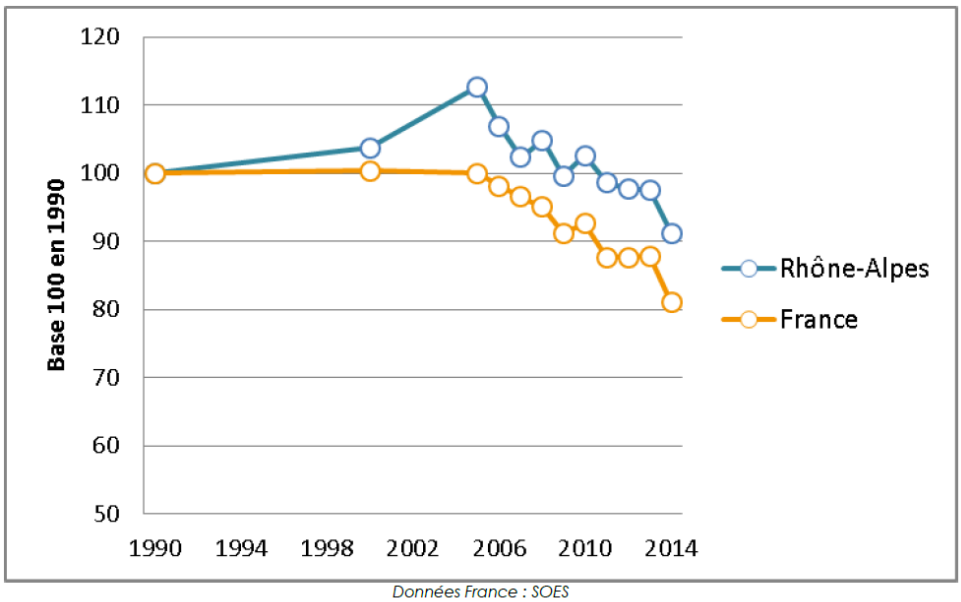

Données France : SOES
Le périmètre peut être légèrement différent

Evolution des émissions de GES en France et en Rhône-Alpes (base 100 en 1990) entre 1990 et 2014 (source : OREGES)

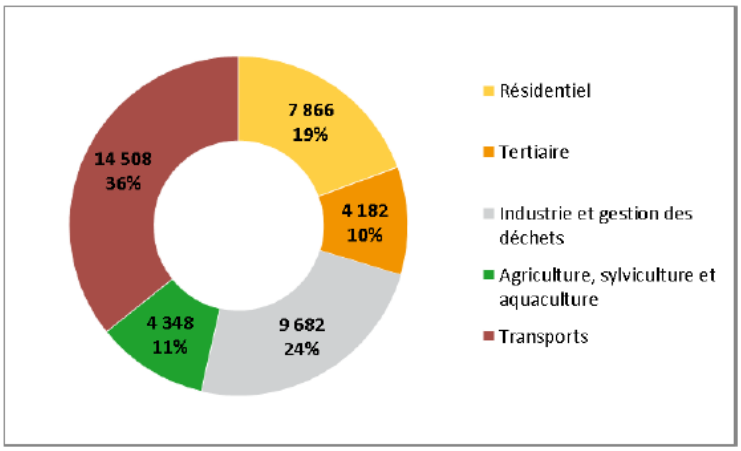

Part des secteurs dans les émissions de GES en toutes origines en Rhône-Alpes en 2014 (en % et en milliers de kteqCO$_2$, source : OREGES)

[1] Rappel : seuls le CO_2, le CH_4 et le N_2O sont pris en compte ici

Evolution de la part de chaque énergie dans les émissions totales de GES

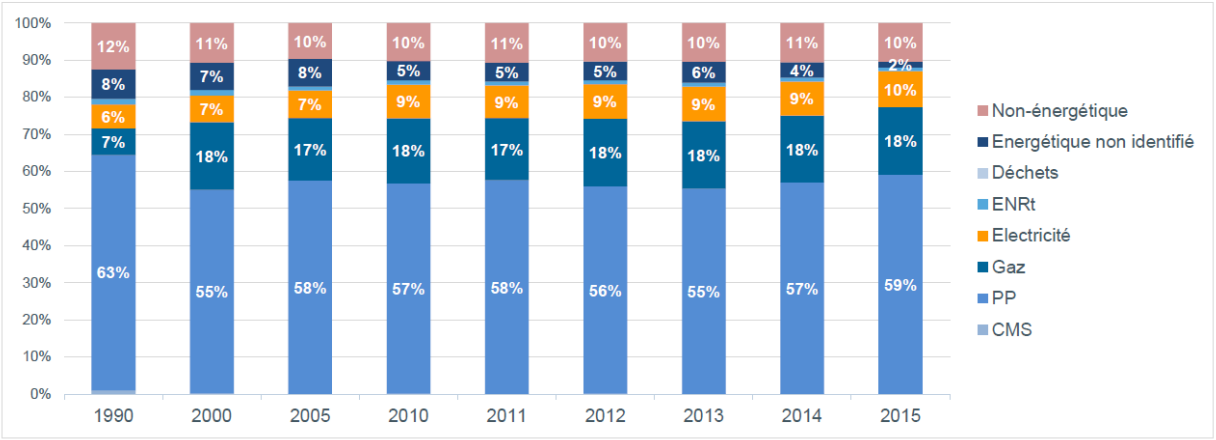

Dynamique d'évolution de la part de chaque énergie dans les émissions de GES du SCoT du BA (source : OREGES, données 2015) ; ENRt : énergie renouvelable thermique, PP : produits pétroliers, CMS : combustibles minéraux solides

Evolution de la part de chaque secteur dans les émissions totales de GES

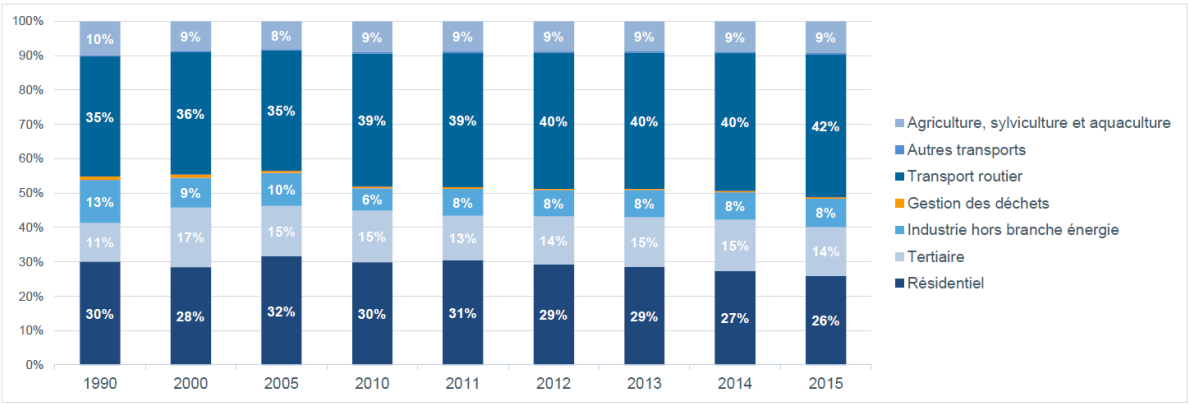

Dynamique d'évolution de la part de chaque secteur d'activité dans les émissions de GES sur le SCoT BA (source : OREGES, données 2015)

	Résidentiel	Tertiaire	Industrie hors branche énergie	Gestion des déchets	Transport	Agriculture
Au cours de la dernière année (2015)	-8%	-7%	0%	-4%	1%	-1%
Au cours des 5 dernières années (2011-2015)	-16%	-8%	24%	-22%	4%	-1%
Depuis 2005	-28%	-15%	-25%	-51%	4%	-1%
Depuis 1990	-11%	31%	-32%	-63%	23%	-4%

Evolution de la part de chaque énergie dans les émissions de GES sur le SCoT du BA (source : OREGES)

Données d'émissions de GES (en kteq CO2) par secteur et par énergie

	CMS	Produits pétroliers	Gaz	Electricité	ENRt	Déchets	Non identifié	Non-énergétique	Toutes énergies finales
Résidentiel	0	86	129	48	10	0	4	0	278
Tertiaire	0	39	61	49	0	0	4	0	153
Industrie hors branche énergie	0	50	5	6	0	0	9	18	88
Gestion des déchets	0	0	0	0	0	0	0	4	4
Transport routier	0	446	1	0	0	0	0	0	447
Autres transports	0	4	0	0	0	0	0	0	4
Agriculture, sylviculture et aquaculture	0	8	0	0	0	0	0	90	98
Tous secteurs hors branche énergie	**0**	**633**	**195**	**104**	**10**	**0**	**17**	**112**	**1 072**
Branche énergie	0	0	0	0	0	0	0	3	3

Part de chaque énergie dans les émissions de GES sur le SCoT du BA en 2015 (source : OREGES, octobre 2017)

Le tableau ci-dessus présente les émissions de GES en $kTeqCO_2$[2] par secteur et par énergie sur le territoire du SCoT du bassin annécien en 2015. On rappellera que les émissions s'établissaient à 1 128 $kteqCO_2$ en 2014. Comme pour les consommations, les émissions de GES ont augmenté (passant de 186 $kteqCO_2$ en 2014 à 195 $kteqCO_2$ en 2015) et les émissions de GES liées à l'électricité ont diminué (de 132 $kteqCO_2$ en 2014 à 104 $kteqCO_2$ en 2015).

6.2.1b Qualité de l'air

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCOT OU UN PEU AVANT)

L'ensemble des éléments analysés ici provient d'Air Rhône-Alpes (AASQA[3]). On rappellera que les valeurs réglementaires sont issues du décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air. Les définitions des différentes valeurs sont les suivantes :

- Objectif de qualité : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble ;
- Valeur cible : niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble ;
- Valeur limite : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.

Il convient de préciser que nous prenons également en considération les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Les *Lignes directrices OMS* relatives à la qualité de l'air de 2005 présentent des recommandations d'ordre général concernant les valeurs seuils des principaux polluants de l'air qui posent des risques de santé. Il y est indiqué qu'on peut diminuer de 15% environ la mortalité imputable à la pollution de l'air en réduisant la pollution par les matières particulaires PM10 de 70 à 20 microgrammes par mètre cube.

Le graphique ci-après permet de mettre en évidence les variations des moyennes annuelles[4] de $PM_{2.5}$ dans l'air annécien en 2016. Contrairement à l'Ozone, les poussières sont recensées en plus grandes quantités entre novembre et mars. Ceci vient renforcer l'idée que cette pollution a majoritairement pour origine les chauffages au bois. L'évolution 2014-2016 révèle une augmentation de la moyenne annuelle du taux de $PM_{2.5}$ dans l'air de **6%,** notamment au cours des mois suivants :

- Au mois de mars : + 44% entre 2014 et 2016 ;
- Au mois de décembre : +116 % entre 2014 et 2016.

En revanche, la moyenne mensuelle de $PM_{2.5}$ a diminué de 25% entre 2010 et 2016 à la station de Loverchy.

[2] L'équivalent CO_2 est une unité de mesure créée par le GIEC pour comparer les impacts des différents GES en matière de réchauffement climatique ; 1 $kteqCO_2$ = 1 000 $teqCO_2$.
[3] Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air
[4] Les moyennes annuelles s'effectuent sur l'année civile

Valeur limite en moyenne annuelle : 25 µg/m³

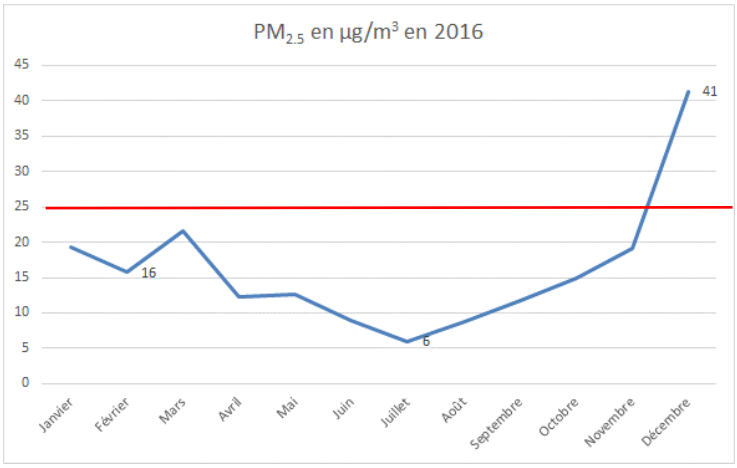

Moyennes mensuelles de $PM_{2.5}$ mesurées à la station de Loverchy (Annecy-station urbaine ; source : Air Rhône-Alpes)

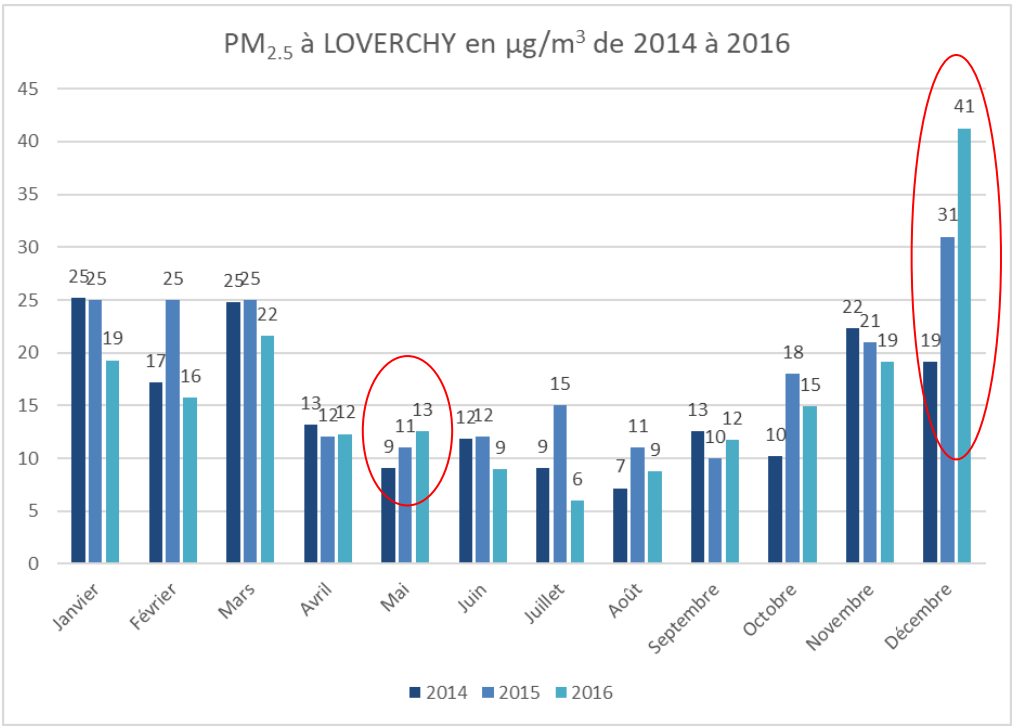

Moyennes mensuelles en 2014 et 2016 (source : Air Rhône-Alpes)

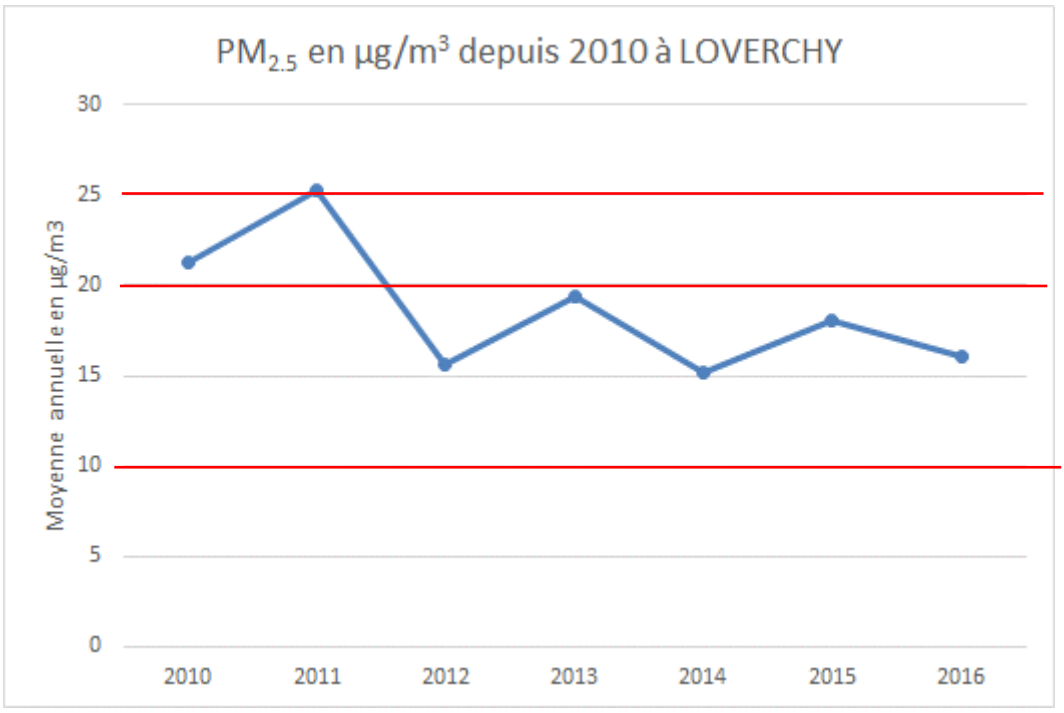

Valeur limite en moyenne annuelle : 25 µg/m³

Valeur cible en moyenne annuelle : 20 µg/m³

Objectif national de qualité et seuil de recommandation OMS en moyenne annuelle : 10 µg/m³

Moyennes annuelles entre 2010 et 2016 (source : Air Rhône-Alpes)

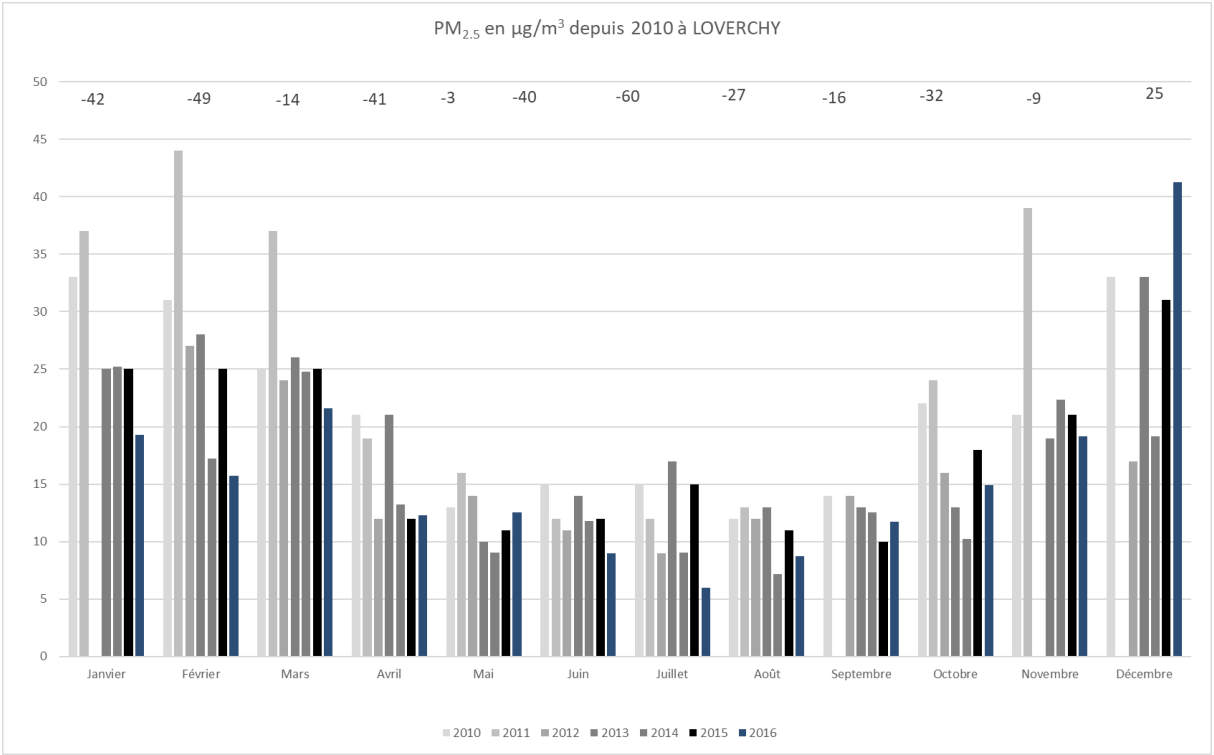

La moyenne mensuelle de PM_{10} a augmenté de 5% entre 2014 et 2016, notamment aux mois de décembre et juillet/août. Le mois de décembre 2016, anticyclonique et exceptionnellement sec, avec des températures de saison mais un déficit pluviométrique record et un mois très ensoleillé. Le mois de mai apparaît moins significatif que pour les $PM_{2.5}$.

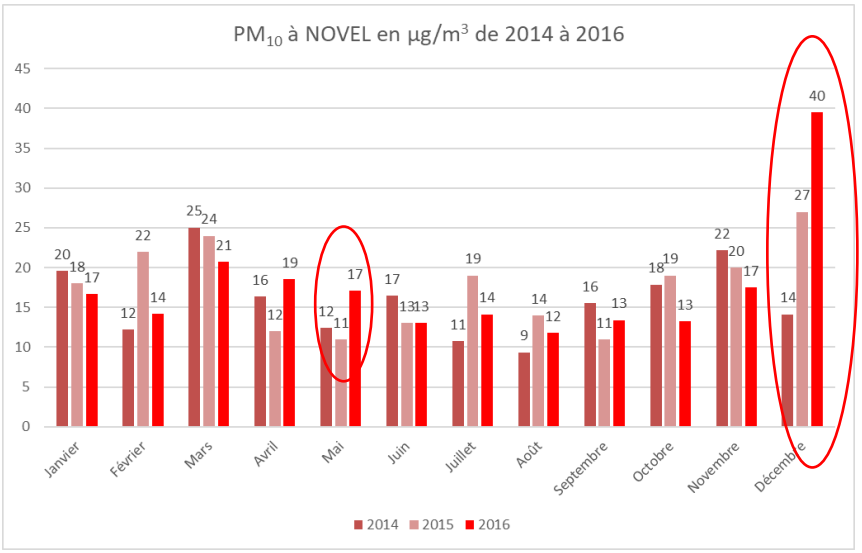

Moyennes mensuelles de PM_{10} mesurées entre 2014 et 2016 sur la station Novel (source : Air Rhône-Alpes)

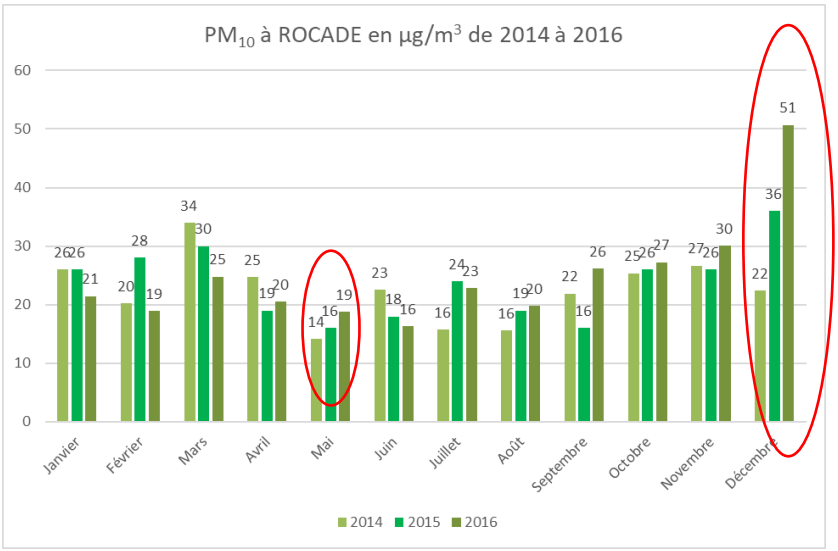

Moyennes mensuelles de PM_{10} mesurées entre 2014 et 2016 sur la station Rocade (source : Air Rhône-Alpes)

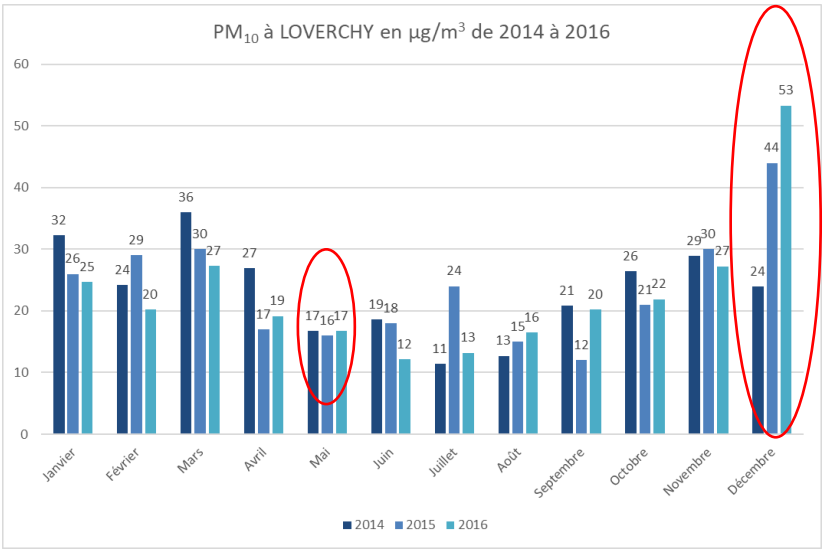

Moyennes mensuelles de PM_{10} mesurées entre 2014 et 2016 sur la station Loverchy (source : Air Rhône-Alpes)

La moyenne mensuelle de PM_{10} a diminué de 32% entre 2010 et 2016 en moyenne sur les 3 stations situées à Annecy.

Objectif de qualité en moyenne annuelle : 30 µg/m³

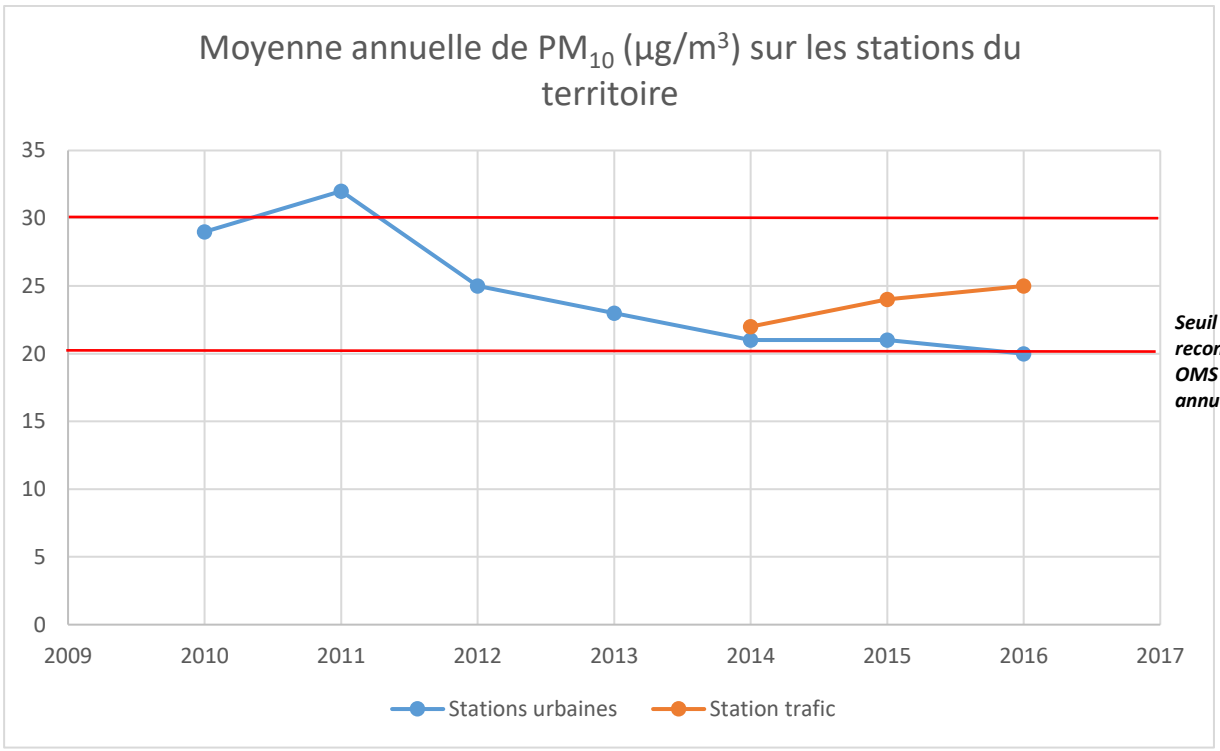

Seuil de recommandation OMS en moyenne annuelle : 20 µg/m³

Moyennes annuelles de PM_{10} (µg/m³) sur les stations du territoire entre 2010 et 2016 (source : Air Rhône-Alpes)

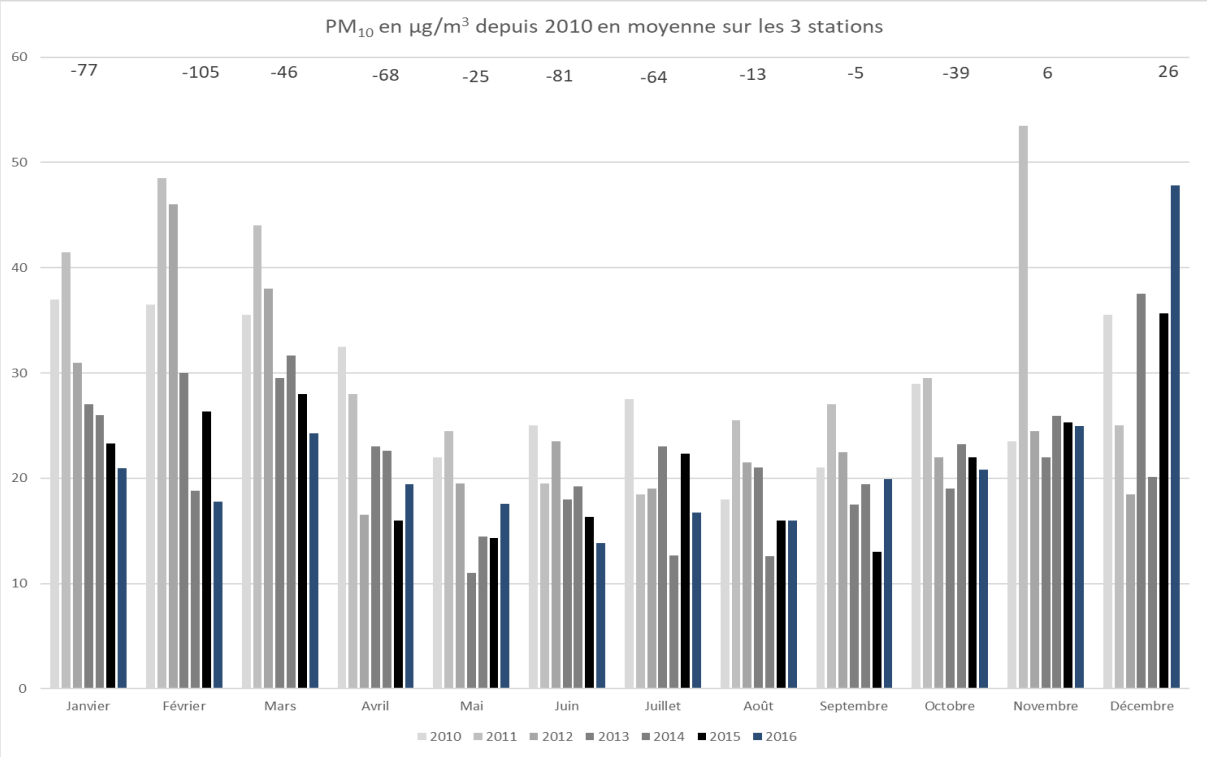

Moyennes mensuelles de PM_{10} en µg/m³ en 2010 et 2016 (source : Air Rhône-Alpes)

Le niveau de pollution du territoire du bassin annécien reste dans la moyenne observée sur les territoires alentour. L'année 2016 fut à nouveau une année chaude, comme la plupart des années depuis 2000. Elle fut marquée par plusieurs évènements défavorables à une bonne qualité de l'air :

- Deux épisodes de chaleur, début juillet et fin août ;
- Un record de faible pluviométrie sur les 3 mois de juillet à septembre ;
- Une chaleur record au cours de la première quinzaine de septembre ;
- Un mois de décembre anticyclonique et exceptionnellement sec, avec des températures de saison mais un déficit pluviométrique record et un mois très ensoleillé.

En revanche, en début d'année, on notera tout de même plusieurs épisodes de perturbations et de tempête favorables à une bonne qualité de l'air.

Le caractère exceptionnel de l'épisode de fin d'année (décembre 2016) a nécessité la mobilisation des acteurs publics pour faire diminuer les émissions dues au trafic routier, avec la mise en œuvre de plusieurs actions de restriction en Vallée de l'Arve notamment. En 2016, toutes zones confondues, 37 journées ont connu un dispositif d'information ou d'alerte (prévu ou constaté) sur le département de Haute-Savoie, contre 46 en 2015 et 45 en 2014. Globalement, ce chiffre présente une tendance à la baisse ces dernières années.

Les cartes suivantes sont extraites du rapport d'activité d'Air Rhône-Alpes 2016. Elles sont une modélisation de la situation sur le territoire départemental.

La première carte présente les moyennes annuelles de $PM_{2.5}$ en %g/m³ estimées en 2016 sur le territoire. La seconde présente les nombres de jours de dépassement de la valeur limite de 50 µg/m³ de PM_{10}. La valeur est donc ici un nombre de jours.

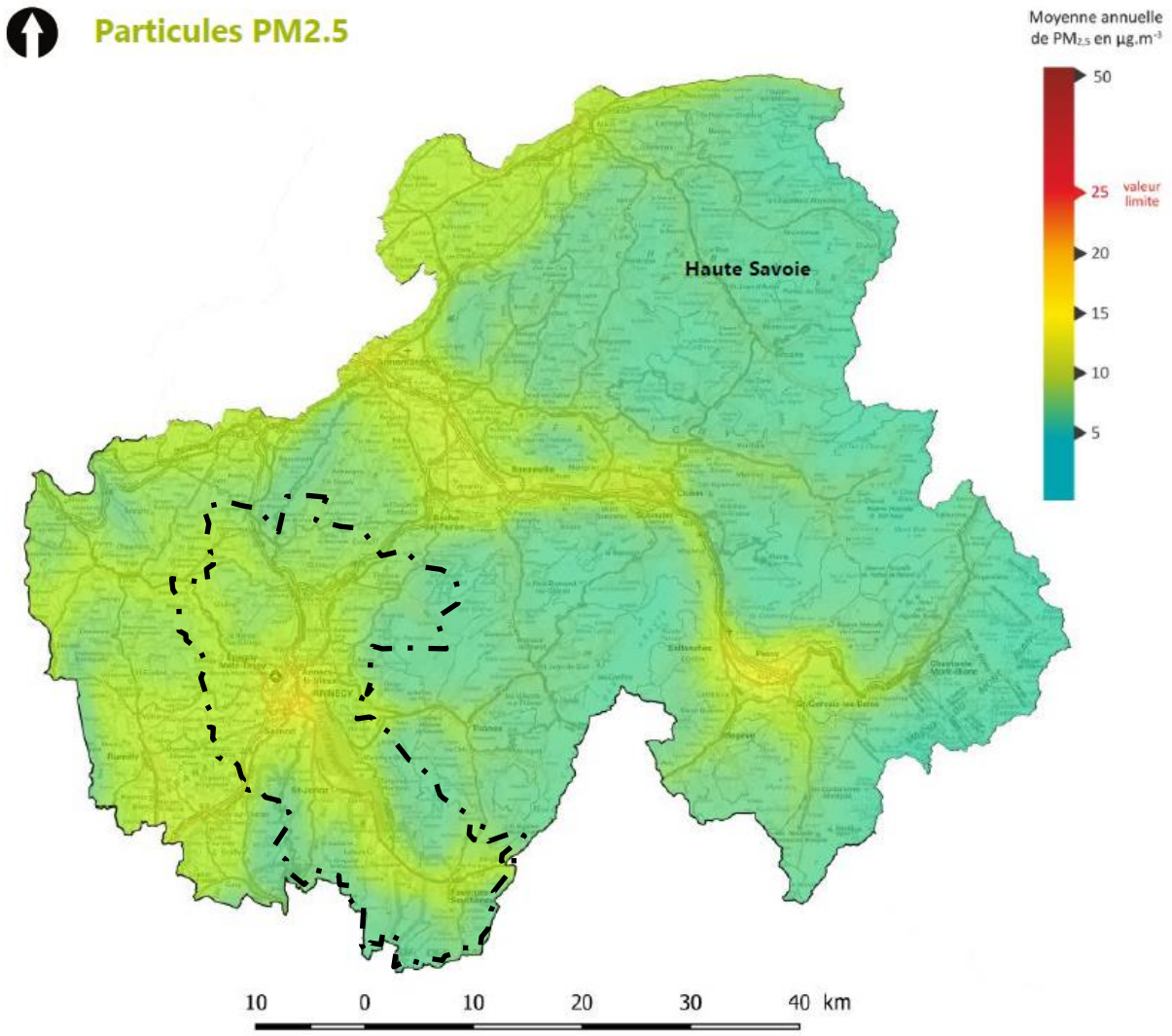

Exposition des populations aux Poussières fines (moyenne 2016 de $PM_{2.5}$ sur le territoire du bassin annécien ; source : Air Rhône-Alpes)

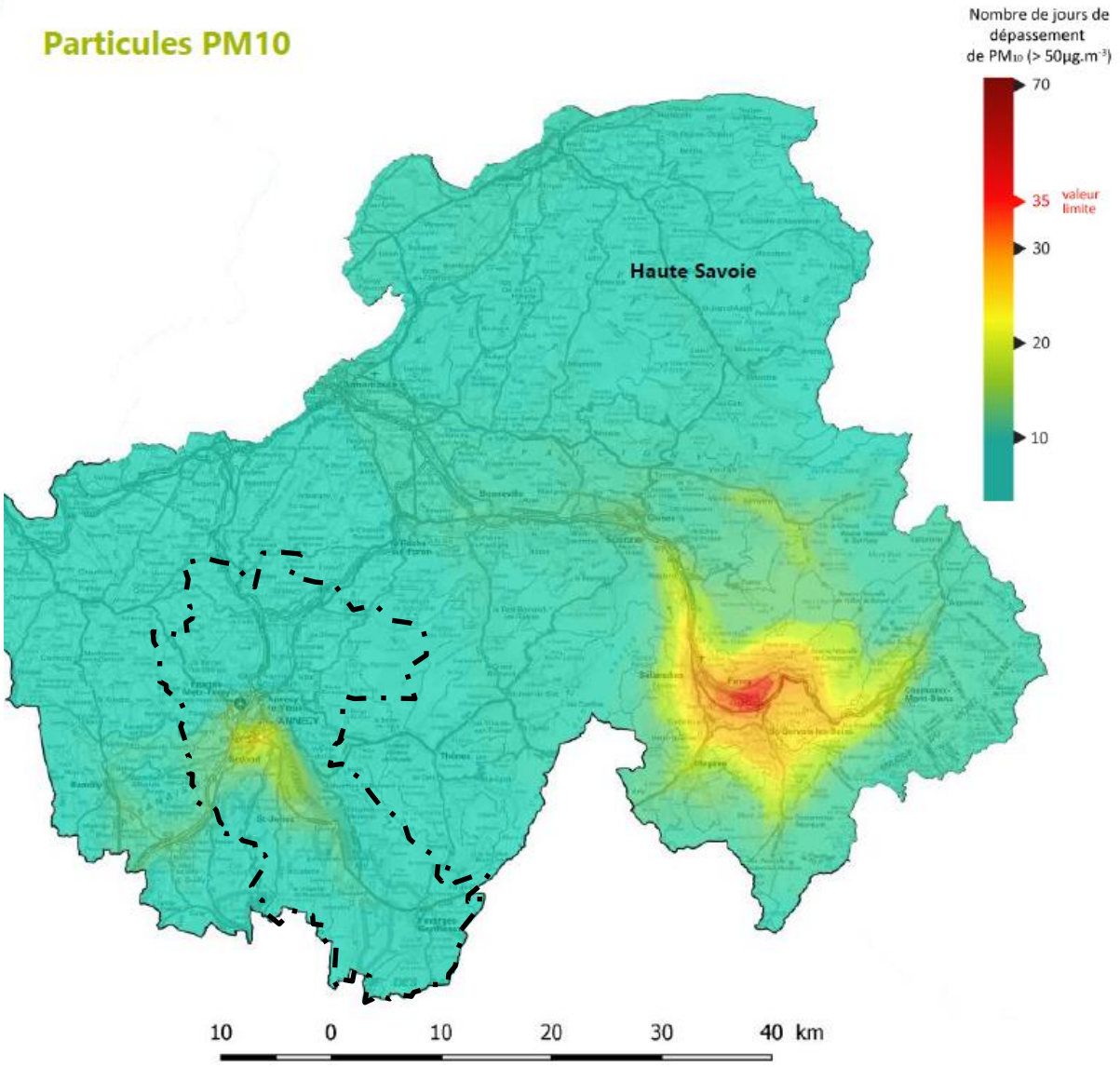

Nombre de jours de dépassement du seuil d'information PM_{10} (nombre de jours 2016 où la valeur limite de 50 $\mu g/m^3$ a été dépassé)

6.2.1c Suivi de la production d'énergies renouvelables

La production d'énergie (électricité) renouvelable sur le bassin annécien a été de 41 110 MWh en 2015 (40 845 MWh en 2014[5], soit +0,6%). Ce chiffre est inférieur à celui de 2013 (46 859 MWh), traduisant une diminution de 12% de la production d'énergie renouvelable entre 2015 et 2013. La baisse de la production des installations en hydroélectricité, majoritairement à l'origine de cette diminution (29 343 MWh, contre 36 760 MWh en 2013).

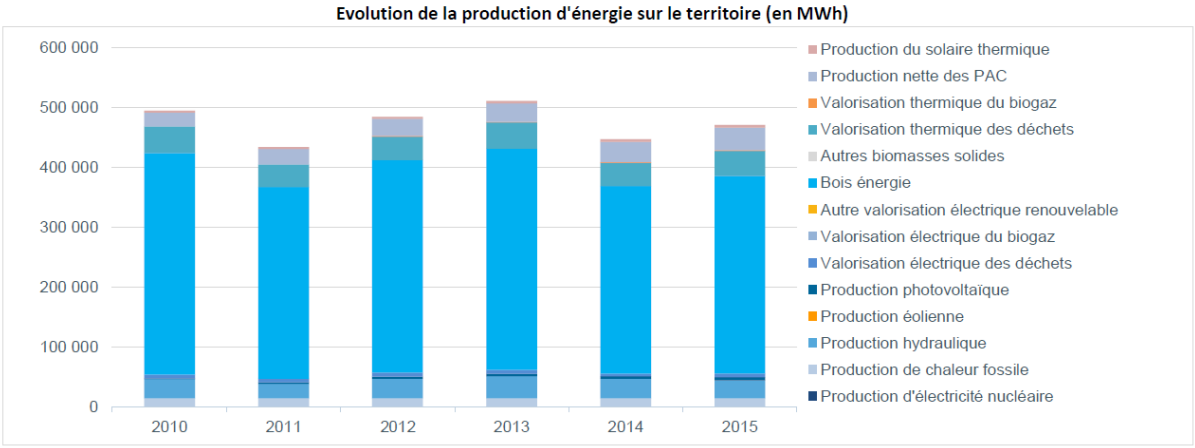

Evolution de la production d'énergie sur le territoire du bassin annécien (en MWh, source : OREGES, 2015)

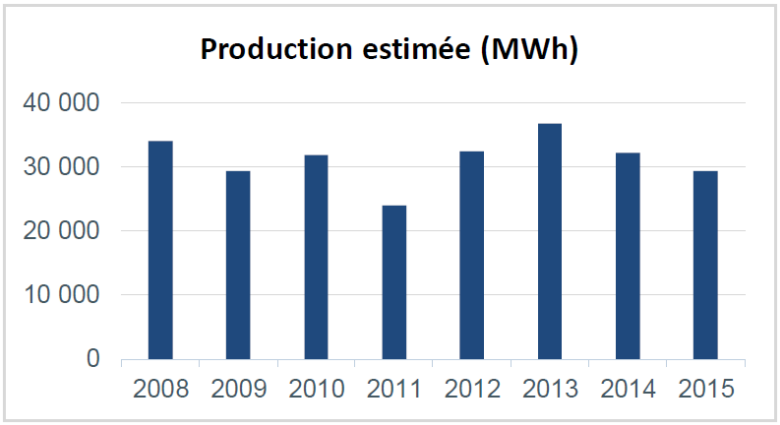

Evolution de la production d'énergie renouvelable sur le territoire du BA (source : OREGES) ; énergie hydroélectrique

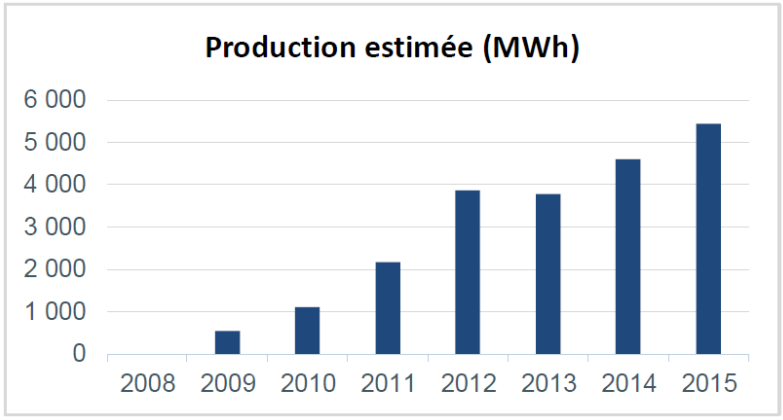

Evolution de la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire du bassin annécien en 2015 (source : OREGES)

[5] Les valeurs ont été réajustées par l'OREGES. Elles étaient incomplètes en 2016 pour l'année 2014 : 4 installations hydroélectriques contre 6 aujourd'hui prises en compte. Même chose pour le photovoltaïque où des installations n'étaient pas comptabilisées. Les évolutions entre les années sont inchangées car les données sont les mêmes pour chaque année.

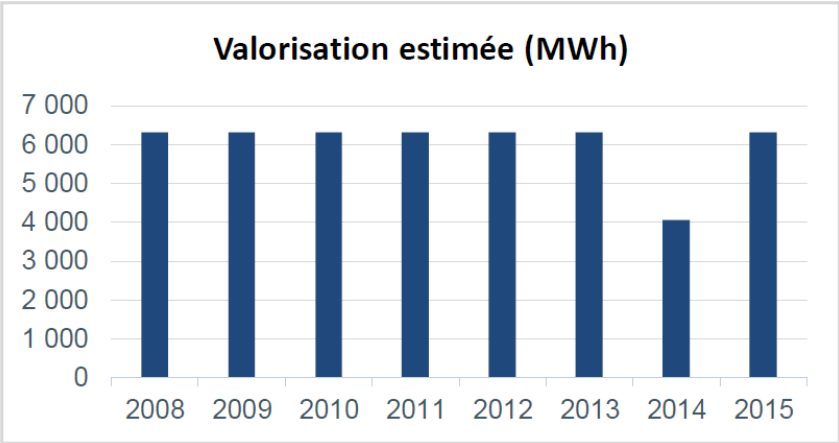

Evolution de la production d'électricité issue de la valorisation des déchets sur le territoire du bassin annécien en 2015 (source : OREGES)

On peut noter que la production d'énergie photovoltaïque augmente de manière assez régulière depuis 2009. Il est intéressant de noter que le nombre des installations augmente moins vite que la production d'énergie estimée, ce qui permet de déduire à une amélioration des performances des installations.

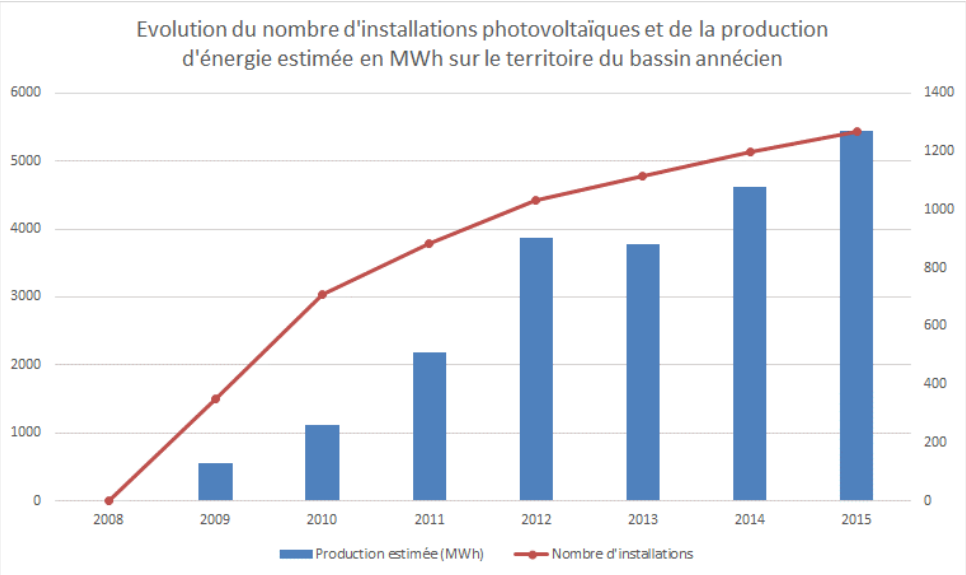

La production de chaleur renouvelable a été de 414 505 MWh en 2015. Ce chiffre était de 391 193 MWh en 2014 et de 449 147 MWh en 2013. On constate donc qu'après une baisse assez marquée (-13%) entre 2014 et 2013, la production semble repartir en 2015 (+6 % entre 2015 et 2014, mais -8% entre 2015 et 2013).

Les énergies concernées sur le territoire sont :

- Le bois énergie : 330 046 MWh de production estimée, soit 80% de la production totale sur le territoire du bassin annécien ;
- La valorisation thermique des déchets : 41 743 MWh, soit 10% de la production totale sur le territoire du bassin annécien ;
- Les pompes à chaleur : 37 891 MWh, soit 9% de la production totale sur le territoire du bassin annécien ;

- Le solaire thermique : 4 032 MWh, soit 1% de la production totale sur le territoire du bassin annécien ;
- Le biogaz : 793 MWh, soit moins de 1% de la production totale sur le territoire du bassin annécien.

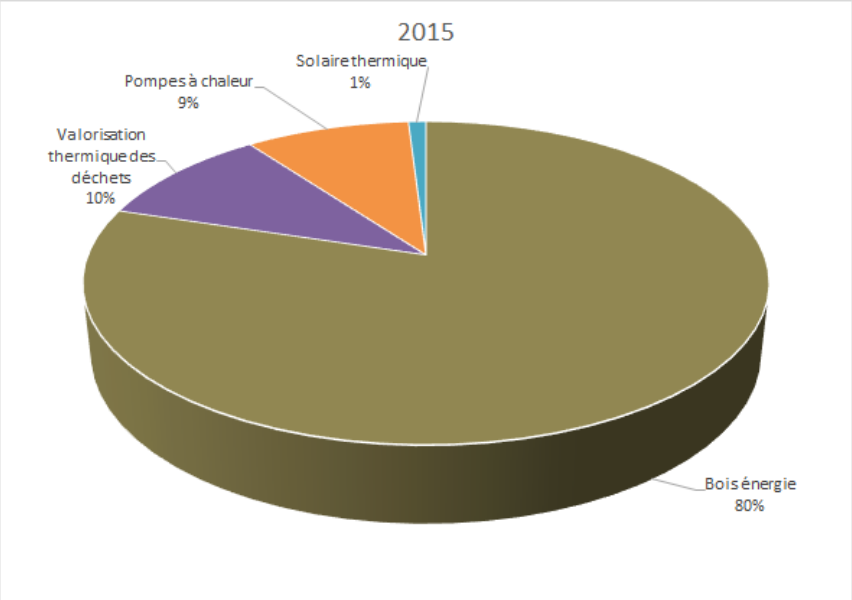

Répartition des productions de chaleur en 2015 en fonction des types d'énergie sur le bassin annécien (source : OREGES)

Les évolutions 2013-2015 montrent que la production de bois énergie et la valorisation thermique des déchets ont diminué de respectivement -11% et -5%. Alors que les pompes à chaleur et le solaire thermique ont augmenté de respectivement +22% et +9%.

Notons que l'ensemble de la production des énergies (sauf le biogaz qui stagne depuis 2012 à 793 MWh), a augmenté entre 2015 et 2014 (globalement +6%), notamment du fait des pompes à chaleur (+10%).

Le tableau ci-dessous présente les productions de chaleur renouvelable par année et par type d'énergie.

En MWh	2013	2014	2015	Evolution 2013-2015 (%)	Evolution 2014-2015 (%)
Bois énergie	369418	313191	330046	-11	5
Valorisation thermique des déchets	44123	38912	41743	-5	7
Pompes à chaleur	31098	34383	37891	22	10
Solaire thermique	3715	3914	4032	9	3
Biogaz	793	793	793	0	0
Bilan	**449147**	**391193**	**414505**	**-8**	**6**

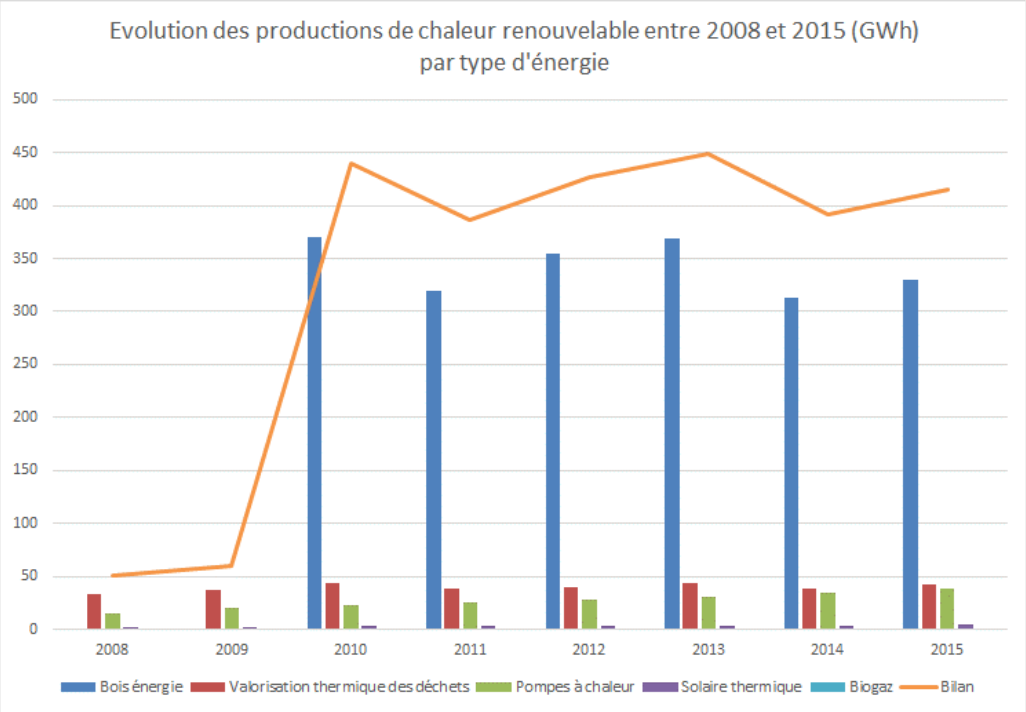

Evolution des productions de chaleur renouvelable entre 2008 et 2015 en GWh par type d'énergie sur le bassin annécien (source : OREGES)

Evolution de la répartition des sources de production de chaleur sur le territoire du bassin annécien entre 2008 et 2015 (source : OREGES) ; chiffres en pourcentages

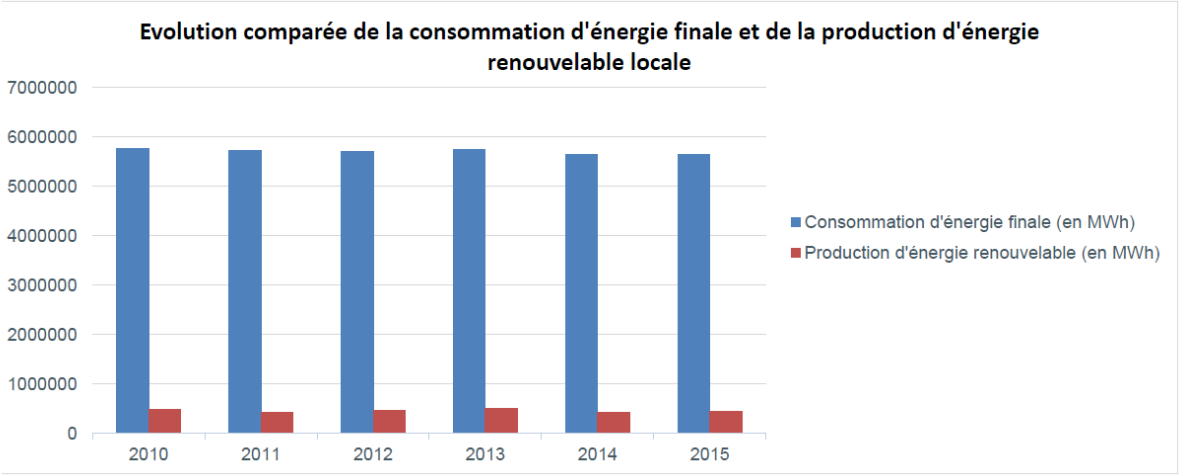

Le territoire consomme de moins en moins d'énergie, passant de 5 800 GWh en 2010 à 5 750 GWh en 2015.

La production d'énergie renouvelable (électricité seulement) passe, dans le même temps, de 480 GWh en 2010 à 456 GWh en 2015. Ainsi, le ratio production d'ENr/consommation s'établissait à 7,9 en 2015 contre 8,3 en 2010. Toutefois, ce ratio est très instable entre ces 2 années ce qui ne permet pas vraiment de dégager des tendances. On peut néanmoins souligner une légère augmentation entre 2014 et 2015.

	Production (GWh)	Consommation (GWh)	Production/consommation
2010	480	5800	8,3
2011	419	5780	7,3
2012	470	5760	8,2
2013	486	5780	8,4
2014	432	5750	7,5
2015	456	5750	7,9

Evolution des quantités d'énergie consommées et produites en GWh sur le territoire du bassin annécien entre 2010 et 2015 (source : OREGES)

6.3. Réduction des quantités d'Ordures Ménagères Assimilées (OMA) produites par habitant

6.3.1 Evolution des quantités d'OMA collectées par habitant

RESULTATS 2014

Le bilan d'activités du SILA de 2014 établit les constats suivants en matière de traitement des déchets :

- 58 356 tonnes de déchets ménagers et assimilés traités, soit 257 kg/hab. ;
- La CC de la Tournette est la plus émettrice et la CC du Pays de Filière, la moins productrice.

Globalement, les EPCI se situent dans la moyenne locale en matière de quantités de déchets ménagers traités. A noter que la vallée de Thônes, très influencée par le tourisme présente une quantité de déchets traités supérieure à celle de la CC de la Tournette en 2014.

La population touristique joue un rôle dans les quantités traitées. En effet, si un territoire est peu peuplé mais voit sa population tripler ou quadrupler au cours d'une saison, la moyenne de traitement des déchets affichée étant annuelle, elle ne fait pas de distinction. Aussi, en l'absence de données sur la population touristique locale, une analyse des quantités traitées par saison a été menée.

A l'aide du graphique ci-après, on peut remarquer que l'influence de la population touristique s'exerce notamment en été, où les quantités doublent par rapport au printemps et à l'hiver.

Le détail territorialisé indique que cette influence s'exerce surtout sur les EPCI de la Tournette, de Rive gauche et des Sources du lac d'Annecy, c'est-à-dire autour du lac.

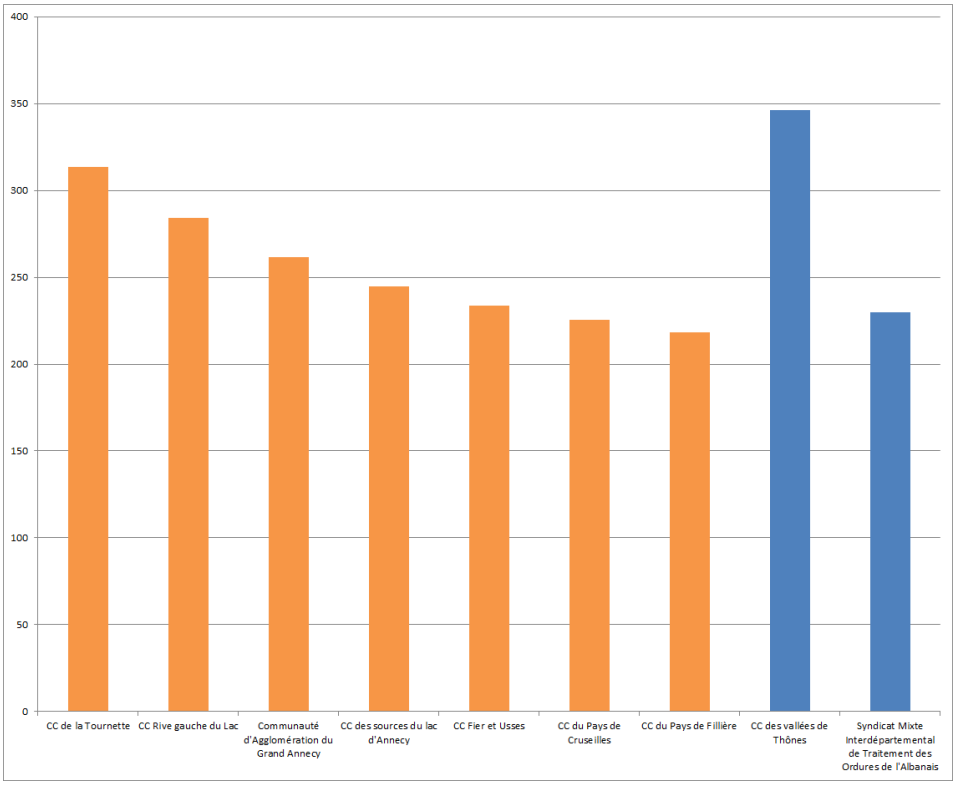

Répartition des quantités d'OMA collectées et traitées par EPCI (kg/hab., source : SILA, 2014)

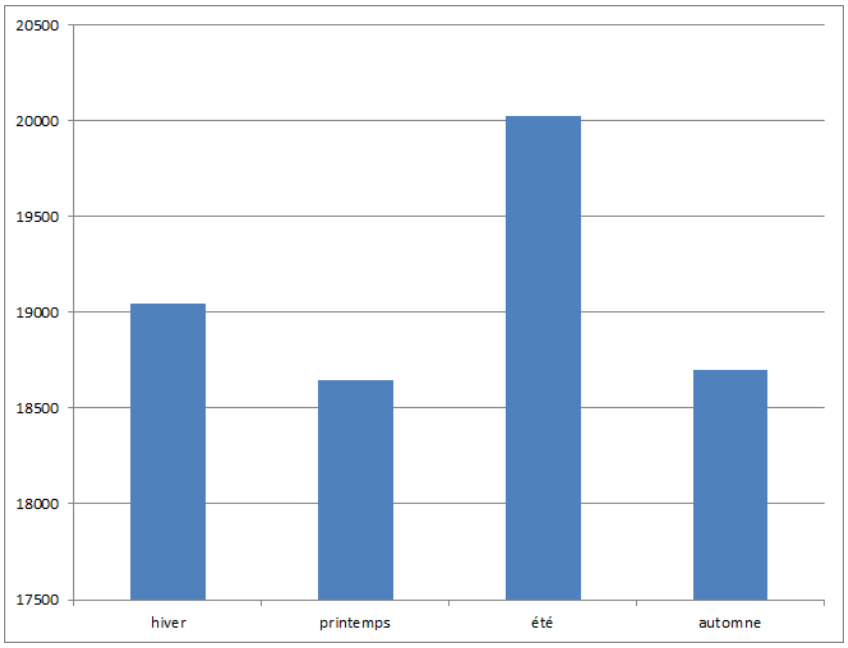

Quantités d'OMA traitées sur le territoire du SCoT BA en 2014 tonnes/hab., source : SILA)

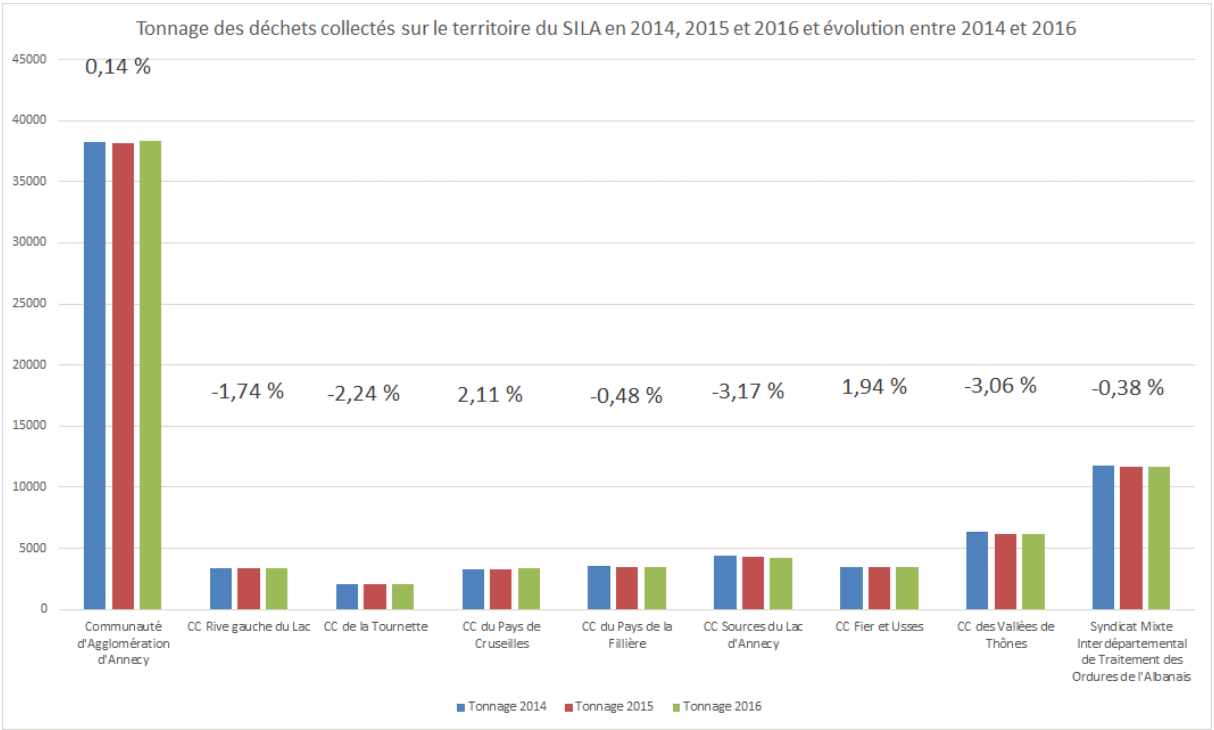

Evolution de la quantité d'OMA traités entre 2014 et 2016 en tonnes (source : SILA, 2017)

TENDANCES 2016

Le rapport d'activité du SILA est disponible depuis juillet 2017. Les premiers chiffres révèlent une très légère augmentation entre 2015 et 2016 du taux de déchets collectés (+0,3%) pour parvenir à un total de 58 283 tonnes de déchets. Les données de population INSEE n'étant pas encore connues, les ratio population ne peuvent être présentés.

La valorisation de ces déchets s'exprime ainsi **(attention : les chiffres présentés ci-après comprennent l'ensemble des EPCI gérés par le SILA sans distinction du territoire du SCoT)** :

Tonnage	2014	2015	2016	Evolution (2014-2016)
Valorisation biologique	2 422	2 041	572	- 76%
Valorisation matière et énergétique des encombrants ménagers	4 016	2 900	1 042	- 74%
Valorisation énergétique (SINERGIE)	42 975 MWh	48 059 MWh	50 965 MWh	+ 18,6%

A noter que, comme en 2014 et en 2015, l'effet saisonnier se fait sentir pour les CC de La Tournette, Rive Gauche et Sources du Lac.

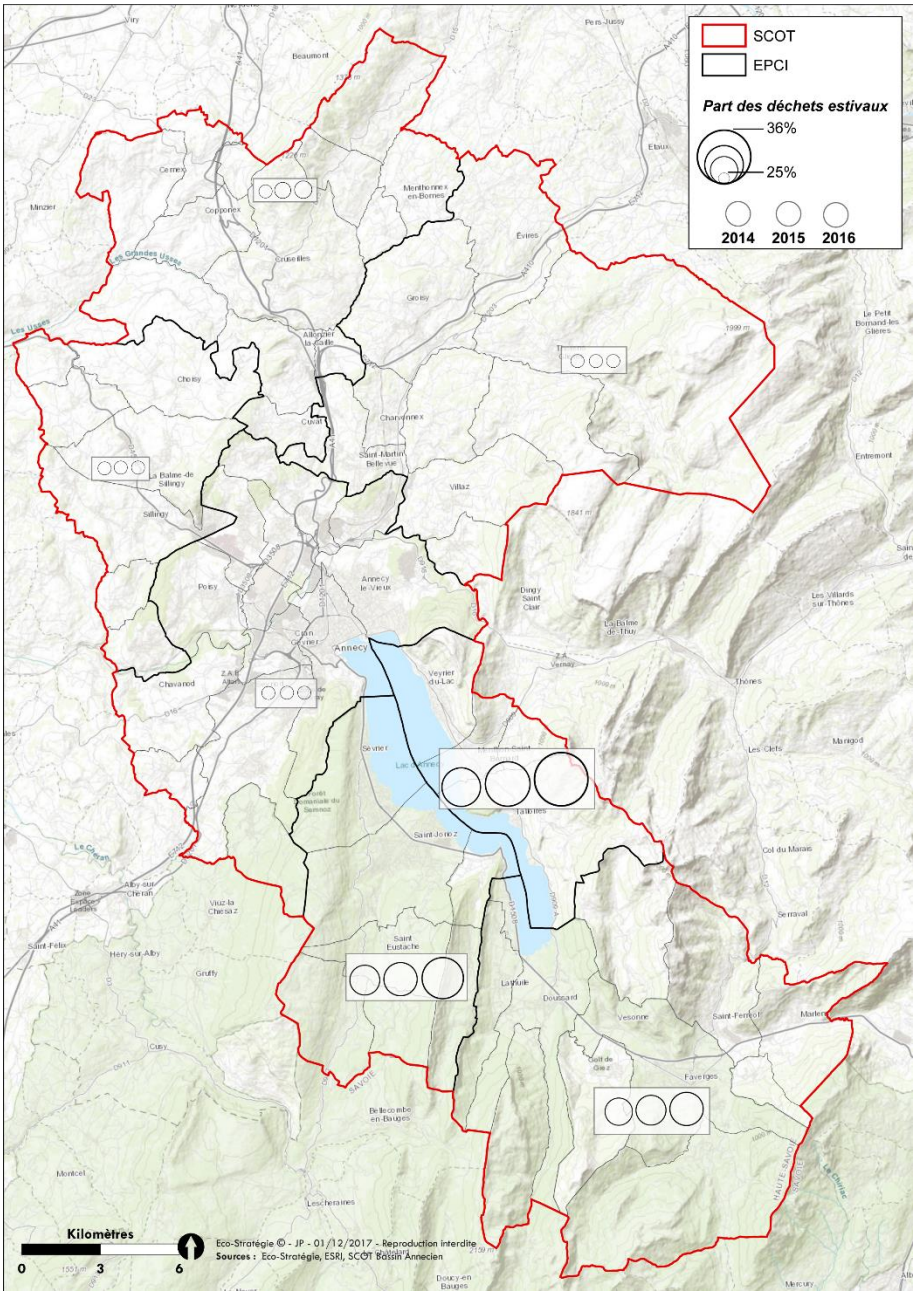

Evolution de la part de gestion des déchets générés en été entre 2014 et 2016

6.4. Amélioration de la gestion des déchets inertes

6.4.1 Evolution de la quantité de déchets inertes traités par an

RAPPEL

Le SILA mentionne une « production » de 1 478 tonnes de déchets inertes en 2015 (après traitement des déchets ménagers et non ménagers). En 2014, ce chiffre était de 1 453 tonnes. Toutefois, cette augmentation est due à une augmentation de la population. En prenant les ratios par habitant, on arrive à 6 kg/hab. en 2014.

RESULTATS 2016

En 2016, le SILA mentionne une « production » de 2 155 tonnes de déchets inertes.

SYNTHESE DE L'OBJECTIF 6 :

Energie et émissions de GES

- La consommation d'énergie est stable sur le territoire sur la période 2010-2015 (de 5 800 GWh à 5 750 GWh), malgré une augmentation de population ;
- Entre 2011 et 2014, les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont en baisse sur les secteurs résidentiel, agricole et la valorisation des déchets (amélioration des performances), mais en hausse sur les secteurs tertiaire et transports ;
- L'augmentation régulière du trafic sur les grands axes est le principal facteur responsable de l'augmentation des émissions de GES. La mise en place d'un service performant de transports en commun, ainsi que la multiplication des aménagements à destination des modes actifs, pourraient permettre de limiter, voire infléchir cette augmentation.

Qualité de l'air

- Le niveau de pollution du territoire du bassin annécien reste dans la moyenne observée sur les territoires alentour ;
- La moyenne annuelle de $PM_{2.5}$ augmente de 6% entre 2014 et 2016, mais diminue de 25% depuis 2010. Le mois de décembre 2016 a connu le pic de pollution, ce qui accrédite la thèse du poids des chauffages au bois dans ces pics. La météorologie défavorable constatée sur cette période a également pu accentuer ce pic de pollution ;
- La moyenne annuelle de PM_{10} augmente de 5% entre 2014 et 2016, mais diminue de 32% depuis 2010. Les stations urbaines qui la mesurent diminuent, alors que la station trafic augmente (en lien avec les déplacements et les consommations d'énergie). Les valeurs sont toujours au-dessus du seuil de recommandation de l'OMS ;

Production d'énergie renouvelable

- D'après l'OREGES, la production d'énergie renouvelable passe de 480 GWh en 2010 à 456 GWh en 2015. Le ratio production/consommation s'établissait à 7,9 en 2015 contre 8,3 en 2010 ;

Déchets

- Au total, le SILA mentionne un traitement de 58 283 tonnes en 2016 contre 58 108 tonnes en 2015 ;
- Le ratio par habitant s'établissait à 257 tonnes/habitant en 2014 contre 314 en 2006. La quantité de déchets traités est donc assez stable malgré une augmentation de population régulière.